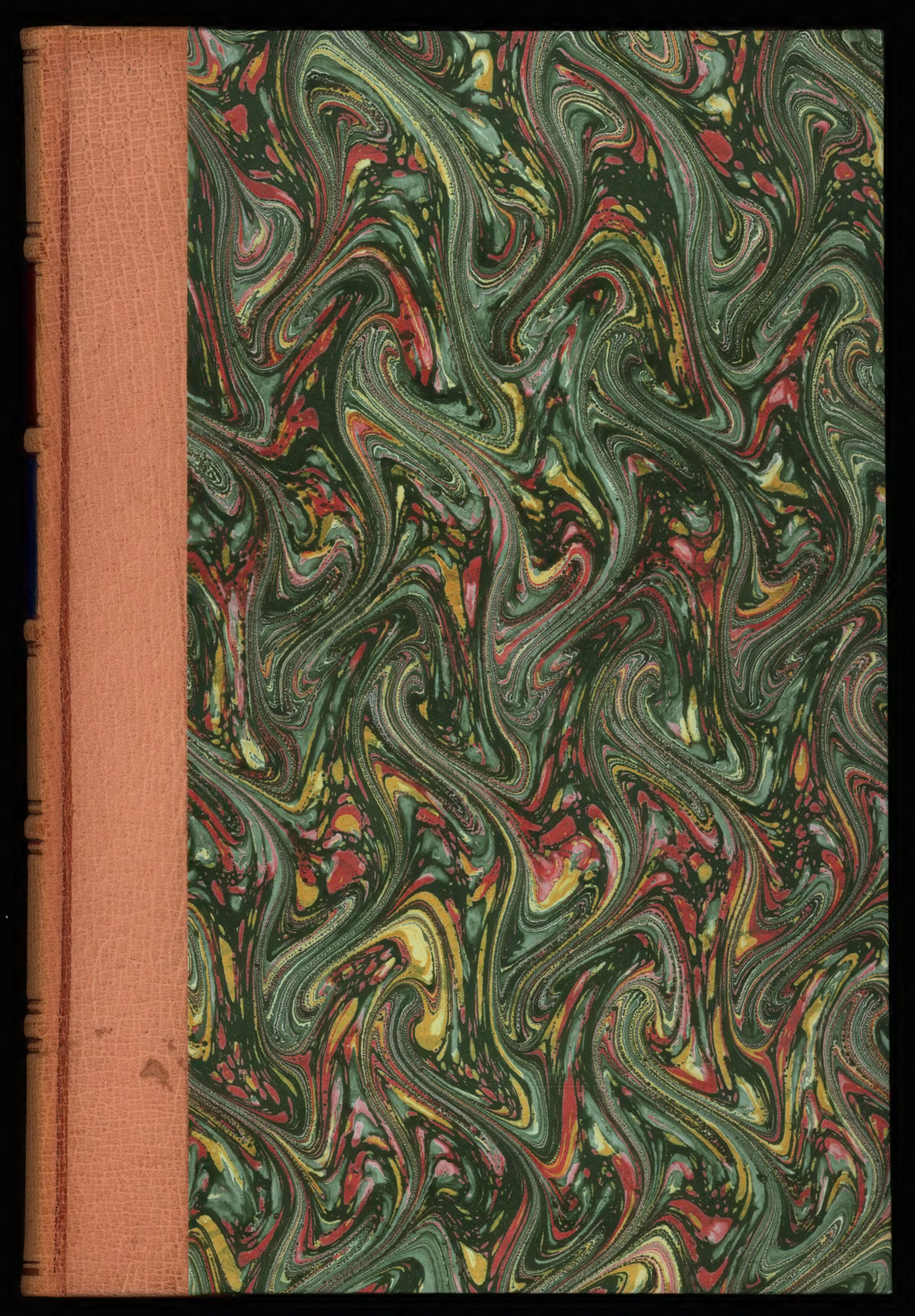




MUSÉE NEUCHATELOIS



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUINZIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER.

1878

A NOS LECTEURS

Lorsque le *Musée neuchâtelois* fut fondé en 1864, les plus optimistes parmi ses lecteurs ne comptaient pas lui voir fournir une longue carrière. Tout n'avait-il pas été dit sur notre petit pays; son histoire n'avait-elle pas été fouillée jusqu'au fond par des hommes du plus haut mérite, après lesquels il restait à peine à glaner. N'était-ce pas de la présomption de la part de ceux qui se mettaient à la tête d'une telle entreprise que de vouloir creuser le sillon après les chroniqueurs du XVe siècle, après le chancelier de Montmollin, après les Boyve, les Chambrier, G. de Tribolet, D.-G. Huguenin, Guinand, Matile, DuBois de Montpéreux, de Rougemont, Junod, après les notices substantielles du *Messager boiteux*, après la *Biographie neuchâteloise?*

Le Comité de rédaction sentait fort bien les difficultés de sa tâche, mais il obéissait à cette tendance qui se manifestait de toutes parts vers les recherches, l'exploration du passé; pendant que partout autour de nous on exhumait les monuments anciens, on étudiait les archives, les bibliothèques, on interrogeait les entrailles de la terre et le fond des eaux pour y découvrir les premières traces de la présence de l'homme, nous ne pouvions rester inactifs. L'histoire n'est pas reléguée dans les écoles ou dans les corps savants, elle doit intéresser chaque citoyen, elle lui parle de la patrie, des vertus ou des erreurs de ses ancêtres, elle est à la base de la vie politique, c'est elle qui le guide par ses enseignements et qui lui apprend que l'instruction, la moralité, la foi religieuse et l'énergie sont le seul fondement inébranlable sur lequel un peuple libre puisse s'appuyer. Il faut donc que les recherches historiques soient répandues et pénètrent dans les demeures les plus modestes,

que tout ce qui a trait à notre histoire, les documents, les actes soient publiés, les monuments décrits et dessinés, et que chacun puisse se procurer à peu de frais ce résumé de la science actuelle. Animés d'un amour profond pour le sol natal, pleins de respect pour les vestiges du passé et guidés par une chaude sympathie pour leurs concitoyens, les membres de la rédaction voulaient stimuler le zèle patriotique, mettre en honneur l'étude de ce passé, de ce sol, berceau et tombeau de nos pères, et conserver par une publication durable le souvenir de monuments près de disparaître ou ceux que les investigations éveillées ne tarderaient pas de mettre au jour.

C'est à peu près dans ces termes que la rédaction s'adressait à ses lecteurs en 1864: elle demandait en même temps le concours bienveillant de tous les hommes qui s'intéressent au progrès général; « non-seulement il faut de nombreux abonnés, mais il faut encore l'assistance de quiconque aurait à communiquer une découverte, si minime qu'elle soit; chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à en assurer le succès. »

Qu'en est-il advenu? Né sous l'impulsion d'un homme énergique et intelligent, l'imprimeur Marolf, qui en avait eu la première idée, le *Musée neuchâtelois* rencontra dès l'abord le plus sympathique accueil. Le public put se convaincre que la rédaction, animée d'un patriotisme sincère, n'avait d'autre but que l'étude de l'histoire, qu'elle n'y mêlait aucune préoccupation étrangère, aucune intention agressive, que la politique en était bannie, et qu'il était possible d'évoquer le passé sans faire le procès au présent. On comprit qu'elle était entre les mains de Neuchâtelois qui s'adressaient à leurs compatriotes pour s'entretenir avec eux des affaires de la famille, et comme les souvenirs communs constituent un lien entre les hommes, on sentit le besoin de se rapprocher, de se tendre la main sur un terrain où la bonne harmonie ne serait jamais troublée. C'est ainsi que naquit la Société d'histoire, fondée à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel le 7 juillet 1864. Son premier acte fut de prendre le *Musée* sous son patronage et de le proclamer son organe officiel.

Dès lors, la Société d'histoire n'a fait que croître et prospérer; pour se retremper et acquérir de nouvelles forces, elle parcourut et visita tout le canton, tantôt les bords du lac, tantôt les vallées, tantôt les montagnes; elle ne négligea aucune localité, partout elle fut accueillie avec un empressement fraternel, partout elle provoqua des études, des recherches, des explorations

qu'on n'aurait jamais entreprises sans l'émulation qu'elle excitait; elle emporta de chacune de ces étapes des souvenirs charmants, des impressions salutaires, des notions instructives qui se répandaient dans tout le pays et contribuaient au développement de l'esprit public.

Le *Musée neuchâtelois* a profité de ces pèlerinages vers tant de lieux bien-aimés, où il trouvait ample moisson de travaux et de manuscrits pour ses colonnes; aussi les volumes qu'il a publiés se sont succédé sans interruption et il en est aujourd'hui à inaugurer le XVIme. Dans cette masse énorme de matériaux, qui touchent à tous les âges, qui traitent une infinité de questions diverses, nos historiens futurs pourront puiser à pleines mains; ils auront, nous n'en doutons pas, un mouvement de reconnaissance pour ceux qui les ont tirés de l'oubli ou sauvés de la destruction.

Il faut reconnaître que la rédaction du *Musée* a eu la bonne fortune de réunir dans son sein des hommes d'aptitudes variées, formant un ensemble complet approprié au but qu'elle poursuivait : l'un explorait notre lac, les tombeaux anciens, réunissait une collection précieuse d'antiquités indigènes qui tôt ou tard prendront place dans le musée de notre ville; un autre, habile dessinateur de cartes, a facilité une foule de recherches et a fourni le moyen de les consigner et de les propager; d'autres furetaient dans les archives, dans les bibliothèques, déchiffraient les vieux actes, translataient des manuscrits que leurs yeux seuls pouvaient débrouiller; d'autres dessinaient les objets curieux ou prêts à disparaître, des costumes, publiaient des planches intéressantes, dont plusieurs ont provoqué le plus vif intérêt chez les savants étrangers. D'autres ont écrit des biographies remarquables, des études sur les arts et nos artistes, d'autres ont étudié le développement des sciences, des écoles et de l'instruction, d'autres ont raconté les mœurs de nos pères dans des nouvelles amusantes destinées, non aux érudits, mais aux gens du monde et aux aimables lectrices qui veulent bien feuilleter les cahiers de notre journal. En dehors de la rédaction, ils sont nombreux les écrivains qui ont envoyé spontanément des études très appréciées et qui variaient de la manière la plus heureuse le menu mensuel. Mentionnons surtout la série des Présidents de la Société, qui tous ont signalé leur passage par des monographies excellentes.

Quand on passe en revue le catalogue raisonné de tout ce qui a été publié jusqu'à aujourd'hui, on est étonné de la quantité et de la variété des sujets et de la somme de travail qu'ils représentent.

Ce résultat est réjouissant, il prouve que ce n'est pas en vain qu'on fait appel au patriotisme des Neuchâtelois, où qu'ils se trouvent, et qu'ils tiennent à honneur que notre pays occupe sa place à côté de ceux qui se distinguent par les travaux de l'intelligence. Mais pour qu'une publication puisse poursuivre sa marche et se développer, il faut non-seulement des écrivains et des lecteurs, il faut des abonnés. Frapperons-nous en vain à la porte des membres de la Société d'histoire auxquels notre présence doit rappeler les belles heures passées ensemble dans les réunions annuelles où tant de bonnes paroles ont retenti, où tant de sentiments généreux se sont fait jour. C'est à eux que nous recommandons l'avenir du *Musée* qui entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son existence. Le Comité de rédaction, du consentement des parties, est devenu éditeur du journal; c'est lui qui prend toute la responsabilité de cette publication et s'engage en particulier à paraître avec régularité à une époque fixe, par exemple au commencement de chaque mois. Que chaque membre de la Société fasse de la propagande, ce sera pour plusieurs un moyen très utile de montrer leur activité; des abonnés plus nombreux nous permettront de nous procurer plus aisément des travaux qui se dirigent ailleurs, et des planches plus soignées, dès qu'on pourra faire les frais de gravure ou d'une reproduction supérieure à l'autographie. Si, faute d'appui, le *Musée neuchâtelois* venait à décliner, la rédaction aura du moins le sentiment d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour conjurer cette issue.

Nous indiquerons prochainement les travaux que nous avons encore en portefeuille et qui seront publiés successivement.

Le Comité.

Neuchâtel, le 24 décembre 1877.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

Jusqu'en 1850, on voyait à St-Blaise une femme d'apparence misérable, que son grand âge n'empêchait pas de travailler et de circuler, même avec une certaine agilité; elle vivait du chétif salaire d'un mari, menuisier, vieux aussi et infirme. Quand les bras manquaient, on la demandait dans les ménages pour charponner le crin des matelas, pour aider aux lessiveuses, ou pour garder les petits enfants à la maison quand les parents allaient aux champs ou à la vigne: c'était ce qu'on nomme ailleurs, la femme de peine; on l'appelait « la Marquise. »

Personne ne la connaissait sous un autre nom, peut-être avait-elle même oublié le sien. Elle avait été bien riche, disait-on, et à ce mot les imaginations entrevoyaient quelque chose de resplendissant et de lointain qui s'était effondré pour finir graduellement par la misère. On sentait qu'il y avait de l'étrangeté cachée sous cette pauvre existence que les curieux prenaient plaisir à interroger. La Marquise aimait à parler, elle trouvait un adoucissement à ses peines en les racontant; il lui arrivait parfois des bouffées de souvenirs, des réminiscences inattendues, comme si un voile se fût déchiré derrière ce passé lointain. Elle revoyait des fêtes étincelantes de lumière, des palais, puis le roi, la reine, les princes... mais ils étaient morts, on les avait tués! Ils étaient plus malheureux qu'elle-même! Et si l'on s'apitoyait sur son sort, elle répondait de sa voix grêle: « Le bon Dieu est juste. » C'était sa philosophie pour le passé et pour l'avenir; c'était sans doute ce qui donnait de la gaîté à la pauvre petite âme de ce corps souffreteux, et mettait un sourire si débonnaire à sa face terne et ridée.

Ce sont les souvenirs, les choses entrevues dans les récits de la marquise que nous réunissons ici.

I

Quand on apprit la mort du lieutenant Georges de Kerkaradec, tué devant York-Town, à l'armée du général Rochambeau, il y eut une douleur telle

dans la maison du vieux duc son père, que les proches parents et les amis intimes n'osaient plus en franchir le seuil; les uns étaient navrés de cette prostration qui semblait tourner à la démence, les autres ne voulaient plus s'exposer aux coups de boutoir du « sanglier breton ; » le gentilhomme campagnard, adouci par dix ans de séjour à Versailles, reparaissait dans toute sa rudesse armoricaine: on retrouva son surmon oublié, on se rappela ses aventures et ses chasses extravagantes, les paysans malmenés et battus, et ses hauts-faits d'outre-mer, étranges comme des légendes; le vide se fit autour de cette douleur rageuse et fantasque.

En revanche on prit le chemin du salon de la duchesse; elle accueillait avec tant de reconnaissance les sympathies de ses amis, qu'ils éprouvaient comme un sentiment de plaisir à lui témoigner leur pitié. Elle possédait, il est vrai, le talent de remercier; son cœur avait conservé, malgré les épreuves de sa vie, une sérénité juvénile qui effaçait à certains moments les rides de ses joues, et mettait un peu d'incarnat sous sa peau fine et blêmie par le séjour de la chambre et les larmes. Il y avait un charme particulier dans sa voix, et, lorsque prenant la main d'un ami, elle lui disait: « Je savais bien que vous pleureriez avec nous, » les paupières les plus épaisses se mouillaient. Venus sous prétexte de condoléance, plus d'un gros fermier général, et plus d'un coureur de ruelles, qui n'avaient songé à rien moins qu'à pleurer, s'en retournaient tout émus, et descendaient lentement les escaliers de l'hôtel, afin de prendre le temps de secouer cette sensiblerie malséante au plein jour de la rue.

— C'est bien la faute de Monsieur le duc, disaient quelques-uns; s'il n'avait pas écouté les sornettes de messieurs de l'*Encyclopédie*, vous n'en seriez pas là; c'est son fameux Jean-Jacques et son monsieur Diderot qui vous valent cela. Qu'est-ce qu'ils nous font à nous ces Américains!... Leur indépendance! Vous verrez qu'elle nous coûtera cher encore; aller soutenir la révolution! mais palsambleu! La Fayette, Broglie, Castries, Noailles et les autres la soutiendront ici alors, si elle éclatait.

— Ah! ne reprochez rien au cher duc, interrompait la duchesse, il pensait bien faire; il avait là-dessus des idées que j'ai combattues, mais que je respecte... Puis Georges est parti volontairement.

* * *

Le duc de Kerkaradec était le moins convaincu des partisans de l'*Encyclopédie*; il avait pu s'égarer par hasard aux soupers de Madame Geoffrin, mais comme un désœuvré en quête de nouvelles, par caprice, et pour satisfaire la

curiosité de voir quelques-uns des hommes autour desquels on faisait tant de bruit; de là à partager leurs idées il y avait loin; comment pratiquer les doctrines nouvelles, en plein Versailles, alors que les fermages arrivaient régulièrement, en écus si nombreux et si lourds qu'il fallait bien faire quelque folie pour ne point les laisser trop s'entasser. Au fond, l'indépendance de l'Amérique lui était indifférente, et s'il avait laissé son fils suivre Lafayette et ses compagnons, c'est qu'il avait une vieille haine contre les Anglais qui, en 1759, avaient brûlé sa frégate devant Brest; il avait été fait prisonnier et conduit en Angleterre. C'est parce qu'il fallait beaucoup de millions à Madame de Pompadour que la France n'avait pas assez de vaisseaux pour défendre ses ports bloqués, pas assez de canons, pas assez de marins pour tenir tête aux Anglais. Les gazetiers et les libellistes le disaient bien, et c'est pour cela que l'on vit un moment le duc hanter les ennemis de la marquise. Il avait été un des plus intrépides capitaines des flottes de la Clue et de Conflans, mais après le traité de 1763, signé à Paris, qui enlevait à la France le Canada et les soixante mille Français qui l'habitaient; et lorsqu'il eut vu démanteler Dunkerque, le port d'où s'était embarqué Jean Bart, il dit adieu à la mer et rentra dans ses terres, emportant dans son cœur une haine mortelle pour l'Angleterre.

Cette haine était devenue proverbiale, le séjour de Versailles n'avait pu l'atténuer; on évitait de parler de vaisseaux, de mer ou d'Angleterre devant le duc, parce que ses colères étaient dangereuses. Un jour à Trianon, dans une *réception du Dauphin, il s'était coiffé à l'arrivée d'officiers anglais*, de là scandale et affaire fort désagréable pour les amis qui se chargèrent de l'arranger. Le duc disait si hautement qu'il ménageait une revanche à ces loups de mer, et qu'un jour il la leur baillerait belle, que les crédules croyaient qu'il préparait des plans de campagne, mais les intimes savaient à quoi s'en tenir sur ces grands mots, ils l'approuvaient en tout, ce qui était le meilleur moyen de le calmer.

*
* *

Il salua avec enthousiasme, on le comprend, la révolution qui venait d'éclater en Amérique; il avait, lui, duc de Kerkaradec, été faire sa cour en habit de soie à cet homme vêtu de bure qu'on appelait Francklin, et il cria si haut et si fort qu'il partait avec Lafayette, que le marquis Georges de Kerkaradec son fils, sentit bouillonner en lui le sang de ses aïeux, soldats et marins; il se présenta un matin chez le duc : — « Mon père, lui dit-il, j'apprends que vous vous préparez à partir avec la valeureuse noblesse qui s'en va, par delà les mers, effacer la honte faite au roi et à la France par notre rivale l'Angleterre; c'est un noble exemple que vous donnez à tous, et je vous admire. »

Le duc ne songeait nullement à partir; l'épicurien ventripotent, enveloppé dans une robe de chambre de soie carmélite, et assis auprès d'un chocolat fumant, n'avait rien du reste qui pût faire songer à un volontaire en partance pour l'Amérique; il était encore plein de force et de verdeur, mais ses colères ne devaient plus éclater qu'en paroles. Il éprouva un certain dépit en écoutant son fils, et se rappela, en effet, que la veille encore, il avait dit au château qu'il accompagnait Lafayette; ce souvenir qui lui arrivait brusquement, à son lever, lui causa un sentiment de mauvaise humeur; il fit cependant un signe affirmatif et indiqua du doigt un fauteuil à Georges. Celui-ci continua : « Je vous admire, mon père, et cependant votre décision, si elle est irrévocable...»

— Elle l'est.

— Votre décision, je dois le dire, m'oblige à un devoir que je ne pensais pas m'être imposé...

— Lequel? Parlez.

— Celui de rester au logis auprès de la duchesse, quand c'était à moi de partir.

Il y eut un silence.

— Alors Georges, dit le duc, vous pensiez... sérieusement...

— Hier, mon père, chez le baron de Vioménil, j'ai fait adhésion à l'appel de Lafayette, il y avait Laval-Montmorency, Castries, Lauzun, Saint-Mesmes; j'ai signé, sauf ratification de votre part... et je venais vous la demander.

Georges avait dix-huit ans, c'était un grand jeune homme un peu frêle comme sa mère; il s'était levé, un sang vermeil affluait à sa face, et il se tenait devant le duc, respectueux et digne, attendant sa réponse. Celui-ci l'enveloppa d'un regard où il y avait à la fois la tendresse, la fierté et l'émotion d'un père.

Après un silence : — C'est bien, cela, lui dit-il, pars!...

* * *

Le jour du départ avait été précédé de fêtes, on y but aux preux chevaliers, à la croisade et au combat des trente. Lorsque Georges prit congé de sa famille, le duc eut un moment d'émotion, il releva sa grande taille, et, après avoir serré son fils sur son cœur, il lui posa les deux mains sur les épaules, et l'éloignant de toute la longueur de ses bras, il le tint un instant sous un regard où l'on retrouva le terrible capitaine de la *Tonnante*.

— Tu es un Kerkaradec, lui dit-il, et je n'ai pas besoin de te faire la leçon, tu sais ton devoir... mais le premier Anglais tué, envoie-moi, non pas sa tête, je ne saurais qu'en faire, mais son épée. Tu m'entends!

— Georges répondit par un regard, et se dégageant de l'étreinte paternelle, il quitta Versailles sous cette impression.

Les témoins de cette scène la trouvèrent héroïque, on en parla; on comparait le duc au vieil Horace.

*
* *

Georges se conduisit avec vaillance, et, dans une des premières affaires, il marcha sur un groupe d'ennemis que commandait un officier auquel il s'attaqua avec une impétuosité telle qu'il y eut lutte et mêlée autour des deux combattants, soutenus l'un et l'autre par leurs soldats. Georges, blessé, se releva après un évanouissement, son uniforme blanc était maculé de rouge; il chercha et vit l'officier anglais gisant parmi les cadavres, il alla à lui, se pencha un moment sur ce corps inanimé, et courut de nouveau au combat. Il avait une épée dans chaque main.

« Tu venges *la Tonnante*, lui écrivait le duc, et rien ne pouvait être plus doux à mes vieux jours que de voir mon fils laver l'injure imprimée à notre nom. »

Georges recueillit plus d'une épée sur les champs de bataille; ses camarades flattèrent même sa manie, et lui apportèrent plusieurs armes brillantes qui toutes prirent la route de Versailles, où elles faisaient pleurer et jurer le vieux Kerkaradec.

Un soir, devant York-Town, un lieutenant apporta dans la tente où se réunissaient les officiers, une épée à poignée dorée; la coquille, extraordinairement développée, était ciselée, et portait une armoirie avec couronne, lambrequins et supports d'un si remarquable travail, qu'on se la passa de main en main pour l'admirer.

— Eh bien! Kerkaradec, dit le lieutenant, qu'en dites-vous, c'est un morceau princier, il manque à votre collection.

— En effet, dit Georges.

— Vous ne l'accepteriez pas de moi, parce qu'elle m'a coûté cher, mais vous me la jouerez si vous voulez; je la pose comme enjeu; — vingt-cinq écus le fourreau, vingt-cinq écus la dragonne, et cinquante écus l'épée, elle vaut cela, elle est de race.

La partie engagée se prolongea très avant dans la nuit, une galerie nombreuse entourait les joueurs, les enjeux étincelaient aux clartés d'une lampe, l'or couvrait le tapis; Kerkaradec perdait, mais avec une gaîté charmante. On suivait les péripéties de la lutte avec un intérêt si palpitant, qu'on en oubliait le canon qui ne cessait de tonner du côté de la brèche, et l'assaut préparé pour le lendemain.

— C'est égal, elle est à moi, disait Georges, question de temps, mais vous me la faites payer cher. Ah! vous la défendez bien. Savez-vous, mon cher, que j'eusse mieux aimé l'arracher à l'Anglais. Parole d'honneur, ma fortune y passera.

Aux premières lueurs de l'aube, Georges emportait l'épée; elle lui coûtait six cents écus.

Le duc la reçut avec une lettre de son fils et un pli venu de l'Hôtel de la guerre qui lui annonçait que le lieutenant Georges de Kerkaradec était mort, couvert de gloire.

Gloire vide et triste! Son fils n'était plus, le dernier de la branche aînée, presque une dynastie s'en était allé mourir au loin; ces vils insulaires l'avaient assassiné. Ah! c'était maintenant à lui à le venger! Le duc eut des accès de désespoir et des colères terribles, il s'accusait de cette mort, c'est lui qui aurait dû partir, mais il était encore capable de rejoindre Rochambeau. — Oh! ces épées, ces épées! Elles lui entraient toutes dans le cœur maintenant. Sotte aventure! Il y avait poussé son fils. Les Anglais! ils avaient juré l'extermination de sa race. — Après tout c'était une punition, oui une punition; il voulait se retirer dans ses terres, y vivre en ermite pour oublier sa peine et faire oublier ses fautes à Dieu. Mais non, c'était du sang, du sang anglais qu'il fallait, oui du sang! Il armerait une frégate, il l'appellerait *Georges*, et il irait rejoindre son ami Suffren. Les couards avaient beau jeu à se chauffer à leur cheminée, on n'y craignait ni les coups d'épée, ni les coups de feu.

Le duc mit en fuite ses meilleurs amis.

*
* *

A quelques mois de là, un soir, les ducs de Kerkaradec et de Choiseul causaient ensemble dans un petit salon; le sujet paraissait grave, il y avait des moments d'animation coupés de silences prolongés, de promenades de la table à la fenêtre; la discussion avait duré longtemps.

— Voyons, dit Choiseul, établissons bien les faits; vous biffez décidément à jamais les Kerkaradec minor?

— Mais songez, reprit Kerkaradec, que le plus clair de ma fortune, châteaux et terres, passerait aux mains des fils de Caïn.

— Je comprends vos terreurs, mais enfin, après tout, ce sont de vrais Kerkaradec, et cent fois plus vrais que tout ce que vous voudrez greffer sur le mariage lointain et aléatoire de Marguerite.

— Mais les a-t-on vus ces louveteaux? après la mort de Georges, est-ce que les convenances ne les appelaient pas ici? Race maudite, je vous le dis; brisons sur ce point.

Après un silence, Choiseul reprit: — N'avez-vous point songé à reconnaître un de vos bâtards?

— L'idée m'en est venue... J'ai vu dans mon dernier voyage en Bretagne un gas d'encolure, que ces marauds appellent parbleu bien le duc, un vrai forban, braconnier, hérissé comme un genêt, mangeant plus de cerfs et de faisans qu'un chanoine, et arrosant le tout de vin pris aux Anglais, brave cœur, mais vingt-sept ans, quelques condamnations, il a frisé la corde de près. Comment décrotter cela et en faire un Kerkaradec avouable? Puis il faudrait le consentement de la duchesse qui ne le donnerait pas, et retirerait de la succession toute la part de sa famille; cela ramènerait sur l'eau des histoires de l'autre monde qu'elle ignore ou qu'elle feint d'ignorer; cela n'est pas possible.

— Et votre fille aînée, Gertrude, pourquoi ne la feriez-vous pas sortir du couvent? Refuse-t-elle décidément de rentrer dans le monde: nous obtiendrions facilement un bref pour cela, vous la marieriez immédiatement et aux conditions dont je vous parlais tout à l'heure.

— Ici encore il n'y a rien à faire, j'ai déjà parlé de la chose à Gertrude, mais la coquine de sainte femme m'a déclaré net que, malgré tout le respect qu'elle avait pour son père....

— Elle n'en ferait qu'à sa tête, continua Choiseul, voilà ce que deviennent nos enfants quand nous les leur abandonnons...

— Inutile donc d'insister; puis Gertrude restant au couvent renonce à une part énorme de succession dont elle fait bénéficier sa sœur cadette. Marguerite en est cent fois plus épousable par ce fait.

— Alors vous adoptez la première idée, faire émanciper Marguerite à dix-sept ans, et obtenir du roi l'acte par lequel elle substituera son nom de fille à ses enfants; nous l'obtiendrons bien sûr, la couronne vous doit cela.

— Oh! la couronne, elle a ses dettes, comme chacun, et n'est pas toujours solvable.

— Propos de mécontent, dit Choiseul.

— Mais tous les cadets de famille signeront-ils le contrat, et je ne veux pas le premier venu, sachez-le bien; y en aura-t-il beaucoup de disposés à donner mon nom à leurs enfants? La chose ne me paraît point si facile. Vous, par exemple, échangeriez-vous votre nom contre le mien? Vous allez me répondre oui par amitié ou politesse, je vous vois venir.

— Mais non, mon cher, je ne ferai pas de politesse avec vous, nous discutons, entendez-moi bien : Si je puis faire le bonheur de mes petits-fils à naître en les appelant Kerkaradec-Choiseul ou Choiseul-Kerkaradec, je n'y regarderai point de si près; nous soudons les deux noms par un trait d'union indissoluble, et malheur à qui prononcera l'un sans l'autre!

— Allons! mon cher, vous avez réponse à tout; je comprends que vous soyez ministre.

— Adieu, cher duc, dit Choiseul en se levant, humanisez-vous, et votre nom ne sera pas mort avec Georges; revenez au château, le roi s'informe de vous avec bienveillance, on obtiendra de lui ce qu'on voudra, — et sur un mouvement de son ami, il ajouta: — La marquise de Kerkaradec, le premier parti de France! mais les Chabot et les Rohan vous la demanderont.

(A suivre.) A. BACHELIN.

NOTICE SUR LES PASSAGES DE TROUPES

qui ont eu lieu dans le canton de Neuchâtel de 1806 à 1815.

Lue à la réunion de la Société cantonale d'Histoire, le 4 juillet 1876, à Colombier.

Par le Docteur A.-L. ROULET.

Notre pays de Neuchâtel a été jusqu'ici merveilleusement épargné par la guerre. Ce fléau s'est toujours arrêté à nos frontières, et nous n'en avons eu que les contre-coups. Déjà lors des guerres de Bourgogne, la valeur de nos aïeux et de leurs Confédérés arrêtèrent à nos frontières le *Téméraire* prêt à les envahir. Plus tard, les longues luttes religieuses, qui désolèrent la France et l'Allemagne, nous furent épargnées; le Suédois vint pendant la guerre de Trente ans ravager le Val de Morteau, Jean de Werdt parcourut la Franche-Comté pour le parti impérial, mais tous respectaient la neutralité suisse qui nous couvrait comme alliés des XIII Cantons.

Dans toute notre histoire nous voyons constamment cette alliance avec les confédérés des cantons suisses dominer toutes nos relations extérieures et agir pour le développement normal et rationnel de notre Etat de Neuchâtel en l'empêchant de subir le sort d'autres seigneuries de l'ancien royaume de Bourgogne.

Cette action bienfaisante de la Suisse se fait sentir en particulier lors du fameux procès pour la succession de Neuchâtel en 1707. Berne ne craignit

pas de s'attirer la colère de Louis XIV en contrecarrant ses projets sur Neuchâtel, et si le Roi-Soleil n'eût été alors affaibli par la lutte pour la succession d'Espagne, s'il n'avait pas eu à tenir tête à l'Europe presqu'entière coalisée contre son ambition, nul doute que la Suisse et Neuchâtel n'eussent payé cher leur résistance au roi des dragonnades.

C'est encore à l'alliance suisse que Neuchâtel dut sa neutralité pendant la guerre de Sept ans; le Prince, c'était Frédéric-le-Grand, était assailli en Allemagne par la Franee qui le respectait à Neuchâtel comme allié des Cantons. Mieux que cela, des Neuchâtelois servaient avec les Suisses dans l'armée française et allaient se trouver, à Rosbach, prisonniers de leur prince.

Arrivent les guerres de la Révolution française. Ici notre double qualité d'alliés des Suisses et de sujets d'un prince puissant en Europe nous servit merveilleusement. Lorsque Brunswick et l'armée prussienne, après avoir envahi la Champagne, étaient refoulés par l'élan de la jeune République française, celle-ci s'arrêtait à la frontière neuchâteloise comme à une frontière suisse. Et lorsque plus tard la Suisse était à son tour envahie par la France du Directoire, les troupes de Brune et de Schauenbourg respectaient Neuchâtel comme possession du Roi de Prusse qui, à temps pour nous, avait fait sa paix avec la République française.

Cependant il devait arriver un temps où ce rôle double de Neuchâtel ne devait plus lui servir; comme dans une fable bien connue, le moment devait arriver où il ne suffirait plus de dire :

Je suis oiseau : voyez mes ailes,
Vive la gent qui fend les airs!

et plus tard :

Je suis souris, vive les rats!
Jupiter confonde les chats!

pour empêcher le conquérant de nous dévorer.

En 1806, Napoléon, en quête de souverainetés pour récompenser ses maréchaux tout en créant une féodalité renouvelée du Saint-Empire du moyen âge, se faisait céder Neuchâtel par la Prusse. Depuis lors, jusqu'au jour de Waterloo, notre pays, sans devenir jamais théâtre de la guerre, se vit envahir et occuper à plusieurs reprises par des armées, françaises d'abord, puis autrichiennes, puis confédérées.

C'est de ces passages de troupes pendant la période de 1806 à 1815 que je viens vous entretenir quelques instants. J'ai en effet trouvé dans nos papiers de famille quelques notes de mon grand-père, J.-P. Roulet, de Peseux, concernant cette époque, et j'ai pensé que ces quelques faits, rapportés par un témoin oculaire, pourraient intéresser la Société. Voici ce mémoire qui commence comme un journal pour faire place plus tard à un récit plus cohérent :

9 Mars 1806.— Arrivée à Neuchâtel d'un rescript de Sa Majesté le roi de Prusse annonçant que le Pays de Neuchâtel et Valangin est remis à Sa Majesté l'empereur des Français.

16. — Arrivée du général Oudinot avec sa division forte de 6 à 7,000 hommes, qui ont été logés chez les habitants et nourris à leurs dépens.

17. — Arrivée d'un bataillon qui a été réparti : l'état-major et une compagnie à Peseux, deux compagnies à Auvernier, deux compagnies à Corcelles, et une compagnie à Cormondrèche. J'ai eu pour mon père et pour moi, quatre soldats.

18. — Un peu avant midi, départ des dites compagnies.

21. — Arrivée d'une autre compagnie, à midi; nous avons eu trois soldats.

1er Avril. — Départ de la compagnie qui était arrivée le 21 mars, et arrivée d'une autre avec l'état-major et un train de femmes, de cordonniers, de tailleurs, de chevaux, de bagages, etc. M. Trocmet, chef de bataillon, a été piqué de ce que M. le colonel Sergeans et M. le justicier Bonhôte, ancien greffier, ont fait difficulté de le loger au château et sur ce qu'on l'a mis à l'auberge aux frais de la Commune; il a fait, conjointement avec deux autres officiers qui étaient logés avec lui, une dépense de L. 232»19 s. (1), le franc à 10 batz (2), en 9 jours de temps; ayant invité beaucoup de monde, bu vin rouge bouché et servi force sucre, etc., M. le capitaine Wattel s'est fait payer à raison de 7 batz (3) par tête pour le déjeuner, 20 batz (4) pour le dîner et autant pour le souper. Ce bataillon était le bataillon d'élite du 3e régiment d'infanterie légère; nous avons eu à loger le maître cordonnier, sa femme et sa fille âgée de douze ans: ils comptaient pour trois soldats.

10. — Au matin, départ de la dite compagnie, à la grande satisfaction de tout le monde.

16. — Au matin, arrivé 60 soldats et un officier; nous en avons eu deux à loger et nourrir, comme les précédents.

26. — Après-midi, la dite compagnie est partie, et il en est arrivé partie d'une autre, consistant en un officier et 58 soldats; j'en ai eu deux pour souper et coucher.

27. — Ils ont eu à déjeuner deux fois et à dîner à 2 heures, après qu'ils ont eu passé revue; ils sont partis à 3 heures après-midi.

28. — Ceux qui étaient partis le 26 sont revenus pour déjeuner; j'ai eu les mêmes, c'est-à-dire deux soldats.

30 Mai. — Après déjeuné, ils sont partis.

31. — Après-midi, arrivée d'un détachement de la 6e compagnie, au nombre de 64; nous avons eu deux soldats.

(1) 321 fr. 50 c. — (2) 1 fr. 40 c. — (3) 1 fr. — (4) 2 fr. 80 c.

18 Juin. — Avant midi, indépendamment du détachement qui était déjà logé ici, il en est arrivé un autre venant du Locle pour passer revue au-dessus de Boudry; nous avons eu deux soldats. Ils sont partis le 20 dit.

2 Août. — Arrivée d'un détachement venant de Fleurier pour passer revue à Neuchâtel ; nous avons eu un soldat.

4. — Départ du dit détachement.

16. — Le détachement arrivé le 31 mai a été réduit à 47 hommes; il m'en est cependant toujours resté deux.

9 Septembre. — Après déjeuné, départ du dit détachement, ensemble tout le bataillon dont il faisait partie hors du Pays.

17. — Départ de Son Excellence le général Oudinot; la garde d'honneur, formée pour la réception de notre nouveau prince, l'a accompagné à cheval jusqu'à la frontière.

Depuis le 17 mars au 9 septembre, nous avons eu 354 $^1/_2$ journées de soldats appréciées à 13 batz (1) par jour, font une somme de L. 460»17 s. (2), soit 27 louis et 72 batz 2 cr.

24 Décembre 1813. — La Suisse n'ayant malheureusement pu parvenir à obtenir une parfaite neutralité dans la terrible guerre qui désole l'Europe depuis un si grand nombre d'années et dont le théâtre fut, en 1812, reporté (par suite des grands désastres éprouvés par l'armée française en Russie, causés par la rigueur du climat) depuis l'intérieur de ce grand empire et de l'enceinte de Moscou, son ancienne capitale, sur les bords de la Vistule, et, en 1813, par suite de la bataille de Leipsick, sur les bords du Rhin et dans l'intérieur de la France. La Suisse, dis-je, s'étant trouvée trop faible et trop peu unie pour s'opposer efficacément au passage des troupes des hautes puissances alliées, les empereurs de Russie et d'Autriche, et S. M. le roi de Prusse (qui n'ont point voulu la considérer comme neutre quoiqu'elle eût été reconnue telle de la part de la France), a dû fournir à ce passage, de même que la Principauté de Neuchâtel, où depuis le 24 décembre au 13 janvier suivant, il a passé au delà de 20,000 hommes de troupes autrichiennes, la plupart de cavalerie, qui ont été logés et nourris par les habitants du Pays; la plupart des Communes ayant fait les fournitures en foin et avoine pour en alléger le particulier, la plus grande partie de ceux-ci n'en ayant d'ailleurs pas de provision; les grands achats qui ont été nécessités par les circonstances, tant de la part du gouvernement que des Communes, ont fait monter les prix de l'avoine de 10 à 16 batz l'émine (3) et du foin de 5 à 6 $^1/_2$ et même 7 écus neufs la toise (4).

(1) 1 fr. 80 c. — (2) 636 fr. — (3) De 1 fr. 40 à 2 fr. 25 c. — (4) De 14 fr. à 18 fr. 20 c. et 19 fr. 60 c.

Toutes ces pesantes charges ont été fort aggravées par la rigueur avec laquelle on les a exigées, et par les réquisitions d'attelages pour le transport de l'artillerie et des bagages et grande quantité de munitions de bouche sur des chariots que l'armée traînait à sa suite, de même que pour le transport des malades. Les logements ont été exigés dans des chambres chaudes et avec une telle rigueur que l'habitant a souvent été délogé. Le soldat a commis plusieurs vols, surtout en linge, emportant lorsqu'il l'a pu les draps du lit où il avait couché.

La plupart ont fait les mutins, exigeant du vin et surtout de l'eau-de-vie sans mesure, injuriant et menaçant le particulier qui les logeait et faisait son possible pour les bien recevoir et qui ne leur refusait que la trop grande quantité de boissons spiritueuses qui les aurait rendus furieux et poussés à de plus grands excès. Les menaces se sont poussées jusqu'à la menace d'incendie, d'une manière tout à fait déshonorante pour des troupes d'une nation policée. Les rations d'avoine surtout ont été exigées à double et même à triple, avec la canne levée sur les Préposés des Communes commis à la distribution et avec menace de prendre le blé des particuliers si on ne fournissait pas la quantité demandée, et lorsqu'il est survenu quelque rixe avec le particulier qui a essayé de repousser les voies de fait, il a été à demi assommé ou a reçu par ordre de l'officier de la troupe 40 coups de canne, traitement bien dur pour des peuples jadis libres. Les conducteurs d'attelages n'ont pas été mieux traités ayant été obligés de faire des stations d'un éloignement trois ou quatre fois plus grand qu'ils ne l'auraient fait en travaillant pour eux-mêmes et sans qu'on donnât à eux ou à leurs animaux le temps de prendre la moindre nourriture; un grand nombre ont été frappés de coups, et lorsqu'ils rencontraient un second transport obligés de s'y ratteler de nouveau et de retourner une seconde fois jusqu'à la station. Les plaintes portées contre la mutinerie des soldats ont été souvent mal accueillies par les officiers, et les sergents et caporaux qu'ils ont envoyés pour rétablir l'ordre ou n'ont point réprimandé le soldat, ou se sont joints à lui pour menacer et injurier le particulier.

On ne peut que conclure de tout ce que devant, que les troupes autrichiennes qui ont traversé le pays n'ont point observé une discipline convenable et conforme aux déclarations des hauts souverains alliés et aux ordres du jour et autres proclamations de leurs généraux, ce qui paraît venir d'un défaut de surveillance des officiers supérieurs sur les subalternes qui se propage de grade en grade.

Je dois pourtant dire, à la louange de M. le commandant de place Trivulzio, qu'ayant été envoyé auprès de lui avec deux autres députés pour réclamer contre une contribution exigée pour le lendemain par un caporal arrivé à 9

heures du soir, qu'il avait annoncée verbalement devoir être de 500 fers de chevaux, mais qu'il avait réduit par écrit à 100, 2000 clous à ferrer, de la graisse pour graisser 52 chars et deux barres pour cercles à ferrer deux grandes roues, nous fûmes très bien accueillis et M. le commandant nous défendit de livrer quoi que ce fut, à ceux-là et à ceux qui pourraient se présenter à l'avenir, sans un ordre muni de sa signature, ensorte que nous avons échappé à cette réquisition.

Depuis l'entrée des dites troupes jusqu'au 11 janvier 1814, j'ai logé et nourri 3 officiers et 40 soldats, les trois journées d'officier à L. 3»3 s.(1) — L. 9» 9s.(2)
et 47 journées de soldats à L. 1»6 sols (3) L. 61» 2s.(4)

L. 70»11s.(5)

Cette appréciation est trop basse; ces gens-là, grands gourmands, dont une partie mangeaient à chacun une livre de viande par repas, qu'on ne pouvait rassasier de vin et d'eau-de-vie et dont on ne pouvait servir les restes à cause de leur malpropreté, ont coûté un petit écu par jour à l'habitant du Pays.

Depuis le 1er février au 16 avril, j'ai de plus supporté une journée d'officier et 23 journées de soldats; ce qui porterait les journées d'officier à quatre, à L. 3»3 s. (6) par jour, les officiers s'étant conduits avec bienséance et modération L. 12 12 s. (7)

Les journées de soldats se montent à 70 à L. 2»2 s. (8) par jour L. 147 — (9)

J'ai fait cadeau, à peu près forcément à un officier, de ma carte de la Principauté de Neuchâtel, par M. Ostrewald, qui m'avait coûté L. 6 — (10)

Les soldats m'ont volé: deux draps de lit L. 8 8 s. (11)
une nappe L. 2 2 s. (12)
un tablier de peau pour mon domestique, que je lui ai remplacé L. 5 8 s. (13)

Total L. 181 10 s. (14)

(1) 4 fr. 35 c. — (2) 13 fr. 05 c. — (3) 1 fr. 80 c. — (4) 84 fr. 90 c. — (5) 97 fr. 35 c. — (6) 4 fr. 35 c. — (7) 17 fr. 40 c. — (8) 2 fr. 90 c. — (9) 203 fr. — (10) 8 fr. 30 c. — (11) 11 fr. 60 c. — (12) 2 fr. 90 c. — (13) 7 fr. 45 c. — (14) 250 fr. 50 c.

(La fin au prochain numéro.)

(La fin au prochain numéro.)

LA MOLIÈRE

PRÈS DU LOCLE

(Avec une planche.)

On désigne sous le nom de *la Molière* un groupe de maisons, formant ce qu'on appelait autrefois *un voisinage,* situé à un quart de lieue du Locle, à la bifurcation du chemin conduisant aux Queues et au Cerneux-Péquignot, d'une part, et à la Chaux-du-Milieu, par la *Porte-des-Chaux*, de l'autre. Ce dernier est à peu près abandonné, mais il a dû avoir une certaine importance autrefois.

L'une de ces maisons était jadis occupée par un moulin; c'est elle qui a probablement donné son nom au hameau (meule, molière). Ce moulin a été aboli en 1833, et les sources qui faisaient mouvoir les rouages amenées au Locle pour l'alimentation de plusieurs fontaines. La maison, qui n'avait rien de remarquable, a été transformée en logements. Deux autres (une quatrième *a été incendiée il y a quelques années*) *se distinguent par la disposition* irrégulière et les dimensions inégales de leurs fenêtres.

C'est une de ces maisons, à laquelle la légende attribue une grande antiquité, que représente le dessin de M. Louis Favre; elle a déjà été signalée à l'attention des lecteurs du *Musée* par MM. C. Nicolet (1) et Louis Dubois (2).

Cette construction robuste et massive a malheureusement perdu quelque chose de son caractère primitif par l'application récente d'un badigeon blanc qui a fait disparaître le bossage du mur de la façade. Seul, le contrefort en saillie à gauche de la porte d'entrée se dessine encore assez nettement.

Lorsqu'on pénètre dans la maison par cette porte, on est frappé de l'épaisseur considérable des murs. Celui de la façade mesure six à sept pieds et ceux de l'intérieur trois à quatre pieds. Un corridor étroit, sur lequel s'ouvre à droite une porte de cave fortement voûtée, conduit à la cuisine. Le plafond de ce couloir est formé de larges et fortes dalles de pierre qui éveillent l'idée de casemate ou de maison fortifiée, de *blockhaus,* ainsi que l'a dit M. C. Nicolet à propos du *Couvent* de la Chaux-de-Fonds.

(1) *Musée neuchâtelois* 1869, page 300. (2) Id. 1871, page 144.



dessiné et autographié par L. Favre.

Lith. du Pénitencier.

La Molière, près du Locle.
en 1870.

On peut regretter qu'aucun autre vestige de l'antiquité de l'édifice n'ait été conservé. En effet, toutes les fenêtres actuelles sont dépourvues d'ornements, quoique taillées dans ce calcaire oolitique blanc, nommé *pierre franche*, qui a fourni les matériaux pour les encadrements de fenêtres du XVIIe siècle, dont le *Musée* a reproduit divers spécimens.

Ajoutons encore que par une bizarrerie singulière, les trois appartements contenus dans cette maison possèdent chacun leur entrée particulière. La porte de la façade conduit à celui du rez-de-chaussée, dont la fenêtre est à gauche. Celui dont on voit les trois fenêtres à droite a son entrée en bise, du côté du Locle. Enfin le troisième a son entrée sur le derrière de la maison.

Toutes les pièces sont d'ailleurs si basses qu'un homme de taille moyenne peut à peine y entrer avec son chapeau.

A. JACCARD.

COSTUMES NEUCHATELOIS

XVIIIe SIÈCLE

(Avec une planche.)

On ne se lassera jamais d'étudier le costume; cette chose, futile en apparence, résume l'histoire, et, ce qui nous frapperait tout d'abord, à coup sûr, si, par une faculté rétrospective, nous pouvions retourner aux époques passées, ce serait le costume; là serait pour l'œil la différence la plus frappante entre un siècle et un autre. Les taillades, les crevés d'étoffes brillantes, la bigarrure des couleurs, les plumes ébouriffées, les armes ouvragées nous diraient le XVIe siècle guerroyant, émancipé, épris de luxe, d'art et de toute la poésie que jettent autour d'eux la soie, le brocart, le velours et le drap d'or, l'acier des cuirasses et des épées, le cliquetis des métaux et le papillotage des tons vifs et sans mélange. Les habits boutonnés, de couleur plus sombre, les dentelles

et la grande perruque nous peindraient la dignité du grand siècle, Versailles projetant ses reflets à travers l'Europe, du Tage à la Néwa, et donnant des allures princières aux magistrats de nos républiques d'autrefois. Qui ne se sent égayé à la vue de la soie chiffonnée par Watteau, quel charme factice et séduisant flotte autour de ces robes sans tailles auxquelles il a donné son nom. Quelle grâce dans ces habits mordorés sous les basques desquels frétille une épée à fourreau d'ivoire. La poudre qui voltige autour des perruques blanches n'est-elle point l'image du XVIIIe siècle, léger et folâtre, dont le rire ne s'arrêtera qu'au bruit de la Bastille prise d'assaut. Et l'enthousiasme républicain, les saturnales démagogiques, les folies de la réaction, ne sont-elles point écrites dans les robes et les habits tricolores, dans la carmagnole et le bonnet rouge, dans les tuniques de gaze et les bagues aux pieds, dans l'habit à basques démesurées des Merveilleux et les cravates des Muscadins.

Tout a sa signification dans le vêtement, et l'on ne s'étonnera point, sans doute, si nous revenons souvent sur le sujet encore incomplet du costume neuchâtelois. Aujourd'hui c'est au tableau bien connu d'Alexandre Girardet, la *Fête militaire des trois compagnies de la ville de Neuchâtel au Mail*, le 28 juin 1796, que nous empruntons l'image de nos bourgeoises et d'un officier de nos milices. La mousseline blanche et de couleur, les toiles à pois et à fleurs abondent dans cette fête, où la mode française éclate partout. Les élégantes neuchâteloises, comme les thermidoriennes de Paris, portent les cheveux en boucles tombantes sur les épaules, et sans poudre; elles se coiffent de bonnets à rubans, de chapeaux doublés de soie et de voiles à dentelles; les mouchoirs de cou sont en étoffe légère à bords de couleur.

L'officier, comme les soldats, rappellent les gardes nationaux de France, avec un peu moins d'élégance toutefois; on remarque, dans le tableau de Girardet, que les hommes seuls portent les cheveux poudrés.

A. Bachelin.





Costumes neuchâtelois.
1796.

NOTICE SUR LES PASSAGES DE TROUPES

qui ont eu lieu dans le canton de Neuchâtel de 1806 à 1815.

Lue à la réunion de la Société cantonale d'Histoire, le 4 juillet 1876, à Colombier.

Par le Docteur A.-L. ROULET.

(Suite et fin. — Voir la livraison de janvier, page 16.)

Du 24 mars 1815.

La sortie de Napoléon de l'île d'Elbe, son entrée en France à main armée, la défection de toutes les troupes de ligne qui ont abandonné le roi Louis XVIII pour proclamer de nouveau leur ancien chef, dans l'espérance sans doute de recommencer de nouveau, sous ses ordres, à parcourir, piller et dévaster l'Europe comme elles l'ont fait pendant les vingt-cinq dernières années, ces circonstances, jointes à notre réception comme canton dans la Confédération helvétique, ont nécessité des mesures de précaution pour faire respecter le territoire suisse. Le gouvernement a ordonné la formation d'un bataillon d'élite destiné à fournir le contingent de Neuchâtel aux troupes de la Confédération. La première levée a d'abord été de 600 hommes pris parmi les jeunes gens non mariés, de 18 à 35 ans, qui ont été formés en compagnies et logés chez le particulier pour être à portée d'être rassemblés pour être exercés et disciplinés; toutefois avec la ration de $1/2$ livre de viande, 1 $1/2$ livre de pain par jour, le bourgeois était tenu de donner gratuitement à la troupe place au feu, lumière et sel nécessaire pour faire le potage, et de fournir au soldat logement avec paillasse et couverture et aux officiers des lits.

Nonobstant ces ordres du Conseil d'Etat, les particuliers en général ont traité favorablement ces militaires, nos compatriotes, les faisant manger avec eux (pourtant en recevant d'eux leurs rations), leur donnant du vin et leur

fournissant des lits... J'ai donné à ceux que j'ai eus, à chacun un quart de pot par jour.

La Diète helvétique ayant arrêté la mise en activité d'un second contingent, Neuchâtel a encore dû lever 400 hommes pris parmi les garçons non mariés, de 18 à 35 ans.

Indépendamment de ces mesures, les frontières du Pays et de la Suisse en général ayant dû être bordées de troupes, la Confédération a envoyé ici de la troupe et de l'artillerie, bernoise pour la plupart, des Zurichois et même d'Unterwald, qu'on a répartis dans le pays et logés chez les bourgeois avec la ration de $^5/_8$ livre viande et $^1/_2$ livre de pain, avec astriction de fournir et cuire le légume. Ces militaires, ainsi que les précédents, ont généralement été admis à la table des particuliers, et j'ai aussi donné un quart de pot de vin par jour à ceux que j'ai eus, comme à ceux du bataillon de Neuchâtel, et aux uns et aux autres quelques verres de plus lorsqu'ils ont pu se rendre utiles, ce qu'ils ont fait volontiers lorsqu'ils en ont eu le temps entre leurs exercices et leurs factions. Le gouvernement a ensuite déclaré qu'il ne serait plus livré de rations, mais que le particulier revevrait 4 batz (1) par journée de soldat.

Depuis le 24 mars au 24 juillet, j'ai supporté deux journées d'officiers à L. 2»2 sols (2)		L. 4 4 sols (3)
et 210 journées de soldats à L. 1»4 (4)		» 252 — » (5)
Total:		L. 256 4 sols (6)
Sur quoi j'ai reçu de la Confédération 7 rappes (7) par jour pour les soldats qui ont reçu leurs rations et 4 batz (8) par jour pour ceux qui ne les ont pas eues et que j'ai nourris en plein, faible indemnité, qui s'est montée à	L. 52 10 sols (9)	
J'ai de plus reçu de la Commune 8 batz (10) par jour pour les officiers	L. 1 12 sols (11)	
		L. 54 2 sols
Reste à ma charge		L. 202 2 sols (12)

Les Audiences générales ayant décrété une contribution équivalent au 7 pour mille des fortunes, j'ai sous-

(1) 55 c. — (2) 2 fr. 90 c. — (3) 5 fr. 80 c. — (4) 1 fr. 65 c. — (5) 347 fr. 75 c. — (6) 353 fr. 55 c. — (7) 25 c. — (8) 55 c. — (9) 72 fr. 45 c. — (10) 1 fr. 10 c. — (11) 2 fr. 20 c — (12) 278 fr. 90 c.

crit pour la somme de L. 350 — sols [1]
à compte de quoi il m'a été déduit 71 journées de soldats
des troupes des Hautes puissances alliées en 1813 et 1814
à 12 batz [2] L. 85 4 sols [3]
et 4 journées d'officiers à 28 batz [4] L. 11 4 sols [5]

L. 96 8 sols [6]

Ma contribution en argent est donc de L. 253 12 sols

La dite contribution levée sur tout l'Etat a produit une somme de L.

Les frais de passage des troupes, hôpitaux, habillement, etc., s'élevant à L. 698,366 5 s. 4 d. [7]; il est resté L. dont les audiences ont ordonné le dépôt à la Trésorerie.

Ici se termine le manuscrit de mon grand-père : il a laissé en blanc les chiffres indiquant le produit de la contribution. Dans le *Manuel du Conseil d'Etat* du 8 juin 1816, on trouve le rapport des commissaires pour la contribution du 7 $^0/_{00}$ qui évalue

le produit de la contribution à	L. 717,942 3 s. 9 d. [8];
les frais à couvrir à	» 689,079 15 » 4 » [9];
et l'excédant déposé à la Trésorerie à	» 32,862 8 » 5 » [10].

On voit que nos pères, en cette année de misère et de famine qui s'appelle 1816, eurent encore à payer de lourds impôts. Il est curieux de voir établie alors, pour un temps limité il est vrai, une contribution analogue à notre impôt direct actuel, et perçue de la même manière, par souscription, soit déclaration, des contribuables sous le contrôle de commissions locales de taxe. Il y eut 10,094 souscripteurs, c'est-à-dire contribuables, mais les listes en ont été détruites: nous n'avons donc pas le « *livre jaune* » de cette époque.

Pour terminer cette rapide revue des passages de troupes dans notre pays, estimons-nous heureux d'avoir, il y a six ans, échappé encore à la guerre franco-allemande, grâce à la rupture complète de nos rapports avec le souverain de la Prusse, et d'avoir vu entrer chez nous l'armée française comme prisonnière et non plus comme conquérante. Puissions-nous, à l'avenir, protégés par la neutralité suisse, décidés à la faire respecter par tous nos voisins, échapper toujours à ce terrible fléau, la guerre !

(1) 483 fr. — (2) 1 fr. 70 c. — (3) 117 fr. 60 c. — (4) 3 fr. 90 c. — (5) 15 fr. 45 c. — (6) 350 fr. — (7) 963,745 fr. 45 c. — (8) 990,760 fr. — (9) 945,410 fr. — (10) 45,350 fr.

JOURNAL DE DAVID SANDOZ

DE LA CHAUX-DE-FONDS

(Suite. — Voir Musée neuchâtelois 1874, p. 221)

David Sandoz assiste régulièrement aux assemblées de Commune qui ont toujours lieu le dimanche, à l'issue du service divin, et note les décisions prises, souvent même le nombre des votants.

ECOLE. — *Dimanche* 7 avril 1771. — Gelée ce matin, soleil et bise. J'ai été au sermon. M. Mouchard, pasteur de Renan, texte, chant. — On a arrêté les Communiers assermentés sous la présidence de M. le maire. Le régent d'école, David Jacot, a présenté une requête qu'il y a longtemps qu'il nous sert, il n'a pas de quoi vivre à présent que les temps sont durs. On lui a donné un louis neuf (23 fr. 15 c.)

Le sieur Châtenay, régent de la seconde école, veut quitter; il se présente Ducommun, régent des particuliers; on l'a refusé, car il ne sait pas la langue latine, ni autre, etc.

Autant qu'on peut en juger, cette seconde école était une classe supérieure qui fut supprimée à l'époque du départ du sieur Châtenay, en 1771, et qu'on essaya vainement de rétablir plus tard. Voir 1re partie de l'extrait, *Musée* 1874, page 229.

L'unique école restante fait le sujet de plusieurs notes de ce journal.

Dimanche 14 novembre 1773. — Moi et David-Louis au sermon. Frédéric Sandoz a fait les fonctions de régent. David Jacot, notre régent pendant trente ans, est mort. On l'a enterré le 11 du courant.

Dimanche 28 novembre. — On a arrêté les Communiers assermentés touchant la vacance du régent. Il y eut une commission mardi dernier, qui propose de doubler la pension pour les articles casuels, comme pour le sonnage des enterrements, 6 batz au lieu de 3, pour les certificats de décès, 8 batz, pour les enfants qui vont à l'école, 4 batz par mois pour les Communiers, 7 batz pour les non communiers, mais les pauvres assistés par la Chambre de charité payeront toujours sur l'ancien pied. Le tout fait et passé à la pluralité, sous la présidence de M. le maire.

Dimanche 12 décembre. — On a arrêté les Communiers. La commission a rendu compte de la journée de lundi où Pierre Robert-Nicoud a été examiné pour le poste de régent. On l'a reçu d'une voix unanime.

PATROUILLES. — La police des routes fait souvent le sujet des délibérations de la Commune. A cette époque la gendarmerie n'était pas organisée et les Communes étaient chargées de la police, chacune dans son territoire.

Dimanche 5 novembre 1775. — Après le sermon on a arrêté les Communiers assermentés; on a lu un arrêt du Conseil d'Etat, comme les vagabonds commettent des meurtres, il faut renforcer les patrouilles. C'est pour cela que l'on a délibéré; le plus (la majorité) est de les continuer dans toute la communauté par 10 hommes par jour, plus ou moins. On a été longtemps à ce débat sur les patrouilles, et on ne l'a pas fait bien.

Mardi 7 dit. — Théodore Sandoz m'a commandé pour faire la patrouille demain. Réunion à 8 heures du matin chez M. le maire Robert.

Mercredi 8 dit. — Je suis allé chez M. le maire Robert, aux Endroits. Il s'est trouvé 12 patrouilles, il en manquait quatre. Il a écrit les noms des 12, puis nous avons tiré les cartes; j'ai eu le sort du village et des environs en se rechangeant. J'ai été l'aprés midi au village et suis revenu le soir à la maison.

Vendredi 10 dit. — Mon fils, Daniel-Henri, est allé ce matin chez M. le maire Robert pour faire la patrouille pour le tour de Marie-Madeleine Brandt dit Gruerin, et a patrouillé avec un ouvrier de J^n^-P^re^ Borle, qui est aussi un jeune homme. Ils se sont promenés et ont patrouillé par la Sombaille, les Bulles et le Valanvron. Arrivé ici le soir, il a raconté qu'ils ont dépensé chacun 6 creutz (20 centimes).

Dimanche 4 février 1776.— Après le sermon, on a arrêté ceux du serment à la Communauté; on a lu une requête des officiers du bataillon de la Chaux-de-Fonds, et un arrêt du Gouvernement pour qu'ils commandent les patrouilles. Accordé d'une voix unanime.

Mardi 2 avril 1776. — Mon fils, Daniel-Henri, a été de patrouille pour Théodore Sandoz; il a été ambulant avec Charles-Frédéric Jacot; a passé par ici à 1 heure après-midi pour manger du lait chez nous, a eu son congé à 5 heures du soir. C'est le sieur capitaine Abr.-Henri Droz qui donne les ordres.

Dimanche 20 octobre. — On a arrêté tous les communiers de la Chaux-de-Fonds sous la présidence de M. le maire. Les patrouilles ne se font pas comme il convient, ce sont les officiers militaires qui manquent de les diriger. On les renforcera, et celui qui conduira un rodeur à l'officier aura 7 batz, et jusqu'à 6 piècettes s'il le conduit de loin.

Dimanche 9 février 1777. — Après le sermon on a arrêté tous les communiers et habitants de la Chaux-de-Fonds pour les aviser qu'il y a une bande de voleurs signalée, et que l'on payera 6 piècettes à celui qui conduira des rodeurs à la Chaux-de-Fonds des lieux les plus éloignés, et 4 piècettes à ceux qui en amèneront d'endroits plus rapprochés.

Dimanche 7 septembre. — On a encore arrêté les communiers assermentés pour les patrouilles de nuit sur le Doubs; il y en a trois, une que l'on paye 14 batz par nuit, et les deux autres 24 batz pour les deux personnes qui ont un autre poste de nuit.

Dimanche 5 octobre.— On a diminué les patrouilles de nuit de quatre. Il ne reste plus que deux patrouilles.

Dimanche 26 octobre. — Arrêté ceux qui ont le serment à la Commune. M. le maire a reçu des ordres qu'il faut faire des patrouilles de nuit, car on les avait interrompues; on croyait qu'elles étaient inutiles. Il y en aura quatre par le haut des Côtes (du Doubs).

Nous continuons ce travail en enregistrant par ordre de date les articles les plus intéressants sans les réunir par ordre de matière, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

1772. Mardi 29 septembre. — Je suis allé à la Chaux et au Plaid. J'ai vu installer M. le maire Jean-Pierre Robert. Toute la Justice, renfort et conseil, en habits noirs, manteaux et épées, pour assister à cette cérémonie. M. le procureur de Valangin et le sautier du Roi qui sont M. Benoit de Sandoz et

Dd Perret, sautier, M. Bergeon, pasteur, le frère du sieur maire avec son fils, M. le maire de la Sagne, etc. Les grenadiers ont formé la haie depuis la Maison-de-Ville jusqu'à la Croix-d'or, où on se rendit à l'issue du plaid. On a installé Joseph Nicolet lieutenant de la Justice de la Chaux-de-Fonds, en place du sieur Abram DuBois. On a lu son brevet et ensuite le serment.

Il y a eu trop de gens pour que tous puissent entrer dans la salle d'audience, et bien des femmes et des enfants par le village pour voir les grenadiers qui ont annoncé les santés cet après-midi.

Vendredi 27 mai. — Je suis été aux Gazettes. Il y a la mort de Louis XV, de la petite vérole. Louis-Auguste XVI, son petit-fils, a été proclamé Roi de France.

1776. Dimanche 7 janvier. — On a arrêté les bourgeois de Valangin après le sermon au sujet de la location de la Maison-de-Ville de Valangin pour la continuer encore trois ans, après les trois ans qui ont commencé en 1774. Après cela elle se louera toujours pour six ans, à l'avenir. L'assemblée a été unanime sur les deux propositions.

Lundi 26 février. — Moi, ma femme et mes deux garçons sommes allés à la foire de la Chaux-de-Fonds. Elle a été encore assez grande pour la saison d'hiver. Les bêtes grasses se sont assez bien vendues, quelques bêtes maigres se sont vendues à bas prix.

Il y avait du froment à 18 batz et des pois à 14 batz l'émine, des pommes à 9, 10 et $10^1/_2$ batz l'émine. Ce soir, à 10 heures j'ai 49 ans accomplis et j'entre dans ma cinquantième année.

Mercredi 6 mars. — Avons enlevé la neige du pan de bise de la maison. Il y en avait trois pieds à côté de la cheminée. C'est la première fois que nous l'avons déchargée, car nous avons eu peur que le toit ne s'enfonce.

Pierre-Fréd. Bourquin vint quérir une livre de beurre.

Dimanche 21 avril. — Moi et ma chère femme, David-Louis et Marie-Charlotte, au sermon. Après le sermon, on a arrêté ceux qui ont serment à la Commune pour approuver deux requêtes et les présenter demain au Conseil d'Etat. Les étrangers refusent de payer les *giètes* (droits d'habitation) de 30 batz par année sous prétexte qu'ils n'ont jamais payé plus de 20 batz quoiqu'ils amodient trois ou quatre domaines et tiennent négoce ou vendage de vin.

Dimanche 2 juin. — Ma chère femme et Dd-Henri, au sermon. Avons enterré à Renan, à 2 heures après-midi, Jacob-Henri Marchand, âgé de 63 ans tout au plus. M. le pasteur Frêne a fait l'oraison funèbre et celle d'un enfant tout ensemble.

Notre repas a eu lieu chez le justicier Béguelin à raison de 12 batz par personne.

Le sieur lieutenant ballival a fait lecture d'un testament fait en 1765 et rédigé en vue de nous dépriver, car il ne donne que 100 écus petits à ceux qui ont des enfants, et cela après la mort de sa femme Judith née Matthey-Prévot. La dite veuve jouira de son bien-fonds, sans tuteur et sans qu'il soit fait d'inventaire. Nous perdons par ce fait 200 écus petits.

Mercredi 5 juin. — Je suis été aux prières. M. le ministre Duplessis a baptisé trois enfants jumeaux, dont le père est un nommé Henri Humbert-Droz.

Samedi 8 juin. — Mon frère Abram-Louis a passé ce soir par chez nous, il a dit qu'il avait beaucoup mis aux loteries, et qu'il avait eu le malheur d'être blanc, par trois collecteurs des dites loteries qui sont Jaques Gentil, courtier à Neuchâtel, le sieur justicier Jonas-P. Courvoisier et le sieur Jacob Humbert-Droz fils, à tous trois environ 100 louis d'or neufs. Il pense s'absenter du pays.

Dimanche 9 juin. — Nous cinq au sermon le matin. Après le sermon on a arrêté les communiers assermentés, et on a lu une requête par laquelle la Commune demande de la poudre pour faire sauter les rocs pour réparer les chemins. Il est dit qu'elle en a déjà emprunté trente livres l'année passée. Cette requête a été appointée, la Seigneurie fournira cent livres de poudre et on la remerciera.

Mme la mairesse Sagne demande une place pour elle et sa servante au temple, au bout du banc après les anciennes d'église, offrant deux écus neufs (11 fr. 55 c.) par an. On les lui a accordées gratis.

(A suivre.)

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Janvier, pag. 9.)

II

A quelques années de là, l'hôtel de Kerkaradec était devenu un des rendez-vous de la jeunesse élégante, et certains soirs on voyait défiler dans ses salons tout un monde de seigneurs et d'officiers; chaque régiment y était représenté, et leurs brillants uniformes multicolores réjouissaient les yeux de Marguerite.

L'enfant ne semblait nullement se douter que ces fêtes se donnassent pour elle, qu'elle en était la raison et l'objet; elle y assistait sans plaisir, par habitude, quelquefois même par obéissance. Sa bouche avait le même sourire pour tous ces prétendants empressés à ramasser un pétale de son bouquet, ou à se disputer un ruban tombé. Que de mots charmants venaient s'émousser à cette placidité, combien de ruses d'insinuation demeuraient sans effet; personne ne trouvait le chemin de ce cœur si difficile à conquérir, personne cependant ne renonçait à la lutte. Dans la main de Marguerite il y avait huit cent mille livres inscrites au grand-livre, et les clés de deux châteaux avec leurs domaines, fermes, terres et forêts, sans compter l'hôtel de Versailles.

C'était le veau d'or que l'on adorait en Marguerite, et la divinité semblait ignorer le culte qu'on lui rendait, regardant avec le même calme tous ceux qui s'inclinaient à ses pieds. L'expédition des Argonautes éprouva moins d'orages que n'en souleva cette frêle fille bretonne, autour de laquelle s'agitait un monde d'intrigues dont elle ne se douta jamais, et qu'elle n'eût point comprises.

Cette indifférence était un peu lassante pour tous, et lorsque la mère demandait à sa fille si elle n'avait point encore distingué quelqu'un parmi les jeunes gens qui lui présentaient leurs hommages, elle répondait en citant quatre ou cinq noms, ceux de MM. Lullin, d'Erlach, de Châteauvieux et d'autres, officiers des régiments suisses, qui lui semblaient plus charmants, à cause de leur habit rouge. La duchesse regardait alors Marguerite avec tristesse; le duc s'en allait maugréant, car, aussi enfant que sa fille, il détestait les Suisses dont l'uniforme lui rappelait les Anglais.

Les choses ne pouvaient durer longtemps ainsi, et cette espérance mettait en fête continue l'hôtel de Kerkaradec; le duc s'en accommodait fort, il trônait dans ses salons où chacun, du reste, partageait ses opinions et ses projets de revanche navale.

* * *

Marguerite était l'enfant la plus frêle qu'on pût voir; petite, fine, ses mains avaient des transparences de cire, comme son front; ses yeux noirs et doux ne semblaient point devoir s'allumer au feu d'un autre sentiment que celui de l'affection dont elle enveloppait également sa mère, la vieille nourrice bretonne qui l'avait élevée, un ara blanc dont on ne savait plus l'âge, et son père. Elle avait pour ce dernier plus de crainte que d'attachement, parce que le duc, ne retrouvant rien en elle qui lui rappelât sa race, la traitait en enfant malade, quelquefois même avec une indifférence un peu dure.

Souvent, déjà, on avait cru que cette fleur si délicate allait se replier sur sa tige et emporter dans la tombe l'espoir du nom des Kerkaradec. Ces crises qui arrivaient avec l'hiver durèrent près de trois ans, elles disparurent avec un printemps, et Marguerite put refleurir avec les marguerites, comme lui disaient les habitués du salon de la duchesse. Ce fut alors que se répandit le bruit que le duc marierait sa fille à dix-sept ans, et qu'elle aurait pour dot une fortune à laquelle peu de princesses eussent osé songer.

Les prétendants ne se firent point attendre, mais pas un n'osait avouer qu'il cherchait à plaire à une enfant qui taillait encore des robes à sa poupée, et mangeait en compagnie de son ara; ils donnaient pour prétexte de leurs assiduités la parenté, l'amitié et le souvenir de Georges.

Certains jours on conduisait Marguerite à Trianon où elle jouait avec les jeunes princes et les princesses, elle aimait surtout à se faire la petite maman de cet enfant aux cheveux blonds et soyeux que l'histoire devait appeler Louis XVII, et qui ne devait porter qu'une couronne de martyr.

* * *

Depuis le jour où commence cette histoire, Versailles ne ressemble plus à la résidence royale d'autrefois; à certaines heures on rencontre une foule de gens qui vont au château, des seigneurs et des prélats, ceux-ci en voiture, d'autres, vêtus de noir, qui assombrissent les rues et les jardins de leur présence, et qu'on appelle « Messieurs du tiers ». On parle beaucoup de ces derniers chez le duc, ce sont eux qui causent au vieux breton ces emportements terribles qu'on n'avait plus entendus depuis longtemps. Marguerite, indifférente à tout jusqu'ici, veut savoir ce qui se passe et demande des explications, celles qu'on lui donne n'expliquent rien à sa jeune tête.

Le printemps a passé, l'été resplendit, mais on ne se promène plus ailleurs que dans le jardin de l'hôtel; plus de fêtes dans le parc, on est comme cloîtré, et l'on écoute les bruits du dehors d'un air anxieux. Dans une des premières nuits du mois d'août il s'est passé quelque chose de si grave que tout le monde en est préoccupé et abattu, on n'ose plus sortir des appartements malgré leur chaleur étouffante, un danger plane au-dessus des têtes, quel est-il?

La royauté est en péril et nous avec elle, disent les seigneurs. Cela est-il donc possible? Quatre mois auparavant, par un beau soleil de mai, une procession solennelle annonçait à la France l'ouverture des Etats-généraux, la joie et l'espérance étaient unanimes, un cortége immense entourait le roi et la reine, qui saluaient le peuple au bruit des musiques; les fleurs jonchaient le sol, et Marguerite, qui avait assisté à cette fête, ne comprenait pas comment la royauté pouvait être aujourd'hui en danger.

Les soirées continuent à l'hôtel, mais elles sont graves maintenant, et les officiers n'y viennent plus; le duc paraît rajeuni, et les éclats de sa voix dominent toutes les conversations; l'abolition des priviléges est une hérésie, et la constitution un crime de lèse-majesté qu'il faut combattre et punir. A certains moments on croit voir l'ancien capitaine de la *Tonnante* sur le pont de son vaisseau. Dans la nuit du 1er octobre, à la suite du roi, au banquet des gardes du corps, il se fait remarquer parmi les fanatiques qui foulèrent aux pieds la cocarde tricolore.

Quelques jours après, il pouvait voir de sa fenêtre l'effrayant spectacle du peuple de Paris, hommes et femmes, armés de piques, de fusils et de sabres, traînant des canons et envahissant le château en demandant du pain!

Quelles heures d'angoisse que celles qui suivirent, quels déchirements; l'effroi, le sentiment de l'impuissance glaçaient les cœurs, le duc était tombé dans cet accablement que lui avait causé la mort de son fils Georges; de temps en temps, cependant, il se levait brusquement, criant qu'il fallait porter secours au roi et à la reine, mais à un bruit sourd, résonnant dans l'hôtel,

il s'arrêtait; c'était des sections de Parisiens armés de piques, et laissés pour cette raison à l'arrière-garde, qui frappaient de leurs armes les portes cochères et les volets fermés des maisons sous lesquelles ils bivouaquaient depuis deux jours. Le temps était froid et brumeux, des feux flambaient de distance en distance, les patriotes y faisaient cuire des quartiers de cheval d'un garde du corps, au travers desquels ils avaient passé leurs sabres et leurs baïonnettes; des femmes réparaient le désordre de leurs haillons, d'autres dansaient en chantant pour se réchauffer; leurs chants, dont on reprenait les refrains en chœur, semblaient menacer ces hôtels dont les portes et les volets étaient clos comme les écoutilles d'un navire en danger; tout cela était sinistre et jetait la terreur dans ces salons dont rien n'avait troublé jusqu'ici la parfaite quiétude.

La duchesse, effrayée, était couchée sur un sofa tenant Marguerite dans ses bras; la pauvre enfant ne comprenait pas grand chose à ce qui se passait, elle gardait le silence; le duc contemplait par une persienne entrebâillée le spectacle de la rue, on sentait qu'il allait faire payer cher l'audace des assaillants; à chaque bruit des piques frappant les portes de l'hôtel il s'approchait d'une table sur laquelle il avait réuni toutes ses armes de chasse, tant de fois victorieuses dans les genêts de la Bretagne; à l'angle d'une console il avait placé la première épée anglaise qu'il avait reçu de son fils Georges.

La duchesse se souleva atterée à la vue de ces préparatifs de combat.

— Mais on peut encore fuir, lui dit-elle, nous pouvons gagner les bois de Satory par les jardins et de là...

— Pensez-vous que je veuille fuir avec vous? interrompit le duc en lui lançant un de ces regards avec lesquels il imposait silence à tous. Ce que je défends ici c'est vous d'abord, et ma fille... Quant à moi et à ma maison... advienne que pourra! Holà les gars!

Le duc appelait ainsi le personnel de l'hôtel, et il donnait à chacun de ses gens le nom de son village. Huit laquais apparurent et se rangèrent sur le seuil du salon.

— Toi, Pont-d'Aven, qui n'a jamais manqué un lièvre au jugé, tu te placeras sur le palier de l'entresol et tu commenceras le feu, voilà une arme avec laquelle tu pourras faire une chasse comme, par Sainte-Anne d'Auray, tu n'en as jamais faite de ta vie; le premier mécréant qui passera le seuil...

A ce moment une sourde rumeur éclatait au loin du côté du château, c'était comme des acclamations mêlées à la houle populaire, les patriotes, hommes et femmes, obéissant aux ordres d'un chef à cheval, se rangèrent sur un des côtés de la rue comme pour laisser passer une troupe; tous les

yeux se portaient vers le haut de l'avenue où, cachées par les armes qui les précédaient, apparaissaient plusieurs voitures, les bras s'agitaient à leur passage, les cris de : « Vive le boulanger et la boulangère » arrivaient distinctement jusqu'au duc et à la duchesse qui ne s'expliquaient point ce nouvel événement. Tout à coup ce fut comme un vertige pour eux, une apparition étrange, un bouleversement des choses, comme si la nature n'eût plus obéi aux lois qui la régissent, le duc pensa rêver, et se crut fou; il poussa la persienne, saisit la barrière de la balustrade en fer forgé, et stupide d'émotion, regarda dans la rue. Au milieu des femmes de la Halle, dansant et brandissant des têtes au bout de leurs piques, escortée par la populace coiffée du bonnet rouge, marchait la voiture royale; Louis XVI saluait en élevant son chapeau par un mouvement lent et continu; la reine, pâle, inclinait la tête, elle s'efforçait de sourire; le dauphin, assis sur ses genoux, et dont elle paraissait s'occuper beaucoup, lui servait de prétexte pour éloigner ses yeux de la foule qui garnissait les rues. Aux cris de « Vive la reine », poussé çà et là, elle regardait furtivement, comme si elle eut pensé que quelque chose pouvait terminer ce calvaire, déjà si long, et qui ne faisait que commencer.

Le duc ne prononça pas une parole; joindre ses acclamations à celles de cette foule qui hier avait envahi le château et profané les appartements royaux, lui semblait horrible, ses yeux ne se détachaient point de cette voiture qui suivait la route de Paris, et lui semblait le corbillard de la monarchie; c'était comme un prisonnier, que l'héritier de Charlemagne, de François Ier et de Louis XIV rentrait dans sa capitale.

*
* *

A partir de ce moment, il n'y eut plus un jour de repos à l'hôtel de Kerkaradec, les événements se pressaient rapides et terribles, l'émotion du matin n'était point encore calmée que le soir en amenait une nouvelle; que d'alarmes, que de nuits sans sommeil depuis cet été de 1789 ! On se demandait s'il ne reviendrait pas des jours où l'on pourrait vivre sans cette éternelle angoisse qui brisait les cœurs par leurs battements précipités. La duchesse et Marguerite ne pouvaient supporter ces émotions continues, leur santé s'altérait de plus en plus; de tous les côtés on prenait la route de l'étranger, et le vide se faisait autour des deux femmes; le duc de son côté ne se sentait point libre d'agir à sa guise, il résolut de faire émigrer la duchesse et sa fille, il les conduirait en Suisse, d'où il reviendrait pour soutenir le roi qui se laissait dépouiller de tous ses droits par la révolution.

*
* *

Ce ne fut point sans un profond déchirement qu'on se prépara à partir, le voyage devait être long, il serait assurément périlleux. On passerait par Dijon et Besançon où l'on attendrait la fin des événements.

Cette fin ne pouvait manquer d'arriver bientôt, c'était une crise à passer, mais on en sortirait et la monarchie triompherait, parce que la monarchie ne peut mourir. Et du fond de sa berline, le duc jetait l'anathème à tous ceux qui, troublant ses projets, le forçaient à rouler en plein janvier par les routes montueuses de la Bourgogne; et, s'animant d'autant plus qu'il s'éloignait du cratère des émotions et du danger, il combinait l'extermination de tous les monstres issus de la révolution.

La duchesse, lassée par le voyage et tout occupée de Marguerite, approuvait son mari et partageait ses espérances, il fallait bien cela pour supporter le présent si lourd déjà, et que les ennuis de la route aggravaient encore; sa sérénité ne résistait point à ces nuits passées dans de misérables chambres d'auberges dont la vue seule donnait froid, à ces haltes prolongées dans les relais privés de chevaux, à ces discussions lassantes avec des hôteliers et des cochers sur lesquels avait déjà passé le souffle de la révolution.

On s'arrêta à Dijon pour laisser aux dames le temps de se reposer un peu. A une journée de Besançon le sol était couvert de neige, la voiture n'avançait que difficilement, le temps devint froid; le pays avait des lignes tristes estompées dans la brume d'un ciel plombé; la duchesse, sans regarder le paysage en ressentit l'impression, son cœur se serra.

A la montée d'une côte le duc descendit de voiture pour cheminer à pied; à ce moment la duchesse fondit en larmes, larmes accumulées et contenues depuis le départ de Versailles, et qui coulèrent avec abondance. C'était l'adieu à ce qu'on laissait derrière soi, au foyer, aux amis dispersés, au roi; c'était la crainte de l'avenir, du pays vers lequel on marchait si lentement, au pénible pas de chevaux poussifs que le cocher appelait *Maury* et *Cazalès* et sur lesquels il frappait comme un forcené. Ces noms si chers, outrageusement prononcés par ce Comtois campagnard, lui révélaient encore le revirement des choses et ne lui présageaient rien d'heureux.

Oh! la vie ne devait plus être qu'une succession de jours moroses, pensait-elle, son âme, comme l'horizon, n'avait pas une lueur qui put raviver le peu d'espérance qui lui restait. Marguerite pleurait, parce qu'elle voyait sa mère pleurer, et la vieille nourrice bretonne avec elles aussi, parce que, chien fidèle et dévoué, elle n'avait pas d'autre idée que celle de ses maîtres et paraissait fondue avec eux. Le vent soufflait violemment et ses raffales lugubres ressemblaient à des plaintes humaines.

— S'il n'était point trop tard j'irais demander à souper aux Watteville en arrivant à Besançon, dit le duc en remontant en voiture. » Chez lui la nature ne perdait jamais ses droits, et les besoins de son estomac atténuaient ses peines du moment.

Il était nuit quand ils arrivèrent. Pour ne pas souper chez les Watteville, le duc n'en mangea pas moins de bon appétit.

*
* *

L'émigration semblait s'être donné rendez-vous à Besançon; la famille Kerkaradec y retrouva plusieurs parents et amis qui attendaient là le moment de revenir en arrière ou de passer la frontière de Suisse; au moment où ils arrivèrent les nouvelles étaient mauvaises. Jusqu'ici l'Assemblée nationale n'avait aboli qu'en paroles les priviléges du clergé et de la noblesse, aujourd'hui commençaient les décrets qui allaient tailler dans le vif; la résistance se préparait, la guerre civile ne tarderait point à éclater. Il était prudent de partir, mais cette décision coûtait bien cher au duc qui trouvait indigne de lui de lâcher pied devant les brigands, et ne pouvait se résoudre à passer la frontière. L'émigration était une faute politique et une trahison envers le roi qui restait, il le sentait d'autant plus maintenant qu'il en était éloigné, aussi, lorsque le vieux marquis de Coëtlogon qui avait rencontré le duc à l'évêché, lui proposa de faire partir la duchesse et sa fille en compagnie de la marquise sa femme, accepta-t-il cet arrangement avec joie. Il pourrait donc ne pas quitter la France et attendre à Besançon ce que l'avenir préparait; puis il avait retrouvé là un peu de cette animation de société qui lui était nécessaire, et faisait de cette ville de l'extrême frontière un petit Versailles.

Le voyage depuis Besançon fut des plus pénibles; il fallut cheminer sur des traîneaux mal clos, par un froid intense et de véritables ornières taillées dans la neige. Des rochers et des sapins, de pauvres villages où des paysans hâves et ternes, du seuil de leurs portes enfumées, regardaient, en riant, passer les attelages; devant soi l'inconnu, c'était lamentable pour ces pauvres femmes, que beaucoup cependant, à la vue de leurs fourrures, contemplaient d'un œil d'envie.

A Pontarlier, où elles voulurent passer la nuit, la populace les injuria; les gardes-nationaux, présents à la scène, craignirent de protéger ces dames malgré leur attitude digne et les passeports qu'elles présentèrent; elles n'osaient descendre des traîneaux dont les chevaux n'étaient point dételés. Un bourgeois s'approcha discrètement de la duchesse : « Partez immédiate-

ment, lui dit-il, dans deux heures vous serez aux Verrières-de-Suisse, je vous y précède, je suis M. de Coligny », et se tournant vers le conducteur épuisé et indécis : « Doubles guides et un écu si tu me rattrapes d'ici au fort de Joux », et il sauta lestement dans un traineau découvert qui partit au galop. Après une demi-heure de marche folle dans la neige, il s'arrêta, M. de Coligny regarda en arrière dans l'obscurité de la nuit et écouta, il entendit les éclats de la voix du conducteur qui, excitant ses chevaux et faisant claquer son fouet, dépassa victorieusement son traîneau. Devant lui, crevant le ciel de ses aspérités, se dressait une étrange silhouette où brillaient quelques points rouges à son sommet, c'était le fort de Joux; la duchesse était sauvée.

« Et maintenant, mon garçon, cria M. de Coligny, un écu encore et un bon souper quand nous serons aux Verrières-de-Suisse. »

On y arriva au coup de minuit.

(A suivre.) A. Bachelin.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de décembre 1877, page 274.)

Au siècle passé l'état des routes était mauvais et les moyens de communications lents et difficiles. L'équitation était non-seulement un exercice agréable, mais il était nécessaire pour ceux qui désiraient franchir rapidement des distances. Aller à cheval était le mode le plus en usage pour voyager.

Dans la Feuille d'avis de cette époque, nous trouvons assez souvent des annonces dans le genre des suivantes :

— « A vendre : un cheval de monture, recommandable tant pour l'agrément de la promenade, que propre pour voyage. »

— « A vendre : un petit cheval pour dame, marche l'amble, pour 6 louis d'or neufs. On l'offre à l'essai pour huit jours. »

— « A vendre une jument bai brun, de l'âge de 7 ans, bien allante et propre pour la selle, pour le prix de 12 louis d'or. »

— « A vendre un cheval de selle, âgé de 6 ans, poil brun, ayant de bonnes allures. Il est sage et peut très bien convenir pour une dame. Sa hauteur est de 4 pieds 9 pouces.

— « A vendre un habit de cheval, d'un camelot poil et soie, boutonnière d'argent, avec la veste doublée en taffetas bleu, le bonnet d'amazone noir. Le prix est de 3 écus neufs. »

— « A vendre une superbe housse d'un beau drap d'écarlate, très proprement brodée en or, ornée et enrichie de franges d'or autour, aussi bien que les fourreaux des pistolets. »

Cependant on se servait aussi de voitures, comme l'indiquent les annonces suivantes :

— « On offre à vendre une chaise à 4 places, dont le coffre est en fond gris de perle avec une mosaïque, et les baguettes en bleu bien vernies, l'intérieur d'un velours d'Utrecht jonquille, les rideaux de maroquin faits à neuf, ainsi que le train qui est remis à neuf et qui est peint en bleu foncé; elle est fort légère pour deux chevaux, on pourrait même s'en servir dans de bons chemins avec un cheval, y ayant timon et flèche pour cela. »

Cet avis indique la forme et la couleur des voitures de luxe de cette époque :

— « On offre à vendre une cariole à deux roues, dans laquelle on peut placer 6 personnes, bien doublée et bien couverte de toile peinte en rouge. »

— « Un cabriolet à soufflet, fort solide et propre à courir la poste à peu de frais. »

— « Une chaise à quatre places, fermant avec des rideaux, garnie en neuf de velours d'Utrecht, pouvant servir autant pour de grands voyages que pour la promenade. »

Les chemins n'étaient pas sûrs, de sorte qu'on voyageait en compagnie, afin de pouvoir se défendre plus facilement au besoin. Il y avait aussi un motif d'économie lorsqu'on prenait une voiture de louage.

En 1770, nous lisons dans la Feuille d'avis :

— « Une personne cherche compagnie pour aller à Berne du 29 au 31 mars, soit en voiture soit à cheval. »

L'année précédente on trouve une annonce pareille :

— « Une personne demande compagnie pour aller à Berne et prendre à cet effet une voiture de louage. »

— « Un particulier se proposant de faire une tournée dans la Suisse avec une chaise et un cheval, désirerait trouver un compagnon de voyage qui en partageât les frais. S'adresser au bureau. » (1788.)

Les maîtres voituriers étaient nombreux à cette époque. On en compte 173 en moyenne de 1752 à 1760, et 44 bateliers. Comme on le verra par les annonces suivantes, ils entreprenaient des voyages lointains.

Dans la Feuille d'avis de l'année 1769, nous lisons :

— « Ulric Buchebacher, de Langnau, muni de bonnes attestations, se propose de venir de Berne avec un char et d'être à Neuchâtel tous les jeudis, dès le matin jusqu'à 4 heures du soir. Il logera chez Jean Junod, près de la porte St-Maurice, et recevra des marchandises à un prix raisonnable, de même que des personnes pour le prix de 15 batz, pourvu qu'elles se rendent à Marin, lieu de son domicile, le dimanche à midi. »

— « Fréd. Dothaux, voiturier, annonce qu'il partira avec 3 chevaux vuides pour Zurich, bien sellés, le 1 avril (1769). Il partira une voiture pour Paris le 15 du mois prochain (1769). »

— « Daniel Antener, batelier, chargera, pour la foire de Zurzach, le 9 du mois prochain (mai 1769). Les personnes qui auront quelques marchandises n'auront qu'à les lui envoyer. »

— « Simon Martinet, batelier, partira pour Zurzac le vendredi 22 du présent mois (avril 1769). »

— « Le 25 ou le 26 (mai 1769), il doit partir une voiture pour Bade et Zurich. Les personnes qui voudront en profiter pourront s'adresser au bureau d'avis. »

— « Il partira un char à banc pour Zurzac et pour Zurich d'aujourd'hui en huit (18 mai 1769) ; les personnes qui voudront donner une malle et quelques hardes, n'auront qu'à s'adresser au bureau d'avis. »

— « Dothaux, messager de Zurich, partira vers la fin du courant pour Paris avec une voiture où il y a encore 2 places vacantes. »

— « Le sieur Combe, d'Orbe, voiturier ordinaire pour l'Angleterre, partira pour Londres avec ses voitures. Il faut s'adresser à lui à Orbe. » (1769.)

— « Le Sr Favre, voiturier, partira de Genève pour Londres avec deux voitures. Si quelqu'un en veut profiter, il n'a qu'à lui écrire au dit Genève. »

Un moyen de communication entre Neuchâtel et les pays situés sur les bords du Rhin, était de descendre en bateau l'Aar et le Rhin. L'avis suivant offre de l'intérêt :

— « Le bateau pour l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre, partira d'Yverdon le 25 mai (1770). Ceux qui auront des effets à envoyer ou qui voudront en profiter, sont avertis de se tenir prêts pour ce temps-là. »

Les deux annonces suivantes sont également relatives aux voyages :

— « Une personne de cette ville, qui part pour la Hollande, souhaiterait trouver un second pour ce voyage. »

— « Un jeune homme de ce pays, de bonne famille et de bonnes mœurs, qui parle fort bien les langues anglaise, italienne, allemande et française, qui a beaucoup voyagé, souhaiterait retourner de nouveau dans les pays étrangers ; si quelque personne avait besoin d'un homme de confiance pour l'accompagner dans ses voyages, on pourra s'adresser à ce jeune homme avec sûreté, mais s'il ne se présente aucune place telle qu'il la demande, si quelque officier retournant en Hollande ou en France voulait le défrayer pendant la route, il lui offre ses services. »

* * *

Comme de nos jours, la Feuille d'avis, au siècle passé, contient de nombreuses offres de service et des demandes de domestiques. On verra par les exemples que nous citerons quelles étaient les aptitudes que l'on appréciait le plus.

Nous lisons dans la Feuille d'avis des années 1769, 1770 et 1771 :

— « Avis. On souhaiterait un jeune homme qui sût raser et coëffer, pour voyager avec un jeune homme. On s'adressera chez M. Paul de Pourtalès. »

— « On souhaiterait de trouver, pour servir dans une bonne maison, un domestique de bonnes mœurs, dont la fidélité et la bonne conduite fussent reconnues, âgé d'environ 30 ans. On préfèrerait une personne de cet âge plutôt que plus jeune, d'une figure revenante, sachant les deux langues, allemande et française, et surtout qu'il ait déjà servi en bonne maison, il faut qu'il sache ranger un appartement, servir à table et avoir soin de la garde-robe de son maître, aux ordres duquel il sera le plus souvent, il conviendrait qu'il sût friser. Quant à la religion, on préfèrerait un protestant, cependant on ne regardera pas de trop près, pourvu qu'il ait les qualités ci-dessus et qu'il soit de bonne volonté, sage surtout, car on ne veut point d'un libertin, eût-il tous les talents. »

— « Un jeune homme de la taille de 5 pieds 6 pouces, souhaiterait d'entrer en condition. »

— « Un jeune homme de Chavornay s'offre comme domestique. Il sait raser, raccommoder et retourner les habits, conduire les chevaux, etc. »

— « Un jeune homme cherche une place comme domestique. Il sait friser et raser. »

— « Un jeune homme de Moudon cherche une place comme domestique. Il n'est jamais sorti de chez lui, et sait écrire, raser et coëffer, quoique petit, il est d'une assez jolie figure. On peut prendre, sur le compte de ce jeune homme, des informations ou par le canal de Mad. Chambrier du bord du lac, ou directement à M. Nicaty, à Moudon. »

— « Un homme de passé 40 ans, vigoureux et bien fait, qui a été laboureur et qui travaille à diverses professions par un effet de son génie, souhaiterait d'entrer dans une bonne maison en *qualité de cocher*; il désire qu'il y ait de l'ouvrage dans la maison où il entrera, afin d'exercer son savoir-faire dans ses moments de loisir. Il aime et connaît les chevaux, les ferre dans le besoin et traite avec succès plusieurs de leurs maladies. Il parle allemand et français. »

— « Une jeune personne de bonne famille d'Allemagne, s'offre comme gouvernante. Elle sait diriger un ménage, un jardin, coudre, raccommoder et rapondre les dentelles, repasser et blanchir, faire toutes sortes de confitures sèches et liquides, desserts, collations et pâtisseries. »

— « Une cuisinière venant de Londres, offre ses services. »

— « Une fille de passé 40 ans, forte, robuste et de bonnes mœurs, souhaiterait d'entrer en service ou en qualité de cuisinière ou de grosse servante, étant bonne jardinière. »

— « Une jeune femme de Rochefort, qui est accouchée il y a trois mois et qui abonde en lait pour téter un enfant, offre ses services en qualité de nourrice. »

Le gage d'une servante était, en 1760, de L. 22 à L. 26, soit fr. 33 par an. Le jour de l'an elle recevait L. 2, 2 s. d'étrennes, soit fr. 3 à fr. 3»50.

D'après les annonces relatives aux domestiques, on voit qu'une recommandation était de savoir cultiver un jardin. Le nombre des jardiniers de profession était restreint à cette époque. En 1770 on n'en comptait que 15 dans le pays. Dans les propriétés de luxe on rencontrait assez souvent un jardinier.

(A suivre.)

FAREL A SERRIÈRES

Une plaque de marbre encastrée en 1830 dans la muraille du temple de Serrières, rappelle que ce fut en ce lieu que, le 14 décembre 1529, Farel prêcha pour la première fois l'Evangile sur le sol neuchâtelois. La tradition rapportée, si je ne me trompe, par Olivier Perrot et après lui par la plupart des historiens de notre Réformation, raconte, en effet, que Farel, après avoir prêché la Réforme à Morat, désireux d'amener le pays de Neuchâtel à la connaissance de l'Evangile, se souvint que Serrières dépendait au spirituel de Bienne, réformé depuis l'année précédente (5 février 1528), et que le curé Emer Beynon « avait quelque goût pour l'Evangile. » Il partit donc de Morat et vint à Serrières; le curé le reçut avec joie, mais il n'osa lui ouvrir son église, il le laissa seulement prêcher sur le cimetière devant le temple. « Aucuns de Neuchâtel, dit Choupard, auxquels Dieu avait donné connaissance de la vérité, accoururent à Serrières. Venez, dirent-ils au Réformateur, et prêchez-nous à Neuchâtel. » Ils l'entraînèrent, en effet, à Neuchâtel. Farel et la troupe qui l'accompagnait, descendant la rue du Château, s'arrêtèrent à la Croix-du-Marché, et là le Réformateur fit, dit la chronique, « un sermon d'une si grande efficace qu'il gagna beaucoup de monde. » Farel abandonna ensuite Neuchâtel pendant quelque temps pour y revenir dans le courant de l'été suivant et y établir définitivement la Réforme.

Tel est le récit de la tradition que rappelle l'inscription de Serrières. Mais est-ce bien à Serrières qu'eurent lieu la première apparition de Farel dans notre pays et sa première prédication, et si oui, la date du 14 décembre 1529 est-elle exacte? D'après la correspondance du réformateur, publiée par Herminjard, l'un de ces faits me paraît exclure l'autre, et si Farel prêcha à Serrières le 14 décembre 1529, ce ne fut certainement pas sa première prédication sur le sol neuchâtelois. Le fragment de chronique, attribué à Froment, rapporte qu'en 1526 Farel, obligé de quitter Montbéliard, s'en vint incognito à Neuchâtel où on lui permit d'abord de prêcher; il fut pour cela contraint de se revêtir d'un surplis de prêtre, mais ayant été reconnu, il dut quitter cette ville. Quoiqu'il en soit de la réalité de cette première tentative de Farel, celui-ci songeait depuis longtemps à Neuchâtel, du moins comme d'un point de départ pour l'évangélisation de sa patrie, car en 1525 (12 sept.) il engageait Zwingli à envoyer à Neuchâtel un certain Védaste pour travailler à l'évangélisation de la France (Corresp. des Réformat. I. n° 159). Mais c'est seulement en 1529 qu'eut lieu la première venue certaine de Farel dans notre pays.

Le 19 ou le 20 novembre 1529 Farel, alors pasteur à Aigle, était arrivé à Lausanne, essayant, sur l'ordre de Berne et sous sa protection, de faire pénétrer les nouvelles doctrines dans la cité épiscopale. Accueilli favorablement par le Conseil de ville, mais repoussé par l'évêque, le réformateur n'était resté que quelques jours dans cette ville et s'était dirigé vers l'Evêché de Bâle et le Comté de Neuchâtel, en passant probablement par Morat qu'il devait avoir déjà évangélisé précédemment. Ce fut dans les derniers jours de novembre ou le 1er décembre qu'il arriva à Neuchâtel, muni d'une lettre de recommandation de Leurs Excellences de Berne; en effet, Jacob Wildermuth, bourgeois de Bienne et de Neuchâtel et, à ce qu'on peut supposer, intendant de Claude de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, écrivait le 3 décembre 1529, de Neuchâtel, à l'avoyer et au Conseil de Berne : « Le pauvre pieux Farel est aussi arrivé et » il a présenté une lettre qui invitait à l'entendre prêcher. » (Corresp. des Réform. II nº 269).

Ce Wildermuth qui, six ans plus tard, commandait les Neuchâtelois au combat de Gingins, paraît avoir été envoyé à Neuchâtel pour préparer les voies à la Réforme et obtenir pour Farel l'autorisation de prêcher dans le Comté; dans le cas où cette autorisation lui serait refusée, il devait réclamer justice de la part de Berne contre un moine qui, dans ses prédications, avait mal parlé de Leurs Excellences. L'autorisation n'ayant pas été accordée, Wildermuth invita le gouverneur à citer en justice « l'indigne moine, » et remit aux Quatre-Ministraux et au Conseil de la ville, une missive du Conseil de Berne; puis craignant de laisser échapper une occasion favorable de faire entendre à Neuchâtel les nouvelles doctrines, il retint le réformateur qui, ne pouvant prêcher publiquement, voulait porter ailleurs ses pas, et, malgré les menaces, le fit prêcher dans les maisons. Mais ce champ de travail trop restreint ne suffisait pas à l'activité de Farel; il étendit plus loin ses courses missionnaires et pénétra dans l'Evêché de Bâle où, toujours protégé par Berne, il prêcha l'Evangile à la Neuveville et dans les villages voisins, attaquant assez violemment l'évêque dans ses prédications. Celui-ci s'en plaignit à Berne, le 10 décembre, demandant qu'on rappelât Farel qui se vantait, dit-il, d'être envoyé par Leurs Excellences. Berne n'en fit rien; au contraire, Farel ayant eu à la Neuveville une dispute publique avec un curé de cette ville et l'ayant cité en justice pour répondre de ses accusations contre la nouvelle doctrine, Leurs Excellences écrivirent, le 12 décembre, au maire et au Conseil de la Neuveville qu'elles enverraient des députés pour soutenir le réformateur contre le curé et qu'elles demandaient le renvoi des assises d'un jour, soit au 16 décembre.

En attendant ce jugement, Farel se rendit de nouveau à Neuchâtel où cette fois il prêcha en public, car il écrit le 15 décembre, au pasteur Dumoulin, à

Noville : « Contre toute espérance, malgré des ordres tyranniques et les efforts » des moines, un grand nombre de personnes ont écouté avidement la parole » que nous avons annoncée aux portes des villes, dans les villages, sur les places (areis) et dans les maisons. » (Farel n'était pas seul, paraît-il; Froment peut-être l'accompagnait. Voir Corresp. des Réform. II. nº 300, note 6). Si Farel a prêché à Serrières, c'est probablement à ce moment qu'eut lieu cette prédication. Cette église dépendait de Bienne pour le spirituel, et il était plus facile au curé qui penchait vers la Réforme, d'enfreindre la défense des autorités neuchâteloises. Seulement, si cette prédication eut l'effet que lui attribue la tradition, celui d'ouvrir à l'Evangile les portes de Neuchâtel, elle ne peut avoir eu lieu le 14 décembre, puisque dans sa lettre du lendemain, Farel parle déjà des résultats extraordinaires qu'il a obtenus et de ses prédications aux portes des villes, dans les villages et sur les places, tout cela, évidemment, ne peut s'être passé du 14 au 15 décembre. Le 16 décembre, le réformateur devant comparaître aux assises de Neuveville dans l'affaire du curé, quitta Neuchâtel, mais il y revint peut-être le lendemain déjà pour assister au jugement du moine mentionné plus haut, que les Quatre-Ministraux avaient emprisonné à la demande de Berne, et il y séjourna quelques jours; c'est du moins ce que l'on peut inférer d'une lettre du Conseil de Berne à J.-J. de Watteville, à Colombier. Par cette lettre, datée du 20 décembre 1529, l'avoyer et le Conseil de Berne annonçaient à Watteville qu'ils avaient reçu de Farel *une plainte contre un moine de Grandson*, frère Guy, qui incriminait leur honneur dans ses prédications à Neuchâtel, et lui ordonnaient de faire une enquête exacte à ce sujet. Le 22 décembre nous retrouvons Farel à Morat où il prêcha; delà il retourna à Aigle. Nommé pasteur à Morat, le 22 janvier 1530, il ne revint à Neuchâtel que dans les premiers jours d'août de cette année-là.

La tradition qui fait débarquer Farel à Serrières et commencer dans ce village son œuvre de réforme sur le sol neuchâtelois, me paraît donc erronée et la date du 14 décembre 1529 évidemment fausse, du moins se rapportant à une première prédication. Du reste, Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation*, ne fait prêcher Farel à Serrières que pendant son deuxième séjour dans le Comté, c'est-à-dire en août ou septembre 1530.

Que Farel ait commencé son œuvre à Serrières ou à Neuchâtel même, qu'il ait prêché d'abord l'Evangile sur le cimetière d'un village ou dans les maisons de la ville, cela en soi importe peu sans doute, mais ce fait rapporté par la tradition et par la plupart des historiens de la réformation neuchâteloise, acquiert plus d'importance si on le considère à un autre point de vue. Farel débarquant à Serrières, amené sur le sol neuchâtelois par son zèle, seul pour

la Réforme et sans autre appui qu'un pauvre curé de village, enfreignant les ordres précis des autorités au péril de sa liberté et même de sa vie, entraîné dans la ville par la foule qu'il a enthousiasmée, et là, à quelques pas du Château, bravant le gouverneur et le haut clergé et attaquant publiquement les doctrines du catholicisme, c'est la Réformation neuchâteloise commencée par Farel sans secours extérieurs; tandis que Farel, arrivant à Neuchâtel muni de lettres de Leurs Excellences de Berne qui invitaient, et on sait ce qu'était une invitation de ce genre, à écouter le réformateur, trouvant à Neuchâtel un protecteur chargé d'une mission spéciale de Berne, sachant qu'il a derrière lui un gouvernement puissant qui désire que son œuvre réussisse, se sentant déjà assez fort, quelques jours seulement après son arrivée, pour en appeler contre un membre du clergé qu'il vient renverser, c'est la Réformation neuchâteloise commencée sous l'influence de Berne qui y avait un intérêt politique, et protégée et soutenue par elle.

Ch. CHATELAIN, pasteur.

PORTE DE LA MAISON HAINARD

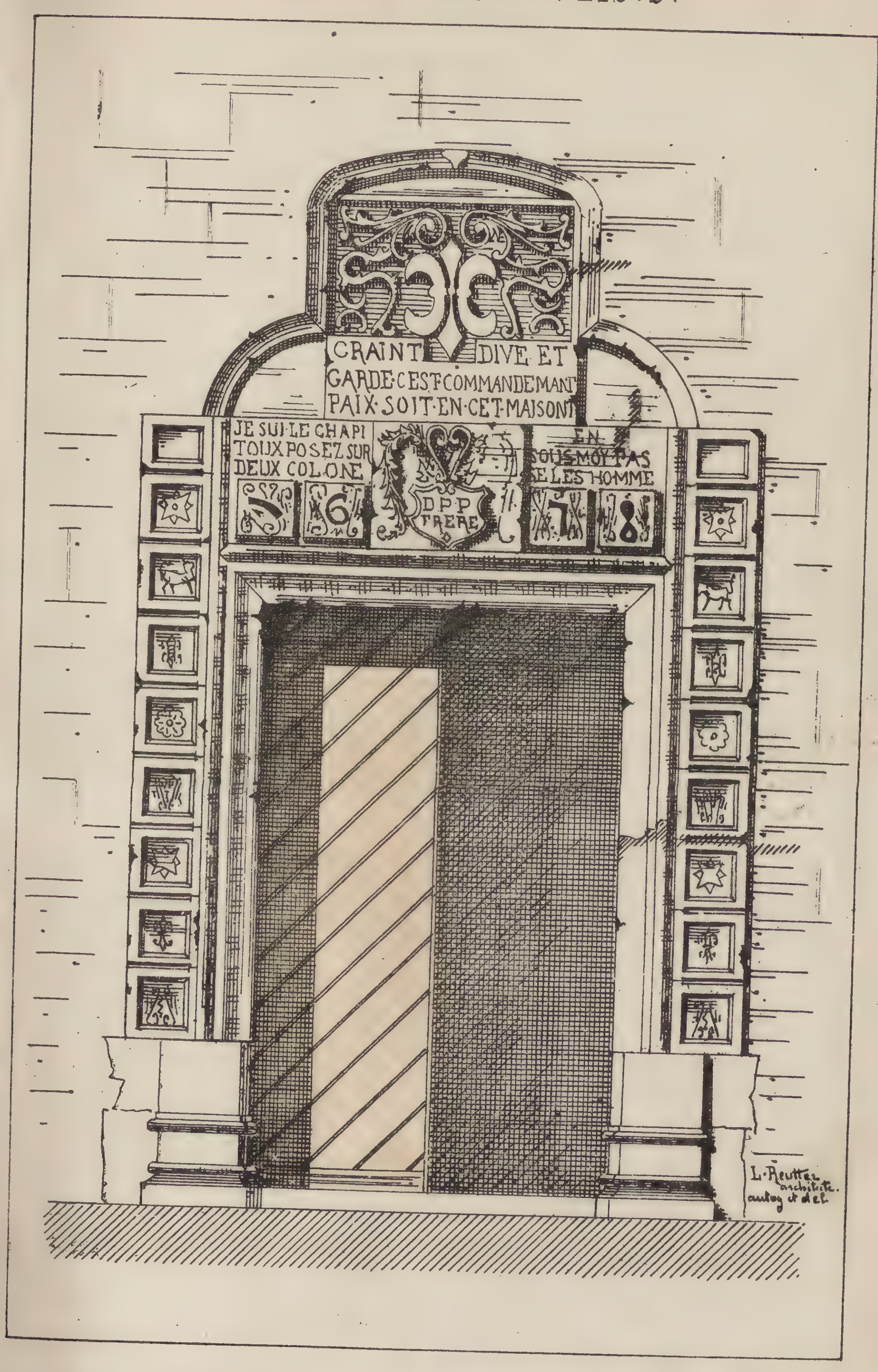
(Avec une planche.)

La porte d'entrée de la maison de M. Hainard, au Valanvron, dont nous donnons aujourd'hui une esquisse, appartient à l'architecture du XVIIe siècle, qui a laissé de fort beaux spécimens dispersés un peu sur tous les points du canton, et même dans nos Montagnes, où le goût commençait à pénétrer. Beaucoup de maisons possèdent soit une porte, soit une fenêtre ou un écusson sculpté qui prouvent que leurs habitants, quoique vivant dans une contrée retirée et fort peu fréquentée, n'en aimaient pas moins ce qui est beau. Ces portes et fenêtres, dont les ornements ont beaucoup d'analogie entre eux, étaient probablement travaillées par des artistes ambulants, nourris chez le propriétaire qui leur payait en plus un modeste salaire. Il est à remarquer que beaucoup de nos maisons portent comme principal ornement une fleur de lys, signe de la domination des princes français.

Tous les ornements de la porte sont sculptés en relief et finement travaillés; les maximes sont en creux. Malheureusement l'artiste n'a pas fait choix de bons matériaux en employant la pierre bleue de nos montagnes; cette pierre ne supportant pas le gel, plusieurs ornements de la couverte de la porte ont déjà disparu. Cette porte peut convaincre chacun que les maisons de nos Montagnes, malgré leur altitude élevée, nous offrent encore de fort beaux spécimens de sculpture décorative.

L. REUTTER, architecte.





PORTE DE LA MAISON HAINARD AU

VALANVRON

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Février, pag. 33.)

III

Les Verrières étaient en fête cette nuit-là. Sous le futile prétexte que certaines provinces n'acceptaient point le morcellement du pays par départements, les émigrés établis dans ce village et les environs s'étaient réunis à l'auberge du « Grand-Frédéric », où ils célébraient la déconfiture de l'Assemblée nationale. Toutes les fenêtres de la longue façade étaient illuminées; le bruit des chants et des applaudissements arrivait jusque dans la rue où, malgré le froid et la neige, stationnait une foule de curieux qui semblaient prendre leur part de cette joie.

L'émigration n'était point encore ce qu'elle allait devenir plus tard, et, à ce moment, les princes et la noblesse seulement avaient pris la route de l'étranger; ils y apportaient la vie élégante de Versailles, de Paris et des châteaux. A quelques-uns, réellement menacés, s'étaient joints ceux qui par flatterie, par imitation, par bon ton même, fuyaient la révolution qui montait; les villages de la frontière suisse étaient le rendez-vous naturel de cette foule qui, tout en s'éloignant de l'orage, supposait chaque jour que le courrier du lendemain leur apporterait la nouvelle de la fin des « saturnales », aussi avec quel empressement et quelle crédulité accueillait-on les bruits qui flattaient un espoir sans cesse déçu! puis, comme la vie d'exil manquait totalement d'agrément pour ces élégants désœuvrés, on prenait tous les prétextes pour se réunir et festoyer comme au bon temps.

Les vins généreux coulaient ce soir à pleins bords, on célébrait le roi, la reine, sans oublier l'autel, dont tout gentilhomme, si voltairien qu'il fût,

était, à l'heure présente, l'ardent défenseur. Et dans l'expansion de la tristesse commune on s'égayait petit à petit; il fallait bien s'étourdir, et, comme Figaro, rire un peu du présent pour n'être pas obligé d'en pleurer; un couplet chassant l'autre, les refrains badins, d'abord timides, finissaient par éclater en fusées folles et chaudes, qui débordaient dans l'atmosphère glacée de la nuit par les fenêtres qu'on ouvrait de temps en temps.

Les habitants des Verrières avaient là comme un écho des fêtes de la monarchie du passé, et le banquet du « Grand-Frédéric » leur permettait d'en supposer les splendeurs. L'auberge servait aussi de Maison de Commune, les convives étaient de trop bonne compagnie pour ne point inviter MM. les conseillers communaux à leur table, on honorait en eux l'hospitalité helvétique, on s'en faisait des amis dévoués, honnissant la Constitution, l'Assemblée et M. Mirabeau « qui avait eu ici de si vilaines histoires ». Mais, fatalité des choses, les curieux de la rue, ceux qui n'avaient eu que l'odeur du banquet et les couplets légers, rentraient au logis plus « jacobins » que jamais.

*
* *

A la nouvelle de l'arrivée des traîneaux amenant des émigrés, quelques convives avaient quitté la table et vinrent aider les voyageurs à mettre pied à terre, l'un d'eux, avec une amabilité toute française, fouettée par la gaîté du souper, salua les dames en qualité de compatriote, et leur souhaita court séjour sur la terre d'exil; il se mit à leur disposition pour le cas où elles seraient dans l'embarras. M. de Coligny, de son côté, fit préparer leurs chambres et veilla à ce qu'elles y trouvassent le repos dont elles avaient tant besoin après les émotions de la journée.

La gaîté du banquet ne s'éteignit que tard dans la nuit, la duchesse et la marquise ne comprenaient point la raison de ce tapage en l'honneur du roi, elles furent plus étonnées encore lorsque, le lendemain, M. de Coligny leur en apprit la cause.

L'intervention inespérée du gentilhomme auprès des dames à Pontarlier, l'allure patibulaire de la garde nationale, le danger, le voyage, la situation présente, fournirent un thème abondant à une conversation dans laquelle on s'oubliait de part et d'autre, lorsqu'une des bonnes de l'auberge vint demander aux dames si elles voulaient bien recevoir M. de Mongarel. Sur leur réponse affirmative, on vit entrer un petit vieillard vêtu d'une lévite brune, un manchon dans une main, sa canne et son tricorne dans l'autre, il salua trois fois en avançant la jambe droite et en effleurant le plancher de la pointe du pied, s'excusa de se présenter dans une tenue peu convenable, et se débarras-

sant avec agilité de sa lévite, se trouva en présence des dames en tenue de cour, habit de soie avec broderies et paillon, la croix de Saint-Louis; il réitéra ses saluts. C'était le gentilhomme qui, la veille, avait reçu les voyageurs à leur arrivée; il renouvela l'assurance d'un dévouement qu'il serait heureux de voir mettre à l'épreuve, et, jouant sur un mot qui était alors dans toutes les bouches: — Il n'y a pour nous qu'une « fédération », ajouta-t-il, celle du malheur.

Sur un signe de la duchesse il s'assit, M. de Coligny déclina à M. de Mongarel les noms et titres de ces dames, puis le sien propre; on rit beaucoup de cette étrange présentation qui prouvait une fois de plus, hélas! qu'on était en révolution.

Tous se sentirent vite à l'aise, on avait de part et d'autre des amis communs, des souvenirs, des regrets, le danger et l'espérance. Cet accueil sur la terre étrangère parut de bon augure à ces dames qui eurent un instant l'idée de s'arrêter aux Verrières. MM. de Mongarel et de Coligny les en dissuadèrent; elles trouveraient à Neuchâtel un climat plus doux et des maisons bourgeoises où elles s'installeraient plus commodément, ils leur donneraient des lettres pour quelques personnes, entr'autres pour un homme dévoué à la cause royale et qui les accueillerait avec sollicitude.

*
* *

M. de Mongarel avait émigré le lendemain du jour où le roi avait été ramené de Paris à Versailles par la populace; il y avait eu à ce moment une terreur bien compréhensible chez ceux qui tenaient à la royauté, ils étaient partis en masse, et les routes du Val-de-Travers avaient vu rouler plus d'un carrosse armorié; le gentilhomme demeurait aux Verrières depuis la fin d'octobre 1789; il ne pouvait quitter ce village d'où il allait chaque matin, soit par la route de la Côte-aux-Fées, soit par les Grands-Cernets, s'asseoir quelques instants sur la terre de France, comme il disait. Là tout était bien silencieux, bien triste même, mais ce spectacle nouveau avait son charme pour le vieux courtisan; l'odeur résineuse des sapins, les broussailles roussies par l'automne, mouillées par le brouillard, avaient un langage pour lui; il avait lu Jean-Jacques, il le relisait et le comprenait maintenant, il s'éveillait en lui des tendresses qu'il n'eût point éprouvées dans les salons tièdes et parfumés de Versailles; il s'éprit alors de vérité et d'humanité, et, se demandant ce qu'il avait fait pour son pays, dans la sincérité de sa conscience il ne trouvait pas un sacrifice quelconque à donner comme réponse à cette interrogation obstinée qui l'obsédait; il résolut d'être bon et de se faire le

conseiller et le guide de ceux qui, comme lui, devaient fuir. On le vit alors attendre le passage de ses compatriotes, les aider dans leurs recherches, les renseigner sur le pays, les accompagner et les secourir; on comprend pourquoi il était accouru chez la duchesse.

Depuis que la neige couvrait le pays, il n'allait plus, en suivant la grande route, que jusqu'à la frontière de France, et rentrait chez lui où il faisait des ouvrages de broderie, des porte-montre en soie qu'il offrait à ses hôtes.

Chaque jour le gentilhomme vint présenter ses devoirs aux dames; cérémonieux malgré les circonstances et le climat, il revêtit toujours pour cette occasion son habit de soie verte des réceptions d'été du Grand-Trianon. C'était toute une révélation que ce vieillard dont les talons rouges avaient frappé tant de fois le parquet de la Galerie des Glaces sous l'éclat des dorures et des lumières, et qui, enmailloté dans sa lévite, traversait aujourd'hui le mélancolique village des Verrières pour rentrer dans la plus modeste maison de Belleperche.

En passant par la cuisine enfumée, il causait un moment avec les femmes qui préparaient le repas, caressait les enfants et rentrait gaîment dans une petite chambre où pénétrait l'arôme du foin et l'odeur moite de l'écurie des vaches située au-dessous. Il déposait soigneusement ses habits de cour dans une huche à pain hors d'usage.

* * *

Tant de choses avaient passé devant les yeux de la duchesse depuis son départ de Versailles, qu'elle en était toute préoccupée; il lui avait fallu les commotions, les épreuves pour la mettre en rapport avec un monde de choses qu'elle ignorait; les émeutes, la Bastille prise et rasée, l'abolition des priviléges lui avaient prouvé le mécontentement populaire et l'aspiration à quelque chose qui, malheureusement, se fondait sur des ruines; pendant son long et pénible voyage elle n'avait presque vu que la misère, la souffrance, la lutte obstinée du paysan travaillant aux vignes, aux champs, aux forêts, creusant péniblement son sillon, ou poussant devant lui ses bêtes de somme dont il semblait avoir pris l'allure et la résignation; elle avait passé au travers de villages dont la vue seule lui faisait froid, et les mendiants qui avaient frappé à la portière de sa voiture avaient déchiré son cœur. A cette heure elle pensait et se demandait vaguement si cette révolution qu'on acclamait et qu'elle fuyait, n'était point dans les volontés de la Providence, s'il ne devait point en sortir quelque chose qui relèverait ces fronts courbés. Elle n'allait pas plus loin dans sa pensée, elle s'étonnait même de discuter ces choses; son

âme sensible et loyale cherchait ainsi un soulagement à sa peine, elle en était moins malheureuse.

*
* *

Marguerite, près de sa mère et de sa nourrice, éprouvait peu de regrets, la nouveauté lui faisait oublier le passé ; quand la chambre basse et sombre attristait par trop cette jeune tête, elle courait aux fenêtres et s'amusait à voir les passants marcher péniblement dans la neige qui tombait sans cesse, elle guettait l'arrivée de MM. de Coligny et de Mongarel, parfois même, elle reprisait ses robes en compagnie de Mme de Coëtlogon qui lui disait en riant : — « Vous êtes marquise, mignonne, habituons-nous au malheur, il est bon de commencer vite, moi j'ai de la peine à m'y faire. »

Un nuage passait sur les fronts et amenait un long silence qu'elle rompait brusquement par une boutade.

— Mes amis, quel temps ! quel pays ! Je n'y tiens plus, allons à Neuchâtel, si ville il y a.

Cet avis fut adopté.

Les deux gentilshommes voulaient accompagner ces dames, elles s'y opposèrent ; chacun leur donna une lettre pour M. Fauche-Borel. C'est un ami que vous trouverez en lui, disaient-ils, dévoué comme pas un, il est des nôtres.

*
* *

On remit un soir au libraire Fauche-Borel un billet ainsi conçu :

« Mme la duchesse de Kerkaradec et Mme la marquise de Coëtlogon auront l'honneur de vous rendre visite demain à l'heure qu'il vous plaira d'indiquer, elles vous remettront les lettres d'introduction qui leur procureront le plaisir de faire la connaissance d'un homme dont chacun parle avec éloges. »

Le lendemain matin on voyait passer, se dirigeant vers l'auberge des *Balances*, un homme de taille moyenne, en bas fins et en souliers à boucles brillantes, dont il s'efforçait de ne point ternir l'éclat dans la boue : il marchait sur la pointe du pied avec une aisance de courtisan, et quoique vêtu du reste fort simplement, il avait dans son extérieur quelque chose de correct. Sa démarche dénotait la fermeté, même la force ; mais son nez large à sa naissance, entre d'épais sourcils, ses yeux écartés et un peu louches, ses lèvres minces et sa face ramassée par le bas avaient quelque chose de félin, qui troublait ceux qui savent lire sous l'épiderme et les muscles. Rasé frais et poudré à blanc, coloration sanguine, habit marron à la française, manières faciles, tel était le libraire Fauche-Borel.

Ces dames ne furent point surprises de le voir arriver, et, prévenues en sa faveur, elles le trouvèrent aimable et courtois; il sut condamner éloquemment la révolution, et faire briller l'espérance commune à tous les émigrés, celle du retour de la France à ce qu'elle était avant l'ouverture de ces malheureux Etats-généraux qui avaient tout perdu.

Cette conversation préliminaire achevée, on arriva au but de l'entrevue; la duchesse désirait louer un appartement meublé pour elle, et la marquise sa fille, Mme de Coëtlogon, tenait aussi à avoir un logement sous le même toit, si possible, ou au moins dans le voisinage.

— A moins que vos prétentions ne soient des plus modestes, interrompit le libraire, il ne faut plus songer à demeurer en ville, nos maisons nobles même sont occupées ; chaque jour je reçois et j'insère dans la *Feuille d'avis*, dont je suis l'éditeur, des demandes de logements qui demeurent sans réponse, je connais tout ce qui est à louer et personne ne vous renseignera mieux que moi : c'est en ceci seulement que MM. de Coligny et de Mongarel vous auront dit vrai.

— Alors votre obligeance à aider nos malheureux compatriotes . . . reprit la duchesse.

— Elle est exagérée, assurément.

— Elle l'est si peu, Monsieur, que si nous vous prions de bien vouloir nous conduire visiter les logements disponibles, vous vous empresserez de vous mettre à notre disposition, alors même que vos affaires vous en empêcheraient.

— Madame, l'affaire la plus pressée pour moi, c'est de vous être agréable, reprit le libraire avec un salut respectueux, je suis heureux d'être à vos ordres.

Et tout en marivaudant de la sorte, les deux dames suivies de Marguerite, quittèrent l'auberge en compagnie du libraire, qui offrit son bras à Mme de Coëtlogon, la plus âgée.

Le temps était humide, les rues boueuses.

— Mesdames, on me dit très ambitieux, continuait Fauche-Borel, je m'en aperçois aujourd'hui, et je regrette de n'être que le très humble « libraire du roi » au lieu d'être son ministre; j'aurais un palais à vous offrir ou tout au moins une voiture.

— Trop aimable... Vous êtes Français, monsieur ?

— Oui, madame, par le cœur, et Neuchâtelois de naissance.

— Les liens du cœur sont les plus forts et vous nous le prouvez aujourd'hui...Vos compatriotes éprouvent-ils comme vous les mêmes sympathies pour notre malheureux pays.

— En général, oui, madame. Je suis Français par mes ancêtres et je ne puis l'oublier; j'appartiens à une famille noble, originaire de la Franche-Comté, qui vint se réfugier ici et s'y fixa.

— S'y réfugier !

— Oui madame, elle fuyait la persécution des soldats de Louis XIV, comme vous fuyez aujourd'hui celle des révolutionnaires.

Il y eut un silence embarrassant. Mme de Coëtlogon reprit :

— Mais y eut-il réellement persécution ?

— Madame, vingt familles vous diraient ici cette histoire.

— Je suis étonnée que vous n'ayez point gardé rancune à la monarchie.

— Ce n'est point ma faute si je lui suis fidèle, car j'ai été nourri des idées les plus subversives, j'ai écouté avec recueillement ce que disaient des rois Mercier, l'abbé Raynal et Mirabeau, qui venaient fréquemment chez mon père.

Le libraire conduisit les dames du faubourg au Tertre et à la rue du Château. Les logements qui restaient disponibles leur parurent inacceptables, il fallait explorer les environs de la ville. On prit rendez-vous pour le lendemain.

* * *

Les deux dames, toujours accompagnées par leur chevalier, montèrent dans un char-à-banc qui se dirigea vers St-Blaise; l'étrangeté du véhicule excita la verve gauloise des voyageuses qui, malgré leur sérieux naturel, trouvèrent là une occasion de gaîté.

L'aubergiste de la Maison de Commune, interrogé sur la possibilité de se loger, répondit que tout était occupé, le village regorgeait d'étrangers, d'autres étaient attendus, il ne restait que l'étage du « Petit-Paris. »

— Vite allons au Petit-Paris.

On suivit la rue montueuse qui conduit au « Village du Haut; » le bruit de la scierie, le tic-tac des moulins mettaient là un peu d'animation rustique qui charma la duchesse; ce n'était point la vie champêtre enrubanée de Trianon, mais il y avait là cette quiétude à laquelle on aspire après les commotions violentes; la pente de la rue leur parut une montagne qu'elles prirent plaisir à gravir, quoique avec un peu de peine; arrivées sur le pont du ruisseau, le moulin, l'eau qui tombait en cascades sur les grandes roues, les rafales humides qui leur fouettaient le visage, et à l'horizon le lac calme et gris, causèrent aux voyageuses une impression de sérénité à laquelle elles s'abandonnèrent; pour un rien, elles eussent demandé au

meunier, qui les regardait curieusement par une petite ouverture pratiquée dans la porte, de bien vouloir leur donner l'hospitalité.

Un homme assez corpulent, vêtu quelque peu à la façon de « Messieurs du Tiers » vint saluer les étrangers avec la plus parfaite courtoisie: c'était le secrétaire Dardel, propriétaire du Petit-Paris, qui, informé de l'arrivée de ces aimables dames, c'est ainsi qu'il s'exprimait, s'était empressé de venir à leur rencontre.

* * *

Une vaste construction élevée vers 1700 par Frédéric de Chambrier, trésorier, et décorée à l'intérieur avec une certaine élégance, avait reçu des habitants de St-Blaise le surnom de Petit-Paris ; c'était un long bâtiment formé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec deux ailes sur la rue. Dans un mur élevé, qui allait d'une aile à l'autre, s'ouvrait une porte en bois donnant accès dans la cour ; un escalier de pierre, tournant carrément sur lui-même, s'adossait au mur de l'aile droite et s'abritait sous un avant-toit soutenu par une colonne. — La partie centrale du bâtiment était formée par une galerie qui unissait les appartements des deux ailes.

La cour avait quelque chose qui eût fait songer au cloître, si des enfants de tous les âges n'avaient mis là un peu de gaîté par leurs ébats tapageurs.

Escortées par le secrétaire et Fauche-Borel, les dames montèrent à l'étage; arrivées dans le salon dont les fenêtres s'ouvraient sur la plaine qui s'étend entre St-Blaise et Marin, avec le lac à l'horizon et sa ceinture de montagnes couvertes de neige, elles éprouvèrent un saisissement d'admiration qui les retint un moment en place —: Que c'est beau! s'écrièrent-elles. Le secrétaire, spéculant sur ce premier mouvement, ouvrit une porte.— « La vue est encore plus belle d'ici.» Une longue galerie, où le soleil pénétrait en ce moment par plusieurs croisées, s'ouvrait devant elles; des orangers et des grenadiers s'abritaient là contre les rigueurs de l'hiver, des armes et des portraits tapissaient les murailles.

— Charmant! dit Mme de Coëtlogon, qu'en dites-vous duchesse?

— Chose convenue, nous louons, dit Mme de Kerkaradec au secrétaire, qui s'inclina.

— Et le prix ? dit Fauche-Borel.

— Trois cents livres.

— La petite marquise sera bien heureuse ici, il ne lui manquera que ses amoureux de Versailles. — Eh bien! verbalise-t-on? signe-t-on? continua Mme de Coëtlogon.

— Si ces dames veulent bien prendre la peine de passer dans mon cabinet, en bas, dit le secrétaire, nous pourrons signer l'amodiation que je vais rédiger, et, entré dans une pièce du rez-de-chaussée, il s'installa à son bureau après avoir fait asseoir les deux dames, auxquelles il demanda respectueusement leurs noms ; il se mit alors en mesure de commencer un acte notarié dans les formes; mais Fauche-Borel qui en prévoyait la longueur et épiait le malaise de la duchesse au milieu de ces vilaines paperasses, arrêta brusquement le secrétaire.

— Monsieur, dit-il, simplifions, ces dames paient d'avance, mettez : Reçu la somme de trois cents livres pour location de l'étage du Petit-Paris, pendant un an.

— Mais, reprit le secrétaire déconcerté, cela ne se pratique point ainsi, cela n'est point suffisant, il y a les conditions, les servitudes, le dédit... je ne sais quoi encore.

— Cela nous suffit ainsi, dit la duchesse, et vous êtes payé, continua-t-elle en étalant la somme en louis d'or sur un coin du bureau.

C'était concluant, et le secrétaire s'exécuta. — Décidément tout était bouleversé, jamais il n'avait traité une affaire avec cette promptitude, et il ajoutait à part lui : avec cette légèreté française ; il en demeura longtemps stupéfait.

Le lendemain, un chargement de meubles arrivait à St-Blaise, et quelques jours après les deux dames et la petite marquise étaient installées dans leur nouvelle demeure.

*
* *

La duchesse écrivant au duc lui disait ceci :

« ...Il y a de la joie même dans le malheur, et celle-là nous est d'autant plus chère; nous avons ici deux providences, la grande d'abord, qui nous en a fait rencontrer une seconde dans la personne de M. Fauche-Borel, retenez bien ce nom, inscrivez-le dans un coin de votre cœur, à la case de la reconnaissance, c'est lui qui nous a aidées dans nos achats, qui nous a conduites chez les fournisseurs, car nous montons un ménage; il le faut bien puisque les choses ne s'arrangent pas, à ce que l'on dit.

« Il n'y a pas de journaux dans ce pays et l'on y colporte les nouvelles de bouche en bouche, vous comprenez comme elles s'altèrent dans le trajet — Envoyez-nous de vos nouvelles d'abord, bien bonnes surtout, et quelques gazettes, que nous sachions comment on vit là-bas. — Notre maison est délicieuse malgré la saison, on l'appelle le « Petit-Paris » il repose du grand, je vous assure. »

*
* *

Le printemps avec ses tièdes haleines, son bienfaisant soleil, ses arbres en fleurs, avait apporté un peu de gaîté au « Petit-Paris » qui regorgeait de monde; son rez-de-chaussée était habité par plusieurs familles, deux prêtres y occupaient un pauvre réduit qu'ils transformaient en chapelle à certaines heures. Mme de Kerkaradec, qui se reprochait d'être trop à l'aise dans son spacieux appartement, en avait cédé une partie à Mmes de Crillon et de la Jarre, qui s'y étaient installées avec leurs enfants; on vivait là dans une espèce de fraternité du malheur.

Quelques passages des lettres de la duchesse nous peindront la vie de la colonie française de St-Blaise.

* * *

« Mai 1790.

« Plaignez-nous toujours, cher duc, mais pas trop cependant, notre vie n'est point absolument malheureuse, et nous sommes ici un petit monde d'amis. Chaque jour nous arrivent quelques visites que nous recevons dans la galerie dont nous vous avons parlé plusieurs fois et qui est devenue comme un lieu de rendez-vous des émigrés du voisinage; on y monte du dehors par un petit couloir extérieur sans passer par nos appartements. Après le déjeuner que nous faisons avec Mmes de Coëtlogon et de la Jarre, une bonne nous apporte le nom des visiteurs et nous pressons ou retardons à notre gré notre entrée à la galerie.

« Il faut vous dire que les Dorau, les Talbert, les Nancray habitent Neuchâtel en compagnie des Sauvanguier et des Champdivers, ils nous rendent visite fort souvent. Nous avons eu M. Fenouillot qui travaille beaucoup ici de sa plume, Monseigneur l'évêque de Langres, que vous connaissez, l'un des opposants à la constitution civile du clergé, qui publie ici de ses ouvrages, le marquis de Bombelle et M. de Barthez dont je vous parlerai tout-à-l'heure.

« Savez-vous la vilaine aventure du prince de Montbarey? Il se dirigeait sur Neuchâtel, en portant avec lui toutes les valeurs qu'il pouvait, papiers, titres, argenterie, diamants, il est arrêté à la frontière par quelques jacobins, qui le dépouillent de tout, et pendant que les brigands se partagent le butin, il leur échappe et arrive ici sans aucune ressource. — M. Fauche-Borel lui a procuré des moyens d'existence, et l'a placé à Cressier, un village catholique situé à une lieue d'ici, où vous ferez bien de lui écrire et de lui envoyer des secours. La famille de Loisy, de Dijon, demeure au Petit-Paris. — Les de Chazel habitent St-Blaise aussi. Vous voyez que la France n'est bientôt plus en France, hélas !

« A propos de France, notre maison ne s'appelle plus le Petit-Paris. — Devineriez-vous comment on la nomme maintenant? « La Nouvelle-France. » Ce n'est certes pas celle de Camille Desmoulins.

« Je vous parlais de M. de Barthez, il apporte des bouquets et des épîtres rimées à Marguerite qui trône dans la galerie à l'heure des réceptions; vous comprenez que la petite marquise est la même ici qu'à Versailles, et que bouquets et épîtres sont reçus avec la même indifférence; après tout, elle a raison; vous voulez la faire émanciper à dix-sept ans; jusque là, paraît-il, elle ne semble pas vouloir sortir de son rôle d'enfant. En attendant, elle a ses papillons autour d'elle, papillons de jour comme le jeune Duchaylar par exemple, ou de Trevilers, et papillons de nuit, comme ce pauvre rimeur de Barthez. Il y a des jours où nous rions bien, je vous assure. »

(A suivre). A. Bachelin.

GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de décembre 1877, page 289.)

Mlle Salomé de Gélieu (1).

Mlle Salomé de Gélieu, revenue de la cour de Darmstadt, où elle a été gouvernante des princesses de Mecklembourg-Strélitz jusqu'à leur mariage avec les princes de Prusse, et d'où elle a obtenu une rente viagère de 1000 florins, est actuellement retirée à Colombier à la cure. Elle nous fit voir

(1) Les élèves de Mlle de Gélieu furent: *Louise-Augusta-Wilhelmine*, née le 10 mars 1776, qui épousa en 1793 *Frédéric-Guillaume*, prince héritier de Prusse, né le 3 août 1770, qui, monté sur le trône en 1797, prit le nom de *Frédéric-Guillaume III*. La jeune reine exerça une influence bienfaisante sur son royal époux, et mourut déjà en 1810, dans une visite à Strélitz; elle est universellement regrettée; — la seconde, *Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine*, née le 2 mars 1778, épousa, croyons-nous, *Frédéric-Louis-Charles*, frère du précédent, né le 4 novembre 1773 et mort en 1796.

quantité de beaux présents, surtout en porcelaines, qu'on lui avait faits à la Cour avant son départ. Elle m'a dit qu'il y avait encore un seul sujet de la famille du Terreau de Neuchâtel, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui est à l'école royale militaire de Berlin.

Mme Borel et J.-J. Rousseau.

Nous fîmes visite entr'autres à Mme la receveuse Borel, née Guienet (1). Monsieur n'était pas à la maison. Elle a le portrait en estampe de J.-J. Rousseau que lui-même lui a donné dans son séjour à Motiers, avec un envoi de sa main écrit au pied. Elle nous raconta que quand Rousseau vint à Motiers, où elle demeurait alors, elle eut, étant enceinte, une si grande envie de le voir, et qu'elle le regarda la première fois avec une si ardente attention, que l'enfant, quand il fut né, eut des traits marqués de ressemblance avec M. Rousseau, surtout les yeux.

Visite de M. d'Escherny.

Le 23 septembre, je fus à Monto. Arrivé à Tavanne, peu après midi, j'y trouvai M. l'abbé de Bellelay et son chambrier qui me faisaient visite, revenant de Nidau; puis M. d'Escherny, demeurant ci-devant à Reconvillier, avec sa Charlotte, qui était devenue bien grande; ces deux derniers logèrent chez nous aussi longtemps qu'ils furent en ce pays... Ils partirent le 20, après le déjeuner. M. d'Escherny me raconta comment lui et sa sœur, Mme Friess, alors séjournant en Suisse, avaient, l'été passé, fait le voyage des Alpes. Cette dame est âgée de 60 ans, veuve, belle, musicienne et grand'mère; on ne lui donnerait pas, à ce que dit son frère, l'âge qu'elle a.

1800. — L'esprit et la bête.

M. Bergeon, pasteur de Cornaux, est mort en cette année 1800. C'était Bergeon l'esprit, par opposition à Bergeon la bête, pasteur de Corcelles.

(1) Les rapports de J.-J. Rousseau avec la famille Guyenet datent de son séjour à Môtiers-Travers. Le philosophe lui était fort attaché, à en juger par sa correspondance. Le 7 mars 1765, il écrivait à Du Peyrou : « Vous savez donc le triste état de la pauvre Mme Guyenet, » femme aimable, d'un vrai mérite, d'un esprit aussi fin que juste, et pour qui la vertu » n'étoit pas un vain mot. Sa famille est dans la plus grande désolation, son mari est au » désespoir, et moi je suis déchiré. Voilà, monsieur, l'objet que j'ai sous les yeux pour » me consoler d'un tissu de malheurs sans exemple. » (*Correspondance originale et inédite de J.-J. Rousseau avec Mme Latour et M. Du Peyrou.* Paris 1803, t. II, p. 141.)

Mlle de Gélieu et la Reine de Prusse.

Le 30 octobre nous allons à Colombier. Nous dinâmes chez M. de Gélieu. Etant à table, arrive M. Villardot, de Cortaillod, valet de chambre du roi de Prusse, venant de Berlin, qui remit à Mlle Salomé de Gélieu une lettre de la reine de Prusse, avec une belle chaîne d'or, à laquelle pendait un médaillon orné d'un ouvrage en cheveux de cette princesse. Ce fut là un incident imprévu et bien agréable pour toute la compagnie qui était à table. On sait que Mlle de Gélieu a été la gouvernante des deux princesses de Mecklembourg-Strélitz jusqu'à leur mariage avec les princes de Prusse, et toutes les deux entretiennent correspondance avec leur ancienne gouvernante.

1802. — Le Prince de Mecklembourg (1) dans le Jura et la Principauté de Neuchâtel.

Le 29 juin, M. de Gélieu, mon gendre, M. Morel, gendre de M. de Gélieu, la femme de celui-ci, et M. Cunier de Porrentruy, arrivé depuis quelques jours en ce pays, dînèrent chez nous. M. de Gélieu nous montra la copie d'une lettre du prince héréditaire de Mecklembourg-Strélitz à Mlle Salomé de Gélieu, qui lui avait appris, par manière d'amusement, à lire, lorsqu'elle était gouvernante des deux princesses, ses sœurs, dont l'une aujourd'hui est la reine de Prusse. Ce jeune prince, âgé actuellement de 23 ans, lui écrivait qu'arrivé à Zurich, il allait partir pour Bâle, d'où, après un court séjour, il continuerait sa route par le Jura pour aller dans le comté de Neuchâtel et particulièrement à Colombier, où il se réjouissait bien de revoir sa chère institutrice d'autrefois, Mlle Salomé de Gélieu, à laquelle il apportait de petits souvenirs des personnes de sa maison, et nommément une tabatière d'or avec le portrait de la reine de Prusse. Sur cette obligeante lettre, M. de Gélieu n'avait rien eu de plus pressé que de la communiquer à MM. le président du Conseil d'Etat et Maître-bourgeois de Neuchâtel, qui, informés, mais seulement par les gazettes, que le prince de Mecklembourg-Strélitz venait en Suisse, l'avaient prié de leur donner avis de ce qu'éventuellement Mlle sa sœur pourrait apprendre de plus particulier de cette arrivée; et, en effet, peu de jours après, voilà que Mlle Salomé reçoit cette lettre que M. de Gélieu communique aussitôt à ces MM. de Neuchâtel et dont il nous fit voir la copie à Tavanne, comme je l'ai dit.

(1) *Georges-Charles-Frédéric-Joseph,* depuis grand-duc de *Mecklembourg-Strélitz,* né le 12 août 1779.

M. de Gélieu nous a assuré que sa sœur Salomé, outre les cadeaux qu'elle reçoit souvent de la maison de Mecklembourg-Strélitz, avait une pension de 93 louis.

Le 1 juillet, après le déjeuner, voici que le cabaretier David Voirol vint nous annoncer que le susdit prince venait d'arriver à son auberge où il prenait un rafraîchissement. C'est qu'il faut savoir que, prévoyant que son passage avait bientôt lieu, M. de Gélieu m'avait chargé d'aller le 30 juin à la dite auberge prier qu'aussitôt que le prince passerait, soit qu'il s'arrêtât ou non, l'on nous en avisât. M. de Gélieu n'eut rien de plus pressé que de courir faire sa révérence au prince, qui ne s'arrêta pas longtemps, allant d'abord à la Chaux-de-Fonds et au Locle. M. de Gélieu partit aussitôt de son côté en grande hâte pour s'en retourner à Colombier par la montagne, et avertir à Neuchâtel que le prince y arriverait le lendemain, ainsi qu'il le lui avait dit. On faisait des préparatifs immenses dans ce pays-là pour la reception d'un prince, beau-frère du roi, qui les avait si bien conservés à soi, sans les aliéner, dans ces temps de trouble et de révolution, de manière que le public de Neuchâtel et Valangin présente le spectacle du pays de Goscen en Egypte, du temps des enfants d'Israël, et jouit d'un sort que tous les voisins ont sujet d'envier. Au surplus le prince de Mecklembourg-Strélitz avait, passant à Tavanne, pour compagnons de voyage, deux gentilshommes, qui ne le quittaient pas, un intendant qui payait, deux valets, deux cochers et deux voitures.

Le 11 juillet, M. et Mme Morel et Mlle Cunier vinrent dîner chez nous; il était environ 2 heures après midi, mais nous les attendions. M. Morel venait de Colombier et de Neuchâtel. Voici de quoi il s'agissait. Le prince de Mecklembourg-Strélitz, à peine parti de Tavanne, le 11 juillet, pour aller dîner à Courtelary et passer ce même jour à la Chaux-de-Fonds et au Locle, M. de Gélieu partit en grande hâte de Tavanne; il dîna à Corgémont et arriva le soir à Neuchâtel, où il prévint que le prince y arriverait le vendredi soir. En effet, celui-ci arriva à Neuchâtel le 2 juillet, mais fort tard; on lui avait donné dans la montagne un régal ou fête dans la belle caverne attenante au petit lac que forme le Doubs, un peu au-dessous des Brenets. Le 3 juillet, le prince partit en grande hâte pour aller déjeuner à la cure de Colombier, où il fut reçu, comme de raison, avec le plus grand empressement de Mlle Salomé de Gélieu et de toute la maison, auxquels il témoigna de son côté la plus joyeuse affabilité de se trouver là. Il y passa la journée du 4 juillet. M. Morel, invité par son beau-père, après avoir fait ses fonctions du 4 juillet, dimanche, partit encore le même jour pour Colombier, où il arriva encore le même soir pour le souper, et il put sur-le-champ faire sa révérence au prince. Celui-ci fut les jours suivants tantôt à Neuchâtel, tantôt à Colombier. La ville

de Neuchâtel lui donna sur la maison de ville un grand dîner de 120 couverts, auquel M. de Gélieu et son gendre assistèrent, puis un bal, où assistèrent plus de 600 personnes. Enfin, M. de Gélieu lui donna, le 9 juillet, un dîner de 20 couverts. Il soupa chez M. Pourtalès le père, à Neuchâtel; après souper, M. de Pourtalès le régala encore d'un bal. Le 10 juillet, au matin, le prince partit de Neuchâtel pour Yverdon, et M. Morel, de Colombier pour Corgémont, où il arriva à 9 heures du soir. Voilà le sommaire de ce qu'il nous raconta à Tavanne le 11 juillet, dimanche.

Encore le comte d'Escherny.

Le 8 décembre, M. le comte d'Escherny, qui a eu demeuré à Reconvilliers, et venant de Paris faire une tournée à Neuchâtel et en Suisse, arriva l'après-midi chez nous; il y fut jusqu'au 10 au matin. Il avait son épuipage, une bonne chaise, deux chevaux et un valet. Le mercredi et le jeudi soir il fut se promener à Reconvillier pour revoir son ancien séjour.

1803. — Mlle Salomé de Gélieu.

Toute la compagnie, excepté Mlle Salomé de Gélieu, alla, l'après-midi du 15 mai, à la foire de Chindon; pendant leur absence, nous tînmes, ma femme et moi, compagnie à Mlle de Gélieu. — On sait que premièrement elle a été en Angleterre, où elle n'a pas fait de grandes affaires, mais où elle s'est, dit-elle, beaucoup plu. Elle a été dès lors assez longtemps à Neuchâtel, y tenant pension de demoiselles avec ses sœurs; mais celles-ci s'étant successivement mariées ou établies ailleurs, elle trouva, par l'entremise de Mme Pourtalès née de Luze, un poste à la Cour de la princesse douairière de Hesse-Darmstadt, savoir de gouvernante des deux princesses de Mecklembourg-Strélitz, ses deux petites-filles. Elle y a été environ dix ans, c'est-à-dire jusqu'au mariage de ces deux princesses avec les princes, fils du roi de Prusse; l'aîné est aujourd'hui roi, et par conséquent l'aînée des élèves de Mlle de Gélieu, reine de Prusse. On l'invita d'aller à Berlin, mais elle, sagement, ne s'en soucia pas; elle revint donc à la maison. Elle demeure actuellement chez son frère, mon gendre; elle a une retraite annuelle de la Cour de Prusse, de 90 louis, et elle entretient une espèce de correspondance avec la reine. Mlle de Gélieu nous raconta au long tout ce que dessus, jusqu'au retour de la compagnie de de la foire, et tous s'en allèrent contre le soir, retournant à Corgémont.

On sait que, il y a quelques années, le roi de Prusse avait pris possession de l'Etat de Hanovre; Mlle de Gélieu m'a appris que c'était du consentement

du roi d'Angleterre et à la requête des Hanovriens, pour être à l'abri des Français. Dans la dernière rupture entre la France et l'Angleterre, le roi d'Angleterre avait encore prié le roi de Prusse de prendre l'Electorat de Hanovre sous sa protection contre les Français; quand la lettre adressée au premier ministre arriva, le roi était absent; le ministre ne lui en parla pas et le roi ne l'apprit que trop tard; il a disgrâcié son ministre.

LES SANDOZ DU VAL-DE-RUZ

Tous les Sandoz neuchâtelois sont originaires du Locle; ils doivent y être venus des environs de Besançon, où ce nom de famille est encore fréquent.

Dans un acte de 1353, il est question d'un Sandoz habitant Neuchâtel. En 1460, il est fait mention d'un autre Sandoz, d'abord au Locle, puis à la Brévine.

Une tradition rapporte que vers 1670, il y a environ deux siècles, un Sandoz habitait au Locle une maison qu'on avait surnommée la *bourdonnière*, à cause du bruit que faisait en s'ébattant sa nombreuse progéniture. Cet heureux père n'avait pas moins de 17 enfants. Ainsi s'explique le nom de Sandoz-bourdon, que portent encore, dit-on, certains Sandoz. Un fils de ce patriarche devint médecin et il traitait, paraît-il, avec un égal succès les gens et les bêtes.

Or, une terrible épizootie ayant éclaté à Dombresson, la commune s'assembla pour délibérer sur les moyens de conjurer le fléau. Parmi les opinions émises on accueillit avec faveur celle d'adresser sans retard un appel au médecin Sandoz, dont la réputation était parvenue jusqu'au fond du Val-de-Ruz.

Flatté sans doute de se voir l'objet d'une telle distinction, le disciple d'Esculape traversa la montagne, arriva à Dombresson et soigna avec tant de bonheur les patients qui lui étaient confiés, qu'il en sauva la majeure partie et s'acquit ainsi la reconnaissance générale.

Sa mission accomplie, et la santé florissant de nouveau sur tout le territoire de la commune, il dut songer à regagner ses pénates et à échanger contre l'asile tumultueux de la bourdonnière la maison hospitalière du gouverneur de Dombresson, où il avait reçu la plus aimable hospitalité. Après des adieux

qui firent couler des larmes, et la promesse de revenir bientôt s'assurer de la santé des convalescents, le docteur prit un matin son bâton de voyage et se dirigea vers Tête-de-Ran, pour gagner le Locle par la Combe des Cugniets et le passage d'Entre-deux-Monts.

Quelques notables lui firent la conduite jusqu'aux Hauts-Geneveys où l'on but un verre et l'on se sépara. A peine furent-ils hors de vue, que Sandoz-bourdon s'assit sur une pierre, les yeux fixés sur le Val-de-Ruz et se mit à réfléchir.

C'était un beau dimanche de mai; les prés se paraient de leur verdure nouvelle, les fleurs s'ouvraient au soleil pour recevoir les caresses des abeilles, les alouettes répondaient au chant du pinson, les cloches joyeuses des villages sonnaient pour le culte du matin; et l'on voyait sur les routes des couples pimpants qui se rendaient en babillant à l'église.

Le médecin Sandoz, bien que d'âge mûr, était garçon, et ce savant, qu'on ne croyait occupé qu'à guérir les gens et les bêtes, avait des yeux et un cœur tout comme un autre.

Ce cœur il l'avait laissé à Dombresson, et il se demandait s'il retournerait sur ses pas pour chercher ce qu'il n'avait pu emporter.

Voilà pourquoi il restait assis sur sa pierre, aussi immobile qu'un bouteroue, indécis, hésitant, faisant et défaisant mille projets, dévorant du regard un toit de bardeaux, à peine visible au milieu des arbres, sous lequel il devinait la belle jeune fille qui, *à son départ, lui avait donné un bouton de* rose et lui avait dit : « Au revoir ».

Avait-il bien réfléchi, le gouverneur de la commune, en introduisant l'étranger dans sa maison? Il avait une fille, la plus belle du village, accorte, active, intelligente et bonne; Sandoz discerna ses mérites; au bout de peu de jours il se dit : « Voilà la compagne qu'il me faut; heureux serais-je si je pouvais l'obtenir. »

Il n'avait pas osé la demander, malgré son âge, sans avoir l'assentiment de ses parents. Telle était alors la déférence des enfants pour l'autorité paternelle. Il n'en était pas moins anxieux, car une fille aussi en vue pouvait lui être enlevée d'un jour à l'autre. Il jouait donc une partie sérieuse dont son avenir était l'enjeu. Son amour lui inspira une résolution énergique, il se leva, jeta un dernier regard vers les lieux qu'il regrettait et se mit à gravir la montagne à grandes enjambées. De bonne heure il arriva au Locle, fit part de ses projets à son père et à sa mère, leur raconta les mérites de la jeune paysanne, obtint leur consentement, et sans s'arrêter une minute, revint sur ses pas. Quelques heures après, à la tombée de la nuit, il entrait à Dombresson sans être reconnu et avait un entretien secret avec le gouverneur.

Ce fut bientôt fait. « Louise, dit le gouverneur en ouvrant la porte de la cuisine où la jeune fille préparait le souper, voici un homme qui voudrait t'emmener aux Montagnes, es-tu disposée à le suivre? »

Louise ne tomba pas évanouie, elle ne demanda pas quinze jours de réflexion, on n'eut pas besoin de la prier et de lui acheter une chaîne d'or pour la décider; elle aimait le docteur Sandoz, toutes ses réflexions étaient faites.

« J'ai juré de ne rien manger depuis mon départ de Dombresson avant d'obtenir votre main, lui dit le docteur, j'ai fait un rude voyage pour l'amour de vous, n'avez-vous pas une bonne parole à me dire? »

Elle ne répondit rien, mais elle mit sa main dans la sienne, le mariage était conclu.

Sollicité par ses nouveaux parents, Sandoz s'établit à Dombresson, on lui accorda les droits de communier par reconnaissance pour ses services; il devint un des notables du village, fut très heureux et vécut jusqu'à un âge avancé. C'est de cette souche respectable que descendent les Sandoz du Val-de-Ruz.

L. F.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de février 1878, page 40.)

Nous voyons dans la Feuille d'avis des offres de service ou des demandes relatives aux jardiniers :

— « Un jardinier venant de faire son tour de France, souhaiterait d'entrer en condition dans une bonne maison de cette ville. »

— « On demande pour une baronie près de Berne un habile jardinier. »

— « Maître Muller, jardinier à Berne, se rendra ici la semaine prochaine avec des compagnons, il offre ses services pour les ouvrages et les commissions qu'on voudra lui donner. »

— « Un jeune homme souhaite de trouver une place pour *jardinier*. Il s'entend parfaitement aux parterres, aux fleurs, aux arbres, etc. »

* * *

Les annonces suivantes prouvent qu'on cherchait à cultiver à Neuchâtel les arbres d'ornements et les fleurs :

— « A vendre. Des orangers, des citronniers en caisse et d'autres fleurs ou arbustes en pots et en caisse, pour l'embellissement d'un jardin. »

— « Une mirthe pour espalier, avec sa caisse en vert. S'adresser à la Babelon Philippin, jardinière. »

— « A vendre deux grandes caisses toutes neuves pour oranger ou mirthe. Elles sont faites en bois d'ébène. »

— « Chez Barrière, *fleuriste*, à Auvernier, des œillets de plus de 30 espèces différentes, de *jeunes myrthes* et des *grenadiers*. »

— « A vendre, chez M. Duval, de Genève, demeurant près le Crêt, plusieurs myrthes, dont il y en a un double, deux fins et deux panachés, et quelques grenadiers, dans des caisses de bois de chêne. Diverses plantes d'œillets de belle qualité. »

— « 3 quintaux de buis propre pour parterre, chez J.-P. Barrière, jardinier, à Auvernier. »

— « Chez Chaillet le cadet, au Fauxbourg, quelques 100 de plantes de renoncules bien assorties. »

— « Chez le sieur Michaud, sur le Pont (Croix-du-Marché) :

1. Des véritables oignons de fleurs, dits narcisses de Constantinople, doubles, à 10 batz la douzaine.
2. Des totucs, hyacinthes doubles de Bretagne, à 4 batz la pièce.
3. Hyacinthes communes doubles, à 9 batz la douzaine.
4. Jonquilles doubles à 15 batz la douzaine. Dites simples à 6 bz.
5. Anémones fines et renoncules, à 12 batz la douzaine. »

— « Chez Jean-Pierre Ravenel, à Corcelles, on trouve des arbres nains, poiriers et pommiers, des meilleures espèces, à 4 batz le pied. »

— « On demande pour espaliers des pêchers, des abricotiers mais de la meilleure espèce. »

— « Des œilletons d'artichaux et toutes sortes de jardinages et fruits, aux Bercles. »

— « De belles pattes d'asperges d'Allemagne et de Lyon, chez Jean Wiff, jardinier. »

— « Chez le sieur Dardel, au caffé, des graines de maître Müller, jardinier, à Berne. »

— « Chez Cartier, à la maison de charité, des plantes de véritables *choux-fleurs* prêts à planter, à 4 batz le cent. On peut les garantir. »

— « On réclame : l'*Ecole du jardin potager*, 2 vol. »

— « Chez Fauche, libraire : *Traité de la nature, de la culture et de l'utilité des pommes de terre.* »

(1770, 22 mars). — « A vendre 1 once de graine de vers à soie de Montpellier. »

— La chambre des blés achetait des blés du Palatinat, de Barbarie, de Sardaigne, 38 batz l'émine, pour semer.

— « Le sieur Combe, voiturier, d'Orbe, partira avec de bons carosses pour la Flandre et l'Angleterre. Il a rapporté de ce dernier pays une certaine quantité de la graine de *pinprenelle*, excellente pour former des prairies artificielles. Il la cédera aux amateurs à un prix raisonnable. »

*
* *

Les annonces de la Feuille d'avis, relatives aux aliments et aux boissons, sont nombreuses et offrent un intérêt à mesure qu'elles nous indiquent le prix de ces substances à cette époque et l'usage plus ou moins répandu de certaines d'entr'elles. La plupart n'ont pas besoin de commentaires. Voici les citations que nous avons notées :

— Les personnes qui souhaiteront des barils de palées salées, pourront s'adresser à M. Rossel, à Auvernier, à raison d'un écu neuf le baril (fr. 6 environ).

— « De la très belle morue à 3 $^1/_2$ batz, chez Gentil et Mercier. »

— « Chez Mad. Ramus, de belles et bonnes chataignes à 35 batz la mesure. »

— « De la très bonne compôte, faite avec des choux rouges d'Hollande, comme aussi de la compôte de chicorée. »

— « De la confection d'Hyacinthe. »

— « Pruneaux à 2 batz la livre. »

— « Raisins à 11 deniers la livre (sept. 1770). »

— « Chez la veuve Convert, pâtissière, du miel de France. »

— « Chez Guillaume-David Carel, du véritable ratafia de cerises en bouteilles fortes. »

— « Chez Montano de Gênes: ratafia de Grenoble. »

— « Huile d'olives de Nice à 7 $^1/_2$ batz la livre si on en prend 10 livres et plus, et 8 batz si on en prend moins. »

— « Chez Borel-Donzel, du vinaigre à 5 batz le pot et à deux piécettes. »

C'était surtout les marchands forains qui apportaient à Neuchâtel les denrées coloniales et les produits du Midi.

— « JOSEPH AVANZINO est en foire avec toutes sortes de fruits secs, citrons, café, chocolats, toutes sortes d'eaux de senteurs, sirops, etc. Sous le Trésor. »

Les frères Massa et Cie, de Gênes, offraient à la foire de Neuchâtel en 1769 et 1770 :

— « Caramelles à la bergamotte et aux cédrats,
Confitures sèches assorties de toutes sortes,
Citronats et orangeats confits,
Zestes de bergamotte, de citron, de chicorée et autre,
Pâtes de Gênes, rouge et blanche,
Pain à la fleur d'oranger, blanc et rouge,
Noix confites de Turin,
De la véritable conserve de roses,
Sirop de limon, de capillaire aux framboises, de fleur d'oranger, d'orgeat,
Truffes sèches blanches,
Pêches sèches, Brugnoles de Provences, Figues de Calabre,
Petits raisins soit passules,
Fidès blancs et jaunes, simola et macarons,
Pâte de Sardagne et Lasagne. »

Le sieur Sacco offrait :

— « Des oranges douces du Portugal, Chinois confits,
Garotto à la fleur d'oranger,
Oranges amères à 7 batz la douzaine. »

Les prix du café, du thé et du chocolat étaient les suivants :

Café du Levant, à 16 batz la livre.
Café fin Moka, à 17 $^1/_2$ batz la livre.
Café de la Martinique, à 9 batz la livre.

En 1769, Jonas de Montmollin, à la rue des Moulins, offrait au public :

Thé superfin à pointes blanches, à 60 batz la livre. Thé Boë à 35 batz et à 25 b.
Chocolat fin à 11 $^1/_2$ batz la livre. Chocolat carraca, à 18 batz la livre.
Thé à pointes blanches, qual. supér., à L. 6 la livre.
Du bon chocolat à 9 batz la livre.
Chocolat d'Hollande en pâte, à 18 batz la livre, en sucre, à 14 batz la livre.
Très bon chocolat à 6 piécettes. Chocolat fin à 21 batz la livre.
Chocolat ordinaire à 14 batz la livre.
Cacao des Isles en grains, à 7 batz la livre.

Du sucre de Hollande en morceaux, à 5 1/2 batz la livre et à L. 65 le cent de pains entiers. Sucre pilé à 3 piécettes la livre. Cassonade à 2 piécettes la livre.

(1770) Vin rouge d'Auvernier de 1764 à 7 batz, la bouteille perdue.
» » » 1762 à 10 1/2 batz, »
» » » 1761 à 15 batz »
» du crû de la Ville de 1769 à 10 1/2 batz le pot.
» de Champreveyres de 1768 à 8 batz le pot.
» de Cortaillod de 1769 à 6 batz la bouteille.
(On paye 5 crutz si on rend la bouteille.)

(1769) Vin rouge de 1764 à 3 piécettes la bouteille perdue.
» vieux à 6 piécettes la bouteille perdue.
» d'Aure.

Vin blanc vieux à 6 batz la bouteille perdue.

(1769) » de St-Aubin de 1762 à 6 et 7 batz le pot.
» » » 1764 à 6 et 7 batz le pot.

Vin muscat à 12 batz le pot.

(1770) » de la Côte de 1753 à 7 batz le pot.
» d'absinthe de 1764 à 3 piécettes la bouteille perdue.

(1769) » de Champagne excellent, de 1766, à 24 batz, et d'autre à 21 batz.
» » la bouteille à 18 batz.

(1769) » de Frontignan à 10 1/2 batz la bouteille.
» de Pacareth à 16 batz »
» Pomard, Beaume, à 13 batz »
» Côte-Rotie à 13 batz »
» de Tinto et d'Alicante à 30 batz la bouteille.

— « Avis. M. Miéville le cadet ayant établi une *brasserie de bière* à Yverdon, en offre... tant en tonneaux qu'en bouteilles, dont ces derniers feront le même effet que le vin de Champagne mousseux, espérant satisfaire entièrement tous ceux qui en achèteront de lui, tant par son excellente qualité que par son prix et pour prouver ce qu'il annonce, il offre d'en envoyer à qui lui en demandera, et si elle ne se trouve pas telle qu'il l'indique pour la qualité, on pourra la laisser pour son compte. »

— « A vendre des kruggs, soit cruches de terre, pour mettre du vin ou de la bière. »

— « Des cruches d'eau de selters vides. »

De 1770 à 1779 le recensement mentionne un brasseur dans le pays. (Voir *Musée neuchâtelois.)*

— « A vendre, chez M. Heinzely, confiseur, sous les arcades, du très bon *hypocras* à 14 batz le pot (1769).

— « Du très bon extrait d'absinthe. »

— « Chez l'apothicaire Matthieu, de l'eau-de-cerises noires à 15 batz la bouteille. »

— « (1769) De l'eau-de-cerises de 1765 à 15, 16 et 18 batz la bouteille. »

— « Eau-de-vie du Languedoc, à 14 batz le pot.

» de France, à 12 »

— « Eau de noyaux, marasquin, Persico, de Turin, à 10 ½ batz la bouteille. »

— « De la très bonne eau de noyaux de Phalsbourg, à 10 batz la bouteille.»

(A suivre.)

MISCELLANÉES

Une liste de souscription pour un dîner en l'honneur du roi de Prusse en 1799.

Ce faisant demain samedy, à Neufchâtel et aux environs, ainsi qu'au Val-de-Travers, une fête à raison de l'anniversaire de la naissance du Roy notre auguste souverain, qui a eu lieu le 3 août, Monsieur le pasteur Chédel ayant communiqué à une partie de Messieurs qu'il conviendrait d'en agir de même icy par tant de raisons qui nous rendent la mémoire de Sa Majesté si précieuse et que nos vœux pour sa conservation doivent être constants et inaltérables, ceux de ces Messieurs qui pencheront à célébrer cette fête respectueuse en prenant un dîner le dit jour de demain samedy, chez M. Louis Rosselet, lieutenant, et où chaque membre payera sa part de dépense, sont priés de se signer au pied du présent pour conster s'ils agréent ces propositions et quand même la compagnie inscrite ne serait pas dans le cas de s'y rendre, ceux qui s'y trouveront, la célèbreront comme ils la doivent.

Verrières, ce 2 août 1799.

Nous soussignés acceptons avec zèle la proposition mentionnée :

(Signé) J. Chédel, pasteur; Jeanjaquet, greffier; Jeanjaquet-Piaget, négociant; Jeanjaquet-Rosselet, enseigne; Etienne Piaget, cadet; Abr.-Louis Fatton, justicier; J. Lambelet, doyen; J.-J. Landry, notaire; Joseph Montandon.

Tels m'ont promis de se rendre quoique n'ayant pas signé.

MM. David Corlet, Henri Lambelet, François Michaud, parlant à sa sœur.

M. le justicier Louis Lambelet s'y rendra s'il a des faucheurs.

M. François Lambelet s'y rendra.

MM. G^me^ Perret et G^me^ Guye ne peuvent s'y rendre à raison d'occupations.

MM. Dumont père et fils ne peuvent en être à raison de leurs malades [1] et d'un voyage à la Brévine, cependant ils feront l'impossible pour s'y rendre.

M. Bolle, lieutenant, est décidé par Madame son épouse pour en être.

Henry-François Piaget veut prier pour le Roy, c'est tout ce qu'il peut faire pour à présent.

Le sergent Guillaume prie Dieu de tout son cœur pour la précieuse et longue conservation de notre bon Roy et qu'il le conserve les temps les plus reculés, ne pouvant profiter de la bonne compagnie pour demain.

M. le conseiller Guillaume s'y rendra.

M. Abet, justicier, fera son possible.

M. Collomb, sautier, fera de même.

M. Collomb, menuisier, tout de même.

M. Vuitel, justicier, de même.

(Communiqué par M. Henri Piaget, commandant.)

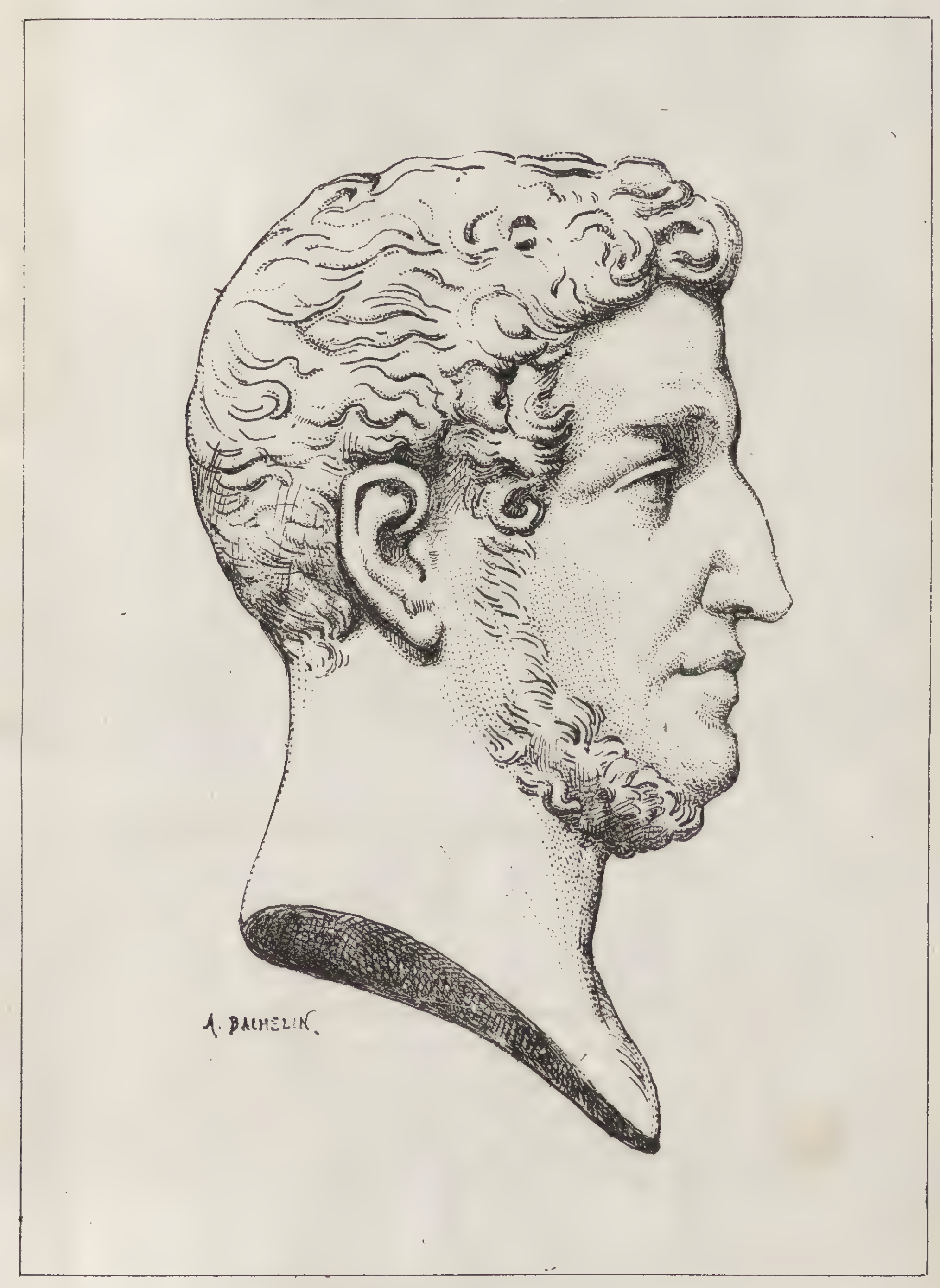
F. DUBOIS DE MONTPÉREUX

(Avec une planche.)

Nous donnons aujourd'hui un portrait du savant neuchâtelois, dessiné d'après une médaille de Brandt; nous étudierons les œuvres du graveur dans le travail que nous consacrons à l'*Art et aux artistes neuchâtelois.* La médaille de DuBois de Montpéreux est de grand module, la tête est encadrée dans une couronne serrée formée de feuilles de laurier; l'exécution est savante et un peu froide.

A. BACHELIN.

[1] Ils étaient médecins.



F. DUBOIS DE MONTPERREUX
D'après la Médaille de H. F. Brandt

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Mars, page 49.)

IV.

On riait bien, en effet, à la « Nouvelle France »; les jours y passaient avec une certaine gaîté. Le duc de Kerkaradec, sollicité par ses amis, était retourné à Versailles pour voir de ses yeux l'état des affaires; il assista à « la Fédération » du 14 juillet et fut pris, comme beaucoup, à l'enthousiasme de cette fête de la royauté qui ne devait point avoir de lendemain. Il en fit un si pompeux tableau à la duchesse, il lui parla tellement de concorde et de fraternité que les dames eurent un moment l'idée de reprendre le chemin de la France; les journaux les moins partisans de la révolution parlaient d'apaisement, d'ère nouvelle et d'oubli sur l'*autel de la patrie*, il fallait bien y croire; on se réjouissait du retour, mais avant que de l'effectuer on voulut attendre une nouvelle lettre de monsieur le duc.

Elle n'arriva qu'en septembre et était datée de Besançon où il était revenu; Versailles et Paris étaient intenables, l'insurrection était partout, le jacobinisme montait et il n'y avait bientôt plus de sécurité nulle part; l'armée s'était révoltée à Nancy; Necker, sur qui l'on comptait, avait donné sa démission; l'émigration recommençait de plus belle.

On vécut un peu tristement pendant quelques jours après ces mauvaises nouvelles, mais la bonne humeur revint vite et la colonie française put jouir presque sans arrière-pensée des jours dorés de l'automne.

* * *

Le matin les deux vieilles dames, la tête couverte d'une mante de mousseline, s'en allaient voir tourner les roues du « Moulin-du-haut », elles pre-

naient ensuite le sentier sinueux qui court derrière les anciennes maisons, rase les murs des jardins potagers, longe le ruisseau, qu'il traverse sur une passerelle de bois, et arrivaient à la cour de la filature où elles s'asseyaient sur des troncs d'arbres: elles regardaient les murailles sur lesquelles le temps a déposé sa belle couleur de vétusté, la voûte noire par laquelle on communique avec la rue supérieure du village; elles admiraient les colonnes de tuf qui supportaient les écluses conduisant l'eau à l'usine; d'autres fois, depuis les jardins des Ouches, elles contemplaient le lac.

Ces longues stations étaient pour les bonnes gens du voisinage un continuel sujet de commentaires. — Que voyaient-elles donc de curieux à cela? disaient les lessiveuses et les jardinières qui les observaient si longtemps immobiles dans ces vilains endroits. Parfois on y oubliait l'heure du déjeûner, et la vieille bretonne venait brusquement interrompre la contemplation. On s'apprêtait à rentrer, mais Madame de Coëtlogon arrêtait la duchesse. — Chère, lui disait-elle, nous ne déjeûnerons pas en toilette ce matin, laissez-moi le temps de voir mon tableau de Boucher.

Le Boucher n'était pas loin, on dépassait la cour de la filature, et l'on se trouvait dans un jardin serré entre des maisons et le ruisseau encaissé dans une écluse de bois; à l'extrémité de cet espace de forme triangulaire s'élevait une maison jaunie, de forme haute, dont le lierre avait envahi deux façades et le toit; une cheminée sortait de cette fraîche verdure et sa fumée blanche estompant le ciel azuré, indiquait qu'il y avait un nid humain là-dessous. — Mon Dieu, qu'ils doivent être heureux, disait-elle, tenez, allons-nous-en, je leur porte envie, malgré mes soixante-quinze ans!

Ce que les vieilles dames voyaient dans ces vilains endroits, c'était l'infinie nature, humble et grande, consolante, joyeuse, la nature qui parle à tous ceux qui veulent s'entretenir avec elle.

* * *

Chaque jour apportait ses événements à la « Nouvelle France », c'était une arrivée imprévue, ou une brochure, un pamphlet qui allait faire merveille et remettre les choses en place, un poëme dont M. de Barthez lisait les premiers chants aux dames rangées en cercle autour de lui dans la galerie, c'était Marguerite qui avait brodé un brassard blanc, fleurdelysé d'or, pour M. de Berbis et qui le lui attachait elle-même à son départ pour l'armée de Condé, c'était un plan de campagne que le vieux marquis de Valdahon expliquait avec sa canne sur les fleurs du tapis, un jeu de patience, fait d'une gravure d'après un vase étrusque découpée en 89 morceaux, que M. de Malon apportait tout brouillé et qu'il fallait reconstruire.

— Quatre-vingt-neuf, entendez-vous bien, disait-il, il faut en revenir là.

Parfois quelques convives arrivaient s'asseoir à la table des dames; M. de Coligny était toujours le bien-venu, on l'entourait, on le fêtait, que serait-on devenu sans lui à Pontarlier? Un jour on remarqua qu'il avait été plus gai, mais aussi plus amer que de coutume; en s'en allant il salua la société jusqu'à terre. — M. de Coligny vous fait ses adieux, dit-il, vous ne le reverrez pas... Croyez-vous à la métempsycose, Madame la duchesse, oui... n'est-ce pas? Eh bien, si le hasard vous amène au village de Lignières et que vous y aperceviez sur le pas de sa boutique un marchand de drap, heureux et confus de vous voir, dites-vous: c'est l'âme de M. de Coligny dans le corps d'un drapier. — Il traversa la galerie fièrement, comme s'il eût eu une épée au côté, et s'esquiva laissant ses hôtes stupéfaits.

Quand les visiteurs étaient rares, quand les journaux, les lettres ou les brochures n'arrivaient pas, vite on partait pour Neuchâtel dans le char-à-banc du meûnier, ce char-à-banc désopilant qui ne laissait voir le lac qu'en allant. On s'arrêtait rue de l'Hôpital, chez M. Fauche-Borel, où l'on apprenait les nouvelles. — Il revenait de Paris, et ne présageait rien de bon, mais il savait, malgré cela, mettre un peu d'espoir au cœur des émigrées qui s'en revenaient au logis avec une provision de choses à raconter à la colonie de la « Nouvelle France. »

C'est ainsi que se passa l'été, mais l'automne venu, avec son froid brouillard, un voile de tristesse enveloppa les cœurs, la duchesse écrivait au duc :

« St-Blaise, oct. 1790.

« ... Cette situation durera-t-elle donc toujours! il y a un siècle que nous avons quitté la France et le deuil que nous en portons devient de plus en plus noir. Si au moins vous étiez avec nous, la vie de votre femme et de votre enfant en serait moins pénible. Il me semble cependant que si nous avons à expier quelque chose la tâche est remplie. Point de chevaux et point de voitures, le train de maison le plus simple du monde, pas de domestique, la nourrice et la cuisinière pour tout personnel; des mets d'une rusticité persistante; l'esprit toujours tendu, toujours inquiet, cherche des distractions puériles, on joue aux cartes et aux patiences. Avouez que c'est assez!

« Si le jeune de Trevilers était plus sortable, je vous demanderais de lui laisser épouser Marguerite et j'irais vous retrouver. »

A cela le duc répondait: — « Attendez, l'espoir n'est pas perdu, moi je ne puis aller, c'est parce que je vous sais en sûreté que j'ai le courage de rester; je souffre autant que vous. »

Les lettres ne passaient la frontière qu'en contrebande, confiées à des amis ou à des gens sûrs, on n'osait se donner la consolation d'écrire librement et quand on voulait.

* * *

Dans cette tristesse des jours d'automne qu'augmentaient encore les mauvaises nouvelles de la fin de l'année, apparut à la « Nouvelle France » comme un rayon de gaîté qui illumina toute la maisonnée. La belle et sémillante madame Gautier y débarqua un matin en compagnie de M. d'Ivernois, maire de Colombier; ce fut une vraie fête que d'écouter les récits de la voyageuse; elle était installée à Neuchâtel où elle faisait imprimer un livre ([1]) et fit un tableau piquant de cette ville. — « Je vous en dirais bien davantage, ajoutait-elle, mais mon cher hôte, M. d'Ivernois, ne me pardonnerait pas le mal que j'en dirais et il m'accuserait de flatterie si je disais tout le bien que j'en pense. »

Voyant M. de Trevilers faire sa cour à Marguerite: — Marquise, lui ditelle, ce n'est pas un mari pour vous, croyez-moi, il s'occupe trop de sa cravate. — Et continuant une conversation commencée: — Si j'étais homme et que j'eusse vingt-cinq ans, l'armée de Condé compterait un soldat de plus. Trevilers comprit l'allusion. — Madame, lui dit-il, j'attends que Mademoiselle la Marquise m'ait fait l'honneur de m'armer chevalier en m'attachant le brassard fleurdelysé qu'elle me brode.

M. de Barthez, le rimeur, parlait d'un poëme qu'il composait sur l'*Hospitalité*; elle l'interrompit. C'est bien de l'hospitalité qu'il s'agit, laissez cela à l'abbé Delille, que je viens de voir dans son vallon de Voens, c'est la guerre qu'il faut chanter. Allons poëte, échauffez-vous à l'idée des souffrances du roi et de la reine, appelez le peuple aux armes pour la cause sainte; tenez, je vous offre les vers suivants. — Et elle chanta d'une voix assurée:

Guerriers, la mort est-elle à craindre
Quand on combat pour ses foyers?
Un Français se croit-il à plaindre
Lorsqu'il tombe sur des lauriers?
Lorsqu'il tombe sur des lauriers?

— Trouvez-moi un refrain à cela, apprenez-le à vos enfants, qu'il devienne notre marche et notre ralliement; qu'on se range sous l'étendard sacré. Puissé-je l'entendre bientôt dans toute la France et en expirer de plaisir.

([1]) *Voyages d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la Révolution.* Deux volumes imprimés à Neuchâtel, quoiqu'ils portent le nom de Londres (1790).

La visiteuse laissa les hôtes de la « Nouvelle France » dans une surexcitation qui amena le départ de M. de Trevilers pour l'armée de Condé; on parla plusieurs jours de Madame Gautier, elle avait charmé tout le monde, même le secrétaire Dardel qui de son jardin l'avait entendue chanter et la comparait à Jeanne d'Arc.

*
* *

Avec l'année 1792 les événements s'aggravèrent: la nouvelle de la fuite du roi et son arrestation à Varennes, les massacres du champs de Mars, la Constitution éteignirent les espérances royalistes; d'où arriverait maintenant le salut? c'est à la guerre seulement qu'il fallait le demander; à Bruxelles, à Worms, à Coblentz les émigrés étaient prêts à entrer en campagne avec les puissances étrangères. La journée du 10 août, l'emprisonnement du roi et la bataille de Valmy achevèrent de ruiner les illusions.

Il faudrait donc rester à jamais en exil, courber la tête sous les coups du destin, renoncer à toutes les espérances qui faisaient supporter le présent, les broyer, les arracher de son cœur . . . soit. Mais il eût fallu perdre le souvenir, et il était là toujours persistant, avec son cortége de regrets et ses réminiscences de bonheur; impossible de se soustraire aux spectacles qu'il faisait sans cesse miroiter aux yeux des émigrés. Que la duchesse s'absorbât dans sa broderie ou sa lecture, qu'elle regardât la neige couvrant les campagnes ou le lac roulant ses vagues au loin, l'image de Versailles, avec son hôtel, son salon et ses amis, venait sans cesse tourbillonner à ses yeux, elle faisait alors un mouvement de la main comme si elle eût voulu chasser un insecte importun.

— Vous êtes comme moi, lui disait madame de Coëtlogon, vous voyez plus loin que l'horizon . . . Mon Dieu, cela durera-t-il toujours ainsi!

Dans les derniers jours de janvier 1793, la Bretonne, qui était allée aux provisions, rentra un matin toute effarée; il fallait qu'il y eût quelque chose de bien grave pour affoler ainsi cette nature froide et silencieuse; contre toutes les habitudes elle entra dans la chambre de la duchesse avant qu'elle eût sonné.

— Ah quel malheur! cria-t-elle en pleurant, quel malheur! notre bon roi est mort, Madame.

— Mort? répéta la duchesse, mort en prison? Et elle se leva fébrilement, s'habilla elle-même, comme si elle eût voulu aller arrêter un événement qui n'était que trop vrai.

— Non pas en prison, mais tué, tué! — Tous ils le disent là-bas, partout.

En un instant toute la maisonnée fut sur pied, les volets, brusquement ouverts, frappaient les murailles, on courait d'un ménage à l'autre. Le secrétaire Dardel monta gravement chez la duchesse, il était affaissé lui-même.

— Est-ce vrai Monsieur? lui dit-elle.

— Hélas oui, Madame!

— Comment mort, mais mort comment?

— Jugé, condamné par la Convention et guillotiné.

Le journal qu'il tenait à la main racontait la chose avec d'horribles détails, il en lut quelques passages; le salon de la duchesse s'était rempli de monde; ce fut alors un affreux déchaînement de sanglots et de cris, des hoquets de douleur arrêtant les larmes qui ne pouvaient pas couler assez vite et en assez grande abondance; ces lamentations perçaient les murailles et s'entendaient bien au loin; les voisins effrayés arrivaient dans la cour et se retiraient discrètement devant cette douleur qu'ils ne pouvaient consoler.

La « Nouvelle France » fut longtemps en deuil, le printemps fut triste pour ses hôtes, et, par les plus belles journées de mai on voyait les deux vieilles dames, vêtues de noir, affaissées plutôt qu'assises sur des fauteuils qu'on descendait au jardin; le soleil, l'air doux et embaumé, et dans le calme environnant, le gazouillement des hirondelles, rien ne pouvait les tirer de leur torpeur.

Le duc, dans sa dernière lettre, annonçait qu'il retournait à Versailles, il était porté sur la liste des émigrés, on le menaçait en conséquence de vendre ses biens au profit de la nation; déjà ses fermages de Bretagne avaient été confisqués, il espérait cependant bien en sortir. — La duchesse n'avait pas besoin de recommandations puisqu'elle dépensait si peu, il ne lui en faisait point; cependant il fallait être prudente.

*
* *

L'hôtel de Kerkaradec était occupé par un membre de la Convention et les bureaux de rédaction d'un journal; le régisseur expliqua au duc que de cette façon la maison était sauvegardée. — Il le crut, mais ne voulut point coucher sous le toit qui abritait un régicide; quant aux fermages, saisis ou non expédiés, ils n'avaient point été payés depuis six mois. La chose était sérieuse, pour la vérifier le duc partit pour la Bretagne. Affreux voyage encore que celui-là; armé de pistolets que sa main ne quittait jamais, le chapeau orné de la cocarde tricolore il répondait au qui-vive des sentinelles par le cri de « Vive la nation, » et saluait d'un « Merci citoyen » patriotiquement accentué, le valet qui ouvrait ou fermait la portière de sa « patache. »

Jusqu'à Alençon tout alla bien, mais aux environs de Laval il tomba de nuit en plein bivouac de Chouans, et à son cri de « Vive la nation » répondit un coup de fusil qui tua un de ses chevaux et mit tout le poste sous les armes. Les soldats royalistes serrèrent de près ce personnage à l'allure fière

et menaçante, l'un d'eux lui arracha sa cocarde tricolore et la jeta au feu.

— Palsambleu « les gars », leur dit le duc en riant d'un rire jovial et sonore, faute de parler on meurt sans confession et je ne vous reconnaissais point, vous êtes les défenseurs de la bonne cause et vous alliez tuer un des vôtres. Toi l'homme aux formes acerbes, as-tu une cocarde blanche pour remplacer celle que tu m'as enlevée? Il parlait avec autorité, on l'écoutait sans mot dire.

Un des chouans lui tendit un morceau de drap blanc orné d'un cœur rouge surmonté d'une croix, le duc l'appliqua sur sa poitrine en criant: Vive le roi.

Les hommes restèrent impassibles.

— Vous êtes du Maine et d'Anjou, à ce qu'il me paraît, non pas à la couleur de vos paroles, car vous les ménagez. Y a-t-il des Bretons parmi vous, faut pas craindre de le dire; et il ajouta dans la langue de l'Armorique: « Bretons et Bretons peuvent se regarder, mais ils ne se mangent pas. »

— Peut-être bien, lui répondit une peau-de-bique un peu effacée dans l'ombre, peut-être bien, Monsieur le questionneur, et s'il y en avait, que leur diriez-vous?

— Cela avait été prononcé en breton sans qu'on ait vu la figure de l'homme.

— Je lui dirais que je suis de Loudéac où tous les gars aiment le roi, et qu'il me laisse passer.

— Ceux qui aiment le roi ne portent pas la cocarde des bleus!

— Ah tu es méfiant! Me diras-tu au moins le nom de tes chefs?

— *Vous le leur demanderez vous-même, allons, en avant, à pied ou en* voiture, comme vous voudrez.

Le duc connaissait son Breton et le respect d'une consigne, il ne discuta pas et remonta dans la patache qui s'en alla cahin-caha, au pas de son unique cheval, escortée d'une escouade silencieuse. D'antiques remparts, des rues tortueuses, c'était Laval.

Entré dans une salle basse où plusieurs hommes écrivaient à la lueur d'une pâle lumière, il s'apprêtait à s'asseoir, attendant un interrogatoire, lorsque l'un d'eux vint à lui. — Monsieur le duc de Kerkaradec, si je ne me trompe, lui dit-il.

— Lui-même, marquis de Montauran.

— Et vous vous joignez à nous, soyez le bienvenu! Ah si tous les nobles répondaient à l'appel de nos provinces de l'ouest au lieu de quitter la France et de s'*égailler* partout, les uns à l'armée de Condé, les autres à Coblentz et à Worms, nous aurions raison de la révolution.

Le duc pris à l'improviste et échauffé par l'air de confiance du jeune chef lui serra la main en disant:

— C'est bien prétentieux à moi de me croire encore bon à quelque chose.

Voyons, que ferez-vous d'un vieux marin comme moi, je ne connais pas votre guerre de surprises et d'embuscades.

— Vous serez notre drapeau. Quand on saura dans la Bretagne que le duc de Kerkaradec est à l'armée des fidèles, tous ceux qui hésitent encore se joindront à nous.

* * *

Les gars de la Vendée, du Maine, de l'Anjou et du Poitou tenaient tête aux troupes de la Convention, c'était une étrange guerre où l'on rampait de nuit, silencieusement, pour atteindre un point où l'aube laissait voir un parti de soldats bleus, blottis dans les halliers, qu'on foudroyait comme à un affût; et, dans le silence qui suivait le massacre, le cri de la chouette donnait le signal de la retraite comme il avait donné celui de l'attaque.

Dans un des combats qui suivirent la bataille du 27 octobre 1793 près de Laval, le duc de Kerkaradec fut arrêté dans un village envahi par les bleus. Les prisonniers embarrassaient les mouvements, il fallait les conduire à Nantes avec de fortes escortes, toujours insuffisantes, et qui affaiblissaient l'effectif des brigades; on les fusillait donc impitoyablement; cela simplifiait du reste la besogne de Carrier qui avait tant à faire.

Le duc réveillé un matin se laissa conduire avec quelques compagnons sur la lisière d'une forêt, et, ahuri, inconscient de ce qui allait se passer, il tomba frappé à mort avant qu'il ait eu le temps de songer à sa femme, à sa fille, à l'avenir de son nom.

* * *

L'armée vendéenne victorieuse marchait sur Granville d'où elle pensait tendre la main aux Anglais; Montauran ne voyant pas revenir le duc apprit qu'il avait été arrêté sur la route de Château-Gontier et, ne doutant pas qu'il eût été traité avec l'humanité dont Bonchamp venait de donner un si noble exemple, il écrivit dans le bulletin qu'il adressait à Paris: « M. de Kerkaradec a été fait prisonnier, il est en route pour Nantes. »

Ce fut sous cette même forme que la nouvelle arriva à la duchesse, mais elle était complétée de cette note: « Que peut-on espérer de Carrier? »

La coupe n'était donc point encore vidée et son calice contenait une lie plus amère que le breuvage; il était écrit que les tribulations n'auraient pas de fin.

— Je pars, dit la duchesse à Marguerite, il faut sauver ton père, s'il en est temps encore, je te laisse avec Madame de Coëtlogon qui veillera sur toi.

La petite marquise n'avait jamais su qu'obéir, elle pleura et ne chercha pas à dissuader sa mère. On fit hâtivement une malle, l'argent était rare, on y mit quelques bijoux. Un des prêtres de la maison, mandé en hâte, arrangea un autel entre les deux fenêtres du salon; la duchesse s'agenouilla entre sa fille et Madame de Coëtlogon, et le prêtre y dit une messe qu'entrecoupaient les sanglots des trois dames; la nourrice bretonne, image de la domesticité du passé, pleurait aussi et faisait des vœux à Ste-Anne d'Auray pour le voyage de la duchesse; celle-ci alla coucher à Neuchâtel d'où elle devait prendre le coche le lendemain pour Pontarlier.

M. Fauche-Borel, auquel la duchesse expliquait les raisons de son brusque départ, demeura atterré à cette nouvelle. — Prisonnier à Nantes! répétait-il, et après un long silence il ajouta: à votre place, Madame la duchesse, je ne partirais pas... non je ne partirais pas.

— Mon cœur, mon devoir me le commandent... je ne veux pas discuter avec cela. Il faut que j'aille, dussé-je braver tous les dangers, la mort...

Elle s'animait à ses paroles, son œil brillait, mais quand elle se taisait ses traits étaient détendus, sa face maigre et exsangue faisait peine à voir, on sentait que cette résolution et cette volonté se cramponnaient par un effort à ce pauvre corps vieilli.

— Que ne puis-je vous accompagner, Madame!

— Merci... oh mille fois merci de vos bontés pour nous tous, un roi seul pourra vous en récompenser.

Le libraire hocha la tête...

— Je vous recommande ma fille, dit la duchesse en tendant sa main au libraire; ému il y déposa un baiser.

* * *

Singulière coïncidence, il y avait encore fête à l'auberge du « Grand Frédéric » aux Verrières, la nuit qu'y passa la duchesse; le roi était mort, mais les émigrés en fêtaient un nouveau et les chansons royalistes se succédèrent longtemps dans la nuit.

Avant de lever la séance
Chantons et buvons à Louis.
Puisse-t-il bientôt dans Paris
Rendre le bonheur à la France!
Avant de lever la séance
Chantons et buvons à Louis.

Ce refrain obstiné, que tous reprenaient en chœur, lui parut de bon augure, elle se surprit à le fredonner aussi. Le matin elle s'informa de M. de Mongarel.

— Parti et mort de misère. — C'était la première déception de cette route où elle ne devait rencontrer que ruines et désolation. A Besançon, à Dijon, les amis partis aussi, partout les maisons vides, les châteaux occupés par les valets, et les fermiers devenus maîtres et propriétaires.

A Paris, où elle courut en hâte au couvent de sa fille aînée, elle ne trouva qu'une religieuse, détachée du monde, qui la reçut comme une étrangère. Sur la place de Grève la guillotine; à l'hôtel où elle descendit, l'insultant tutoiement, sorte de cocarde civique qu'affectaient les ultra-patriotes et les timorés, le deuil dans les familles, dans l'air la terreur; à Versailles l'hôtel livré au pillage.

Quelle route longue et dure pour cette femme que son grand âge mettait à peine à l'abri des injures, roulant seule au travers des provinces de l'Ouest ravagées par la guerre.

Enfin elle atteignit Nantes. Elle s'arrêta dans une auberge des faubourgs où elle tomba anéantie par cette course commencée aux rives du lac de Neuchâtel, dans le char-à-banc du meunier du haut de St-Blaise, et qui s'arrêtait à l'Océan. Une pensée soutenait ce corps défaillant, sauver son mari, mais les forces lui faisaient défaut, elle avait échangé si peu de paroles et le souffle lui manquait cependant. Elle rassembla toute sa volonté, et d'une voix qui soulignait chaque mot elle dit à l'hôte:

— Monsieur, mon mari, le duc de Kerkaradec, est prisonnier dans cette ville, *veuillez, veuillez vous informer de lui je vous prie, je paierai vos services.*

— Un ci-devant, mauvaise affaire, répondit l'hôte, le citoyen Carrier ne les aime pas. On y va cependant, citoyenne.

La duchesse s'affaissa tout habillée sur un lit.

— Quelques heures après l'hôte revenait. Il était nuit noire, il entra dans la chambre de la duchesse qui dormait et n'avait pas entendu heurter; il lui secoua le bras, elle se souleva péniblement.

— Ton Kerkaradec, un vieux « chouin »! lui dit-il, il est fauché, on l'a fusillé à Cossé avec un tas de brigands comme lui. Et maintenant, citoyenne, faudrait voir à détaler puisque le logement a l'air de te déplaire; il y a de la paille fraîche qui t'attend.

— Un commissaire se tenait à la porte; voyant que la duchesse ne bougeait pas, il approcha une lumière.

— Tonnerre! elle est morte. Bonne affaire. Ça va nous donner le temps de boire tranquillement un pichet de cidre.

(A suivre). A. Bachelin.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Depuis que l'usage de la vapeur comme force motrice ou comme moyen de chauffage est devenu général, il est ordinairement admis que le nombre des appareils à vapeur en activité dans une contrée est en rapport direct avec le développement de l'industrie. Une visite dans les grands centres industriels d'Angleterre, de France, de Belgique, où ces appareils ont été introduíts de bonne heure, le démontre surabondamment. Sans sortir de la Suisse, il est telle partie du canton de Zurich, d'Appenzell, de St-Gall, de Glaris, où les hautes cheminées font songer à l'activité industrielle des environs de Mulhouse, de Paris ou de Rouen.

Si l'emploi de la vapeur est peu répandu dans notre canton, et ne se présente que dans des proportions très minimes, cela tient à la nature même de notre industrie principale l'horlogerie qui, jusqu'à présent, n'a guère requis que le travail de la main. Autrefois, déjà, il en était de même pour la dentelle, et si nos fabriques de toiles peintes n'ont demandé à la vapeur que le chauffage pour la préparation des couleurs et le séchage des étoffes, c'est que la force motrice, pour mettre en jeu les machines, leur était fournie par des courants d'eau réguliers, dérivés de l'Areuse par des barrages qu'on peut voir encore au-dessus et au-dessous de Boudry.

L'introduction de la vapeur comme force motrice industrielle est toute récente dans notre pays; la première machine qu'elle a mise en mouvement est un moulin à lavures établi à la Chaux-de-Fonds vers 1848 pour retirer l'or et l'argent des déchets d'ateliers des monteurs de boîtes. Il appartenait à M. Cucchiani.

En 1856, M. Dalphon Favre, mécanicien, à Boveresse, installait dans son atelier un petit moteur de la force de deux chevaux, de chez Rouffet, à Paris, pour ses tours et ses autres engins.

La fabrique d'extrait d'absinthe d'Edouard Pernod, à Couvet, était pourvue d'une chaudière générateur pour le chauffage des appareils de distillation.

A la même date, la fabrique de papier de Serrières recevait une chaudière neuve pour le séchage du papier fabriqué à la machine, et l'usine à gaz de la Chaux-de-Fonds un générateur pour chauffage du gazomètre.

En 1857, MM. Benoît et Montandon, à Petit-Martel, près des Ponts, font mouvoir leur scierie à l'aide d'une machine de huit à dix chevaux.

1858.

En 1858, les énormes travaux du tunnel des Loges entrepris par M. Martinal, exigèrent l'emploi temporaire de trois machines à vapeur, de douze à quinze chevaux chacune, établies à l'orifice des puits n°s 1, 2 et 3, sur la pente des Loges, pour l'extraction des déblais.

La même année, une locomobile fonctionnait à la Chaux-de-Fonds, dans un atelier près des Armes-Réunies, pour injecter de sulfate de cuivre les bois de sapin employés comme traverses par le Jura-Industriel.

En outre, on établissait à la gare de cette localité un atelier de construction et de réparation avec une machine de quatre à cinq chevaux.

1859.

En 1859, la disette d'eau amenait l'établissement de deux machines à vapeur au Val-de-Ruz: une de la force de huit à dix chevaux chez MM. Veuve et Chable, à Cernier, pour l'usage d'une scierie; l'autre de la force de huit à dix chevaux, chez M. Daniel L'Eplatenier, aux Geneveys-sur-Coffrane, pour une scierie et une machine à battre le grain.

M. H. Sacc, à Colombier, établissait en même temps un moteur de trois à quatre chevaux dans son moulin, pour subvenir au manque d'eau.

La fabrique d'aiguilles de montres de M. Perrenoud-Wurflein, à la Chaux-de-Fonds, était dotée d'une machine de la force de quatre à cinq chevaux.

Une compagnie d'actionnaires, tous de la Brévine, fondent dans ce village une scierie dont le moteur est une machine de vingt chevaux construite chez Escher, Wyss et Ce, à Zurich.

Enfin la compagnie du chemin de fer du littoral, ne sachant comment alimenter d'eau ses locomotives à la gare de Neuchâtel, se décide à placer au bord du lac, près du Crêt, une pompe mise en jeu par une machine à vapeur, pour refouler l'eau dans un grand réservoir creusé dans le rocher du Crêt-Taconnet.

En 1859, l'usine à gaz de Neuchâtel est terminée. L'année suivante, on y installe une machine à vapeur pour actionner les machines et les engins de l'atelier. La chaudière est placée entre les cornues de distillation pour profiter de la chaleur des fours.

1862.

L'année 1862, comme en 1859, voit l'établissement de plusieurs machines à vapeur pour des usages divers:

A la Chaux-de-Fonds, M. Nivert, ingénieur, fonde une scierie mue par la machine autrefois à Petit-Martel, chez MM. Benoit et Montandon.

A Neuchâtel, la brasserie Vuille fait l'acquisition de la machine autrefois installée dans le moulin de M. H. Sacc, à Colombier.

La fabrique d'ébauches de montres, de MM. Robert et Comp^e, à Fontainemelon, s'adjoint un moteur d'une dizaine de chevaux, pour ses machines, ses outils et pour le chauffage des ateliers en hiver. Le générateur de vapeur se compose d'un corps de chaudière et de trois bouilleurs.

Il y avait encore à cette époque, à la fabrique de Boudry, deux grandes chaudières générateurs pour le blanchiment et pour le chauffage des bains de teinture. — Et à Grandchamp, chez M. Philippe Bovet, une chaudière composée d'un corps principal et de deux bouilleurs pour le service d'un atelier de blanchiment.

Une machine à vapeur de la force de cinq chevaux est autorisée à fonctionner à la Presta, pour le service de la mine d'asphalte à Travers.

L'ancienne machine à vapeur de M. Cucchiani, à la Chaux-de-Fonds, est remplacée par une neuve, de la force de cinq chevaux, pour mouvoir les meules du moulin à lavures qui a passé dans les mains de M. Coste.

On construit l'usine à gaz du Locle et on y établit une chaudière générateur de un mètre cube, pour réchauffer l'eau des gazomètres en hiver et l'empêcher de geler.

Dans cette même année 1862, une visite générale des appareils à vapeur est ordonnée par le Département de l'intérieur. Elle porte non-seulement sur les machines fixes, les locomobiles et les chaudières-générateurs, mais sur les locomotives et les bateaux à vapeur en circulation sur le territoire et les eaux du canton.

*
* *

A ce propos, il est intéressant de nous occuper aussi de l'intervention de la vapeur dans les nouveaux moyens de circulation qui apparaissent chez nous à partir de 1856 et qui accompagnent la construction des chemins de fer.

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois* (année 1874) ont lu l'histoire des deux premiers bateaux à vapeur, l'*Union*, puis l'*Industriel*, qui sillonnèrent les eaux de notre lac.

Vers 1856, la navigation, jusque là faible et languissante, prit soudain un essor extraordinaire, grâce à l'activité de la circulation des voyageurs et du trafic provoquée par le chemin de fer de l'Ouest-Suisse qui s'arrêtait à Yverdon. Il fallait absolument relier ce point avec Bienne, en attendant l'achèvement de la voie ferrée du littoral. On vit alors se former pour desservir nos lacs quatre sociétés de navigation, et coup sur coup surgir une flottille de douze bateaux et remorqueurs.

1° *La Société des bateaux à vapeur du lac de Neuchâtel*, dont le siége était dans notre ville, mettait en ligne quatre bateaux et plus tard un cinquième, construits par la maison Escher, Wyss et Ce, de Zurich:

Le *Cygne*, de la force de vingt-cinq chevaux, qui naviguait déjà depuis 1852;

Le *Jura*, de quarante-cinq chevaux, lancé en 1854;

La *Flèche*, de trente-cinq chevaux, lancé en 1856;

Le *Mercure*, d'abord nommé *Wengi*, de quarante chevaux, venu de Nidau en 1856 et acheté à une société soleuroise;

Le *Gaspard Escher*, de quarante chevaux, lancé en 1858.

2° La *Société soleuroise*, représentée par MM. Glutz-Blotzheim et Ce, et qui avait son siége à Nidau, possédait:

Le *Seeländer*, notre ancien *Industriel* réparé en 1855, rallongé, muni d'une machine de la force de trente chevaux, à un seul cylindre, qui imprimait à ses roues un mouvement des plus irrégulier;

Le *Neptune*, petit remorqueur de la force de vingt-cinq chevaux, construit en 1857 par la maison Escher, Wyss et Compe. On le voyait passer traînant avec énergie deux et même trois grandes barques chargées de marchandises.

3° La *Société centrale de navigation* représentée par MM. Wintzigerode et de Pourtalès-Gorgier; son siége était à Yverdon. Elle possédait les bateaux suivants:

Le *J.-J. Rousseau*, de la force de trente-cinq chevaux, acheté de rencontre et réparé, mais en assez mauvais état. On l'a fait avec un bateau plus petit qu'on a coupé en rajustant un tronçon neuf au milieu. Il reçoit son permis de marche en 1856;

L'*Hirondelle*, bateau plus petit, de la force de vingt à vingt-cinq chevaux, n'était pas neuf; il reçut son permis de marche en 1857;

Le *Pélican*, ancien petit bateau de la force de douze à quinze chevaux, n'était pas beaucoup plus grand que celui de M. H. Sacc, de Colombier, et avait,

comme lui, pour servir d'abri aux voyageurs, une sorte de cabine garnie de bancs. Il n'a fait que quelques voyages et présentait peu de sécurité. Une fois la chaudière a crevé dans le foyer et tout l'équipage a sauté au lac pour se soustraire à une explosion qui n'eut pas lieu.

Ces trois bateaux, sans cesse en réparation, n'ont pu faire un service régulier et sérieux. Une fois l'*Hirondelle* est restée plusieurs heures arrêtée à la hauteur de Serrières, l'arbre de ses roues était rompu, elle ne pouvait plus faire un pas. On dut aller à son aide et la remorquer dans le port de Neuchâtel. C'était un dimanche, il y avait des passagers en route pour Yverdon; on peut juger de leur contrariété et de leur mauvaise humeur.

4° La *Compagnie Fritz Lambelet, Constançon et Oswald*, dont le siége était à Yverdon. Elle possédait:

Le *Rhône* (2 juillet 1858), autrefois bateau sur la Saône sous le nom de *Vénus*, était un remorqueur, n'ayant qu'une roue à l'arrière et de la force de vingt-cinq à trente chevaux;

Le *Rhin* (13 septembre 1858), semblable au précédent, même origine. — Ces deux remorqueurs faisaient le service des marchandises d'Yverdon à Bienne.

* * *

C'est en 1857 qu'on vit monter à la Chaux-de-Fonds, par des ouvriers allemands, les deux locomotives: le *Père Fritz* et le *Jura*, construites par Emile Kessler, à Essling. Toutes les pièces furent transportées sur des voitures. Elles firent d'abord le service entre la Chaux-de-Fonds et le Locle. L'année suivante, on y ajouta la locomotive *Daniel Jean-Richard*, et en 1859, *le Père Vielle* et la *Montagnarde*.

En 1860, ce matériel du Jura-Industriel fut augmenté de la locomotive le *Vignoble*.

* * *

Jusqu'en février 1859, bien que les travaux de la voie ferrée du littoral fussent très avancés, aucune locomotive n'avait encore pu parvenir à Neuchâtel; mais vers la fin du mois on vit une barque, venant d'Yverdon, aborder au quai où est aujourd'hui l'Hôtel Bellevue; de nombreux ouvriers posèrent des traverses avec des rails jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, puis à grand renfort d'hommes, de bœufs, de chevaux, on tira de la barque une locomotive qui se mit à rouler sur les rails avec son tender. Le mécanicien chauffa sa chaudière, et après bien de la peine parvint à conduire sa machine jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville où elle passa la nuit. Le lendemain nouveau travail plus

difficile, les rails furent prolongés jusqu'à la hauteur de la fabrique de télégraphes; c'est là que la machine passa la nuit. Enfin, la ligne de rails ayant été poussée jusqu'à la voie ferrée, une nouvelle journée d'efforts surhumains où la vapeur, les crics, les chevaux et les bœufs luttèrent à l'envi, l'énorme masse parvint aux Sablons. Cette locomotive à 6 roues accouplées était destinée au transport du ballast pour l'achèvement de la voie; elle se nommait *Arsted* et portait le n° 042. — Son arrivée fut un événement pour Neuchâtel; un public nombreux assistait du matin au soir à toutes ses manœuvres; beaucoup de spectateurs considéraient cette entreprise comme insensée et s'attendaient à un échec. Quand tous les obstacles furent vaincus, ceux qui doutaient du succès purent se dire qu'une ère nouvelle commençait pour eux, et que le monde allait leur ouvrir des horizons nouveaux.

Au mois de juin suivant, on voyait circuler de Vaumarcus jusqu'au viaduc de Boudry, non encore terminé, une locomotive ancienne, venue de France comme la précédente, et qui servait au transport du ballast.

Le 3 novembre 1859, la commission des machines à vapeur fait la visite de 4 locomotives portant les nos 458, 460, 462, 465 construites chez Cail et Cie, à Paris, en 1852, ayant servi sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée et destinées à l'exploitation de la ligne du littoral, d'Yverdon au Landeron. Elles furent présentées par M. Chavanne, ingénieur en chef, et par M. Grunvel, chef de dépôt.

Le surlendemain, samedi 5 novembre, a lieu l'inauguration du chemin de fer du littoral; course de Neuchâtel à Gorgier avec une halte sur le viaduc de Boudry pour examiner la construction de cette œuvre d'art qui a rencontré tant d'obstacles; retour vers Neuchâtel qu'on dépasse pour gagner le Landeron. Un gai soleil d'automne embellit cette promenade à laquelle prennent part plus de 400 personnes invitées.

En juin et juillet 1860, visite de deux locomotives 467, 468, de chez Cail et Cie, à Paris 1852, et de cinq autres de chez André Koëchlin et Cie, à Mulhouse : *Adda*, 1537; *Oglio*, 1538; *Chiesa*, 1539; *Mincio*, 1540; *Brenta*, 1542; pour le service du littoral. L'*Adda* et *Oglio* appartenaient au système Beugnot.

*
* *

Les conséquences de l'ouverture de la ligne du littoral sont faciles à prévoir, le chemin de fer absorba bientôt à son profit et les voyageurs et le trafic des marchandises qui furent enlevés aux bateaux à vapeur. Ceux-ci ne pouvant soutenir la concurrence se retirèrent peu à peu de la lutte; quelques-uns firent le service du lac de Bienne entre cette ville et le Landeron, où s'arrêtait la voie ferrée. Lorsque le canton de Berne eut comblé cette

lacune, on vit disparaître l'une après l'autre les compagnies de navigation, et en 1862 il n'existe plus qu'une compagnie neuchâteloise et une compagnie fribourgeoise possédant chacune 2 bateaux, la 1re le *Cygne* et le *Gaspard Escher;* la 2e le *Mercure* et la *Flèche.*

En 1862, une visite générale des appareils à vapeur est ordonnée par le Département de l'Intérieur; on constate dans le canton la présence de 17 appareils à vapeur, dont 6 générateurs, les 4 bateaux qu'on vient d'indiquer, 5 locomotives au Jura-Industriel et 10 au Franco-Suisse.

1863.

	Machines à vapeur.	Générateurs.	Locomobiles.
Dans le district de Neuchâtel . . .	4	2	—
» » du Val-de-Ruz . .	3	—	—
» » du Val-de-Travers .	2	1	—
» » du Locle	1	1	—
» » de Chaux-de-Fonds.	5	—	1
» » de Boudry. . . .	—	2	—

En 1863, il existe dans le canton 15 machines fixes et 7 générateurs.

Le Jura-Industriel a 6 locomotives, et le Franco-Suisse 18.

Sur le lac circulent 4 bateaux à vapeur.

M. Albert Brandt, monteur de boîtes à la Chaux-de-Fonds, a établi pour son atelier une machine de trois à quatre chevaux venant de Mulhouse.

MM. Reuter, menuisiers à Neuchâtel, en ont installé une de la force de cinq chevaux, construite à Vevey par la maison B. Roy. Leur atelier est rue Dupeyrou.

Des précautions spéciales sont prises par les autorités pour assurer la sécurité des voyageurs pendant la durée du tir fédéral qui s'ouvre à la Chaux-de-Fonds le 7 juillet. On autorise 5 locomotives à faire le service du Jura: le *Tanaro,* 1535; la *Trebbia,* 1545; le *Tibre,* 1547; le *Piave,* 1549; *Albano,* 1574. Elles viennent de France.

1864.

Le 8 avril, la fabrique d'indiennes de Boudry reçoit un nouveau générateur comprenant une chaudière et trois bouilleurs, pour le service de l'établissement.

Le 21 mai, M. Blanchet, teinturier à la Chaux-de-Fonds, dispose un petit générateur.

Le 23 décembre, M. David Perret, fabricant d'horlogerie au Plan, près de Neuchâtel, établit une machine à vapeur de la force de quatre chevaux pour

mettre en jeu les machines de ses ateliers et pour le chauffage en hiver. Chaudière horizontale, constructeur Fluhr, à Mulhouse.

1865.

Le 19 février, MM. Perrin et fils, fabricants d'horlogerie à Cormondrèche, établissent une machine, déjà ancienne, et d'une force approximative de quatre ou cinq chevaux, pour le service de leur atelier.

Le 22 avril, M. Jean Rieber, maître menuisier à Neuchâtel, met en place une machine de la force de six chevaux, dans la maison Bovet-Depierre, près du port, où il construit un atelier pour travailler le bois à l'aide de machines. Elle a été fournie par M. Bourkardt, à Bâle.

Le 6 novembre, MM. Perrin et fils, à Cormondrèche, peu satisfaits de leur machine, en établissent une neuve de la force de huit chevaux dont la chaudière comprend un corps principal horizontal, deux bouilleurs et deux réchauffeurs.

Le 30 décembre, l'établissement de bains de M. Buck, rue de la Place d'armes, à Neuchâtel, reçoit un petit générateur.

1866.

Le 16 février, une petite machine à chaudière verticale, système Hermann Lachapelle, à Paris, d'environ trois chevaux, est placée dans l'atelier de monteur de boîtes de M. Jaquet, Gibraltar, Neuchâtel.

1867.

Le 19 janvier, la commission de surveillance des machines à vapeur fait la visite d'une locomobile fonctionnant en pleine forêt, aux Reprises rière la Chaux-de-Fonds, au milieu de la neige. Elle met en activité une machine à scier les billes pour en faire des planches. Cette locomobile, construite en France, vient de Belgique et appartient à M. Thiébaud-Brody.

Le 10 avril, M. Juillard, fabricant d'horlogerie à Marin, achète et installe dans son atelier la machine de MM. Reuter qui renoncent à s'en servir.

Le 20 mai, la direction de la gare de Neuchâtel, mécontente de la machine qui faisait mouvoir sa pompe d'alimentation, près du Crêt, en installe une neuve de la force de douze à quatorze chevaux, construite par MM. Sulzer frères à Winterthour.

(La suite prochainement.) L. Favre.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de mars 1878, page 66.)

Dans ce chapitre, nous devons ranger les avis officiels relatifs aux denrées alimentaires.

En 1769, le magistrat annonçait par la voie de la *Feuille d'avis* que :

— « La place au beurre, à côté de la maison du Concert, était à louer. S'adresser au maisonneur Pury. (1769.)

AVIS.

« MM. les 4 Ministraux ayant reçu des plaintes de la part de divers particuliers, fondées sur ce que les bouchers de cette ville ne pèsent pas exactement la viande qu'ils fournissent, ils ont, pour prévenir une telle fraude, fait établir sur l'Hôtel-de-ville un poids au moyen de quoi on pourra contrôler exactement quant au poids, les viandes qu'on aura acheté dans les boucheries, et en user de même par rapport au pain qui leur aura été fourni par les boulangers. Et comme les dits sieurs 4 Ministraux ont été de plus informés que divers bouchers s'écartaient des articles de leur règlement concernant ce qu'on appelle communément la charge, tous ceux qui estimeront avoir des sujets de plaintes à cet égard sont invités de les porter à M. le maître-bourgeois Perroud, président de la Chambre de police, pour que justice leur soit faite contre les dits bouchers. »

— « On avertit le public que F. Gagnebin, boucher, tue la vache. —

« *NB.* Le magistrat de cette ville, dont la vigilance redouble à mesure que les circonstances deviennent plus rigoureuses, a ordonné d'insérer dans cette feuille les publications suivantes dont le bien de la Bourgeoisie est manifestement l'objet :

« De la part de MM. les 4 M. et Cons. Gén., le public est averti que par une délibération de la Chambre de Police, adoptée par le Conseil, défense a été faite à tous les *bouchers* de cette ville de continuer comme ils l'ont fait jusqu'ici et qui n'auraient jamais dû le faire, à vendre aux particuliers pour viande, à titre de charge, des têtes, des pieds, froissures et autres parties des bêtes qu'ils tuent, mais uniquement la viande des quatre parties, la taxe du prix leur ayant été continuée par cette considération. (Les plaintes seront adressées au maître-bourg. Perroud). »

Les Quatre-Ministraux, de leur côté, signifiaient le 11 oct. 1770

« Aux boulangers et boulangères de cette ville que défense très expresse leur est faite de faire fabriquer d'autre pain que du bis, en ne le vendant qu'à raison de 7 $^1/_2$ crutz la livre et cela en considération de la rigueur des circonstances et du prix du blé qui leur a été mis aujourd'hui à 36 batz l'émine. On leur continue la défense de vendre du pain hors de ville, sous peine d'être châtiés. »

Comme on le voit, dans des temps de disette, chaque pays, chaque ville défendait l'exportation des matières alimentaires et la préparation des mets de luxe. Cette dernière défense n'était pas toujours observée, car dans la *Feuille d'avis* du 18 octobre nous lisons l'article suivant :

« Le magistrat défend derechef aux boulangers et boulangères, sous les peines les plus sévères, de faire aucun pain blanc, vèques ou brioches, sous quelque prétexte que ce soit, mais uniquement du pain bis, qui étant bien cuit et bien boulangé, se vendra 7 $^1/_2$ crutz la livre (26 cent.). Ils ne pourront en faire de plus petits que du poids de $^1/_2$ livre qui, de même que ceux d'une livre, se vendent à raison de 2 batz la livre (30 cent.) Les pains seront marqués et on vérifiera souvent le poids et la qualité du pain. Les meuniers seront aussi surveillés et ils prêteront le serment. »

Quelques semaines plus tard, la *Feuille d'avis* ouvrait une souscription « pour donner du pain aux pauvres pendant l'hiver. » Le 25 avril 1770, la Direction du pain de charité annonçait que les fonds de la souscription étaient presque épuisés.

« La Société, sur les Halles (Jardin), invite le public à lui envoyer des fonds pour la *distribution* en pain, farine et bled *pour les pauvres* comme l'année dernière. »

« Deux années consécutives d'une cherté de tous les comestibles, dit l'avis, laquelle fait encore des progrès dans la plus rigoureuse des saisons, forme une époque malheureuse dont il est peu d'exemples. Quoi de plus méritoire pour notre ville à lui opposer que deux souscriptions annuelles suffisamment abondantes pour aider aux pauvres à supporter leurs misères. Si la postérité nous

plaint d'en avoir été les témoins, elle nous enviera la douce satisfaction d'avoir secouru l'indigent. Notre exemple pourra la diriger et procurer même dans le temps à venir, un renouvellement heureux du bien que nous aurons fait dans celui-ci. »

Le numéro du 29 novembre de la même année contient les annonces suivantes :

« La défense de ne pas faire des vèques et brioches n'étant pas observée, on la renouvelle et le magistrat menace de punir les pâtissiers et pâtissières, boulangers et boulangères d'une amende de 20 batz. »

Cette défense fut levée le 4 avril 1770.

« Dans ces temps de disette, dont tous les différents ordres de personnes éprouvent plus ou moins de dureté, plusieurs citoyens généreux ont porté leur attention sur les journaliers et sur les pauvres qui doivent souffrir plus que les autres de la cherté des denrées. Un bon patriote de Zurich a fait répandre une feuille, dans laquelle il indique la manière de bien vivre et à bon marché. On a pensé que cette méthode pourrait être utile au public et on invite toutes les personnes aisées à faire en faveur des pauvres l'expérience suivante :

Prenez 2	livres de riz à 9 crutz	18 crutz.
7	liv. de pommes de terre à 1 1/2 cz.	10 1/2 »
1	livre de courge	1 »
1 1/2	livre de carottes jaunes	1 1/2 »
1 3/4	livres de raves	1 1/2 »
3/8	livre de beurre	7 »
3/8	de sel	2 »
2	livres de pain à 7 1/2 crutz	15 »
28	livres eau.	
44	livres.	56 1/2 crutz.

Après avoir indiqué la manière de préparer ce mélange, l'article se termine comme suit :

« Nous n'avons pas besoin de montrer aux personnes charitables l'usage qu'elles pourront faire de cette recette. Il nous suffit d'assurer que les ecclésiastiques vraiment dignes de leur vocation ont entretenu plusieurs centaines de pauvres dans des temps beaucoup plus fâcheux que ceux dont nous pouvons espérer de voir bientôt la fin. »

Avec et après les guerres venaient non seulement la disette et les crimes, mais aussi les maladies contagieuses contre lesquelles on employait entr'autres mesures la quarantaine et la désinfection. On ne pouvait voyager sans être porteur d'un billet de santé.

En 1770, les Quatre-Ministraux annonçaient dans la *Feuille d'avis* :

« Qu'ensuite de la résolution prise par LL. EE. de Zurich et de Berne de continuer les précautions contre la contagion, toutes les personnes qui voudront passer sur les susdites terres ou faire passer des marchandises aient à se munir de certificats de santé. Cette précaution est exigée pour ceux qui voudront fréquenter la foire de Zurzach. »

En dépit de la cherté des temps, de la disette et de la crainte des maladies contagieuses, le goût du luxe dans les vêtements et l'ameublement exerçait son influence à l'époque dont nous parlons. Les annonces de la *Feuille d'avis* relatives aux vêtements et à la parure sont nombreuses. Ces annonces nous indiquent qu'on suivait la mode à Neuchâtel, et nous obligent de placer la simplicité des mœurs du bon vieux temps dans une époque beaucoup plus reculée.

Nous lisons dans la *Feuille d'avis* de 1770 à 1778 les annonces suivantes:

— « Le sieur Durand sera en prochaine foire de Neuchâtel, dans la boutique de M. Biolley, rue des Moulins. Il sera assorti de très belles marchandises de mode et de mercerie du dernier goût, venant de Paris et de Lyon, savoir : de grandes coëffes montées, bonnets montés, demi bonnets, juives, pompadours, pots au lait, laitières de toute espèce, garnitures, fleurs, aigrettes, sultanes, grands bouquets, rubans de mode grands et petits, rubans passe-fins, mouchoirs, manchettes, etc. Il achète aussi les blondes et dentelles, galons et argent rompu, et troque les vieux habits. »

Les annonces suivantes indiquent le genre d'étoffes en usage à cette époque :

— « Jean-Louis Pury annonce qu'il ne tient plus boutique et qu'il veut vendre le reste de ses marchandises consistant en draps, droguets, ratines, panne, étamine de Mans, voil, étamine de Berlin, Durois, Marlboroughs, Everlastings, serge de Nismes, Montauban, Crourasses, Pierrelattes, flanelles à fleurs, flanelle blanche, crêpons noirs, Camelots unis, Durance, Impériales, serges larges, Cadix refoulés, satins en laine à fleurs, satins rayés, grisettes, camelots rayés et cadrillés. Etamines de Rheims, mousselines, toiles blanches, cottelines rayées, cotonne à bouquets, coton rouge. Crêpes de chapeaux. Indiennes fond noir, toile grise veloutée, bas et bonnets. »

— « Petitpierre-Meuron offre : des taffetas et autres soyages en coupons ; des mousselines, Ecorces, Bazins, Augustines. *Parasols* de taffetas, bas de soie, de fil et de laine, des manchettes brodées, festonnées et brochées, vestes de satin brochées en or. Damas et camelot de laine.

— « Chez Sibelin : des popelines doubles en soie et galette, des talards de différentes façons en doublure de renard blanc, rouge et agneaux noirs, des habits de maille, des indiennes à 8 batz l'aune. »

— « Chez Mlle Feiquenet, marchande de modes : des mouchoirs et coquettes de toile brodée. »

(A suivre.)

VARIÉTÉS

J.-J. ROUSSEAU A LA ROBÈLA.

Le *Musée neuchâtelois* (tome IX, pages 233 et 234) a mentionné les manufactures de bas au métier qui s'étaient établies à Couvet, en même temps que l'industrie des toiles peintes, vers le milieu du siècle passé. Il paraît que cette industrie qui, après une longue interruption, a reparu de nos jours au Val-de-Travers, n'existait pas seulement à Couvet, mais dans quelques-uns des endroits les plus retirés des montagnes qui l'avoisinent. C'est dans une page de Rousseau que je rencontre ce détail assez curieux. Voici cette page, empruntée aux *Rêveries du Promeneur solitaire* (Septième Promenade):

Je me rappellerai toute ma vie une herborisation que je fis un jour du côté de la Robellaz ([1]), montagne du justicier Clerc. J'étais seul, je m'enfonçai dans les anfractuosités de la montagne, et, de bois en bois, de roche en roche, je parvins à un réduit si caché, que je n'ai vu de ma vie un aspect plus sauvage. De noirs sapins, entremêlés de hêtres prodigieux, dont plusieurs tombés de vieillesse et entrelacés les uns dans les autres, fermaient ce réduit de barrières impénétrables; quelques intervalles que laissait cette sombre enceinte, n'offraient au-delà que des roches coupées à pic et d'horribles précipices que je n'osais regarder qu'en me couchant sur le ventre. Le duc, la chevêche et l'orfraie faisaient entendre leurs cris dans les fentes de la montagne ; quelques petits oiseaux, rares mais familiers, tempéraient cependant l'horreur de cette solitude; là je trouvai la dentaire *heptaphyllos*, le cyclamen, le *nidus avis*, le grand *laserpitium*, et quelques autres plantes qui me charmèrent et m'amusèrent longtemps; mais insensiblement dominé par la forte impression des objets, j'oubliai la botanique et les plantes, je m'assis sur des oreillers de *lycopodium* et de mousses, et je me mis à rêver plus à mon aise, en pensant que j'étais là dans un refuge ignoré de tout l'univers, où les persécuteurs ne me déterreraient pas. Un mouvement d'orgueil se mêla bientôt à cette rêverie. Je me comparais à ces grands voyageurs qui découvrent une île déserte, et je me disais avec complaisance : sans doute je suis le premier mortel qui ait pénétré jusqu'ici. Je me regardais presque comme un autre Colomb. Tandis que je me pavanais dans cette idée, j'entendis peu loin de moi un certain cliquetis que je crus reconnaître ; j'écoute : le même bruit se répète et se multiplie. Surpris et curieux je me lève, je perce à travers un fourré de broussailles du côté d'où venait le bruit, et dans une combe à vingt pas du lieu même où je croyais être parvenu le premier, j'aperçois..... une manufacture de bas!

([1]) Dans le pays, ce mot se prononce *Robèla*.. (Voir la carte du canton.)

Qui jamais eût dû s'attendre à trouver une manufacture dans un précipice! Il n'y a que la Suisse au monde, qui présente ce mélange de la nature sauvage et de l'industrie humaine.... Je me rappelai à ce sujet une autre herborisation que Dupeyrou, Descherny, le colonel Pury, le justicier Clerc et moi avions faite, il y a quelque temps, sur la montagne de Chasseron, du sommet de laquelle on découvre sept lacs. On nous dit qu'il n'y avait qu'une seule maison sur cette montagne; et nous n'eussions sûrement pas deviné la profession de celui qui l'habitait, si l'on n'eût ajouté que c'était un libraire et qui même faisait fort bien ses affaires dans le pays. Il me semble qu'un seul fait de cette espèce fait mieux connaître la Suisse que toutes les descriptions des voyageurs.

C'est dix ou douze ans après avoir quitté le Val-de-Travers, que Rousseau écrivait les *Rêveries*, sorte de Suite ou d'Appendice aux *Confessions*. Ces années de vie errante, et profondément malheureuses, expliquent ce qu'il y a d'assez peu précis dans cette page des Souvenirs de Rousseau, la seule du livre des *Rêveries* qui se rapporte à son séjour de Motiers. Les traits du paysage de la Robèla, sont apparemment un peu forcés; il est difficile de découvrir sept lacs du sommet de Chasseron; enfin le libraire, établi sur cette dernière montagne, l'était, au contraire, à l'autre extrémité du pays, sur les pentes du Chasseral, ainsi que nous l'apprend une note que Dupeyrou a ajoutée à la première édition des *Rêveries* (Neuchâtel, 1790). Dupeyrou devait être bien informé. Le fait de l'existence de ce libraire solitaire, qu'on a mis en doute, est donc très-certain, et n'a d'ailleurs rien de beaucoup plus surprenant que l'existence de cet autre libraire, Samuel Girardet, qui, vers le même temps, avait sa boutique au Verger, dans la Vallée du Locle. Le libraire de Chasseral était probablement colporteur de livres, comme ce premier des Girardet dont M. A. Bachelin nous a si bien raconté l'histoire. Ch. B.

CHATEAU DE BEAUREGARD

(Avec une planche.)

C'est sous ce nom qu'on désigne une antique et pittoresque maison de campagne située au-dessus de la Gorge de la Serrière, qui n'a de château que le nom et dont l'histoire est des plus pacifiques. Elle a abrité David-Alphonse de Sandoz-Rollin, ambassadeur de Prusse en Espagne, et Louis Boscawen Ibbettson, l'auteur du *Relief du village et des environs de Serrières* que possède la Bibliothèque de Neuchâtel.

Le toit élevé de Beauregard, sa tourelle, ses vieux arbres et ses enclos ont arrêté plus d'un artiste; M. A. Vouga nous donne une idée juste de cet ensemble. La vue qui s'étend de là sur le lac et son magnifique horizon justifie le nom de Beauregard. A. Bachelin.



CHÂTEAU de BEAUREGARD.
D'après A. VOUGA.

Back of
Foldout
Not Imaged

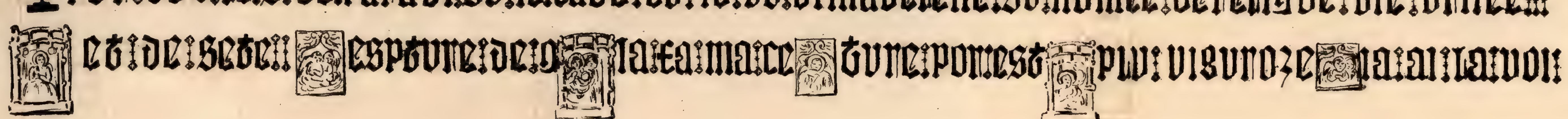
Inscriptions de l'ancienne cloche de Valangin.

de : livre : poise : cccc : du : mest : eu : livree : la : cora : m : cccc : lxiiii : anee ihs amen

---

+ eno : du : pere : et : du : fil : et : du : vnai : sies : pmi : et : de : la : virg : marie : por : qui : ie : su : establie : i

+ por : tost : lei : si : de : paradis : vnce : ate : cui : ie : vo : di : madelene : su : numee : de : religue : bie : ornee : m

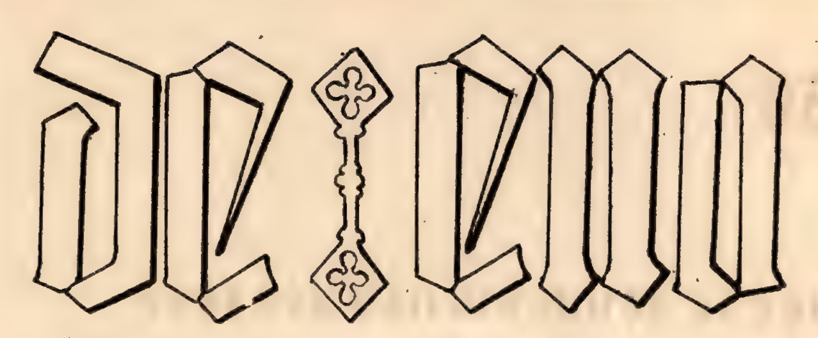


+ plus : signoz : e : la : de : eas : tote : fiere : de : perole : cnap + xps : vicit + xps : regnat :

+ xps : iprat + xps : ab omni : malo + nos : defendat + amen tal pater liel lustalis

pess

: laudate deum omnes gentes :



laudate



Grandeur naturelle des lettres.

Auto-Lithographie du Pénitencier de Neuchâtel.

LES VIEILLES CLOCHES DE VALANGIN

« Parmi les témoins de l'histoire, les cloches constituent une classe qui n'est pas à dédaigner.

« Dire que ce sont des témoins *muets* serait une expression complètement fausse.

« Si souvent bavardes, les cloches savent cependant assez bien garder leur secret. Elles se logent si singulièrement et tellement haut qu'on ne va guère les voir; puis elles sont si peu civiles pour ceux qui les visitent! Avez-vous affronté tour à tour l'obscurité des combles, les éclats du grand jour, la fatigue de l'ascension, le vertige des hauteurs, êtes-vous arrivè Quel voisinage! L'orfraie immobile ou les troupes volantes de chauves-souris sont les premiers êtres qu'on rencontre dans ces régions.

« Vous abordez enfin la dame du logis, vous l'interrogez: sa première réponse vous étourdit. Vous vous reculez de quelques pas, une pièce de charpente vous fait *échec;* suppléez-vous à l'insuffisance de votre taille par une échelle, prenez garde! car d'en bas quelque rat d'église mal avisé pourrait bien pour votre plus grande édification vous envoyer.... dans les airs avec votre léger échafaudage, car dès que la cloche s'éveille, se meut et bondit, dès qu'elle fait entendre sa voix puissante, elle est sans pitié: à plus d'un téméraire elle a donné la mort. » ([1])

L'auteur de la notice qui va suivre s'est donné pour tâche depuis plusieurs années de recueillir dans un intérêt historique, avec le plus grand soin et une exactitude minutieuse, les nombreux monuments épigraphiques du canton de Neuchâtel. Les cloches devaient naturellement être l'objet de ses investigations. En effet toutes, on peut le dire, toutes sans exception portent sur leur surface extérieure des inscriptions qui captivent d'autant plus qu'elles sont plus anciennes. Le travail qu'il s'est proposé et qu'il espère prochainement terminer a déjà depuis longtemps été entrepris dans d'autres pays; en France il a donné lieu jusqu'à ce jour à de savantes publications

([1]) Blavignac: *La Cloche.*

parmi lesquelles l'ouvrage de M. Guilhermy occupe un des premiers rangs. En Suisse, dans plusieurs cantons, les inscriptions campanaires ont été soigneusement relevées et ont provoqué d'intéressantes recherches tant sur l'origine des cloches que sur l'histoire des édifices pieux qui les renferment et des familles notables dont les noms sont gravés sur le bronze en caractères presque ineffaçables.

De tout temps il s'est attaché aux cloches une espèce de vénération : ce sont elles qui de leur gîte élevé se trouvent sans cesse mêlées à tous les actes, quels qu'ils soient, de la vie humaine ; leur voix harmonieuse salue la naissance de l'enfant sur qui se fondent tant d'espérances ; elle se mêle aux serments de deux époux adorés, et trouve de douloureux accents pour accompagner l'homme à sa dernière demeure. Que l'incendie jette à l'horizon ses lueurs menaçantes ou que l'inondation ravage les campagnes, la cloche bondit pour appeler du secours. Que l'ennemi porte le fléau de la guerre au-delà de ses frontières ou que la guerre civile déploie ses sauvages fureurs dans des contrées auparavant paisibles, le tocsin lugubre unit ses sons haletants et sinistres aux clameurs de la révolte et aux cris de la foule angoissée. La cloche appelle à la prière et aux pieuses méditations ; en elle tout est poésie, et si au terme d'une journée, quand les ombres couvrent la terre, le voyageur entend au loin ses notes mourantes, il ne peut se défendre d'une émotion profonde et tout un monde de pensées vient assaillir son âme. Ce qu'on aime dans la cloche ce sont ses harmonies avec la religion, les arts, la patrie, la nature, la société, ses rapports avec le ciel et la terre, le monde et le temps, enfin les choses de la vie et les choses de la mort. Toujours la cloche est là près de nous comme une amie associée à toutes nos joies et à toutes nos douleurs ; elle fait naître en nous tous les sentiments, ceux de la pitié la plus vive et ceux de la fureur et de la frénésie. Nul n'a dépeint mieux que Schiller le rôle puissant du bronze aérien, tantôt joyeux et plaisant, grave et recueilli, bienveillant et redoutable. [1]

Le canton de Neuchâtel compte beaucoup de cloches fort intéressantes à étudier, soit par leur ancienneté, soit en raison des légendes dont elles sont ornées ; parfois elles se bornent à une prière ou à une pieuse invocation ; d'autres fois elles retracent en quelques mots un événement majeur, ou rappellent un personnage historique, ou enfin deviennent les complices d'une fade adulation. On compterait davantage encore de ces bonnes vieilles cloches

[1] Dans le travail que je prépare sur les inscriptions campanaires du Canton de Neuchâtel, j'aurai soin de donner certains détails sur la partie technique de la question : — forme de cloches — métal employé — leur origine, etc. Vu le développement qu'ils exigeraient, je crois devoir supprimer ces détails dans cette notice spéciale.

si malheureusement il n'eût pas existé, comme il existe encore, la déplorable manie dans mainte localité de vouloir s'en défaire au bout d'un certain temps pour les remplacer par des cloches neuves. Un faux point d'amour-propre, un petit brin d'orgueil, ont provoqué des actes de vandalisme regrettables en envoyant au creuset sous de vains prétextes ces antiques témoins des mœurs simples de nos pères. Aussi l'archéologue et l'historien ne peuvent-ils qu'éprouver d'amers regrets, lorsque le sacrifice est une fois consommé et que se sont abimés dans l'oubli ces souvenirs animés et bruyants d'une époque depuis longtemps disparue.

Quelques personnes, les unes dans un but relevé, d'autres poussées par un simple mobile de curiosité, se sont pourtant efforcées jusqu'ici de conserver le texte des anciennes cloches qu'une vanité incompréhensible ou qu'un accident fortuit avaient condamnées à la destruction. Le voulant ou ne le voulant pas, elles ont rendu de la sorte un véritable service aux amis de l'histoire, et nous ne pouvons assez encourager les personnes sérieuses à ne jamais laisser s'effondrer pour toujours une cloche dans la fournaise sans avoir au préalable et textuellement relevé les légendes qui en faisaient l'ornement.

*
*   *

Une des plus anciennes cloches qu'il m'ait été donné d'examiner et dont j'ai l'intention de faire aujourd'hui la description, est celle dite *du milieu* dans le clocher de Valangin.

A diverses reprises déjà, le *Musée Neuchâtelois* a parlé de ce bourg dont le passé historique ne suffit pas, devant les transformations de la vie moderne, à le garantir d'une déchéance à peu près complète. Son château fut jadis le siége d'une puissante famille qui lutta courageusement contre les suzerains de Neuchâtel; depuis la réunion à *la Directe* une Cour de Justice de premier rang y tint ses assises régulières jusqu'au jour où sonna l'émancipation de la patrie; dans les prairies qui l'entourent, une corporation puissante et privilégiée qui dans ces derniers siècle fut, quoi qu'on en dise, un des corps les plus démocratiques de la Suisse entière, déployait tous les trois ans ses solennelles Landsgemeinde, et ne craignait pas de résister à une autorité ombrageuse et jalouse, pour maintenir ses droits séculaires et ceux de ses combourgeois; enfin sa collégiale possède une légende qu'envieraient bien des cathédrales pompeuses, et de nos jours encore elle montre avec orgueil le tombeau de celui dont le vieux père, il y a quatre siècles, envoyait aux champs de Morat contre le Téméraire le contingent valeureux du comté de Valangin.

A l'origine comme de nos jours, le bourg de Valangin comptait quatre cloches dont trois dans le clocher de son temple et la quatrième dans la tour dite « de l'horloge » au-dessus de la voûte attenante à l'ancienne maison des bourgeois qui sert actuellement de maison d'école. Au commencement du 17me siècle les habitants des Chaux d'Etalières demandèrent à la Seigneurie qu'elle voulût bien leur accorder une cloche pour leur église récemment édifiée. La Seigneurie y consentit, mais sans doute poussée par un principe d'économie, elle jugea que le plus simple était d'en prendre une où elle supposait qu'on pouvait le faire sans trop d'inconvénients; en conséquence elle leur accorda la moyenne cloche de l'église [1], mais les bourgeois ne trouvant pas le procédé de leur goût, et n'osant toutefois s'y opposer entièrement, prirent le parti de marchander; ils offrirent aux habitants des Chaux la cloche placée dans la tour de l'horloge, plus petite que celle dont Messieurs du Château leur avaient fait don. La proposition fut acceptée et donna lieu à une transaction préliminaire qui fut quelques jours après sanctionnée par le souverain et reproduite sur un acte en parchemin datée du 28 septembre 1618, où nous lisons ce qui suit: « Les Bourgeois et Communiers « du dit bourg de Vallangin nous auroyent prié et requis de prendre et nous « contenter en lieu de celle pendue au dit Clocher d'une Cloche leur appar- « tenant en propre, pendue en la tour de la Maison des bourgeois de Vallan- « gin au dit bourg de quelque chose moindre que la plus grande qui est « au dit Clocher, afin de n'incommoder la sonnerie du dit bourg et temple « et pour éviter les frais et la peine qu'il y aurait à despendre celle du dit « Clocher, moyennant qu'il plaise à sa dite Altesse avoir le dit Change pour « agréable que la plus grande des trois qui demeure pendue au dit Clocher « demeure aux dits Communiers pour eux et leurs hoirs à perpétuité au lieu « de la leur comme les parties à ce s'entraccordent et en supplient très « humblement sa dicte Altesse. » L'accord préalable sur papier est signé *Henry* et contresigné *Mareschal;* l'acte sur parchemin *Perron*, et d'un autre nom absolument illisible avec sceau rouge pendant.

La grosse cloche est donc restée dans le vieux clocher de St-Pierre de Vallangin en vertu de cet arrangement, tandis que la cloche primitive de la maison des Bourgeois a pris le chemin des Chaux d'Etalières; c'est

[1] *Manuel du Conseil d'Etat du* 29 *octobre* 1616. «Les gouverneurs de la Commune des Chaux d'Itallières suppliants que la petite cloche qui est au clocher de fontain' Andrey leur fust prestée por la mettre en lr nouvelle église ou qu'ils eussent permition de quester tant dedans que dehors ces comtés ou bien qu'il pleust à la Seigneurie lr accorder en charité quelque somme des deniers pour en achepter une. A este dict que l'on tascheroit de Lr faire avoir la moyenne cloche de Vallangin appartenant à la Seige. (Voir encore: *Musée neuchâtelois*, 1874. *La Brévine* par M. Gagnebin, p. 74 et suiv.)

probablement celle qui se trouve encore dans le clocher du temple de la Brévine, bronze vénérable portant la date de 1514 avec la devise souvent reproduite au moyen âge et très-lisible en beaux caractères gothiques :

✝ ihs maria vox mea cunctorum sit terror demoniorum mil ccccc et xiiii (1)

Ce n'est qu'environ cent ans après, soit en 1710, que la Bourgeoisie la remplaça par une autre cloche, œuvre du fondeur Guillebert, et dont l'inscription commence par ces mots: « CETTE CLOCHE APPARTIENT AV VERTVEVX CORPS DES BOVRGEOIS » et se termine par la liste complète des maîtres-bourgeois alors en charge. Elle avait pour mission spéciale d'appeler à leurs graves fonctions administratives, maires et justiciers, gouverneurs et sautiers. A une époque que j'ignore, mais relativement récente, la Commune la délogea pour l'envoyer dans le clocher de l'église où elle se trouve encore, et sa place fut prise par la plus petite des cloches dont je dirai en passant quelques mots. Celle-ci est un don de Guillemette de Vergy, et porte sur le couronnement en beaux caractères gothiques une invocation à la Vierge et aux saints apôtres Pierre et Paul; elle date de 1523 (2). Dans un médaillon se voit un écusson écartelé d'Aarberg et de Boffremont parti de Vergy et entouré d'une inscription en fort petits caractères latins qu'un peu d'usure a rendue presque indéchiffrable. Cette cloche est fort bien conservée.

Le clocher de l'église compte donc trois cloches, d'abord celle des bourgeois dont je viens de parler, puis la plus grande qui pendant trois siècles eut la triste mission de sonner le glas funèbre des condamnés à la peine capitale qui, soit aux fourches patibulaires, soit sur le tertre de *Taille-tête* recevaient le châtiment de leurs forfaits. Qu'on parcoure les registres judiciaires de Valangin depuis le temps où les accusations de sorcellerie faisaient de continuelles victimes, jusqu'aux premières années de notre siècle, et l'on sera terrifié en voyant combien de fois ses sons lugubres annoncèrent à la foule émue qu'un malfaiteur s'acheminait vers le lieu de l'expiation suprême. Cette cloche admirablement conservée est encore un don de dame Guillemette de Vergy, veuve de Claude d'Aarberg, et porte aussi la date de 1523; elle est consacrée à la Sainte Trinité, à la bienheureuse Vierge Marie

(1) *Jésus, Marie! Que ma voix soit la terreur de tous les démons!* — Elle se trouvait sur le bourdon de Genève nommé *la Clémence*, rompu en 1866.

(2) Voici le texte de cette inscription sur deux lignes:

✝ sancta maria mater dei mememto (sic) mei s petre et paule intercedite pro nobis m ccccc xx iii.

et aux saints apôtres Pierre et Paul. L'inscription est en mauvais latin de l'époque. (1)

La troisième ou moyenne cloche est sans aucun doute celle qu'avaient obtenue les bourgeois des Chaux d'Etalières et que de pressantes réclamations avaient maintenue à son poste. Elle est placée au milieu, offre réellement un des plus beaux spécimens de l'art des saintiers au moyen âge, et peut-être est la plus remarquable des cloches de notre petit pays. Elle est d'une admirable conservation et frappe à première vue par le développement des inscriptions qu'elle porte et qui occupent un tiers de la surface externe, de même que le couronnement et le cercle d'évasure. Au moyen d'un procédé très-facile et très-simple, j'en ai relevé des empreintes qui ont permis à M. le Dr Guillaume, le savant et patient collaborateur du *Musée*, d'en offrir une reproduction fidèle sur la planche qui accompagne notre texte. Ces inscriptions se lisent comme suit :

1o *Couronnement:* DE LIVRE POISE CCCC DU MEST FU LIVREE
LA CORA M CCCC LXIIII ANEE IHS AMEN

Cette partie, comme on le voit, sert à déterminer le poids de la cloche (400 livr.) et la date de sa confection (1464), mention terminée par le monogramme de Jésus IHS, et par la formule finale de bénédiction, AMEN.

2o *Partie supérieure du revêtement de la cloche.* L'inscription s'étend sur trois lignes qui commencent, les deux premières par une croix pattée et perronnée et la dernière par une niche de saint: elle se lit ainsi :

† E NO DU PERE ET DU FIL ET DU VRAI S ESPRI ET DE LA VIRG
MARIE POR Q IE SU ESTABLIE I

† POR TOS LE S DE PARADI SU IE FATE CU IE VO DI MADELENE
SU NUMEE DE RELIQUE BIE ORNEE

ET DE SETE ESPTURE DE Q IA FA MA CETURE POR EST PLU
VIGUROZE IA AI LA VOI

3o *Cercle d'évasure.* † PLU SIGNOZE IA DEFAS TOTE FIERTE DE PEROLE I CI AP † XPS VICIT † XPS REGNAT † XPS IPRAT † XPS AB OMNI MALO † NOS DEFENDAT † AMEN TALI PATERLI FILIUS TALIS PTSS.

(1) En voici le texte :

† in honore s trinitatis et beate marie virginis sanctoromqz petri et pauli
domina guillerma de vergie fesit fieri hoc opus m cccc xx iii.

4º *Sur le milieu en cordon*: LAUDATE DEUM OMNES GENTES : cette légende qui est répétée cinq fois, est d'un caractère beaucoup plus petit que les inscriptions précédentes.

On le voit, nous sommes ici en présence d'un texte des plus curieux et qui malheureusement dans quelques-unes de ses parties est entièrement obscur. Indépendamment des mots hors d'usage et d'abréviations fréquentes au 15me siècle, une inspection minutieuse signale de nombreuses fautes, comme les textes campanaires, même les plus modernes, n'offrent que trop d'exemples: Ainsi FIL pour FILS, — ESPRI pour ESPRIT, — VIRG pour VIERGE — PATERLI pour PATRI — S abrévié pour SAINTS — ESPTURE pour ESCRIPTURE — NUMEE pour NOMMEE, etc. Toutefois en relisant attentivement le langage de notre cloche qui, suivant l'habitude, parle à la première personne, on finit par reconnaître qu'elle s'exprime dans le langage des Muses et qu'elle nous offre quatre quatrains ainsi disposés depuis le couronnement jusques et y compris les deux premiers mots du pourtour inférieur.

De livres poise quatre cents
du mestail fus livrée
l'an courant mille quatre cent
Soixante quatr(ième) année

—

Es nom du père et du fils
et du vrai Saint Esprit
et de la vierge Marie
pour qui je suis establie.

I (et) pour tous les Saints de paradis
Suis- je faite comme je vous dis
Madeleine suis nommée
De reliques bien ornée

—

Et de cette escripture
De qui j'ai fait ma ceinture
Pour estre plus vigouroze
Déjà ai la voix plus signoze.

Suivent en vieux français quelques mots d'une interprétation difficile et douteuse; M. Morel-Fatio, le savant conservateur du Musée de Lausanne, à qui j'ai soumis mes empreintes, croit pouvoir lire: *J'ai d'enfants toute fierté de paroles*, c'est-à-dire: *J'ai comme enfants toute une frappe de paroles, fierte* signifiant alors *frappe,* de *ferire,* frapper; mais il ne garantit pas cette traduction, car dans ce cas c'en est une vraiment. Quant aux trois termes abrégés I. CI. AP. il ne m'a pas été possible d'en pénétrer la signification; des archéologues plus autorisés dans l'étude des textes campanaires du

moyen âge pourront peut-être nous donner la clef de l'énigme qui se cache sous ces cinq caractères. (1)

Ce que l'on peut affirmer c'est que le fondeur aurait dû terminer le dernier quatrain finissant par les mots *plu signoze* avec la 3me ligne du revêtement; mais la place lui faisant défaut il n'a pas eu d'autre ressource que de transporter ces deux mots sur le cercle d'évasure; et en effet ils se trouvent sur la cloche en ligne directe de tous les termes initiaux de l'inscription principale, et la croix qui les précède est immédiatement au-dessous de la niche par laquelle commence la 3me ligne. Comme il lui restait une place respectable, il l'a remplie par la légende reproduite non-seulement sur nombre de cloches de cette époque, mais encore sur les monnaies françaises frappées depuis le 13me et le 14me siècle: *Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande; que le Christ nous préserve de tout mal! Amen!* et pour achever, au lieu de remplir par des croix ou des dessins de fantaisie il a ajouté cette autre devise: *A tel père tel fils très-puissant* (PTSS - potentissimus). A ce propos je dois dire ici qu'après avoir consulté des centaines de textes campanaires, il n'en est aucun sur lequel j'aie constaté ce proverbe vulgaire, mais qui sur le bronze de Valangin avait évidemment dans la pensée de son auteur une haute signification religieuse. (2)

(1) Une autre personne croit qu'il faut lire :

J'ai d'enfans toute fierte
De paroles ici aperte.

Ce qui signifierait: *J'ai (comme) enfants toute une frappe de paroles ici en évidence, (aperte* de *aperire, aperta).*

M. le prof. Tobler, de Zurich, qui a bien voulu me faire part de son opinion sur ce texte épineux, estime qu'on doit le lire comme suit :

Ja défais toute fierté
De paroles ici-après.

Ja, vieux français, en latin *jam* avec la signification de *maintenant, désormais*; *défaire*, mettre bas, se démettre de : — *fierté de paroles* se rapporterait aux éloges que la cloche vient de faire de ses qualités et qu'elle veut maintenant mettre de côté en présence du nom de *Christus* qui va suivre et devant lequel toute vanité doit se taire : *ici après* = ici suit. Comme dans les quatrains précédents, le pronom *je* devant le verbe est supprimé, selon un usage fréquent dans le vieux français, particulièrement en vers.

Ces deux dernières interprétations auraient pour conséquence de transformer le quatrain terminal en sixain. Ce qui est hors de doute, c'est que cette finale de la légende renferme une pensée capitale et relevée que rend fort bien l'explication du savant professeur.

(2) M. le Prof. Tobler donne l'interprétation suivante de cette partie de la légende :

TALI[S] PATER [TA]LI[S] FILIUS TALI[S] SP[IRI]T[U]S S[ANCTUS]

c'est-à-dire : tel le père, tel le fils, tel le Saint Esprit.

Reprenons l'une après l'autre les diverses légendes.

Celle du couronnement peut être à bon droit considérée comme formant le quatrain reproduit plus haut; jadis il n'était pas rare d'aligner quelques mauvais vers en vue d'indiquer le poids de la cloche et l'année de son apparition. A l'appui de cette opinion je citerai deux inscriptions qui ont la plus grande analogie avec celle de Valangin: la première, se rapportant au poids, se lisait sur le gros bourdon de Rouens coulé en 1501 et rompu en 1786 au moment où Louis XVI entrait dans cette ville:

Je suis nommée Georges d'Amboise
Qui plus que trente six mil poyse
Et si qui bien me poysera
Quarante mill' y trouvera.

L'autre, qui orne la grosse cloche de la cathédrale d'Autun, indique son âge de la manière suivante:

Je fus du nom de Marthe baptisée
. . . .
De sept milliers au pois je fus pesée
Mil quatre cens septante et six l'année
Et ci mise ou je suis bien céans.

Seulement il y aurait sur notre texte une répétition de mots entre « *l'an courant* » et « *anée* » placé après le millésime. Les deux citations qui précèdent prouvent que les auteurs des inscriptions n'y regardaient pas de si près, et que leur idée principale était d'arriver, coûte que coûte, à une rime même forcée pour permettre au lecteur de mieux retenir dans sa mémoire le langage buriné sur l'airain sonore.

Le vocable « *mest* » ne peut être qu'une abréviation de l'ancien mot *mestail* que, sans aller plus loin, je retrouve dans un document contemporain de la cloche de Valangin. Il s'agit d'un manuscrit conservé dans la Bibliothèque nationale de Paris, et qui se rapporte à la construction de la chapelle de Notre-Dame à Compiègne: sous la rubrique « *Achapt de cloches* » on lit à la date de 1469 qu'il a été payé au fondeur « *vingt livres douze sols six deniers tournois pour deux cloches pesans en nombre six vingt cinq livres de* MESTAIL *au pris de III solz IIII deniers tournois chascune livre.* » (1)

(1) Blavignac: *la Cloche:* p. 354. — M. le Professeur Tobler donne à ces quatre lettres la signification de MESTRE, vieux mot signifiant *maître* et ici *fondeur*. Cette partie de la légende voudrait donc dire: *Par le fondeur je fus livrée, etc.*

Par l'inscription principale on voit que la cloche se nomme *Madelaine*, nom autrefois très-fréquent de même que *Marie-Madelaine*; le gros bourdon de Lausanne porte ce dernier. De tout le canton, à part les cloches récentes de Cortaillod et du Cerneux-Péquignot, c'est la seule qui possède un nom, et cependant il existe dans plusieurs villages une singulière tradition qui veut absolument que la plus grosse cloche de l'église se nomme Marie-Madelaine. Dans une dizaine de localités au moins, avant de tenter l'ascension du clocher, on me l'affirmait avec une telle assurance qu'il eût fallu être d'un scepticisme bien robuste pour n'y pas croire d'avance; bien mieux, les bonnes gens attribuaient à leur cloche une légende analogue à celle que les Genevois prétendaient notée sur le bourdon de Saint-Pierre:

Cinq cents quintaux je pèse
Qui ne me veut croire me descende
Au grands poids de Genève me pèse
Me remonté et me repende.

Nulle part cette déclaration ne s'est trouvée fondée au grand ébahissement de mes cicérones.

Un des termes les plus bizarres de l'inscription qui nous occupe est celui de *signoze* qu'on peut rendre librement par *sonore* ou *retentissante;* l'origine de ce mot est facile à déterminer: elle vient de *signum*, signal, mot latin primitivement en usage pour désigner une cloche et qui a donné naissance aux termes suivants employés au moyen âge dans la même acception, sing — sinz — senhz — sainz — saing — sains — sen — cen — ceyms — seing: il est resté dans le composé *tocsin*, autrefois *tocqsing*, de *tocar*, frapper, dans la langue d'oc et encore aujourd'hui en espagnol; et c'est évidemment de là que vient notre mot patois *segneule*, resté dans le langage vulgaire et qui désigne un récit, un chant ou un air de musique ennuyeux et monotone. Disons enfin pour terminer ce qui se rapporte à cette singulière expression, que le nom de *saintier* est celui par lequel on désigne un fondeur de cloches.

La cloche de Valangin offre en dehors de la langue proprement dite deux autres particularités: c'est d'abord l'emploi fréquent d'un signe de séparation placé à peu près entre tous les mots et qu'à première vue on prendrait pour une clef: il se compose de deux feuilles quadrilobées réunies par un trait vertical qui lui-même est coupé dans son milieu par deux petites barres transversales; en second lieu on y remarque sur la troisième ligne de l'inscription principale un certain nombre de niches de saints disposées à inter-

valles réguliers et renfermant tantôt une, tantôt deux figures, probablement la Vierge avec l'enfant Jésus.

*
* *

Après avoir examiné attentivement la vieille cloche de Valangin, on se pose immédiatement cette question: D'où vient-elle? Il n'est pas facile d'y répondre et peut-être même ne le pourra-t-on jamais, car les archives de la localité sont entièrement muettes à cet égard, par la raison toute simple qu'elles ne remontent pas à l'époque où notre cloche fut coulée. En tous cas il est singulier qu'elle n'ait pas frappé notre savant compatriote Matile, qui dans son *Musée historique* a consacré une notice détaillée à la Collégiale de St-Pierre de Valangin; d'où vient qu'il n'ait pas exercé sa sagacité et son laborieux et profond esprit de recherche à l'étude de ce bronze vénérable? Quoi qu'il en soit, une tradition (où n'en existe-t-il pas, des traditions?) voulait qu'il fût une des épaves de la Bonneville saccagée en 1301 par le comte Rollin; c'est M. G. Quinche qui nous l'apprend dans son intéressant travail inédit: *Les Promenades autour de Valangin;* mais l'extrait de naissance que porte la cloche *du milieu* réduit à néant cette ingénieuse supposition. A-t-elle peut-être tinté dans l'antique chapelle dont on prétend reconnaître les ruines dans le voisinage du plateau de Bioley près du bois où aboutit le chemin dit *de la Chapelle,* qui part du Saut dans le voisinage de la Borcarderie, pour aboutir sur Bioley en se dirigeant vers le N. E.? ou bien était-elle suspendue dans une des tours du château avant l'époque de la construction de la Collégiale? Voilà autant de suppositions qu'aucun document officiel ne permet d'éclaircir. Il est toutefois plus probable que Claude d'Aarberg, qui était aussi seigneur de Boffremont, aura commandé ou mieux encore acheté cette cloche en France, peut-être même en Lorraine, province où les saintiers abondaient au moyen âge; parmi leurs inscriptions favorites, adoptées aussi par d'autres fondeurs, était la célèbre et solennelle invocation: XPS VICIT qui se trouve non seulement sur la cloche de Valangin, mais encore sur nombre de cloches de l'Europe entière depuis le commencement du 15me jusqu'à la fin du 16me siècle. On peut donc supposer sans crainte de commettre une grosse erreur, que la cloche *du milieu* appela par sa voix *viguroze* et *signoze* le clergé et les fidèles à la dédicace solennelle de la Collégiale le 1er juin 1505, et que ses sons harmonieux contribuèrent à l'embellissement de cette imposante cérémonie.

Et maintenant elle compte plus de quatre siècles; après avoir vu le jour sous le règne de ce tyran ombrageux qui avait nom Louis XI, elle a, calme et indifférente, assisté de son froid et paisible réduit aux luttes qui signalè-

rent l'introduction de la Réforme: elle a vu Farel renverser les obstacles mis à la propagation de la nouvelle doctrine par la veuve dévote du seigneur Claude; de même qu'elle avait sonné pour messe et vêpres, elle sonna pour le premier prêche; elle fit entendre le glas funèbre à la mort de Guillemette, de Claude et de René de Challant. Que de fois elle accueillit nos princes visitant leurs fidèles et amés sujets, depuis les jours de Jeanne de Hochberg jusqu'au moment où le triomphe des idées modernes affranchit du dernier d'entr'eux le canton de Neuchâtel! Jours de paix, jours d'émeutes, jours de douleur ou de gloire, jours marqués par des réjouissances publiques ou de redoutables calamités, elle a tout vu, tout entendu, et les clameurs de la foule joyeuse ou menaçante se sont élevées jusqu'à son gîte aérien. Ah! que de choses elle pourrait nous dire, que de récits entraînants elle pourrait nous faire, la vieille et vénérable cloche,... si seulement elle pouvait parler!

Ch.-Eug. TISSOT.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison d'Avril, page 73.)

V.

— C'est un long voyage que fait votre mère, disait Madame de Coëtlogon à Marguerite quelques jours après le départ de la duchesse, il ne faut pas attendre de ses nouvelles de longtemps; je sais ce que c'est, on arrive fatiguée, on n'a pas la force d'écrire; puis, à qui confier les lettres? Ah, marquise, dans quels temps vivons-nous? On ne comprend le bonheur que lorsqu'il a fui.

— Vous êtes donc bien malheureuse? demandait Marguerite.

La vieille dame regardait la petite marquise comme si elle eût voulu pénétrer l'énigme de cette nature fermée jusqu'ici et dont les événements n'altéraient point la placidité. — Vous, lui disait-elle, vous ne serez jamais mal-

heureuse, jamais heureuse non plus... il faut savoir souffrir si l'on veut être bien heureux, mais vous êtes peut-être taillée pour notre époque de désillusions et de surprises, vous résisterez; moi, cela me tue, je me sens lasse, je sens que je m'en vais; je veux tâcher de tenir jusqu'au retour de la duchesse, parce qu'elle vous a confiée à moi.

— Vous êtes bonne et je vous aime, ne m'effrayez point en me parlant comme cela; que deviendrais-je, moi, si vous perdiez courage? Pourquoi m'accusez-vous d'indifférence, parce que je n'aime pas un des galantins qui ici comme à Versailles, me répètent les mêmes choses. Bah! attendez.

— Ah mignonne! c'est bien, vous me faites plaisir... que voulez-vous, d'autres sont plus précoces... attendons; tenez, vous êtes peut-être plus sage que moi; quand nous ne répondions pas aux galanteries d'un adorateur, c'était pour en tourmenter un autre. Vous n'avez pas vu l'ancienne cour, si on lui reproche quelque chose ce n'est pas sans raison. Mais pourquoi faire payer au roi les fautes de ses prédécesseurs?

— Et nous, qu'avons-nous fait? disait Marguerite, il y a des jours où j'interroge ma conscience, et faut-il le dire? je n'ai pas encore trouvé quelque chose qui puisse me faire croire que ce que nous souffrons soit une expiation; cependant le bon Dieu est juste, mon confesseur me le répétait chaque fois; si notre bonheur passé était mérité, notre peine d'aujourd'hui doit l'être aussi, il faut se résigner.

— Eh bien, j'envie votre raison, disait la vieille dame, moi je ne puis en avoir autant. Me direz-vous alors quelle faute expie en ce moment la comtesse Julie de Rochechouart, qui est venue de Paris à Neuchâtel à pied avec ses enfants, après l'emprisonnement de sa famille, et qui, réfugiée chez notre ami M. Fauche-Borel, apprend en lisant les journaux la condamnation à mort de son mari? Quelle faute expie l'abbé de la Jarre qui accompagnait la comtesse; pourquoi les bons prêtres de la maison meurent-ils de misère? Vous êtes bien heureuse de pouvoir croire à la justice, marquise. Tenez, parlons d'autre chose...

Mais on ne trouvait rien à dire, et les silences intermittents se prolongeaient jusqu'à ce qu'une idée, plus triste que celle qu'on avait quittée, vînt fournir un nouvel aliment à la conversation.

* * *

On éprouva un jour à la « Nouvelle France » les terreurs de la révolution. Des bandes de citoyens, c'est le nom qu'ils se donnaient aussi, avaient parcouru le village en chantant les refrains démocratiques arrivés de Paris;

quelques-uns d'entre eux portaient ce bonnet rouge dont le souvenir seul faisait peur; ils avaient menacé les émigrés français et voué le despotisme et les royalistes à la mort. C'était à se croire aux terribles journées de Versailles, et l'on fermait déjà les portes et les volets, lorsqu'une autre bande plus nombreuse vint disperser la première et mettre en pièces à coups de hâche l'arbre de la liberté qu'ils s'apprêtaient à planter. Madame de Coëtlogon tremblante se demandait s'il ne fallait point fuir encore. Le vent des mauvaises nouvelles continuait à souffler, on disait que l'on allait faire partir tous les émigrés, d'autres ajoutaient qu'on les forcerait à rentrer en France.

— Rentrer en France! Pourquoi pas, disaient quelques-uns à bout de forces, de patience et de ressources, après tout c'est le pays, qu'avons-nous fait ?

Mais la Convention créait des armées, fondait des canons, elle répondait par des défis aux menaces des puissances et ordonnait à ses généraux de vaincre en leur fixant impérativement une date. On jetait dans les cadres de ces armées improvisées tout ce que le pays avait de valide; on réquisitionnait, selon le mot du temps, dans les villes et dans les campagnes; il fallait des hommes, de gré ou de force; la France avait poussé ce cri d'alarme, « La patrie est en danger! »

Alors tous ceux qui gardaient au cœur le souvenir d'un passé qui tombait en lambeaux à chaque victoire « des colonnes infernales », tous ceux qui ne voulaient point combattre un ennemi qui venait à leur secours, ouvriers, paysans et citadins, tous prirent en bandes la route de l'étranger; en proie à la misère et à la détresse, ils arrivèrent à travers champs et forêts jusqu'aux frontières de Suisse.

Cette nouvelle émigration vint demander asile à la première. Cette irruption imprévue arrêta les velléités de retour. On reçut le mieux que l'on put ces nouveaux arrivants; plusieurs trouvèrent de l'ouvrage dans les ateliers, ils aidèrent les paysans dans leurs travaux.

Cet accueil cordial que les émigrés recevaient partout démentait les nouvelles d'expulsion qui continuaient à se répandre; il n'était pas possible qu'on repoussât ces malheureux dont on n'avait qu'à se louer, et dont la présence, le croirait-on, avait mis tant de gaîté chez nous.

Ce qui distinguait, autant que son costume, cette population nouvelle égrenée dans nos villes et nos villages, c'était son humeur facile et joyeuse, ses manières avenantes qui contrastaient avec celles du peuple neuchâtelois généralement froid. Longtemps après les événements que nous racontons, lorsque quelque inconnu d'allure aimable passait dans nos villages, chacun disait: C'est un Français.

Il se trouvait bien parmi la colonie de l'émigration plus d'un bellâtre de cour, plus d'une épave de ruelle qui, se trouvant bientôt dépaysé et mis à l'index par ceux que le malheur avait rendus sages, s'en allait chercher ailleurs un théâtre moins rebelle.

*
* *

Dans un des premiers jours de janvier 1794, M. de Barthez qui essayait tous les moyens possibles pour distraire Madame de Coëtlogon et Marguerite, était venu offrir à ces dames de faire une course en traîneau; elles acceptèrent et l'on prit la route du vallon de Voens; elles voulaient voir sous son manteau de neige cette Arcadie qu'elles aimaient tant à parcourir en été; le voyage fut des plus gais, cette solitude blanche, les grandes taches rougeâtres que font les chênes dans la forêt, les hameaux abrités sous les noyers tortueux, l'air vif et sonore, les grelots du cheval et sa course folle semblaient avoir chassé les soucis qui voilaient leurs fronts depuis le départ de la duchesse; l'espérance renaissait et les enveloppait de sa poudre d'or, comme le vent entourait le traîneau de la fine poussière de la neige.

— Bah! disait Madame de Coëtlogon, il faut se faire une raison; au temps où nous vivons, on sait ce qu'il advient des lettres, retardées, perdues, saisies, que sais-je encore! Nous passons notre temps à attendre, restons dans notre rôle; s'il ne s'agissait que de la duchesse, je m'effraierais, je l'avoue, mais le marquis me laisse sans nouvelles aussi, depuis bientôt six semaines, pas un traître mot. J'ai demandé le duc et la duchesse de Kerkaradec à Paris, à Versailles, à Rennes, aux quatre vents des cieux et pas un mot de réponse; vous voyez bien qu'on arrête les lettres.

— C'est la Convention, dit M. de Barthez, elle met le nez dans nos papiers. Il se mit à fredonner le refrain connu:

Ce Robespierre,
Qui descend de Damien,
Tient de son père
Et n'est qu'un franc vaurien.
A la galère
Il ramera fort bien.

Les dames applaudirent, le cocher entendant chanter excita son cheval qui partit au galop. M. de Barthez, mis en belle humeur par ce succès, continua d'une voix plus assurée:

Que la bataille
Nous rendra tous contents!

Tremblez, canaille,
De voir nos drapeaux blancs,
Et la mitraille
De nos canons fumants!

Une rencontre imprévue arrêta cette gaîté si fragile déjà. On avait mis pied à terre au village de Frochaux où la société s'était fait servir quelque réconfortant; la nuit était venue subitement et l'on s'apprêtait à remonter en traîneau, lorsqu'un gendarme entra dans la salle d'auberge du rez-de-chaussée; il paraissait fort agité et demandait à être vite servi; son camarade, qui attendait dehors, voulait aussi venir se chauffer un peu; ils menaient un bandit qui leur avait résisté et qu'ils conduisaient blessé dans les prisons de Neuchâtel; c'était dur par le temps qu'il faisait, mais la consigne était positive, il fallait se débarrasser de tous ces coquins qui encombraient le pays; il y avait trop longtemps qu'on les supportait, les ordres étaient donnés et l'on commençait la chasse; celui qu'ils avaient arrêté était dangereux, un seul n'en serait pas devenu maître, ils l'avaient garrotté.

Le second gendarme confirma le récit du premier. Les dames suivies de M. de Barthez sortirent de la salle; sur un banc adossé à la muraille et couvert de neige, se tenait assis un homme dont les deux mains étaient liées; Marguerite poussa un cri, elle venait de reconnaître M. de Coligny.

— Est-ce possible, cher ami, vous!... Qu'avez-vous donc fait?...

— Rien de plus ni de moins que hier et les autres jours, répondit-il, j'ai fait mon humble négoce, pour ne pas tendre la main comme un misérable, mais ce qui nous était permis hier ne l'est plus aujourd'hui, on nous chasse, on nous maltraite, la Convention impose ses lois à la Suisse et même au roi de Prusse, puisqu'il règne ici, et ils se soumettent à cette exécrable tyrannie, la pire qui ait jamais régné depuis Néron tourmentant les chrétiens.

Tout cela avait été dit d'une voix vibrante, avec un accent de colère et de fierté qui remuait l'âme des spectateurs; dans son exaspération, il s'était levé et agitait ses bras liés aux poignets par une corde.

— Mon Dieu, alors ces coquins dont vous parliez, s'écria Madame de Coëtlogon, en s'adressant aux gendarmes, c'est nous, c'est nous, dites? et elle les regardait impérieusement, quels crimes avons-nous commis? ne paie-t-on point votre hospitalité?...

L'assurance de la vieille dame, son langage énergique avaient stupéfié les assistants, ils l'écoutaient en silence et se pressaient autour d'elle, tandis qu'elle continuait; ses paroles sifflaient dans le calme de la nuit, l'angle d'un hangar en renvoyait l'écho.

— Alors il n'y aura plus d'asile pour les malheureux! Arrêtez-nous aussi!

— Je n'avais pas de passeport sur moi, reprit M. de Coligny, comprenez-vous, un passe-port, pour aller de Lignières à Neuchâtel d'où je rapportais une pièce de drap.

— Vous avez résisté à nos ordres, dit un des gendarmes.

— Et vous au bon sens et à l'humanité, répliqua M. de Coligny.

— Pas tant « d'histoires », en route, dirent les gendarmes. Les dames offrirent de conduire le blessé en traîneau, M. de Barthez voulut se porter garant pour lui, Marguerite pleurait, tout fut inutile. M. de Coligny remercia, et se remit en marche; le temps s'était adouci, la pluie commençait à tomber, elle détrempait la neige fondante; le pauvre homme marchait péniblement dans la petite vallée devenue lugubre par la nuit; les dames aussi la trouvaient sinistre maintenant; le vent du sud agitait les arbres qui mugissaient, et les parois noires de Chaumont leur paraissaient une formidable vague prête à les engloutir.

Au moment où le prisonnier arriva sous le tilleul séculaire de St-Blaise, trois figures se détachèrent de son tronc colossal, c'était les deux dames accompagnées de M. de Barthez qui attendaient le passage de M. de Coligny pour venir lui serrer la main; un pressentiment leur disait qu'elles ne reverraient plus cet ami auquel elles devaient peut-être la vie.

— Merci, leur dit-il, répondant à leurs souhaits de voyage, le temps des humiliations va finir, je vais droit à l'ennemi, il sera peut-être moins dur que ceux que *nous avons cru nos amis*.

— Que voulez-vous dire?

— Que je rentre en France.

— Mais vous n'y pensez pas, et la Convention, l'échafaud?

Je les brave... adieu! Et cet homme qu'ils entendaient marcher dans la boue entre les deux gendarmes leur semblait aller au-devant de la mort.

* * *

Trempé, exténué, le gentilhomme fut conduit en prison; se réclamant de M. Fauche-Borel, il fut mis en liberté sous sa garantie, mais le cœur ulcéré, et malgré les prières de ses amis, il reprit le chemin de la France. Arrêté à la frontière, jugé et condamné, il montait à l'échafaud quelques jours après son départ de Neuchâtel.(¹)

* * *

— Mais les femmes! il n'est pas question des femmes ici, disait Marguerite

(¹) Est-il nécessaire de dire que nous suivons l'histoire pas à pas et que nous étudions ici des faits réels, pour la plupart; l'infortune de M. de Coligny n'est malheureusement pas une fiction. (Voir *Mémoires de Fauche-Borel*. Vol. 1.)

au secrétaire Dardel qui lui expliquait les ordres du Conseil d'Etat, puis vous savez bien que nous ne conspirons pas, à moins que nos broderies, nos laines, nos fleurs ne soient suspectes.

— Vos fleurs-de-lys! dit malignement le secrétaire.

— Oh! pour ce qui est de cela, vous êtes un conspirateur dangereux, car celles de votre jardin sont superbes, et il y en a une telle quantité qu'on y verrait facilement une intention.

— L'intention de vous plaire, ou plutôt de ne pas trop vous déplaire, Mesdames.

— Bon, vous prenez notre cause, il est inutile de vous la recommander, je vois à l'avance que nous resterons vos locataires.

Les mesures les plus sévères venaient d'être prises, en effet, contre les émigrés qui reçurent l'ordre de s'éloigner des cantons voisins de la France; d'autres états, monarchiques cependant, agirent de même et plusieurs de ces malheureux se trouvèrent dans la douloureuse alternative ou de braver ces ordres inhumains, ou d'affronter la mort en rentrant chez eux. L'indignation fut grande partout, et Fauche-Borel, l'un des auteurs de l'*Acte d'union des fidèles Neuchâtelois*, si dévoué qu'il fût à son gouvernement, ne craignait pas d'imprimer le pamphlet du comte d'Antraigues (1) qui stigmatisait ces mesures de rigueur.

Les deux prêtres de la « Nouvelle France » reçurent l'ordre de partir; sans murmurer, ils firent un paquet de leurs hardes, enveloppé d'une étoffe grossière, sous laquelle se dessinait la forme d'un crucifix d'autel; le plus jeune fixa ce paquet à son côté par une courroie, et tous deux, le bréviaire dans une main, le bâton de voyage dans l'autre, prirent à pied la route de Bienne d'où ils pensaient gagner Constance.

Quelques jours après ce fut le tour de M. de Barthez; le pauvre vieux rimeur s'en allait aussi; chassé comme un conspirateur, emportant ses poèmes, et semant partout sa tragédie de la *Mort de Louis XVI* (2) que les presses de Fauche-Borel venaient d'imprimer clandestinement; il prenait la route de Zurich et pensait s'arrêter, là où on ne l'arrêterait pas, disait-il.

D'autres partirent encore et les deux dames ne virent bientôt plus que de rares visiteurs dans la galerie de réception si joyeuse, si brillante même jusqu'à ce malheureux départ de la duchesse dont on attendait chaque jour des nouvelles qui ne devaient jamais venir. La maison s'était dépeuplée, sa cour

(1) *Mémoire sur les Royalistes français émigrés, sur leur droit d'asyle, et sur la conduite des puissances à leur égard* — (1794).

(2) *La mort de Louis XVI*, Tragédie par de Barthez, imprimée par Fauche-Borel sans nom d'auteur, ni date ni lieu. — Ecu fleurdelysé à la première page.

ne retentissait plus des ébats enfantins, seul le secrétaire Dardel la traversait maintenant avec ses fausses manches de serge noire destinées à protéger celles de son habit, avec ses lunettes et sa plume placée derrière l'oreille qui semblait toujours dire: verbalisons.

Où s'en allaient-ils tous ces exilés de la France? sur les rives du lac de Constance, en Tyrol, en Bavière, plus loin même; quelques-uns partaient sans but, se proposant de marcher jusqu'à une étape indéterminée où ils pourraient échapper aux regards, se perdre dans la foule ou la solitude. Mais chaque pas qu'ils faisaient les éloignait du pays et plusieurs murmuraient: — Ah ces rigueurs étaient bien cruelles; là-bas l'échafaud, ici la fuite, la misère, l'asile qu'on vous marchande, la police qui vous épie; ne valait-il pas mieux en finir avec ce long martyre.

*
* *

Une lettre pressante annonça à Madame Coëtlogon qu'un de ses frères, prêtre réfractaire réfugié à Constance, réclamait les soins de sa sœur.

— Je m'effraie à l'idée de vous laisser seule, dit-elle à Marguerite, je pars pour peu de temps, j'espère, mais qu'allez-vous faire, petite?

— Mon Dieu, je ne sais, attendre et espérer comme tous les jours.

— Oui, mais de quoi vivrez-vous? Tenez, vous êtes une enfant, et les hirondelles qui gazouillent dans le jardin ont plus d'expérience de la vie que vous; il y a des jours où je vous admire, où je vous envie et où vous m'effrayez.

— Pourquoi? dit simplement Marguerite.

La petite marquise ignorait que depuis le départ de la duchesse, il n'était plus arrivé d'argent de Besançon, que les crédits ouverts par le duc étaient épuisés et que Madame de Coëtlogon suffisait seule à la dépense commune.

— Pourquoi! vous voulez que je vous le dise? Oui, le moment est grave, parce qu'un horrible pressentiment me torture, parce que je ne sais ce qui se passe, mais parce que, si le duc vivait, il n'eût point laissé sa femme sans nouvelles; parce que le silence de la duchesse est horrible, entendez-vous, petite! Oh! il faut vous attendre à tout; il y a longtemps que cela m'oppresse et je vous le dis à la fin, la mort a dû passer là-bas!

— La mort! répéta Marguerite, et comme si ce mot eût tout à coup déchiré quelque chose en elle, elle demeura quelque temps sans parler. — La mort... alors je serai seule et vous m'abandonnez aussi! Ah non, non, emmenez-moi, je pous prie!

Elle eut un accès de larmes, de spasmes et de cris, il n'effraya point la vieille dame qui le laissa passer en la tenant tendrement embrassée.

— Pleure, mon enfant, lui disait-elle doucement, comme si elle se fût parlé à elle-même, pleure, moi je ne puis plus et je le voudrais. Voyons, un peu de courage, il faut rester, je reviendrai, je ne t'abandonnerai pas; est-ce qu'on peut te laisser seule? Tiens, tu ne sais pas seulement qu'il n'y a plus d'argent dans ta cassette... Oh! ne t'effraie pas, en voici; maintenant il faudra régler ta dépense, soigner toi-même ta garbe-robe, économiser; c'est un vilain mot, mais on aurait dû nous l'apprendre il y a longtemps, aux rois et à nous. Elle continua ainsi avec volubilité. Toute sa tendresse s'exprimait par un accent doux et persuasif et par ce tutoiement amical qui charmait Marguerite.

— Ecris-moi souvent, lui dit la vieille dame en partant, dis-moi tout, comme à ta mère.

* * *

Le salon parut alors bien vide et bien grand à la petite marquise; la galerie lui sembla interminable à traverser; assise auprès d'une fenêtre, elle croyait sans cesse voir encore arriver la nombreuse société qui l'animait jadis, mais personne ne franchissait plus son seuil; lasse d'attendre, elle dit alors à Yvonne sa nourrice de venir travailler avec elle. La vieille Bretonne obéit, mais fatiguée par les soins du ménage et peu accoutumée à demeurer longtemps en place elle s'endormait sur sa couture.

Un soir Marguerite regardait fixement cette tête osseuse et jaune qui semblait morte sous sa coiffe blanche, et dont les lèvres murmuraient des mots inintelligibles; effrayée elle la réveilla. Le bruit du lac agité arrivait jusqu'aux deux femmes.

— Le vent souffle à la Baie-des-Trépassés, je l'entends, dit la vieille, l'oiseau de la tempête a passé et j'ai vu des âmes qui pleurent à la porte du paradis... beaucoup d'âmes... elles disent la prière du soir... Et l'orpheline! qui prendra soin de l'orpheline?

— Yvonne, qu'avez-vous?

La nourrice continua: Tous les jours le corbeau et la pie passent aussi... puis après un silence, elle se mit à dire en breton les strophes de la *Complainte des âmes:*

« Priez, parents; priez amis, car les enfants ne le font pas, ah! priez, car les enfants sont bien ingrats.

« Vierge Marie! quels chants douloureux! quels chants douloureux Jésus envoie du ciel! »

Elle disait cela comme se parlant à elle-même, en proie à une hallucination, son œil semblait percer l'obscurité et y lire d'horribles révélations, car

elle fit un mouvement d'effroi; Marguerite, comme une vraie fille bretonne, connaissait toutes les sombres traditions qui se racontent dans la hutte du pêcheur et dans la cabane de la lande, elle croyait aux âmes qui conversent et racontent leur histoire, aux démons conducteurs de l'esprit des trépassés, à toutes les légendes qui s'exhalent de ce sol couvert de menhirs, de cromlechs, d'églises, de chapelles et de croix, et où le Celte retrouverait encore l'autel de ses dieux. Elle eut peur et se signa.

— Que vois-tu? dit-elle à la nourrice.

— Je vois les démons emporter les pierres du château. Maison qui croule! Ils rôdent autour du lit pour saisir l'âme de la pauvre servante et l'emporter dans leur bissac, ils vont la jeter dans le marais de la lande où personne ne dira de messe, parce que personne ne connaît plus celle qui a quitté le foyer de ses pères.

Elle disait cela en breton, et cette rude langue armoricaine donnait à ses paroles quelque chose de plus grave, de plus fatidique encore.

*
* *

Le vent d'automne soufflait chaque soir, les arbres du jardin agitaient leurs branches qui se courbaient avec des plaintes qui donnaient le frisson; Marguerite épeurée fit apporter le lit d'Yvonne dans le grand salon où elle put veiller sur elle et lui donner les soins que réclamait son âge. La pauvre vieille se sentait prise aussi par la nostalgie, l'ennui et la douleur; ce cœur qu'on eût dit sec et insensible, souffrait d'une blessure qui saignait chaque jour davantage.

L'argent que Mme de Coëtlogon avait remis à Marguerite s'était épuisé, les lettres que celle-ci lui écrivait demeuraient maintenant sans réponse, la petite marquise pressentait je ne sais quoi d'horrible qu'elle percevait davantage dans sa solitude: Dieu est juste, répétait-elle cependant, il ne m'abandonnera pas. Elle attendait, toujours confiante, les lettres de son père et de sa mère, et l'argent qui ne venait pas.

Il en vint cependant. Sans mot dire Yvonne ouvrit le sac de cuir, qui contenait son salaire, elle paya les fournisseurs, acheta du bois pour l'hiver, des provisions, du linge, puis, quand le dernier écu et le dernier liard rouge eurent disparu, elle fut prise d'une terreur qui dégénéra en fièvre brûlante; elle priait Dieu de lui épargner la douleur de voir la chûte de la maison de Kerkaradec qui avait été sa foi, sa vie. Elle pleurait et se tordait, répétant sans cesse: « Les démons emportent les pierres et les âmes! Mon Dieu qui prendra soin de l'orpheline! »

Un matin de décembre Marguerite attendit vainement la salutation de sa nourrice; elle était morte dans la nuit et ses yeux étaient encore mouillés des larmes qu'elle avait versées pour l'orpheline.

Ce furent les anges, bien sûr, qui enlevèrent l'âme de la Bretonne pour la porter à la lande de Loudéac, parmi les ajoncs en fleur, où les esprits attendent l'heure de la délivrance; elle frissonna, sans doute, si elle put voir l'héritière des Kerkaradec s'en allant tremblante demander au secrétaire Dardel de lui prêter de quoi payer les fossoyeurs et la bière de sa nourrice.

(A suivre). A. BACHELIN.

POÉSIE

LIGNIÈRES, EN 1765.

Les vers qui suivent ont été adressés par M. Jonas de Gélieu, alors pasteur de Lignières, bien connu par ses travaux sur les abeilles, au banneret Osterwald, auteur de la *Description des Montagnes du pays de Neuchâtel*, qui avait omis, dans son livre, de mentionner sa paroisse.

O vous, dont l'élégant pinceau
A tracé de notre patrie
Un tableau si juste et si beau,
Qui de nos Montagnards nous peignez l'industrie,
Qui nous montrez en eux ce que peut le génie
Sans être cultivé, sans avoir de secours,
Je vois qu'en parcourant ces aimables séjours,
Vous avez oublié la demeure chérie
Où je coule en paix d'heureux jours.
Nous n'avons pas la politesse
Les agréments ni la finesse
Que chez les Montagnards a vantés votre écrit;
Nous avons moins de luxe avec plus de rudesse,
Moins de brillant, moins de mollesse,
Plus de franchise et moins d'esprit.
Nous n'offrons pas le pompeux étalage

Qui d'auteurs moins judicieux
Suffit pour gagner le suffrage :
Habitants d'un simple village,
Nous vivons ignorés, mais nous vivons heureux.
Eh ! pour vous attirer, faut-il du merveilleux?
Non, non ; le soupçonner serait vous faire outrage ;
Qui vous connaît sait que vous pensez mieux.
Le plus petit objet peut occuper un sage;
Un insecte, un brin d'herbe amuse un curieux.
En décrivant du vrai Dieu tout l'ouvrage,
De l'humble hysope au cèdre sourcilleux,
Salomon fit briller la sagesse des cieux.
L'équité, la prudence étant votre partage,
La plus pauvre chaumière a droit à votre hommage
Autant qu'un palais somptueux :
Et puisque sur mon ermitage,
Placé par le hasard loin de votre passage,
Vous n'aviez point jeté les yeux,
Je comptais que bientôt vous feriez un voyage
Exprès pour visiter ces lieux.
Trop flatteuse espérance ! hélas ! tu m'es ôtée.
Déjà les doux zéphirs ont fait place à Borée,
Déjà l'astre du jour en modérant ses feux
A de l'affreuse nuit prolongé la durée ;
Dès longtemps la moisson dorée
A payé les travaux de l'heureux laboureur ;
Bacchus d'un jus divin fait goûter la douceur,
Nos prés n'ont plus de parure,
Nos jardins n'ont plus de fleurs,
Nos arbres dépouillés, sans fruits et sans verdure,
Nous annoncent déjà l'hiver et ses rigueurs.
Vous n'affronterez pas une saison si dure
Pour célébrer un peuple, adroit cultivateur,
Qui tient encore de près à l'état de nature,
Qui n'offre point des arts le coup-d'œil enchanteur.
Tout livrés à l'agriculture,
De la seule Cérès désirant la faveur,
Et contents d'une vie obscure,
Nous ne recherchons point un éloge flatteur.
Mais qu'un judicieux auteur
Dont le style a tant d'élégance,
Qui n'a rien omis d'importance,
Ait pu nous oublier, cela nous tient au cœur.

Amis, consolons-nous ; pardonnons cette offense,
Cherchons le véritable honneur

Dans les vertus, dans l'innocence,
Dans le travail et l'espérance.
La louange est une vapeur
Qui fuit, qui n'a que l'apparence,
Et la célébrité ne fait pas le bonheur.

PORTE PRINCIPALE DU BATIMENT DES HALLES

avec planche.

Le bâtiment des Halles, à Neuchâtel, est certainement la plus belle et la plus importante construction de style Renaissance que nous possédions dans le canton; de plus, nous pouvons nous féliciter de le voir parvenu jusqu'à nous si bien conservé. Construit en pierre jaune, ses deux façades avec la tourelle en encorbellement à leur angle, sont fort jolies et font, prises dans leur ensemble ou en détail, l'admiration des connaisseurs. D'une architecture élégante, avec une frise ornementée de sujets variés à la hauteur du 1er étage, le bâtiment des Halles fut édifié en 1570 par le gouverneur de Bonstetten, probablement sur le même emplacement que la halle précédente, laquelle menaçant ruine fut démolie. Antoine Wavre en fut l'architecte. Au rez-de-chaussée se trouve la halle aux grains entourée de portiques soutenant l'étage, et deux magasins donnant sur la rue; au 1er étage une grande salle servant auparavant à la vente des draps de France, a changé, ainsi que le petit logement qui l'accompagnait, son ancienne destination en celle de cercle politique.

La jolie porte dont le dessin accompagne cette courte notice, sert d'entrée principale au bâtiment (rue des Halles). A plein cintre avec archivolte s'arrêtant en partie sur l'imposte et contre les cariatides qui, placées de chaque côté sur des consoles, supportent elles-mêmes l'entablement à colonnettes entre lesquelles se trouvent les armoiries des Longueville soutenues par deux griffons, elle nous offre un beau spécimen de notre sculpture nationale. Toute l'ornementation est très bien travaillée et d'une grande finesse de détails; il est seulement fâcheux de la voir, ainsi que le reste du bâtiment, recouverte d'une couche de peinture qui enlève nécessairement à toute œuvre architecturale une bonne partie de son cachet artistique.

Une autre porte à peu près identique, mais moins riche de détails et non cintrée, donne accès à l'escalier de la tourelle située sur la place du Marché.

L. Reutter, architecte.


ENTRÉE PRINCIPALE
DE L'ANCIEN HOTEL DES HALLES A
NEUCHATEL
L. Reutter architecte autog. & del.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Mai, page 108.)

VI

— Pauvre marquise, que va-t-elle devenir, disait-on dans le voisinage, il paraît qu'elle n'a plus rien, lui porte-t-on au moins à manger ?

Il faut s'en assurer, pensa le secrétaire Dardel, et le lendemain de l'enterrement de la Bretonne il agitait le marteau de l'appartement de Marguerite, qui ne répondit point ; la porte de la galerie était fermée, les volets du côté du jardin étaient clos aussi, à l'exception d'un de ceux du salon sous lequel le secrétaire cria en vain.

Que faire ? la journée était déjà avancée, il résolut d'attendre jusqu'à midi, pensant que la marquise dormait peut-être encore.

A midi le silence persistait, les voisines en le commentant, parlaient d'enfoncer les portes ; le secrétaire leur jeta un regard de propriétaire qui eût arrêté des velléités d'effraction plus déterminées que celles-ci. Ayant approché une échelle de la fenêtre dont le volet n'était point tiré, il y monta, colla un œil à la vitre et sonda l'intérieur de la pièce ; au bout d'un moment, dans l'obscurité d'un angle, sur un lit en désordre, il aperçut la marquise étendue tout habillée et sans mouvement dans une attitude de mort ou d'affaissement. Comme elle ne bougeait point, le premier sentiment du secrétaire fut d'enfoncer un carreau ; il le raisonna cependant et redescendit de l'échelle, il venait de trouver qu'on dévisserait et revisserait la serrure de la porte de la galerie plus facilement qu'on ne remettrait une vitre cassée.

L'opération fut accomplie sans hâte, il y mit un soin méticuleux auquel on reconnaissait facilement l'instinct de la propriété ; suivi de deux voisins, non parents, qu'il avait fait appeler, le témoignage de sa bonne pouvant être

récusé, il entra dans le salon; la marquise ouvrit les yeux, regarda les visiteurs sans étonnement ni crainte et parut se rendormir.

— Excusez-nous, mademoiselle, dit le secrétaire en saluant, mais vous comprenez que vous sachant seule, ne vous voyant point paraître, et comme vous ne nous répondiez pas, nous avons cru devoir nous permettre d'entrer chez vous... Vous souffrez?

La bonne prit la main de Marguerite qui répondit par un mouvement presque imperceptible.

— Où souffrez-vous?

La marquise se fit répéter la question et répondit faiblement: A la tête.

— C'est la fièvre, restez ici, dit le secrétaire à sa bonne.

Le médecin mandé par lettre arriva vers le soir, il constata qu'il y avait anémie, fatigue et que la fièvre arriverait en peu de temps à sa période la plus élevée; le cas était des plus graves, il fallait immédiatement une garde-malade.

— Comme je vous l'ai écrit, dit le secrétaire au docteur, je suis déjà en avance avec la marquise, je ne réponds en rien du paiement de vos soins. Ces émigrés sont décidément bien malheureux; je vais prévenir M. Fauche-Borel.

* * *

C'était bien la fièvre qui avait envahi ce corps si frêle; le médecin qui en cherchait la cause et l'attribuait aux souffrances morales, ignorait que la marquise, dont il admirait la robe de soie brochée, pouvait avoir souffert de la faim. Depuis la mort de la nourrice, Maguerite n'avait vécu que des restes abandonnés de la desserte ou de morceaux de pain oubliés dans les armoires, puis quand tout avait été épuisé, elle pleura et pria; elle avait songé à vendre ce qui lui restait de bijoux et d'objets de toilette; l'idée de travailler lui était venue aussi, mais elle se rappela le discrédit attaché à ce mot: travail. Une Kerkaradec ne pouvait, ne devait pas travailler. Que faire alors? mourir. Cependant elle se rappelait le commandement du Décalogue qui impose le travail à tous, et son pauvre esprit était indécis entre la loi divine et l'opinion humaine. Cette opinion c'était celle de son père, de sa mère, de tout ce qu'elle avait cru, aimé et vénéré en ce monde, c'était la foi de son berceau qui était démentie, c'était la souffrance, le déchirement de ses entrailles qui la ramenait à la vérité.

Ces heures de longue solitude s'éclairaient par instant de toutes les lueurs du passé: Versailles, Trianon, Paris resplendissaient dans l'ombre de sa chambre; puis tout disparaissait, et, près de la fenêtre, elle revoyait sa mère,

Mme de Coëtlogon, tous les amis qui se pressaient naguère à la « Nouvelle France, » ils étaient partis et l'avaient oubliée . . . elle n'avait maintenant plus qu'Yvonne pour l'aimer . . Yvonne pour pleurer. Il fallait bien la chérir cette nourrice qui ne la quittait point et ne voyait encore en elle que le nourrisson confié à ses soins.

Les idées s'entrechoquaient sans suite dans la tête de la malade, elle suivait par la pensée le trajet d'un lettre de sa mère qui allait lui apporter toutes les bonnes nouvelles possibles, puis revenant brusquement à la réalité elle se rappelait qu'Yvonne était morte ; alors elle avait peur et les larmes l'étouffaient, épuisée elle se jetait sur son lit et s'y endormait profondément. C'est dans une de ces léthargies intermittentes que le secrétaire l'avait trouvée.

*
* *

Le cas était grave, en effet, et trois jours après cette scène, la malade, brisée par la fièvre, râlait entre la vie et la mort. M. Fauche-Borel s'était empressé de venir à St-Blaise, il vit que la marquise était dans un état désespéré et, d'après les conseils du médecin, renonça à la faire transporter chez lui ; apprenant que les ressources de la jeune fille étaient épuisées, il remit immédiatement une petite somme au secrétaire : — C'est l'héritière d'une des plus nobles familles de France, lui dit-il, j'ai promis à sa mère de veiller sur elle, prenez-en soin, je vous prie ; l'intérêt de cette malheureuse nation m'absorbe, et je m'absente, parce que les actes doivent remplacer les paroles, mais songez que ce que vous ferez pour les pauvres victimes vous sera compté au centuple. Je ne vous ferai pas l'injure de penser que vous agirez charitablement par intérêt, non, mais nos sentiments sont trop souvent arrêtés par nos ressources et je mets les miennes à la disposition de cette enfant.

On donna une garde-malade à la marquise à laquelle le médecin voua toute sa sollicitude.

Pauvre fille ! Dévorée par la fièvre, on attendait sa fin chaque jour. Qu'a-t-elle à espérer ? pensait-on, son père et sa mère sont morts, bien sûr, on ne sait peut-être plus qu'elle existe, ses biens sont sans doute vendus, de quoi vivrait-elle ? Çà ne sait pas travailler. Il y a bien de l'argent encore dans toutes ces belles robes, mais qui les achèterait ? disaient les commères qui, de temps en temps, venaient causer avec la garde-malade : nos grandes dames aiment mieux le neuf. C'est égal il y aurait-là de quoi « renipper » mes deux « petites » ajoutait une autre en tâtant l'étoffe de quelques hardes.

— Bah, répondait la garde-malade, elle ne les mettra plus ; elle ajoutait d'un signe de tête : emportez-les.

Cela multipliait les visites des voisines dont la présence faisait diversion à l'ennui de rester là, par les beaux jours, dans cette grande chambre, avec cette pauvre fille qui depuis plus de six semaines n'avait pas prononcé une parole. Les vieilles robes de la Bretonne, puis celles de Madame de Coëtlogon, s'en allèrent les unes après les autres, la marquise ne les porterait pas si elle se guérissait ; il lui en faudrait de plus belles si elle redevenait riche.

*
* *

Un matin, par un beau soleil de juillet qui envahissait le salon, la malade se souleva sur son lit, elle regarda le ciel au dehors par les croisées ouvertes, les oiseaux chantaient dans le jardin, elle les écouta avec une curiosité d'enfant ; ses grands yeux étonnés semblaient ravis de ce flamboiement qui illuminait la campagne, elle paraissait renaître à la vie dans ce rayon qui enveloppait sa couche, mais fatiguée bientôt par cet éclat trop brillant elle se rendormit.

— Ah! mais cela ne va pas mal, dit le médecin qui lui tâtait le pouls quelques instants après, cela va même bien, dans huit ou dix jours nous serons sur pied.

Ce fut une vraie résurrection ; une nouvelle existence commençait pour la marquise, et, comme si la Providence eût voulu la lui rendre moins amère, elle lui enleva le souvenir du passé ; on eût dit que la jeune fille avait bu les eaux du Léthé. Oublieuse de toutes les affections qui avaient été sa joie et sa souffrance, elle ne songea pas même aux lettres qu'elle attendait de sa mère et, lorsqu'elle voulut parler, elle chercha vainement les mots; la garde-malade devinant sa pensée les lui disait et Marguerite les répétait avec une intonation incertaine, comme si elle les eût prononcés pour la première fois.

Les cas de ce genre sont assez fréquents et personne ne s'en étonna. Elle est bien heureuse, répétait-on, et la garde-malade ajoutait en aparté : elle ne se souviendra plus du compte de ses robes et de son linge.

Une fois rétablie, le secrétaire Dardel fit comprendre à la marquise qu'il serait préférable de quitter un appartement trop grand pour elle, ce à quoi elle consentit sans difficulté.

*
* *

— Palsambleu ma fortune y passera, s'écria Fauche-Borel à la vue de la note des frais que lui présenta le secrétaire, ce qu'il en reste y passera, je suis le banquier de l'émigration, et si tous les remerciements et toutes les promesses que je reçois se changent un jour en écus sonnants, Jacques-Louis de Pour-

talés ne sera qu'un pauvre diable à côté de moi ; pour le moment je suis à sec . . . tiens ! et le loyer... il n'était donc pas payé ?

Sur un signe négatif du secrétaire, le libraire ajouta : Oui, mon cher Monsieur, je suis à sec et je vous réitère mes promesses, mais vous me connaissez et ce n'est point en ce moment que j'abandonnerai la cause que je sers ; ayez confiance et patience.

Le secrétaire avait médiocrement de l'une et fort peu de l'autre, il affirma cependant qu'il en possédait abondamment, mais que de son côté il avait fait ce que la charité lui commandait et qu'il ne pouvait pas courir de risques plus grands avec Mademoiselle de Kerkaradec. Elle allait quitter sa maison, du reste, il fallait la placer ailleurs, elle était incapable de se diriger elle-même à la suite de sa maladie.

*
* *

Il fallut autre chose que des promesses pour faire entrer la marquise à titre de pensionnaire chez le cordonnier Ingold, et le libraire dut trouver quelques écus d'à-compte pour l'y faire admettre dans la même journée.

C'était une famille de gens propres et rangés, comme on disait dans le village, et la marquise y entra sans répugnance aucune et avec tant d'aménité et de grâce naturelle que chacun fut vite à l'aise avec cette étrangère ; on lui donna le haut de la table, on la servit la première, et lorsque Madame Ingold réclamait d'elle un petit service, c'était avec des précautions oratoires dignes d'un salon. Marguerite n'en avait pas besoin, elle n'était plus du monde élégant dont elle sortait, elle en avait oublié, non les manières, mais le langage ; elle rapprenait son français, mais celui qu'on lui enseignait maintenant, tout local et patoisé, était un luxe qu'on se donnait, une politesse qu'on faisait à la marquise ; le cordonnier était suisse allemand et la jeune fille répétait ses phrases avec les intonations tudesques, fortement accentuées, de ce professeur improvisé malgré lui.

Le cordonnier bernois Ingold, anciennement ouvrier en passage à St-Blaise, s'y était établi « pour son compte ». Les autorités communales avaient longuement discuté le droit d'habitation et d'établissement qu'il demandait, mais comme il était « recommandable et de bonnes mœurs » on lui accorda l'honneur qu'il sollicitait, non d'une manière absolue cependant, car c'était un étranger qu'il fallait tenir à distance respectueuse des communiers ; l'arrêté qui le concernait disait qu'il était « toléré en se comportant sagement. » Le cordonnier prit tellement au sérieux la recommandation qu'il devint un modèle de travail et de conduite et qu'il put épouser, toujours avec autorisation,

une de ses compatriotes en service chez un des patriciens de Berne qui venait chaque année à St-Blaise à l'époque des vendanges.

Il y eut bien encore quelques difficultés communales à cette occasion, mais comme Ingold avait déclaré qu'il raccommoderait les souliers des communiers à demi-batz de moins que ceux des habitants, un arrêté de faveur autorisa son mariage et maintint son établissement « tant que lui, sa femme et sa famille se comporteraient bien, et qu'ils serviraient les communiers, c'est-à-dire qu'ils auraient les égards sus-dits quant au raccommodage des souliers. »

Il demeurait au « village du bas » dans une petite maison qui allait de la rue principale au bord du lac; l'escalier noir et humide conduisait à une cuisine située à l'étage unique; de cette cuisine on passait à une pièce assez spacieuse qui servait de chambre à coucher et de salle à manger; au bout d'un étroit couloir qui lui faisait suite s'ouvrait un cabinet où le cordonnier logeait ses apprentis ou ses ouvriers quand il en avait. Les murs grossièrement plâtrés s'étaient noircis; sur une tablette s'étalaient des formes en bois pour bottes et souliers, des corbeilles de linge, des pots de confitures, une cage à écureuil hors d'usage; dans un angle s'élevait un lit en sapin outrageusement barbouillé pour simuler ce qu'on n'appela jamais plus judicieusement du faux bois; il était couvert d'une serge bleue; en face une armoire et sur sa porte, fixé par des pointes pour qu'il ne ballottât point, un miroir dans un cadre orange peint à l'huile; au-dessous, retenue par une épingle, une image de saint. Cette armoire était noire de crasse; sa clé qui tournait sans frapper le pène, ne figurait là que pour la forme; à l'intérieur la porte était couverte de noms allemands et de chiffres. Sur la table chassieuse et criblée d'initiales gravées en creux comme sur un tronc d'arbre, une bouteille de verre blanc dans une cuvette de terre; sous la table un escabeau. La fenêtre s'ouvrait sur la ruelle, un rideau de serge quadrillée fixé à une tringle de fer voilait la vitre du bas. La lumière, tamisée à travers les feuilles d'un mûrier, n'arrivait là que comme à regret; l'ombre dominait, non pas chaude et ambrée comme celle des Flandres, mais bleuâtre et miasmatique; c'était horriblement triste, il y avait là de quoi éteindre la joie la plus invétérée, et l'on y eût vainement cherché un point d'où ne découlât pas l'ennui.

La marquise de Kerkaradec s'installa tout naturellement dans ce réduit. Si le souvenir de son riche hôtel de Versailles lui fût apparu en ce moment elle aurait reculé d'épouvante, mais la fièvre avait emporté ses instincts de luxe et d'élégance, elle pouvait donc maintenant, comme une pauvresse qu'elle était, vivre dans ces intérieurs délabrés où se complaît une partie de la population de nos villages.

L'argent remis par M. Fauche-Borel équivalait à près de trois mois de pension pendant lesquels on traita Marguerite en marquise. Au rez-de-chaussée Ingold assis auprès de la fenêtre, le nez serré par des bésicles à montures de cuivre, tapait vigoureusement son cuir sur un énorme galet du bord du lac, et à chacun de ses mouvements sa cadenette sautillait sur le collet graisseux de son gilet. Marguerite, qui descendait souvent à l'atelier, prenait plaisir à voir tous les mouvements du bonhomme, mais surtout ceux de cette drôle de cadenette qu'à certains éclairs de gaîté elle retenait ou secouait malicieusement.

— *Pédite Vrançaise méchante*, lui disait-il en riant et en la menaçant du doigt, *vénez plitôt in pé drafailler.*

Elle s'installait alors à côté de lui et aidait sa femme à border les souliers.

Ingold était allé voir M. Fauche-Borel pour demander s'il continuerait à payer la pension de la *pédite*, il trouva la femme du libraire dans la désolation, son mari avait été arrêté et emprisonné à Strasbourg. Le cordonnier n'était pas riche, ses deux fils faisaient leur tour de France et d'Allemagne, l'un comme cordonnier, l'autre comme menuisier; le logis était triste depuis leur départ, on pouvait essayer de garder la petite Française qui n'était point gênante, mangeait de tout et s'était mise à travailler au ménage; puis il viendrait bien un jour où on la réclamerait, et c'est alors que ceux qui auraient été bons pour elle seraient récompensés. La cadenette frétillait d'aise à cette idée qui lui abrégea la route montueuse de Neuchâtel à St-Blaise. Echauffé par cette illusion, le bonhomme n'eut pas de peine à la faire partager à sa femme, qui croyait en son mari comme à un oracle, et qui s'était prise d'affection pour Marguerite.

*
* *

Plusieurs années après ces événements, de riches voitures stationnaient devant l'auberge du Cheval-blanc: les voyageurs, après un dîner qui paraissait avoir été fort gai, interpellaient familièrement la foule rassemblée autour d'eux, les propos badins excitaient le rire des curieux et mettaient en fuite les jeunes filles. Une cependant, pauvrement vêtue, demeurait arrêtée près de sa cruche à eau posée à terre à côté d'elle. C'était Marguerite; elle regardait, un peu vaguement d'abord, le va-et-vient qu'occasionnaient les chevaux qu'on attelait, puis ses yeux se fixèrent tout à coup sur un homme, jeune encore, vêtu à la mode nouvelle, habit de soie rayée, cravate de mousseline avec diamants, coiffure sans poudre; comme si la jeune fille l'eût fasciné il la regarda aussi à son tour avec obstination, puis brusquement il se déroba à sa vue en s'enfonçant dans l'angle de la voiture qui s'ébranlait à ce moment

et partit au grand trot en rasant la marquise; celle-ci avait ressaisi sa cruche, et ses yeux rencontrèrent encore, malgré lui, ceux de l'élégant voyageur dont l'expression était devenue soucieuse. L'ancien commensal de l'hôtel de Kerkaradec, officier des régiments suisses, venait de reconnaître dans cette jeune fille misérable la petite marquise dont il avait été l'un des adorateurs les plus fervents. L'idole avait perdu son piédestal d'or, elle en était descendue et foulait la boue du chemin de son soulier plat et éculé; on s'était courbé à deux genoux devant elle, on s'en détournait aujourd'hui.

La voiture roulait allégrement sur la route de Berne et tout un bouillonnement d'idées s'agitait dans la tête de l'officier; il voulait s'arrêter, revenir en arrière, se jeter à ses genoux, puis cette vision l'obsédait, il se sentait heureux de la fuir et chaque tour de roue lui était un soulagement; mais le sentiment de sa lâcheté l'oppressait et lui faisait monter le rouge à la face. Lui qui, à la journée du 10 août, était demeuré calme au milieu de l'écrasement de son régiment cerné par d'innombrables ennemis, aujourd'hui il avait eu peur et honte des haillons de la pauvre fille. Ce n'est point une aumône qu'il lui faut, c'est les deux mains ouvertes généreusement, se disait-il, mais je n'ai rien à lui offrir. Il aurait bien épousé Marguerite riche, c'est vrai, parce qu'il aimait la vie large et joyeuse, sans compter avec rien, parce qu'il avait un rang à tenir et l'honneur de sa maison à garder: Une fille pauvre, il n'y fallait pas songer! Puis des doutes lui arrivaient en foule. Qu'est-ce que les événements réservaient à l'héritière des Kerkaradec, peut-être était-elle, comme tant d'autres, privée momentanément de ressources et redeviendrait-elle la marquise d'autrefois. Quel noble rôle que de l'avoir épousée misérable! Tout cela était grave: Bah! se disait-il pour conclure, après tout, qu'y faire? Je ne suis pour rien dans son malheur... Ennuyeuse rencontre! détestable rencontre!

La voiture ralentit soudainement sa marche, on arrivait à la montée du pont de Thièle, l'officier jeta machinalement un regard en arrière.

— Décidément, il a le vin triste, dirent ses compagnons.

— Laissez-moi, leur dit-il, je veux dormir. On descendit au grand trot la pente du pont sur la rive bernoise et l'officier s'endormit réellement. Il était de ceux qui laissent les événements s'accomplir.

* * *

Marguerite s'était arrêtée plusieurs fois avant que de rentrer à la maison. Qui donc est cet homme? se demandait-elle. Oh ma mémoire, ma mémoire! Je l'ai vu, mais où? Et courbée du côté du poids qu'elle portait, la hanche

opposée s'accusait à chacun de ses pas sous sa jupe flasque et tombante, elle avait de la peine à marcher et ne se plaignait point cependant; quoique souffrante elle souriait, et aux enfants qui lui criaient « marquise, marquise, » elle répondait amicalement « *bonchour, bonchour,* » car elle prenait peu à peu le langage de ses hôtes allemands.

— Que de peine j'ai à me souvenir, se disait-elle toujours, puis au bout d'un moment : Versailles!.. Oui c'est à Versailles... Il avait un habit rouge,.. il m'apportait des fleurs,.. je ne sais plus son nom. Qu'ai-je donc fait pour qu'il ne m'ait pas seulement saluée? On est donc bien coupable quand on est pauvre ! J'oubliais que j'avais été riche, le méchant, il me l'a rappelé.

Elle pleura; ce n'était point la première fois, mais elle cachait ses larmes parce que ni sa mère ni Yvonne n'étaient plus là pour la consoler et qu'elle ne voulait point laisser voir sa douleur à d'autres. Cette angélique nature pardonnait, c'était sa force à elle, si frêle et si douce. La maladie avait oblitéré sa mémoire et c'était un effort pour elle que de lier le présent au passé; tout le secret de sa résignation était là.

C'est le milieu dans lequel nous vivons qui donne à notre extérieur le cachet distinctif; la villageoise transplantée prend vite le hâve de la cité et l'on reconnaîtra difficilement une princesse jetée, sans pourpre et sans diamants, dans l'atmosphère douteuse d'une boutique de cordonnier. Qui eût vu Marguerite attentive à sa couture, entre la cadenette du père Ingold et le « pierrot » *de gaze jaunie de sa femme, n'eût certes point songé à reconnaître en* elle une marquise de Versailles.

* * *

Un décret de l'assemblée législative disait que les émigrés qui ne rentreraient pas dans un délai fixé seraient déclarés conspirateurs, et que les revenus de leurs biens seraient perçus au profit de la nation « sans préjudice toutefois des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs légitimes créanciers. »

Le secrétaire Dardel, persuadé que les parents de Maguerite étaient morts, pensa revendiquer les droits de l'héritière; il écrivit en conséquence, de sa plus belle écriture, une supplique dans laquelle il établit les faits avec une rectitude de notaire, en style pâteux, à la fin de laquelle il glissa quelques phrases de sentiment en faveur de l'orpheline, « en foy de quoi » il avait signé avec paraphe formé d'un entrelacs spécial, fait avec un mouvement de main qui n'était point sans élégance et qu'on attendait toujours comme un bouquet d'artifice.

Il pensait l'adresser à l'ambassadeur de France à Berne, mais en homme prudent il voulut ne point agir à la légère. Un jour de marché il se rendit à Neuchâtel et alla consulter le secrétaire de la chancellerie.

— Gardez-vous bien d'envoyer cette pièce, lui dit celui-ci, les décrets relatifs aux émigrés ne sont pas retirés et votre protégée n'est que tolérée dans le pays, ceci lui porterait malheur, on réclamerait immédiatement son expulsion; attendez que les circonstances aient changé.

Il attendit en effet et plaça la supplique dans la case des papiers divers où les héritiers du secrétaire la retrouvèrent après 1806.

* * *

Marguerite s'habitua si bien à la maison du cordonnier que lorsque Fauche-Borel, qui avait été remis en liberté, vint voir sa protégée et lui proposa de la prendre chez lui ou de la placer ailleurs, elle refusa spontanément, déclarant qu'elle se trouvait bien et ne désirait pas changer. Elle aimait cette famille où elle trouvait autant d'affection qu'elle en donnait; l'air nauséabond de la boutique ne l'affectait point et la soupe aux choux et au lard qu'on mangeait le dimanche lui semblait un régal; le langage international du cordonnier était devenu le sien, elle parlait un peu l'allemand, et même le patois qui était à ce moment la langue habituelle de nos villages.

Dans cet humble horizon il y avait cependant du bonheur pour la pauvre fille; des causeries avec les voisines le soir après le travail, une course à Neuchâtel pour porter de l'ouvrage à des pratiques, la récolte des fruits en automne, la vendange chez le secrétaire Dardel. Parfois, le dimanche, quand les garçons allaient se promener en bateau emmenant avec eux les jeunes filles du village, Marguerite regardait leur départ, elle riait de leurs rires et enviait leur bonheur. Une fois l'un d'eux lui cria du large: Marquise, venez-vous avec nous? Croyant à une plaisanterie elle répondit: oui! Lorsque le bateau vira de bord et revint à la rive elle eut un tressaillement de joie, et quand, assise à l'arrière, parmi cette jeunesse, elle se sentit emportée sur l'onde unie, au bruit des chansons et de la cadence des rames, elle se demanda si elle avait jamais été plus heureuse.

(A suivre). A. Bachelin.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison d'avril 1878, page 83.)

1868.

Jusqu'alors l'eau de la Serrière avait suffi pour mettre en mouvement les machines établies sur son cours. Pour la première fois on a recours à la vapeur dans le but de suppléer à la force motrice qui devient insuffisante dans l'étiage. Ceci est peut-être une conséquence du déboisement des forêts dans le bassin qui alimente ce cours d'eau, dont le régime paraît se rapprocher de celui d'un torrent. — Le 18 septembre, M. Rod installe dans son moulin une machine à vapeur de la force de 12 à 15 chevaux, livrée par M. L. Uhler, à Genève. La chaudière, construite à Lyon, appartient en partie au système Field.

Le 22 septembre, M. Edouard Dubied, ingénieur-mécanicien, à Couvet, établit une machine à vapeur, de la force de 6 à 8 chevaux, dans son atelier de machines à tricoter. Elle sort de l'usine des frères Sulzer, à Winterthur.

1869.

Le 22 mars, la banque du Locle reçoit des constructeurs Ruston et Proctor, à Lincoln, Angleterre, une machine de la force de 4 chevaux pour le laminage de l'or. La chaudière a une surface de chauffe de 10 mètres carrés; timbre 4.

Le 19 avril, MM. Steiner et Ce, mécaniciens au Rocher au-dessus de Neuchâtel, font fonctionner une machine de la force de 4 chevaux venant des mêmes constructeurs (Ruston et Proctor, à Lincoln). La chaudière est tubulaire (17 tubes); ce moteur met en jeu les tours et engins de l'atelier.

Le 19 avril, le Conseil d'Etat accorde le permis de marche à une machine demi-locomobile de la force de 25 chevaux destinée à moudre la roche bitumineuse à la mine d'asphalte de la Belleta, près de Travers. Surface de chauffe 11 mètres carrés, timbre 6.

Le 17 mai, M. Fritz Hoffmann, tapissier et fabricant de meubles, à la Chaux-de-Fonds, se pourvoit d'un moteur de la force de 4 chevaux pour mettre en jeu les machines-outils qui lui servent à travailler le bois. Constructeur A. Rouffet aîné, à Paris. C'est une locomobile horizontale dont la surface de chauffe est de 4,5 mètres carrés.

Le 20 octobre, les frères Sulzer, à Winterthur, ont installé au pénitencier de Neuchâtel deux chaudières générateurs, à foyer intérieur, ayant chacune 22 mètres carrés de surface de chauffe. Elles servent à chauffer l'établissement en hiver, et l'une d'elles fournit seule pendant le reste de l'année la vapeur nécessaire à la cuisine, à la buanderie, aux bains, etc.

Le 25 octobre, la fabrique de papier de Serrières reçoit de MM. Théodore et Frédéric Bell, constructeurs, à Kriens, canton de Lucerne, une chaudière générateur destinée à cuire les chiffons et à sécher le papier. Cette chaudière horizontale, à foyer intérieur, a une surface de chauffe de 25 mètres carrés.

Le 2 novembre, M. J. Chevallier, mécanicien à Neuchâtel, fait examiner un petit moteur vertical, transportable, de la force de $^3/_4$ de cheval, pour mettre en jeu son tour et chauffer son atelier. Constructeurs Menn, Lullin et Cie, à Genève.

Le 10 novembre, une seconde machine à vapeur est introduite à Serrières, dans la fabrique de chocolat de M. Philippe Suchard, pour fournir la force complémentaire nécessaire pendant les basses eaux. C'est un moteur vertical, chaudière Field, de la force de 4 à 5 chevaux.

Le 12 novembre, M. Steiner, mécanicien au Rocher, près de Neuchâtel, vend sa machine à vapeur à M. Hess, menuisier à Serrières. (Voir 19 avril 1869).

1870.

Le 28 avril, la Société des matériaux de construction à la Maladière, à Neuchâtel, reçoit le permis de marche pour une ancienne machine à vapeur de la force de 15 chevaux qui lui a été fournie par M. Benjamin Roy et Cie, à Vevey. La chaudière se compose d'un corps principal horizontal, à feu extérieur, de deux bouilleurs et de deux réchauffeurs. Timbre 5 atmosphères, surface de chauffe 30 mètres carrés. Elle est destinée à fabriquer les tuiles et les briques par des procédés mécaniques.

Le 2 juillet, le bateau à vapeur le *Hallwyl* reçoit son permis de marche. Il a été monté à Nidau par les frères Sulzer, de Winterthur, pour le compte de la Société moratoise de navigation, représentée par M. Domon. La machine est de la force de 25 chevaux; chaudière cylindrique, foyer intérieur, retour de flamme par 96 tubes; 5 atmosphères. Il est destiné à faire le service entre Neuchâtel et Morat.

Le 15 juillet M. F. Matthey, à Savagnier, installe une machine à vapeur de la force de 8 chevaux pour subvenir au manque d'eau et éviter le chomage de son établissement de scierie, battoir, moulin pendant la sécheresse. Constructeur M. L. Uhler, à Genève.

Le 11 août, M. F. Haldenwang, mécanicien à la Boine, Neuchâtel, fait l'acquisition d'une machine à vapeur de la force de 6 à 8 chevaux, construite par les frères Sulzer, à Winterthur, destinée à faire mouvoir les machines-outils de sa forge et de son atelier de construction. Chaudière à canon, 5 atmosphères, volume 2 mètres cubes.

Le 1er septembre, M. Jaques Klaus, boulanger-confiseur au Locle, se pourvoit d'une chaudière générateur horizontale à 14 tubes, dont la capacité est de 513 litres, et la surface de chauffe 6,5 mètres carrés; elle sert à cuire les sirops, les pâtes pectorales, etc. A ce générateur est jointe une machine à vapeur de la force de 3 à 4 chevaux pour piler le sucre, etc. Constructeur M. Kaudek, à Passy, près de Paris.

Le 15 décembre, MM. Perrin et Paris, fabricants d'horlogerie à Cormondrèche, établissent une nouvelle machine de la force de 4 chevaux. Constructeur M. Uhler, à Genève. C'est la troisième qui entre dans cette fabrique depuis le 19 février 1865.

Enfin le 27 décembre, M. André Straub, maître charpentier à la Chaux-de-Fonds, remédie à l'absence d'une scierie dans cette localité en établissant près de la gare une machine à vapeur locomobile, système Schuttelworth, de la force de 8 à 10 chevaux. La chaudière horizontale, à feu intérieur, contient 30 tubes; la surface de chauffe est de 14 mètres carrés. Constructeur, Sulzer frères, à Winterthur. A la scierie sont jointes des raboteuses, scies circulaires, etc.

1871.

Le 3 février, le permis de marche est accordé à M. Ulrich, brasseur à la Chaux-de-Fonds, pour une petite machine locomobile, à chaudière verticale, de la force de 4 chevaux destinée à mettre en jeu les pompes et les engins de son établissement. Constructeur M. B. Wernly, à Genève.

Le 3 février, même autorisation est délivrée à M. Mathias Letsché, brasseur à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur, de la force de 3 chevaux, à chaudière verticale indépendante, et d'une contenance de 375 litres.

Le 24 juin, la Société des matériaux de construction, à la Maladière, Neuchâtel, ne pouvant utiliser avec avantage son ancienne machine, en fait venir une nouvelle de la force de 25 chevaux, construite par les frères Sulzer, à Winterthur. La chaudière à canon, à foyer intérieur, a une surface de chauffe de 42 mètres carrés. La distribution de la vapeur est à soupape, système Sulzer.

Le 19 octobre, M. Ch.-H. Borel, maître tanneur à Couvet, fait visiter une machine de la force de 3 à 4 chevaux, achetée de rencontre à MM. Stirnemann et Veith, à Zurich, et qui est destinée à concasser l'écorce.

1872.

Le 5 mars, M. Jean Lergier, mécanicien à la Chaux-de-Fonds, installe dans son atelier une petite machine à vapeur de la force d'un cheval, pour mettre en mouvement ses tours. Elle servait autrefois à injecter les traverses lors de la construction du chemin de fer du Jura-Industriel.

Le 5 mars, M. Emile Huguenin, monteur de boîtes à la Chaux-de-Fonds, fait visiter une machine neuve, de la force de 5 chevaux, construite par les frères Sulzer à Winterthur. Chaudière système Field; surface de chauffe 8,5 mètres carrés. Usage: laminage et étirage d'or, moulin à lavures, tours et chauffage.

Le 20 septembre, M. Lambert, horloger, Chez le Bart, fait visiter une petite machine verticale de la force de 1 $^{1}/_{2}$ cheval. Chaudière système Field, 21 tubes. Provenance : Société de locomoteurs à Genève. Elle fait marcher des machines-outils avec lesquelles elle a été mise plus tard en loterie.

Le 20 décembre, M. Louis Debrot, scieur à St-Martin, fait visiter une machine qu'il a achetée à M. Frédéric Matthey, scieur et marchand de bois à Savagnier (voir 15 juillet 1870). Elle est destinée à parer à la disette d'eau.

Le 27 décembre, l'usine à gaz de la Chaux-de-Fonds reçoit le permis de marche pour une machine de la force de 4 chevaux, construite par M. Rouffet aîné à Paris et qui est destinée à l'extraction du gaz et à mouvoir une pompe à eau. La chaudière a 5 $^{1}/_{2}$ mètres carrés de surface de chauffe.

Le 31 décembre, M. Frédéric Matthey, scieur à Savagnier, fait visiter une machine neuve destinée à remplacer l'ancienne. Constructeur L. Uhler, à Genève; force 14 à 15 chevaux. Chaudière horizontale avec 2 bouilleurs; surface de chauffe 16,5 mètres carrés. Timbre 6.

1873.

Le 10 avril, M. Recordon, pharmacien à la Chaux-de-Fonds, établit une machine à vapeur de la force de 3 chevaux, construite par M. Kuhn à Stuttgart. La chaudière appartient au système Field: surface de chauffe $1^{m},5$ carré. Timbre 6. Elle sert à fabriquer les eaux gazeuses, à piler les herbes, etc.

Le 30 avril, le Conseil municipal de Neuchâtel fait visiter l'emplacement d'une petite chaudière générateur qui doit être établie à l'hospice des varioleux, à la Prise, pour le chauffage des bains. Cette chaudière n'a jamais obtenu son permis de marche.

Le 28 octobre, M. Paul L'Eplattenir, teinturier à l'Ecluse, à Neuchâtel, obtient le permis de marche pour une chaudière générateur achetée de rencontre à Dijon ; elle est horizontale avec 12 tubes ; sa surface de chauffe est de 4 mètres carrés. Elle sert à chauffer les cuves et les appareils à repasser et à sécher les étoffes.

1874.

Cette année est marquée par une recrudescence d'activité industrielle.

Le 15 janvier, le permis de marche est accordé à la Compagnie de la Suisse occidentale, pour la petite machine à vapeur qui fait mouvoir la grande plaque tournante à la gare de Neuchâtel. La chaudière est verticale, la force est d'un cheval et demi.

Le 25 février, MM. Coulin et Nicolin, fabricants de ciment aux Convers, mettent en activité une machine à vapeur de la force de huit chevaux, système Hermann-Lachapelle, pour moudre le ciment.

Le 6 mars, MM. Henri Matthey et Cie, lamineurs d'acier à la Jaluse, près du Locle, installent et utilisent dans leur atelier la machine provenant de MM. Nivert et Breting, à la Chaux-de-Fonds, laquelle a été réparée et modifiée chez Lullin et Cie, à Genève. La chaudière est verticale, avec tubes système Field. Surface de chauffe 19 mètres carrés.

Le 14 mars, M. Frédéric Gisler, menuisier entrepreneur, route de la gare à Neuchâtel, installe dans son atelier des appareils pour travailler le bois par des procédés mécaniques : scies circulaires, à ruban, raboteuse, fraises à tailler les mortaises, les moulures, etc., et les met en activité par une machine à vapeur de la force de dix chevaux, système Hermann-Lachapelle.

Le 17 mars, MM. Hahn et Coulleru ayant fondé et construit une fabrique d'horlogerie au Landeron, y établissent une machine à vapeur de la force de quinze chevaux, dont la chaudière, système américain, est composée de vingt-quatre tubes chauffeurs, contenant très peu d'eau mais présentant une sur-

face de chauffe de 15 mètres. Cette machine met en jeu les appareils de la fabrique et sert au chauffage en hiver.

Le 30 avril, MM. Coulin et Nicolin, aux Convers, remplacent la machine, qu'ils ont depuis trois mois, par une plus forte, de quinze chevaux, entièrement neuve. La chaudière horizontale avec deux bouilleurs, dont la surface de chauffe est de 28,50 mètres carrés, a été construite par M. Faucillon, à Dijon; la machine par MM. Bosshardt et Uhler, aussi à Dijon.

Le 2 mai, M. Ulrich, brasseur à la Chaux-de-Fonds, remplace sa chaudière à vapeur par une nouvelle de la force de deux chevaux, et contenant neuf cent quarante litres, construite à l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel.

Le 16 mai, le permis est accordé à M. Léon Ducommun-Blanchet, teinturier, à la Chaux-de-Fonds, pour une chaudière contenant environ mille litres pour le chauffage des cuves; constructeur: Husson, à Genève; mise en place en 1871. Une petite machine à vapeur sert à mouvoir la pompe.

Le 22 mai, M. Paul Courvoisier, banquier, à la Chaux-de-Fonds, ayant monté un atelier pour le laminage de l'or, met en activité les laminoirs à l'aide d'une machine à vapeur horizontale de la force de dix chevaux. Chaudière verticale, système Field; surface de chauffe 15,8 mètres carrés. Constructeur: J.-J. Wernly, à Genève.

Le 22 mai et le 2 juin, les locomotives N° 6 et N° 8 du Jura industriel commencent leur service. Constructeur: Emile Kessler, à Essling.

Le 19 juin, MM. Coste et Cie, à la Chaux-de-Fonds, reçoivent le permis de marche pour une machine locomobile fixe horizontale de la force de quatre chevaux, servant à mouvoir les meules d'un moulin à lavures. La machine, construite en 1868 par Rouffet, à Paris, fonctionne depuis 1869. Surface de chauffe 4,54 mètres.

Le 23 septembre, M. Louis Debrot, scieur, à St-Martin, remplace sa chaudière par une neuve horizontale à deux bouilleurs, construite à Dijon par MM. Bosshard et Uhler. Surface de chauffe 12 mètres carrés.

Le 28 septembre, M. André Straub, maître charpentier entrepreneur, à la Chaux-de-Fonds, remplace sa première machine locomobile de huit à dix chevaux par une machine neuve, de trente chevaux, construite par les frères Sulzer, à Winterthour. Chaudière horizontale à canon; surface de chauffe 32 mètres carrés. Met en mouvement des scies et autres engins.

Le 20 octobre, M. F. Funk, brasseur, à la Chaux-de-Fonds, établit une machine à vapeur de la force de quatre chevaux; constructeur: Dietsche, à Waldshut (Baden). Chaudière horizontale, à foyer intérieur; surface de chauffe 8 mètres carrés.

* * *

En 1874, la visite générale faite dans tout le canton par la commission de surveillance des machines à vapeur, a constaté la présence de:

Chaudières ou générateurs	41		
dont avec machine	29		
qui se répartissent comme suit:			
District de Neuchâtel	14	appareils à vapeur	
» Boudry	2	»	»
» Val-de-Ruz	4	»	»
» Val-de-Travers	6	»	»
» Chaux-de-Fonds	12	»	»
» Locle	3	»	»
Total .	41	»	»

On se souvient qu'en 1863 on comptait: appareils à vapeur 23; dont avec machine 16; augmentation 18.

C'est aussi en 1874 que les usines à gaz de Colombier et de Fleurier ont été livrées à l'exploitation.

(La suite prochainement.) L. Favre.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHATEL

Notice historique, par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison d'avril 1878, page 91.)

Dans le même ordre d'annonces, nous groupons ci-après celles qui ont trait à des objets de toilette, de parure, de mode et d'ameublement, ou qui ont un rapport quelconque à l'une ou l'autre de ces branches de l'industrie humaine.

— « Chez les sœurs Gigaud modistes: de très belles fleurs d'Italie, bourses de cheveux à la maréchale. »

— « J.-F. Borel, tailleur d'habits, fait savoir qu'il sera assorti de garçons habiles tant pour travailler à la journée, que pour ceux qui lui feront l'honneur

de l'employer à la maison. Il offre de faire des habits de velours cotton avec 8 aunes d'étoffe pour les grandes tailles et d'autres étoffes à proportion. »

— « Schmidt, faiseur de corps (corsets), fait toutes sortes de corps à la française et à l'anglaise, avec et sans baleine, qui ont la même force, mais beaucoup plus flexibles et moins gênans, surtout pour la jeunesse, de même que pour les Dames. »

— « Le sieur Schmidt, faiseur de corps, donne avis que quoiqu'il quitte Neuchâtel il continuera toujours à travailler de sa profession, offrant à faire de grands corps pour le prix de 2 $^1/_2$ écus neufs, dans l'espérance que le temps ne sera pas si dur à l'avenir qu'il l'a été jusqu'à présent; des petits corps d'enfant à 1 $^1/_2$ écu neuf, et des corsets à un petit écu. (Il va à St-Aubin.) »

— « Le sieur Borel, tailleur d'habits, fait établir chez lui des glands, olives à grelot, à graine d'épinards, nœuds d'amour, bouclettes à chaînette et tresse, boutons à miroir, à grillage, à mille points, nœuds d'épée de toute sorte de façon, en poil, soie et or. »

— « Des souliers de peau de rennes pour hommes et pour femmes qui viennent de Russie, chez Sandoz et Jeanneret. »

— « M. Paulet, chirurgien, vend des cuirs d'Allemagne; veau ciré, veau tourné, bronzé, maroquins du Levant verts et rouges. »

— « Chez Penserot, souliers de laine et bamboches. »

— « A vendre, de l'herbine (étoffe en laine d'Angleterre, couleur gorge de pigeon) à 32 batz l'aune. »

— « Habits de maille en gris castor, en vert et en noir. »

— « On vient de recevoir de très beaux habits de maille, gris. »

— « Perdu. Sur la route de Neuchâtel à Cornaux, un sac contenant un habit complet pour enfant, de camelot vert avec des boutons en pimbeck, deux soubises, sept paires de bas, deux bourses à cheveux, 3 chemises, 3 paires de bouts de manches, une paire de souliers, l'histoire de la Bible. »

— « On offre à vendre: Un domino gris tout neuf. »

— « On demande à acheter: Une vieille robe de chambre pour un malade. »

— « L'on a oublié à la salle du concert, le jeudi de la dernière Redoute, une callèche grise de taffetas, de même qu'une paire de souliers blancs. »

— « Chez Penserot:

Culottes de mailles d'Angleterre;

Manchester de velours de coton. »

— « A vendre, des peaux de lapins d'Angleterre et du Canada de différentes qualités, propres pour doublures d'habits, de manteaux, et garnitures de robes. »

— « A vendre : Des peaux d'hermines, de martres de Sibérie et de zibelines. »

— « Deux manteaux de pelisse blanche pour femme. »

— « On demande une pelisse de femme qui ne soit pas trop usée. »

— « A vendre deux pelisses ou tallards doublés de peaux de renards. »

— « Schwaller de Soleure, à la Croix du Marché, ancienne poste, est ici avec des pelleteries et fourrures. »

— « Chez Mme veuve Thonnet, sous les arcades, mousselines, tabac à fumer, de la laine de Ségovie, de la poudre à cheveux parfumée et sans parfum ; du chocolat en pâte et autre, des aiguilles d'Angleterre. »

— « Chez Penserot, négociant, peignes à chignons façon écaille. Joncs garnis en argent et en pinchebec. »

— « Une bourse à cheveux qu'on pourra voir au Bureau d'avis. »

— « Fine pommade en pot et en bâton, à 21 batz la livre ; de la fine poudre à poudrer, à 3 batz la livre. »

— « Chez le sieur Le Goux :

Poudre à cheveux.
Bourses à cheveux dites en cadogan.
Pommade blanche au jasmin, à la fleur d'oranger, à la tubéreuse.
Eaux de senteurs, poudre à la maréchale, savonnettes fines.
Eau de fleur d'orange double, à 9 batz. »

— « Chez Bourgeois et Silliman :

Des rasoirs d'Angleterre, ciseaux et mouchettes id. »

— « A vendre, des bas et des aiguilles d'Angleterre. Grands miroirs à cadres dorés. »

— « On demande à acheter : Un miroir de moyenne grandeur, moyennant qu'il ne soit pas fort cher. »

— « A vendre : chez Prince, apothicaire, un gros manchon d'ours en bon état et du vin d'absinthe, à 7 batz la bouteille. »

— « Un manchon d'homme pour 6 francs. »

— « On a oublié chez MM. Guillebert frères, épiciers, un manchon d'homme. »

— « Une personne ayant oublié hier dans une maison sa canne garnie d'argent, pommeau en porcelaine, la peut réclamer au Bureau d'avis. »

— « A vendre un jonc à pomme d'or. »

— « Chez Penserot : Une partie de joncs dont peu plus bas de 40 pouces d'hauteur et beaucoup plus hauts, depuis 2 louis neufs la douzaine jusqu'à 3 louis la pièce. »

— « Chez Penserot: des parapluyes et des pare-soleil en soie et en toile grise. »

— « L'on a prêté ou oublié un grand parapluie de fine toile cirée noire, bois noir et grands cloux dorés au feu tout autour. »

— « Perdu un parapluie en soie couleur musque. »

— « A vendre: Des mouchoirs de gaze brodés en soie, des boucles d'oreilles avec leur coulant en pierre de différentes couleurs, des tabatières d'émail, chaînettes pour montres en pincbeck, etc.

Des campanes ou dentelles en or fin, à 55 batz l'once;

Dites en argent, à 45 batz ;

Des bonnets de velours pour voyage, à 35 batz. »

— « Une montre d'or à répétition pour 16 louis d'or neuf. »

— « Une bague d'or qui a une tête de mort en émail.

— « Un dez d'or. »

— « Une bague de diamant, montée en rose, avec divers ustensiles de ménage.

— « Perdu: un couteau à manche d'écaille à ressort, garni en argent, qu'on a laissé dans la salle du concert le jour du bal de M. Allwyn. »

— « Blanc et Bessières, orfèvres, sont logés au Petit-Singe. »

— « Volé dans le courant de la semaine de la foire, une bague d'or à 3 diamants. »

— « A vendre, des diamants brillantés qui peuvent servir pour boucles d'oreilles. Ils sont montés tout nouvellement et à la moderne. On les laissera pour 24 Louis d'or neufs. Ils ne seront à vendre que durant 15 jours ou 3 semaines. »

— « A vendre: Une tabatière galonnée en or et en argent, comme neuve. »

— « Tabac à priser, St-Vincent, scholten ou commun, gras ou humide. »

— « Du tabac de Hollande en carottes véritable scolten, à 35 batz la livre. Tabac canaster. »

— « Le nommé Gros, présentement imprimeur à l'imprimerie de cette feuille, donne avis qu'il se propose de quitter le travail de la dite imprimerie pour pratiquer celui de faire des toilettes pour les Dames, comme écrans, petites commodes pour placer sur une table de toilette, le tout en papier maché avec découpure et vernis, des cartons pour les marchands ou marchandes, ainsi que du papier de tapisserie en huile, pour la destruction des insectes qui tourmentent le corps humain dans les maisons. Les personnes qui l'honoreront de quelques commandements auront lieu d'en être satisfaites. »

— « A vendre: de la ritte de lin et de chanvre.

A vendre de beau lin à 7 batz la livre. »

— « Une filette avec sa quenouille en bois de noyer, très propre. »

— « A vendre : de très belles tapisseries d'Angleterre, à personnages, divers fonds à fleurs argentées et en couleur, chez MM. Gigaud, sur le pont de pierre. »

*
* *

— « Le sieur Borel fils, maître menuisier, annonce qu'il a reçu de Paris, en bois des Indes : commodes avec marbre, fauteuils en cabriolets avec leurs chaises, toilettes, écran, métier en tambour pour broder, chiffoniers, consoles avec leurs marbres, meubles rembourés et non rembourés, etc. »

— « Chez le secrétaire Bonhôte, des chenêts de cheminées en molasse fort propres en sculpture, représentant des bêtes féroces. »

— « Le sieur Haller offre ses services aux personnes qui ayant des cheminées à la française se trouvent incommodées par la fumée. Il s'engage d'en guérir le mal, en ayant fait l'épreuve dans plusieurs endroits de cette ville. »

— « A vendre : Un grand lit bleu, à colonnes, avec l'assortiment complet ou séparé. Un bois de lit à colonnes ou tombeau avec rideaux.
Un bon levet de plume. »

— « A vendre de l'étain fin et commun consistant en plats, assiettes, bassins à soupe, saladiers, chandeliers presque neufs. »

— « Environ 50 livres d'étain fin en plats et assiettes. »

— « Pierre Penserot offre : Tasses blanches et assortiments à servir le thé.
Tasses fines de porcelaine des Indes.
Tasses de terre blanche d'Angleterre. »

— « On demande : Une cocasse avec son réchaud jaune, propre à mettre dans une caisse à thé. »

— « Un service de table damassé consistant en 12 serviettes et la nappe. »

— « Chez Mad. Ramus, des chandelles de 6 à 7 à la livre et des *lairements* (?). »

— « Des chandelles de Lyon, à 5 batz 3 cr. la livre. »

— « Chez Sibelin, épicier et mercier, chandelles de Lyon, à 5 batz 1 cr. la livre. De la bougie. »

— « A vendre une lampe à réveil d'un nouveau goût. »

(A suivre).

MISCELLANÉES

Étymologie de « Chaux. »

Dans les hautes vallées de notre Jura, un grand nombre de localités portent le nom de Chaux : la Chaux-de-Fonds, la Chaux-du-Milieu, la Chaux-d'Etalières, la Porte-des-Chaux, Rondechaux, la Chaux-sur-le-Crêt, etc. D'où provient ce nom ? Les anciens actes latins ne nous donnent aucune indication, car ils le traduisent diversement; l'Obituaire de Fontaine-André, sous la date de 1150, rend la Chaux-d'Amin par: Pratum apud Amens quod vulgo dicitur *Calcina;* un acte de 1310 traduit Chaux par *Calvum;* les anciens actes français écrivent Chaux : Chauld (acte de 1150), Chaul des Estaleres (1304), Chaux (1345), Chauz (1348), Chaulx-dou-laie (1373); au reste on ne peut tirer aucune induction de l'orthographe d'actes qui écrivent, par exemple, le Plaid de St-Pierre : Plat de Sem Piere. Le glossaire du patois de la Suisse romande donne Chaux comme un mot du patois vaudois signifiant : « sommet de montagne, pâturage élevé dans les Alpes, » probablement abrégé de chaume ou chaulme, du latin *culmen.* Dans le patois Auvergnat, Chaux ou Chaud signifie un plateau élevé, une montagne à sommet aplati; mais ceci ne peut s'appliquer à certaines de nos localités. M. Ed. Clerc, dans sa « Franche-Comté à l'époque romaine, » et avec lui M. Quiquerez, font dériver Chaux du mot teutonique Kalm, en bas-latin Calma, chaume, désignant les maisons celtiques, puis romaines, couvertes de chaume, mais le bas-latin *calma* donne en français chaumière, chaumine et non chaux. L'étymologie calx, chaux, ne me paraît s'expliquer par rien.

Il faut donc chercher ailleurs l'étymologie de ce mot. M. Ed. Clerc dit qu'en Franche-Comté les anciennes voies romaines sont souvent désignées dans le langage populaire par le mot Chaux, et M. Quiquerez a constaté que dans le Jura bernois ces sortes de noms jalonnaient constamment les plus vieilles routes et ne se retrouvaient guère que près d'elles. On peut donc con-

clure de là que le nom de ces localités doit avoir une origine très ancienne. Ce nom de chaux ne se retrouve pas seulement dans le Jura neuchâtelois et dans le Jura bernois, mais aussi dans une partie du Jura vaudois et dans tout le Jura franc-comtois. J'ai compté environ 40 à 50 localités portant ce nom et situées à peu près toutes dans les montagnes. Des deux côtés du Jura, ce nom disparaît dans les vallées plus fertiles et sur les plateaux inférieurs où il est remplacé par un autre nom d'origine latine (villa): les Villers, Villiers et ses composés, etc. Il manque complètement ou à peu près, à tout le plateau de la Suisse romande pour se retrouver dans les montagnes de la Savoie et sur quelques points des Alpes vaudoises, au-dessus de St-Maurice d'Agaune. Or, toutes les localités portant le nom de Chaux ou de ses composés, sont situées dans le territoire qui, d'après Gingins de la Sarraz, échut en partage aux Burgunden, lors de la formation du premier royaume de Bourgogne (456). « Comme tous les Germains de la race orientale ou gothique, dit Gingins, les » Burgunden étaient un peuple à demi-pasteur, vivant essentiellement des » produits de sa chasse et de ses nombreux troupeaux, méprisant le séjour » des villes et accoutumé à vivre dans des habitations qu'ils construisaient » grossièrement en bois équarris et couverts de terre battue, sans autres or- » nements que les dépouilles des bêtes fauves ou des trophées conquis dans » leurs excursions guerrières. » Le partage du territoire entre les Burgunden et les Gallo-romains, admis par Gingins, est, il est vrai, formellement contesté par plusieurs historiens très compétents, mais est-il inadmissible que beaucoup de Burgunden, à cause de leur genre de vie, soient allés s'établir de préférence dans les montagnes et les endroits les plus écartés, laissant aux Gallo-romains les vallées et les plateaux inférieurs? Or, les Romains appelaient *casa* les huttes des peuples barbares (Vitruve, Pétrone), tandis qu'ils donnaient le nom de *villa* à leurs propres maisons de campagne, ou même simplement à leurs fermes (villicus, gérant de ferme), de là le nom de Villers, Villiers, etc. Le nom de *casa* donné aux établissements rustiques des Burgunden, serait resté aux localités qu'ils avaient occupées, et devenu, lors de la transformation du latin vulgaire en français, le mot *cha* ou *chaz* par le changement ordinaire de la syllabe *ca* en *cha*, puis plus tard *chaux* par le changement de l'*a* en *au*, ou caulx — au cas (acte de 1373. Monum. de Matile); baulse — basse (acte de 1343, id.); super *causale* suum (acte de 1265, id.). Quelques localités du Jura français portent encore le nom de Chaz; le domaine ou maison de Chaux, au Val-de-Travers, est appelée Cha dans un acte de 1284, et le Chanoine de Pierre, dans son récit de l'équipée des Bourguignons dans les montagnes neuchâteloises, parle des « Maix et Cernils le long des Chax. »

Les localités ne nos montagnes portant le nom de Chaux datent-elles en effet, dans leur origine première, de l'établissement de ces guerriers burgunden, chasseurs et pasteurs, ou bien le nom de Chaux n'a-t-il été donné que par analogie aux premières habitations, plus modernes, de ces contrées? C'est ce qu'il est difficile de dire; naturellement leurs cabanes n'ont laissé et ne pouvaient laisser aucune trace, mais la disposition et la dissémination des maisons composant les anciens hameaux et villages de nos hautes vallées du Jura ne semblent-elles pas indiquer une origine germanique? Tacite dit : « Les « Germains n'habitent point de villes, ils ne souffrent pas même que leurs de- « meures soient contiguës entr'elles; ils vivent isolés et dispersés aux lieux où « une fontaine, une prairie, un bois les a charmés. Ils forment leurs villages « non pas à notre manière par des maisons réunies et jointes entr'elles: cha- » cun entoure son habitation d'un certain espace. »

Ch. CHATELAIN, pasteur.

COSTUMES NEUCHATELOIS

XVIIIe SIÈCLE

(Avec une planche.)

C'est au tableau de la *Fête militaire des trois compagnies de la ville de Neuchâtel au Mail*, le 28 juin 1796, que nous empruntons encore les types de notre planche ; Alexandre Girardet a su réunir dans cette aquarelle, toute la société de notre ville à cette époque, sans oublier le prolétaire. Ce modeste marchand de cerises, vêtu de gris, porte la guêtre montante en usage parmi les troupes; son chapeau et ses cheveux longs font penser aux personnages de Callot; les jeunes gens, auxquels il débite sa marchandise, ont déjà le pantalon; les étoffes de leurs habits sont de couleurs voyantes et claires, quelques-uns de ceux que le peintre met en scène portent des habits rayés, comme les robes des femmes; le tricorne est déjà remplacé par le chapeau à bords ronds, dont le fond va s'élever en s'élargissant, par caprice de mode, et que le goût n'a encore pu détrôner.

A. BACHELIN.





Marchand de cerises. Neuchâtel 1796.

D'après Alex Girardet.



LE PRIEURÉ DE MÔTIERS
à l'Epoque de J. J. ROUSSEAU.

J.-J. ROUSSEAU

ET

ISABELLE D'IVERNOIS

(Mme Isabelle Guyenet née d'Ivernois)

Publié par Alph. PETITPIERRE

J.-J. Rousseau attire de nouveau et retient aujourd'hui l'attention publique sur sa personne et ses ouvrages. Quiconque possède de lui quelques détails biographiques, quelques lettres, billets ou chiffons inédits, s'empresse de l'annoncer aux admirateurs sincères du grand écrivain, ainsi qu'aux esprits désintéressés et simplement curieux de semblables trouvailles. Il y a longtemps déjà que la fantaisie nous prenait de communiquer au public et en particulier à la société neuchâteloise une correspondance de Jean-Jacques, propriété de famille, qui nous semblait digne de sortir de l'oubli. D'autres soins réclamèrent d'autres visées, mais comme, au fond, il se trouve presque toujours un moment *psychologique* pour toute entreprise, petite ou grande, l'année du centenaire de Rousseau paraît celle dont il y a le plus à attendre en fait de réussite et d'actualité ([1]).

([1]) Une copie de nos lettres inédites de J.-J. Rousseau, faite en 1848 par une main à nous inconnue, appartenait à M. Ludovic Lalanne, sous-bibliothécaire de l'Institut de France, à Paris. M. Lalanne en fit présent, il y a deux ans, à M. Théophile Dufour, directeur des Archives de l'Etat de Genève, en l'autorisant à en faire ce que bon lui semblerait. M. Dufour a communiqué ces lettres inédites à la Société d'histoire de Genève, mais tout en regrettant de ne pas les publier, probablement dans les *Mémoires et documents* de cette Société, il nous en a laissé le soin. Du reste, après réflexion, nous n'aurions pas hésité à les faire connaître aussi nous-même.

Rousseau arrivait à Motiers-Travers le 10 juillet 1762. Il ne tarda pas à adresser au roi de Prusse cette lettre si fière et bien connue :

Septembre 1762.

Sire,

J'ai dit beaucoup de mal de vous, j'en dirai peut-être encore ; cependant, chassé de France, de Genève, du Canton de Berne, je viens chercher un asile dans vos états. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là : cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grâce, et je n'en demande pas ; mais j'ai cru devoir déclarer à votre majesté que j'étais en son pouvoir et que j'y voulais être ; elle peut disposer de moi comme il lui plaira.

Les étrangers se donnèrent bientôt rendez-vous à Motiers pour visiter Jean-Jacques ; l'affluence était grande, et s'il faut en croire le comte d'Escherny (1), « dans ces gorges du Jura, quatre-vingts personnes des deux sexes, toutes bien mises, et dans le nombre vingt croix de St-Louis, se trouvaient rassemblées, un jour, au milieu de la joie bruyante d'une fête et d'un bal. » Mlle Levasseur était présente.

C'est au Prieuré, dans la famille Guyenet, et surtout dans la maison du conseiller d'Etat et procureur-général d'Ivernois, que Rousseau trouva d'entrée la réception la plus respectueuse et la plus cordiale et contracta une amitié pleine de grâce et d'intimité avec Isabelle, fille du procureur-général, dont l'esprit et le mérite n'échappèrent point à Rousseau. Ce sont les principaux jalons de la route qu'ils ont parcourue en amis fidèles pendant quinze années, la plus longue peut-être et la plus pure des liaisons de Rousseau, que nous voulons indiquer ici (2).

Par sa douce sensibilité et sa bonté, Mlle d'Ivernois s'ingénia à partager et à distraire les ennuis du philosophe, et dans un temps où cet homme célèbre était incommodé et hors d'état de s'occuper, il eut l'idée singulière de faire des lacets sous l'aimable direction d'Isabelle qui fut choisie de préférence pour les mettre en train et dont Rousseau devint ainsi l'écolier diligent (3). Jean-Jacques avait cinquante ans et Isabelle trente.

Avec l'automne, la famille d'Ivernois rentrait à la ville, et c'est durant l'hiver 1763 qu'Isabelle reçut ce premier billet :

(1) *De Rousseau et des philosophes du XVIIIe siècle.*

(2) *Confessions*, livre XII.

(3) *Notes manuscrites.*

Samedi, 5 février.

Excusez, Mademoiselle, un pauvre malade et prenez-vous-en, de plus, à votre empressement officieux, si mon exactitude n'y répond pas et si je ne puis être aussi prompt à vous remercier que vous à me rendre service. Je prierai Monsieur votre père de vouloir bien se charger de vous remettre vos déboursés, et quand cette petite dette sera payée, je n'en resterai pas moins à mille égards votre débiteur, de même que celui de Monsieur votre frère, qui voudra bien trouver bon que ma réponse et mes remerciements lui soient communs avec vous. Puissiez-vous revenir bientôt l'un et l'autre, nous ramener en meilleure santé le respectable Docteur (1), et me trouver aussi, moi, en assez bon état pour mieux profiter d'un si bon voisinage que je n'ai pu faire jusqu'à présent.

ROUSSEAU.

J'oubliais la dette des fuseaux, je consentirais d'attendre que vous vinssiez en recevoir l'acquit pourvu que ce fut sans retard (2).

* * *

Puis, le 10 mai:

C'est, Mademoiselle, par un bonheur dont je me féliciterai toute ma vie, que le billet joint au coussin ne s'est pas perdu. Ce précieux billet n'a été trouvé que hier et il ne me quittera de ma vie.

Je suis affligé que mon triste état m'empêche maintenant de profiter de vos bontés et de prendre leçon d'une si excellente maîtresse. Quand vous viendrez nous ramener le printemps, je m'efforcerai par mes soins de mériter votre amitié, et je gagnerai plus que vous dans ce commerce pour les progrès de la vertu. Je ne sais que l'aimer et vous savez la rendre aimable (3).

* * *

Pendant l'été de la même année, l'élève profitait bien des leçons que lui donnait Mlle d'Ivernois, et celle-ci recevait en récompense des communications qui l'enchantaient :

(1) Jean-Antoine d'Ivernois, le plus célèbre de la famille. *Biographie neuchâteloise*, par Jeanneret et Bonhôte.

(2) Inédit.

(3) Musset-Pathay, l'un des éditeurs des *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau*, dit que cette lettre lui a été envoyée de Neuchâtel par M. Julien L'Eplattenier, *qui en aurait possédé l'autographe*. C'est une erreur. L'autographe avait été donné au Prince royal de Prusse, à son passage à St-Aubin le 26 juillet 1819, avec un bout de lacet de la main de Rousseau. Le jeune prince, plus tard Frédéric-Guillaume IV, en fut charmé, et l'on a raconté qu'en 1842, lors de son passage à Neuchâtel, il s'en souvenait encore.

A Isabelle d'Ivernois.

Mes papiers sont dans un tel désordre qu'il m'est impossible de trouver ceux que vous me demandez. Ce sont d'ailleurs des fragments très-barbouillés et qu'il vous serait impossible de déchiffrer. Voici un recueil où parmi bien du fatras vous trouverez des choses excellentes qui pourront vous amuser. Renvoyez-le moi, je vous prie, sitôt que vous l'aurez lu. Je suis prisonnier ainsi que vous, Mademoiselle, ce qui me force à ne vous souhaiter le bonsoir que de loin [1].

* * *

Les petits cadeaux entretenaient l'amitié :

Faites-moi le plaisir, ma bonne amie, de faire agréer ces asperges à Madame votre maman. Ces primeurs n'entrent pas dans le régime d'un malade, au lieu qu'elle et vous qui avez des honneurs à faire en ferez meilleur usage que moi [2].

* * *

Bientôt, Isabelle d'Ivernois va changer son nom en recevant celui de son époux, M. Frédéric Guyenet, lieutenant-civil du Val-de-Travers, receveur du Prieuré St-Pierre à Motiers (18 mai 1764). Ce fut à cette occasion que Rousseau écrivit ce billet qu'il faut reproduire, non pas corrigé par les éditeurs, mais dans sa facture première :

A Mademoiselle d'Ivernois, fille de M. le Procureur-général de Neufchâtel en lui envoyant le premier lacet de ma façon, qu'elle m'avait demandé pour présent de noces [3].

Le voilà, Mademoiselle, ce beau présent de noces que vous m'avez désiré ; s'il s'y trouve du supperflu, faites, en bonne ménagère, qu'il ait bientôt son emploi. Portez sous d'heureux auspices cet emblême des liens de douceur et d'amour dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux, et songez que porter un lacet tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir [4].

* * *

(1) Inédit.

(2) Inédit.

(3) Ce lacet, de la main de Rousseau, mesure encore 1 mètre 40 centimètres, malgré les nombreuses coupures qui y ont été faites pour des amis et même des personnes royales.

(4) Le manuscrit est à la Bibliothèque publique de Neuchâtel.

Il en est de même de cette lettre, adressée à la sœur d'Isabelle, qui mérite aussi d'être rappelée dans son texte original :

14 mai 1762.

Ce présent, ma bonne Amie, vous fut destiné du moment que j'eus le bien de vous connaître, et quoi qu'en pût dire votre modestie, j'étais sûr qu'il aurait dans peu son emploi. La récompense suit de près la bonne œuvre ; vous étiez cet hiver garde-malade, et ce printemps Dieu vous donne un mari, et Dieu vous donnera des enfants. Vous les élèverez en sage mère, et il vous rendront heureuse un jour. D'avance vous devez l'être par les soins d'un époux aimable et aimé qui saura vous rendre le bonheur qu'il attend de vous. Tout ce qui promet un bon choix a marqué le vôtre ; des liens d'amitié formés dès l'enfance, éprouvés par le tems, éclairés par l'étude des caractères ; l'union des cœurs que le mariage affermit et ne produit pas, l'accord des esprits où des deux parts la bonté domine, où la gaité, la solidité se tempèrent mutuellement, feront succéder sans austérité des soins plus touchants aux jeux de l'adolescence. Ces convenances ne sont pas les seules, mais elles sont les plus importantes et les vrais garants du bonheur commun pour toute la vie dans l'état où vous entrez. Du reste la connaissance que j'ai de vos principes et l'exemple de Madame votre sœur me dispensent de faire avec vous des conditions. Si vous n'aimez pas les enfants vous aimerez vos devoirs. Cet amour me répond de l'autre, et votre mari dont vous fixerez les goûts sur tant d'articles saura changer le vôtre sur celui-là.

En prenant la plume j'étais plein de ces idées. Les voilà pour tout compliment. Ce langage m'a paru le seul convenable entre vous et moi. Vous attendiez peut-être une lettre faite pour être montrée ; mais auriez-vous dû me la pardonner et reconnaîtriez-vous l'amitié que vous m'avez inspirée dans une épître où je songerais au public en parlant à vous ?

* * *

Rousseau ne dédaignait pas de soumettre quelques-uns de ses ouvrages au jugement d'Isabelle (1). Il le lui demandait, un jour, dans ces lignes :

Voici, belle mariée, un assez triste meuble de ménage ; mais bien que l'amour préside à vos tête-à-tête, il daigne aussi y admettre la raison. C'est à la vôtre que j'adresse ces barbouillages. Prenez le bon, corrigez mes erreurs et pensez à moi. Voilà mon but. Bonjour, belle dame (2).

* * *

(1) *Notes manuscrites.*

(2) Inédit.

Le 6 février 1765, Mme Guyenet recevait cette lettre souvent publiée:

Ce mercredi matin.

Que j'apprenne à ma bonne Amie mes bonnes nouvelles. Le 22 Janvier on a brûlé mon livre à la Haye ([1]); on doit aujourd'hui le brûler à Genève ; on le brûlera j'espère encore ailleurs. Voilà par le froid qu'il fait des gens bien brûlants. Que de feux de joye brûlent à mon honneur dans l'Europe? Qu'ont donc fait mes autres écrits pour n'être pas aussi brûlés, et que n'en ai-je à faire brûler encore? Mais j'ai fini pour ma vie ; Il faut savoir mettre des bornes à son orgueil. Je n'en mets point à mon attachement pour vous, et vous voyez qu'au milieu de mes triomphes, je n'oublie pas mes amis. Augmentez-en bientôt le nombre, chère Isabelle. J'en attends l'heureuse nouvelle avec la plus vive impatience. Il ne manque rien à ma gloire ; mais il manque à mon bonheur d'être Grand-papa.

ROUSSEAU.

P. S. Mes respects, je vous en prie, à la bonne maman et aux chères sœurs, sans m'oublier non plus auprès de mon cadet ([2]).

* * *

Le mois suivant, on était fort inquiet de la jeune Mme Guyenet, et Rousseau ne l'oubliait pas:

Prenez courage, ma bonne fille ; les femmes délicates souffrent plus longtems que les autres, parce que la sage nature les ménage et fait peu à peu ce qu'il serait dangereux pour elles qu'elle fît trop brusquement. Il y a lieu plus que jamais d'espérer que tout ira bien, et que les plus tendres vœux de vos amis seront exaucés ([3]).

* * *

Après la naissance de son premier enfant (9 mars 1765), une fièvre cruelle mit Mme Isabelle en grand danger, et le bon Jean-Jacques, sans le dire, fit venir le célèbre médecin Tissot, qui changeant tout le traitement, sauva la malade ([4]). Dans une lettre appartenant à la *Collection complète de ses œuvres*, mais fort mal datée, Rousseau laisse entrevoir qu'il prit vite l'alarme:

([1]) *Lettres de la Montagne.*

([2]) Le père d'Isabelle. P. S. inédit.

([3]) Inédit.

([4]) *Notes manuscrites* déjà citées, laissées par la fille de l'amie de Rousseau, Mme Charlotte Vaucher, femme de M. Ch.-Dl Vaucher, pasteur à St-Aubin, personne d'une incomparable bonté et d'un esprit très fin.

Ce 22 mars.

..... Votre aimable parente, la jeune Madame Guyenet, après une couche assez heureuse, est si mal depuis deux jours, qu'il est à craindre que je ne la perde. Je dis *moi*, car sûrement de tout ce qui l'entoure, rien ne lui est plus véritablement attaché que moi ; et je le suis moins à cause de son esprit, qui me paraît pourtant d'autant plus agréable qu'elle est moins pressée de le montrer, qu'à cause de son bon cœur et de sa vertu, qualités rares dans tous les pays du monde, et bien plus rares encore dans celui-ci.....

* * *

Puis à Dupeyrou :

Vous savez le triste état de la pauvre Madame Guyenet, femme aimable, d'un vrai mérite, d'un esprit aussi fin que juste, et pour qui la vertu n'était pas un vain mot. Sa famille est dans la plus grande désolation ; son mari est au désespoir, et moi je suis déchiré....

Et dans cette autre:

Ce 25 mars.

.... Vous avez trop bien deviné, Madame, le sort de notre aimable et infortunée amie. M. Tissot m'a fait l'amitié de venir la voir ; sous sa direction, elle est déjà beaucoup mieux. Je ne doute point qu'il n'achève de rétablir son corps et sa tête ; mais je crains que son cœur ne soit plus longtemps malade, et que l'amitié ne puisse pas grand'chose sur un mal auquel la médecine ne peut rien....

Il écrivait enfin au Prince de Wirtemberg:

Ma jeune amie est beaucoup mieux, contre toute attente....

* * *

La jeune mère, à peine remise, profitait de ses premières forces pour écrire à Rousseau, de Neuchâtel où elle était chez son père:

Comme ma chancellerie n'est pas encore en train, mon bon, mon respectable, pour tout dire enfin le Papa de mon cœur, voudra bien permettre à son Isabelle de tracer sur un vieux papier deux mots au crayon, et cela pour le supplier de vouloir dans l'intérêt de ma santé m'aider à consommer des collations qui m'arrivent de toute part et qui pourraient de nouveau enflammer un sang qui n'a besoin que de calmants. Que je vous apprenne encore, mon cher Papa, nos usages: ici, l'accouchée doit envoyer de pareils dons à ses proches et elle appelle cela sa

rechigne. Daignez donc recevoir ma *rechigne* avec autant de plaisir que je vous l'offre, en attendant que je puisse vous exprimer de bouche les divers sentiments qui m'ont affectée pendant ces tems de crise; mais ai-je besoin d'expressions avec vous? Oh! pardonnez si je crois pouvoir vous dire que nos âmes s'entendent, et qu'est-ce qu'un faible langage pour décrire tout ce que sent pour vous,

votre ISABELLE ([1]).

* * *

Quelques jours après, elle lui écrivait de nouveau:

Monsieur J.-J. Rousseau à Motiers.

Mon digne Papa me pardonnera aisément si je prends la liberté de l'ennuier, mais je ne puis me refuser à l'occasion qui m'est offerte par l'envoi de ma lettre à Monsieur Tissot, qu'il voudra bien faire passer sous son couvert. Je suis sûre que vous me pardonnerez encore mieux quand je vous dirai que je me trouve bien en Ville. Que ne pouvez-vous vîte en venir respirer l'air! Peut-être qu'il conviendrait à votre santé plus qu'à la mienne, qui est pourtant très bonne aujourd'hui, et je crois que passé le mois d'avril l'air d'ici perdra sa salubrité. — Ainsi vous voyez qu'il n'y a pas de temps à perdre. Venez donc combler les vœux de tous vos amis et surtout ceux de votre dévouée fille.

J. GUYENET, née d'Ivernois.

Oserai-je placer ici mille choses pour ma digne et bonne amie Mlle Le Vasseur. Ma petite cousine Marianne et nos Messieurs me chargent de vous offrir les assurances de leur respect.

Neuchâtel, ce 18 avril 1765.

C'est cette *petite cousine*, à qui Jean-Jaques écrivait:

Motiers 9 avril 1765.

A Mademoiselle Guyenet.

Au moins, Mademoiselle, n'allez pas m'accuser aussi de croire que les femmes n'ont point d'âme; car, au contraire, je suis très persuadé que toutes celles qui vous ressemblent, en ont au moins deux à leur disposition. Quel dommage que la vôtre vous suffise! J'en connais une qui se plairait fort à loger en même lieu. Mille respects à la chère Maman et à toute la famille. Je vous prie, Mademoiselle, d'agréer les miens ([2]).

* * *

([1]) Cette lettre et les deux autres d'Isabelle, ainsi que celle de Mlle Marianne Guyenet, ont inédites et appartiennent aux Manuscrits de la *Bibliothèque publique de Neuchâtel*.

([2]) Billet déjà publié.

Et Marianne de lui répondre assez prestement:

Vous n'avez pas besoin, Monsieur, de détruire auprès de moi la ridicule idée que nos commères du Village se sont faites sur votre manière de penser des femmes. Vous n'auriez pas pu, même avec toute votre éloquence, me persuader que je n'ai point d'âme. Jamais je n'ai mieux senti la mienne que depuis que j'ai le bonheur de vous connaître, mais une âme faite pour admirer, pour chérir ce qu'il y a de plus aimable et de meilleur, a........ Je suis sûre que je m'explique mal, mais je compte beaucoup sur votre indulgence. En vérité, Monsieur, vous auriez pitié de moi si vous voyez mon trouble; le cœur me bat prodigieusement; jamais je n'ai plus souhaité de bien dire, dans aucune occasion je n'ai mieux pensé. Vous expliquerez aisément tout cela. Je consens, Monsieur, que vous me refusiez de l'esprit, mais il faut mettre beaucoup de sentiment pour remplir ce vide. Je garde chèrement vos deux lettres; vos ordres même ne m'obligeraient pas à rendre l'une ou l'autre.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble servante

Marianne GUYENET.

P. S. Je vous supplie, Monsieur, de ne montrer ce billet à personne.

* * *

D'après les *Notes manuscrites*, J.-J. Rousseau finit par se croire persécuté même dans ce beau vallon qui fut si longtemps l'asile de la paix et du bonheur, surtout pour les étrangers. On assure que ce qui le fit quitter Motiers, ce fut une pierre trouvée au fond de sa cuisine: il n'en fallut pas davantage pour le persuader qu'on avait voulu le lapider chez lui, quoique l'ouverture de la vitre ou de la fenêtre, soigneusement visitée, fût bien plus petite que la pierre. Mais ses yeux ne purent lui dire ce que chacun voyait et ce qu'il aurait dû en penser lui-même. Il avait eu aussi *quelques petits différends* en matière de religion avec M. le ministre, mais ce ne put être encore la cause de son départ. On a cru enfin que Mlle Le Vasseur s'ennuyait à Motiers et qu'elle endoctrina Rousseau en conséquence. Celui-ci disait de sa gouvernante à une dame très respectable: « J'ai encore plus de confiance en elle qu'en moi, et quand même Mlle Le Vasseur me dirait qu'il est nuit à midi et jour à minuit, mes yeux me montrant le contraire, c'est elle que j'en croirais, ne m'ayant trompé de ma vie....... »

Sa douceur, sa bonté même pour les enfants et sa bienfaisance le firent regretter de chacun. Mme Guyenet n'ayant rien pu gagner, comme bien d'autres, l'accompagna, croit-on, dans la charmante petite île de St-Pierre.

Il est pourtant douteux qu'Isabelle ait suivi Rousseau lors « de cette violente expulsion qui le dérangeait », et de plus elle ne paraît guère partager l'opinion de l'auteur des *Notes manuscrites* sur les motifs de cette fuite précipitée. Elle écrivait à Rousseau, encore à Neuchâtel avant de partir pour l'Ile:

Monsieur Jean-Jaques Rousseau à Neuchâtel.

Souffrez, mon respectable Papa, que j'essaie de vous peindre une partie des sentiments douloureux dont je suis affectée. Les monstres qui ont osé attenter à vos jours ont voulu sans doute aussi abréger les miens: je sens que je devrais sacrifier mon bonheur à votre santé; mais contente de vous savoir tranquille avec vos amis, il ne m'est pas permis de désirer autre chose. Il n'est pas moins vrai que tous ces apprêts qui nous annoncent que nous ne devons plus espérer votre retour ici me donnent la mort. Où retrouverai-je un guide, un protecteur, un père, auquel je puisse avoir recours dans toutes les circonstances où je pourrais me rencontrer? Oh! digne Rousseau, plaignez celle qui perd presque tout en vous perdant. Une seule chose peut encore me faire aimer la vie, c'est votre amitié, dont je tâcherai d'être toujours digne en suivant le modèle des vertus, que j'ai eu pendant trois ans devant les yeux. Pardonnez, je ne puis vous écrire avec ordre. Mademoiselle Le Vasseur, avec laquelle j'ai eu la consolation de passer aujourd'hui quelques heures, pourra vous dire l'état où je suis. Je dois encore ajouter que dans quelque endroit que vous habitiez, vous n'y trouverez personne qui vous chérisse, honore et respecte plus que celle qui est pour la vie

Votre dévouée fille

Isabelle GUYENET née d'Ivernois.

Toutes les personnes du Prieuré me chargent de vous témoigner leurs regrets et de vous présenter l'assurance de tout leur respect. L'on m'a dit que mon mari avait l'avantage d'être auprès de vous: que je le lui envie!

Motiers le 9 septembre 1765.

* * *

Bien des mois s'écoulent sans qu'aucun nouvel entretien s'engage entre Isabelle et Jean-Jacques. Ce silence fut-il entier? Les discussions irritantes et contradictoires qui divisaient la famille d'Ivernois, aussi bien que « les agréables de Motiers » opposés à Rousseau et « toutes les dames de Neuchâtel déclarées en sa faveur, » ces tempêtes de village et de petite ville n'allèrent-elles point jusqu'à intimider la jeune dame neuchâteloise dans la naïve expression de son attachement?

Rousseau ne semble avoir repris sa correspondance avec ses amis de Motiers qu'à l'occasion d'une affaire assez peu importante en elle-même, mais

qui lui fut sensible, plus qu'il n'y paraît, à en juger par la place qu'elle occupe dans ses Œuvres. Il en écrivit deux fois à M. le lieutenant Guyenet:

A Bourgoin en Dauphiné, le 8 septembre 1768.

Dans l'espoir, Monsieur, que ni vous ni Madame votre épouse n'avez oublié notre ancienne amitié, je viens en réclamer un acte que vous ne refuserez ni à moi ni à l'équité en vous demandant l'assistance de vos soins dans une petite affaire, fort ridicule, à la vérité, mais que j'ai à cœur de bien éclaircir. Il s'agit d'un prêt d'argent qu'un chamoiseur, nommé Thevenin, de Neuchatel ou des environs, et demeurant maintenant à Grenoble, prétend m'avoir fait, il y a environ dix ans, par les mains du sieur Janin, hôte des Verrières, et dont il m'a fait demander depuis peu la restitution. Je crois, Monsieur, n'avoir pas besoin de vous dire que je ne connais ni le chamoiseur Thevenin ni le cabaretier Janin, et que je n'ai jamais été empruntant ainsi de l'argent dans la poche des quidams. Je n'ai pas peur que pareille extravagance prenne crédit chez les gens qui me connaissent; mais comme il m'importe ici de confondre pleinement l'imposteur, que j'ignore si Janin est ou n'est pas son complice et que je vous crois à portée de prendre à ce sujet bien des informations utiles à l'éclaircissement de la vérité, je vous prie d'en vouloir bien prendre la peine en tout ce qui se pourra faire promptement et sans vous incommoder. J'écris par ce même courrier à Monsieur le maire du Terreaux et à Monsieur Breguet, aux Verrières, et j'envoye à Monsieur Du Peyrou l'extrait de la lettre qui m'a été écrite à ce sujet. Il vous le communiquera si vous le désirez, et vous y verrez en détail le tissu de mensonges le plus sottement arrangé qu'il soit possible, en sorte qu'il y a presque autant de contradictions que de mots. Je n'entre point dans le détail de ce qui peut le mieux constater l'imposture, tous les faits qui s'y rapportent y peuvent concourir, et le moyen qui me paraît le plus sûr et le plus facile est de faire jaser le sieur Janin qui peut-être est innocent de la fourberie de l'autre, et dont en tout état de cause le bavardage doit aider à le démontrer.

Faites-moi, mon cher Monsieur, l'amitié de m'écrire sur cela un mot de réponse le plus tôt qu'il vous sera possible, ne fût-ce qu'en attendant de plus amples éclaircissements. Vous pouvez me l'adresser ici en droiture sous le nom que je signe, le seul que je porte et que je porterai désormais. Ou bien vous pouvez enfermer la lettre sous une enveloppe à cette adresse: *A M. le Comte de Tonnerre, Lieutenant-Général des armées du Roy, Commandant pour S. M. en Dauphiné. A Grenoble.*

J'aurais plus que des salutations à faire à Madame votre femme et à toute votre famille, mais je réserve à traiter plus au long cet article dans une lettre dont le sujet soit plus agréable et où la colère et l'indignation ne mêlent pas leur amertume au sentiment qui m'attache à vous et aux vôtres depuis longtems. Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon cœur.

RENOU [1].

[1] Cette lettre et les six suivantes sont inédites. C'est au château de Trye, près Gisors, à 15 petites lieues de Paris, chez le prince de Conti, que Rousseau prend le nom de Renou.

Lettre au même:

A Bourgoin, le 10 octobre 1768.

Je vois, Monsieur, par les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, et par la pièce que vous avez eu la bonté de joindre à la seconde, combien j'avais eu raison de compter sur votre amitié et combien je vous suis obligé des soins diligents et bien entendus que vous avez bien voulu donner à l'éclaircissement de l'affaire que j'avais pris la liberté de vous recommander. Je n'avais pas peur que partout où je suis connu l'on pût me croire capable d'emprunter neuf francs d'un va-nu-pied dans un cabaret, et bien moins encore de lui en faire banqueroute. Mais comme je savais que j'avais à faire à un homme apposté, j'ai voulu prouver aux gens en place, comme il m'était prouvé à moi-même, que ce Thevenin n'était point dans l'erreur comme ils le disent, mais que c'était un menteur et un imposteur, et c'est ce qui maintenant est démontré, non seulement par la déposition du sieur Jeannet que je viens d'envoyer à M. de Tonnerre et qui est de tout point contradictoire à celle que le dit Thevenin m'a fait à moi-même sans me connaître en aucune façon, mais surtout par les prétendues lettres de recommandation que le dit Decustreau n'a sûrement pas données, et que MM. de Faugnes et Haldimand n'ont point reçues, comme ils l'ont l'un et l'autre attesté. Grâce à vos bons soins, voilà cette ridicule affaire finie et ce coquin de Thevenin qui a déjà ci-devant été condamné aux galères, n'en sera pas moins impuni, mais du moins il sera confondu. Maintenant, Monsieur, outre ma reconnaissance qui vous est acquise, il y a des frais de justice à payer. Pour porter jusqu'au bout le bon office, veuillez me marquer à quoi ils se montent et vous charger de les acquitter avec l'argent que je prierai MM. Boy-de-la-Tour de vous faire tenir à cet effet. Je dois aussi des remercîments à M. le maire du Terreaux, que je vous prie de lui faire agréer, ne voulant pas l'importuner pour cela d'une seconde lettre.

Permettez que je joigne ici deux mots de réponse pour votre chère et vertueuse épouse, qui mérite assurément que vous fassiez pour son bonheur autant qu'elle a fait pour le vôtre. Aidez cette digne épouse dans l'éducation des enfants dont Dieu a béni votre mariage, afin de vous réserver dans l'avenir des jours aussi heureux par eux, que vous pouvez dès à présent les avoir par elle. Je vous salue, mon cher Monsieur, et vous embrasse de la plus sincère amitié. Mes honneurs, je vous prie, et ceux de ma femme à tout le Prieuré dont les bontés nous laissent un souvenir qui ne s'effacera point dans les cœurs de l'un ni de l'autre [1].

RENOU.

Vous pouvez m'écrire en droiture, *à Bourgoin en Dauphiné.*

Billet annoncé devenu toute une lettre:

Chère et aimable Isabelle, vous réveillez dans mon cœur des sentiments qui couvaient sous la cendre, mais qui n'étaient assurément pas éteints et qui ne le

[1] M. Guyenet représenta Rousseau devant la Justice des Verrières, présidée par M. le maire du Terreaux, avec l'assistance des sieurs Jaques Lambelet, doyen, et Jacob Perroud, tous deux justiciers. La déposition de Jeannet, cabaretier, termina l'affaire.

seront jamais. J'ai toujours bien compté que les vôtres ne s'étaient pas altérés. Ma bonne amie, ma digne fille, ne parlons des torts de personne et ne pensons qu'à notre amitié. Vous donnez à la mienne une consolation bien douce, en m'apprenant que mes vœux pour la prospérité d'un mariage auquel mon cœur a pris un si tendre intérest, commencent à s'accomplir. Les chers gages de votre union la cimenteront chaque jour davantage. Vous avez un mari bien né, fait pour sentir et vous faire sentir à vous-même l'effet de la douceur et de la vertu d'une femme, aidée du concours d'une famille bien élevée. J'ai toujours espéré que loin des occasions fatales à sa trop grande facilité de caractère, il finirait par chercher et trouver tout son bonheur en vous. J'apprends de vous que voilà ma prédiction en bon train de s'accomplir; il n'y avait que le commencement de difficile, et je suis maintenant assuré du succès. J'en bénis le Ciel de tout mon cœur. J'ai vu celui de votre époux dans le service qu'il vient de me rendre si bien et si à propos que la manière en redouble le prix. Chargez-vous, ma chère enfant, d'une partie de ma reconnaissance, car je ne doute pas que votre amitié pour moi n'ait bien animé la sienne. Me voilà désormais obligé de vous aimer l'un par l'autre, et je vous promets que cette dette sera mieux payée que celle que réclamait l'honnête Thevenin.

Nous voilà, comme vous savez sans doute, enrôlés sous les mêmes étendards. J'ai cru qu'un attachement de vingt-cinq ans, affermi par l'estime et la confiance, méritait de se changer en devoir; et puisque la compagne de mes misères voulait jusqu'au bout suivre ma fortune, j'ai dû faire au moins que ce fût avec honneur. Ne croyez pas toutefois vous être trompée lors que la pureté de votre cœur vous fit discerner à Motiers celle de notre union. Telle elle était en effet, je vous le jure, telle elle est encore et sera jusqu'à la fin de nos jours. Le mariage la rend plus indissoluble et plus sainte, mais il ne saurait la rendre plus pure (¹). Ce n'est pas la faute de Mad^e Renou, je lui dois cette justice, si je ne vous ai pas écrit cent fois depuis son départ d'auprès de vous. Il y a peu de jours qu'elle ne m'en parle pénétrée des soins que vous lui prodiguâtes et de l'état où elle vous vit pour l'amour de nous. Recevez, chère amie, ses plus tendres amitiés ainsi que les miennes, et croyez que si j'ai changé de nom pour toujours, mon cœur n'en est pas moins demeuré le même.

RENOU.

* * *

Lettre de 1769 adressée à Madame Guyenet la jeune, née d'Ivernois, Motiers, par Pontarlier.

A Monquin le 17 mars.

Ma chère Isabelle sait-elle bien qu'elle a failli cet hiver perdre un de ses trois papas (²), non pas celui qui lui est le plus cher ni qui doit l'être, mais celui qui

(¹) Il est difficile de s'expliquer ces étranges assertions, après la fameuse lettre chiffrée que possède la Bibliothèque publique de Neuchâtel, adressée par Rousseau à Madame de Francueil et non à Madame de Chenonceaux, comme le veulent les éditeurs. Cette lettre, datée de Paris, le 20 avril 1751, commence par ces mots : « Oui, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés», et continue par la longue justification de cette démarche.

(²) Le père d'Isabelle, son beau-père M. A. Guyenet et J.-J. Rousseau.

peut disputer aux autres la primauté en fait de tendresse et d'attachement pour elle. L'air, l'eau du marécage, et le vin du cabaret m'ont fait contracter une enflure d'estomac, qui n'est pas guérie, mais dont les maux qui l'accompagnaient sont fort soulagés depuis que je me suis transplanté sur la hauteur. En revenant en quelque sorte à la vie, un de mes premiers soins a été de penser à celle qui me la rendait agréable à Motiers, et dont l'amitié me la rendra toujours chère, tant que je croirai qu'elle continue à y prendre intérêt. Je n'écris pas sans peine, ainsi je serai bref. Donnez-moi de vos nouvelles, ma chère fille, et de votre mari que j'embrasse, et de votre famille que je salue, et de vos chers enfans auxquels je ne pense point sans m'attendrir sur eux et sur leur maman. Je vous écris au nom de Mad^e Renou comme au mien, c'est tout dire. Vous pouvez m'écrire ici tout simplement à *M. Renou, à Bourgoin en Dauphiné* sans rien de plus. Adieu ma bonne fille.

TROIS LETTRES DE 1772.

A Madame Guyenet née d'Ivernois, lieutenante du Val-Travers, Motiers.

Paris le 2 may 1772.

Que fait ma chère Isabelle et que dois-je augurer de son silence! A-t-elle oublié son papa ou cessé de le connaître? Je crois le craindre après tant d'expériences. Mais cependant un attachement né d'une connaissance aussi intime aurait dû être à l'épreuve de l'art humain et d'une fausse évidence, qui, si elle était réelle, ne se cacherait pas avec tant de soin de celui qu'elle aurait dû convaincre, ne ramperait pas si cauteleusement dans les ténèbres et ne prendrait pas toutes les allures de l'imposture que la droiture ne connut jamais. J'aurais cru qu'en choses contraires à tout ce qu'elle avait vu par elle-même et senti, elle en aurait cru ses yeux plus que ses oreilles, et plus encore son cœur, que ses yeux. Me serais-je trompé, aurais-je trop présumé d'un jugement sain guidé par un cœur honnête? Ai-je eu tort de compter qu'il suffirait des marches tortueuses et souterraines du mensonge pour le déceler aux yeux de mon Isabelle, et que toutes les preuves des fourbes ne prouveraient jamais que contre eux dans son esprit? Ai-je eu tort d'espérer qu'elle ne transgresserait pas, pour condamner un ami, les premières, les plus saintes lois que la justice et la raison prescrivent, avant que de condamner un inconnu? Si je me suis trompé et qu'on l'ait trompée, je déplorerai son erreur, mais je n'imiterai pas son changement. Je suis et je serai toujours le même. J'aimerai toujours mon Isabelle, et je compterai toujours sur son amitié même en dépit d'elle, bien sûr que celui qu'elle a cessé d'aimer n'est pas moi.

C'est ici selon toute apparence la dernière lettre que je vous écrirai. Ne m'écrivez pas non plus, à moins que votre cœur ne soit pour moi ce qu'il fut et ce qu'il

doit être, car vous ne tromperiez pas le mien et vous le déchireriez. Donnez-moi du moins au milieu des traîtres qui m'entourent la consolation de voir que si vous imitez leur injustice, vous n'imiterez jamais leur fausseté.

Ce que j'avais à vous dire de moi, chère Isabelle, ne permet pas ici de vous parler de vous. Mais j'y pense et j'en parle chaque jour avec ma femme, et j'ai le plaisir d'en parler maintenant avec votre mari. Si sa présence me rappelle la vôtre, ne fait-elle jamais le même effet sur vous par rapport à moi? Ah Isabelle, Isabelle! vous auriez du mieux connaître votre ami, ou plutôt l'ayant une fois connu, vous n'auriez dû jamais le méconnaître. Adieu.

ROUSSEAU.

P. S. Ma femme vous embrasse de tout son cœur. Je me souviens de ce que vous m'avez dit à Motiers des relations que j'avais alors avec elle. Vous étiez la seule peut-être de votre opinion et la seule qui ne vous trompiez pas. Hélas, ayant de si bons yeux, pourquoi avez-vous pris ceux des autres? Que nous y avons perdu, la vérité, vous, et moi [1]!

* * *

Madame Guyenet née d'Ivernois, lieutenante du Val-de-Travers à Motiers par Pontarlier.

Paris 29 juin 1772.

Votre dernière lettre, chère Isabelle, me fait bien sentir mon tort de n'avoir pas répondu à la précédente aussi tôt que je l'aurais du, mais outre mon défaut naturel d'exactitude et l'impossibilité où me tient ma situation d'entretenir aucune correspondance suivie, j'attendais encore des nouvelles de la commission dont votre mari avait bien voulu se charger, et qui n'était ni le fromage ni le vin dont vous me parlez, mais un petit herbier pour Mlle Julie Boy de la Tour dont il avait bien voulu se charger pour le faire passer en son absence à Mad[e] de Lessert sa sœur, à Lyon; mais apprenant de Mad[e] de Lessert qu'elle n'a point reçu cet herbier et n'apprenant point qu'il ait été reçu non plus de Mlle Julie qui est maintenant en Suisse avec sa mère, je ne conçois pas ce qu'il peut être devenu, et comme dans un très petit volume, c'était néanmoins l'ouvrage d'un an fait avec beaucoup de zèle et beaucoup de soins, je vous avoue que ce silence de tout le monde et même le vôtre commence à me tenir en inquiétude sur cet article.

Je vois, ma chère enfant, par votre dernière lettre, que vous n'êtes pas exempte des peines de la vie et surtout de celles qui se font si bien sentir aux âmes comme la vôtre. Je l'aurais pressenti quand même vous ne me l'auriez pas fait entendre, et la certitude que votre cœur aurait trouvé de la douceur à sentir le mien toujours ouvert à ses épanchements augmente en moi le regret de notre éloigne-

[1] Le post-scriptum explique la lettre.

ment. Mais je ne puis que vous rappeler ici cette grande leçon de patience dont nous avons tant appris l'un et l'autre à faire usage : de ne point regimber contre la nécessité. Ce qui me donne une grande consolation à votre égard, est d'avoir toujours trouvé en vous les affections d'un cœur sensible soumises aux directions d'un jugement sain. Et maintenant que l'expérience et l'état de mère de famille ont encore éclairé le vôtre, je suis certain que vous n'aurez besoin de consulter que vous-même pour prendre toujours le meilleur parti dans les occasions dificiles, d'autant plus que ce meilleur parti sera le plus souvent un résultat de douceur et de fermeté : deux qualités dominantes dans votre aimable caractère. Nous sommes donc privés d'un grand bien l'un et l'autre, mais vous ne perdez rien dont vous ayez essentiellement besoin. Si cependant mon jugement sur votre situation peut vous être désirable, parlez chère Isabelle, mon cœur est prêt à vous entendre et ma plume à vous répondre ; mais sûrs, maintenant, comme nous devons l'être à jamais l'un de l'autre, ne mettons pas à notre correspondance un devoir de la cultiver, hors les cas de nécessité, avec une exactitude à laquelle il m'est impossible de m'engager. Du reste, je crois que vous pouvez confier vos lettres en toute assurance à la poste ; je ne vous réponds pas qu'elles ne seront vues que de moi, mais j'ai tout lieu de présumer qu'elles me parviendront.

Mille amitiés et salutations à Monsieur le Lieutenant. Je l'ai vu ici tel que je l'avais connu autrefois, plein de sens, de droiture et d'honnêteté par lui-même, mais donnant sa confiance avec plus de facilité que de choix. A-t-il bien fait ma commission pour le Prieuré ? il me semble que Madame la receveuse ne vous aurait pas chargée de la rappeler à mon souvenir, s'il lui eût dit combien ma femme et moi conservons précieusement celui que nous devons à ses bontés et à celles de toute sa famille. Ayant tant à vous parler de vous et de moi, je crus à l'égard du Prieuré ne pouvoir mettre ma commission en de meilleures mains que celles de votre mari. S'il l'a oubliée, faites lui en le reproche, et suppléez, je vous prie, à son oubli.

Adieu, chère Isabelle, embrassez vos chers enfants pour ma femme et pour moi qui vous embrassons de tout notre cœur l'un et l'autre.

Rousseau.

* * *

A Paris le 14 aoust 1772.

Après avoir longtems hésité, chère Isabelle, je prends le parti le plus simple et le plus franc de vous dire fidèlement ce qui m'est arrivé au sujet de votre dernière lettre. Je suis depuis longtemps dans l'usage de rebuter toutes celles dont je ne connais pas l'écriture, et le nombre de celles que je reçois se réduit à bien peu de chose. J'ai eu beaucoup de peine à engager mes voisins officieux à n'en point recevoir pour moi. Un d'entr'eux plus obstiné que les autres en retira une, en notre absence, timbrée d'Angleterre, qu'il m'apporta fort obligeamment en très mauvais état après l'avoir gardée deux jours. Je vis qu'après avoir satisfait sa curiosité, il voulait être remboursé du port ; je le lui remboursai donc, mais en même tems voyant le timbre d'Angleterre où je n'ai ni ne veux avoir de cor-

respondant dont l'écriture me soit inconnue, et ne faisant pas attention à la vôtre, dans le premier mouvement de mon dépit je déchirai devant lui la lettre sans l'ouvrir et j'en jetai les pièces par les fenêtres. Un moment après ma femme étant rentrée ramassa quelques lambeaux volés dans la chambre; et jugez avec quel regret je reconnus, en regardant l'écriture, de ma chère Isabelle, connaissance dans laquelle quelques mots saisis ça et là me confirmèrent. La plupart des pièces étaient tombées dans l'égout d'un toit qui est sous ma fenêtre; nous y jetâmes de l'eau pour tâcher de les faire couler pour les ravoir, mais inutilement. Voilà, chère Isabelle, l'histoire de mon étourderie et de mon malheur. Une autre fois je suis bien sûr de ne pas me tromper à l'écriture, mais ma femme pourrait s'y tromper, et il est bon de vous prévenir qu'il ne me vient presque aucune lettre de la poste qu'avec des timbres faux et inlisibles, ou sans timbre tout à fait. Du reste vous connaîtrez infailliblement si votre lettre me sera parvenue; car vous pourrez être certaine que dans ce cas j'y répondrai très exactement.

J'apprends que le petit herbier de Mlle Julie Boy de la Tour après de longues promenades est afin parvenu à Lyon dans les mains de Mad[e] de Lessert. Je vous prie de faire à M. votre mari mes remercîments de ses soins et mes excuses de ses peines.

Adieu, chère Isabelle. Nous vous embrassons ma femme et moi de tout notre cœur.

ROUSSEAU.

* * *

A un moment qu'il est difficile de fixer, Mme Isabelle Guyenet eut des chagrins divers et durables, et dans sa tristesse elle n'hésita pas à recourir à celui qui l'avait souvent conseillée:

J'ai répondu depuis longtems à la lettre dans laquelle Madame la lieutenante Guyenet me confiait ses peines. Ma réponse, qui fut exactement mise à la poste et affranchie, contenait dans un papier séparé, selon ses instructions, les conseils qu'elle m'avait demandés. Son silence me fait douter qu'elle ait reçu ma lettre. Je serais bien aise d'apprendre ce qu'il en est. Deux mots de réponse suffisent sur un petit papier comme celui-ci et par la même voye [1].

* * *

Le *papier séparé* existe parmi nos autographes. Son contenu surprend à bien des égards. Ces violences d'une indignation qui ne se contient pas et exagère tous les tons sans scrupule, ces reproches outrés où les antithèses

[1] Inédit.

véhémentes se heurtent sans merci et que les membres des deux familles ont jugés, nous le savons, sévères et dénaturés par l'imagination maladive de Rousseau, nous les supprimerions ici volontiers. Nous ne donnerions de cette *consultation* remarquable que ces quelques fragments où l'on retrouve toujours la vive sympathie de Rousseau pour son ancienne amie et ses directions sur l'éducation des enfants, qui sont bien dans la nature et le courant de son esprit. Mais le *papier séparé*, extrait de l'un de ces volumineux recueils où Rousseau a laissé tant de copies et de brouillons de ses écrits, n'est plus inédit: il a été publié in extenso par l'un des éditeurs de Jean-Jacques. Il n'y a donc pas d'indiscrétion littéraire, et après plus d'un siècle écoulé, pas d'indélicatesse personnelle à reproduire ces pages irritées. L'exactitude et le plan de notre travail les réclament:

Que le cœur me saigne sur votre position, ma chère Isabelle. Malgré les consolations que le Ciel vous a ménagées, je sens toute sa dureté, j'en gémis, et ce sentiment augmente mon regret de n'être pas auprès de vous: ma présence ne guérirait pas vos maux, c'est un malheur peut-être auquel toute la sagesse humaine ne saurait trouver de remède; mais au moins, nous pleurerions ensemble, et il me semble qu'il n'y a point de larmes qui n'en deviennent moins amères, en se mêlant avec celles d'un ami. Hélas, que ne m'écoutiez-vous quand il en était temps! mais une pente fatale vous entraînait; toute autre porte au bonheur, me disiez-vous, vous était fermée. Que restait-il à faire si ce n'est de vous aider à ouvrir la seule qui pouvait vous y conduire. Elle ne vous y a point conduit néanmoins. L'eussiez-vous trouvé par une autre route? je l'ignore. Il est des destinées dont une dure fatalité dispose, que ni la prudence ni la vertu ne peuvent faire éviter, et auxquelles il ne reste qu'à se soumettre en se réfugiant pour ainsi dire en soi-même, en cherchant toutes ses ressources dans son innocence et dans son devoir. Telle est la vôtre, chère Isabelle. Les espérances que vous pouviez fonder sur le retour de votre mari me paraissent, je vous l'avoue, très incertaines. Si c'était un homme vicieux, aux passions duquel on put donner une autre pente, le mal ne serait peut-être pas sans remède. Mais, ma chère enfant, avouons-le: c'est un homme nul, il n'a ni vice, ni vertu dans l'âme; il n'a nulle espèce de ressort; il cède à toute impulsion, et celle du désordre a toujours l'ascendant, parce que la pente en est la plus naturelle et la plus facile! Ainsi sa vie se passera dans la . . . . . sans qu'il l'aime, parce qu'il manque de force pour s'en tirer; et quand par la longue habitude à se laisser entraîner, le peu d'activité qui lui reste sera détruite, il vous restera, non parce qu'il se détachera du reste, mais parce qu'il ne sera plus à rien.

Ma chère Isabelle, oserai-je vous donner un conseil dur, mais nécessaire, et le seul qui puisse alléger vos peines. Oubliez votre mari, et consacrez-vous tout entière à vos enfants, à vos chers enfants, dans lesquels le Ciel a placé tout l'espoir de votre vie et tout le dédommagement de vos maux. Donnez-leur des vertus, des talents, des connaissances bien choisies et bien dirigées. Tout le malheur de leur père est venu de la vie oiseuse, errante et nonchalante dans laquelle il a

passé sa jeunesse. Tirez de ce malheur même l'utilité de l'exemple pour ses enfants. Apprenez-leur non seulement à s'occuper, mais ce qui est plus important encore à aimer l'occupation, et tâchez par la continuelle habitude du travail de leur rendre l'oisiveté ennuyeuse. Ce conseil, en forme sommaire, dit tout et suffit. Ce n'est pas les esprits comme le vôtre qu'il faut arrêter sur ces détails.

Il faut que je vous dise une idée qui m'est venue en méditant sur votre situation et sur la profonde incurie de votre mari. Je ne le crois pas absolument sans entrailles, mais l'habitude à la longue étouffe la nature, et je doute qu'on puisse l'émouvoir puissamment par là. Il est un autre sentiment dont je le crois plus susceptible encore, c'est la vanité. La petite vanité est la maladie dominante de votre petit pays, et j'ai vu dans plus d'une occasion que votre mari n'était pas exempt de cette maladie. Je crois que s'il y a quelque moyen de le ramener, c'est en réunissant ces deux sentiments sur lui dans toute leur force. Le mal de la tentative que j'imagine est qu'elle ne peut se faire que quand vos enfants seront dans un âge plus avancé: mais enfin mieux vaut tard que jamais, et ce retard peut avoir aussi ses avantages. Je lui parlerais donc à peu près ainsi quand son fils aîné aura dix à douze ans :

« Quoique je sente avec la plus amère affliction le tort que votre conduite fait à vos enfants, je suis déterminée à n'user jamais des ressources qu'offrent les lois aux mères infortunées pour soustraire, elles et leurs enfants, à la misère où les conduit le désordre d'un père insensé. De quelque manière que vous en usiez, vous continuerez d'être le maître du reste de leur fortune et de la mienne. Mais je ne vous crois pas assez dénaturé pour vous opposer aux moyens que ma tendresse veut employer pour les garantir, au moins, d'être réduits à mourir de faim ou à mendier leur pain. Permettez qu'au défaut de leur patrimoine que vous avez dissipé, je fasse apprendre à vos deux fils des métiers pour vivre. C'est un devoir dont rien ne peut me dispenser ni vous non plus. D'ailleurs de bons ouvriers ne font aucun déshonneur à leur père, au lieu que des mendiants et des voleurs lui en font beaucoup, etc. »

J'ai peine à croire qu'un pareil discours ne fît aucun effet sur lui ; mais pour mettre la chose au pis, je n'entends point du tout que ce fût là seulement une proposition comminatoire, et je vous déclare franchement que quand vous les mettriez en apprentissage même sans nécessité, pourvu que ce fût chez d'honnêtes gens où leurs mœurs ne courussent aucun risque, je regarderais cette conduite comme un soin très judicieux de votre part, sans m'embarrasser en aucune façon des clameurs de quelques parents plus vains que sensés. Du reste, je puis me tromper : mais c'est là mon sentiment, et soit que vous l'adoptiez ou non, je vous prie au moins qu'il soit reçu de votre cœur, comme le mien vous l'offre.

Nous perdons ici la trace des relations épistolaires de Jean-Jacques avec Isabelle. Notre recueil est épuisé. On en reconnaîtra, je crois, l'intérêt : c'est aux lecteurs d'en juger. Rousseau mourut en 1778 et Mme Guyenet en 1797. La carrière de celle-ci, en se prolongeant encore dix-neuf ans après la mort de Rousseau, fut souvent traversée par l'épreuve. Sa fille en a fait le récit dans des pages émues et touchantes. Elle y décrit avec bonheur la douceur et l'élévation du caractère de sa mère, la vivacité de ses sentiments religieux, sa soumission sereine, son dévouement constant aux malheureux et même ses délassements favoris.

Sur ce dernier point, il nous plaît singulièrement d'introduire à cette place l'un de nos rares poètes neuchâtelois, M. César d'Ivernois, le neveu de Mme Guyenet, avec qui elle avait, en vers, de fréquentes causeries (¹). Il ne nous reste que peu de ces fugitives productions, mais ce peu est pourtant agréable. L'occasion est bonne et nous n'hésitons pas à les donner ici. Elles sont inédites.

Voici des vers de la tante :

LE MANCHON RETARDÉ EN ROUTE.

—

A mon neveu César d'Ivernois.

Grâce au manchon, votre main blanche
A pris la peine un beau Dimanche !
De me tracer bien poliment
De Janvier le doux compliment.
Manchon que déjà je redoute,
Puisse-t-il, perdu dans sa route,
N'arriver du moins que trop tard,
Pour mettre un bon droit au hasard.
S'il arrive avec la froidure,
Adieu vers, adieu procédure :
Les mains au chaud, tout endormi
Voilà mon César engourdi.

(¹) M. César d'Ivernois, conseiller d'Etat, maire de Colombier, ami et commensal de Mme de Charrière, auteur de l'*Epître sur les jeux de société* et du *Mari consolé*. Matile : *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*. T. I. — *Biographie neuchâteloise*.

Vous allez dire : « oh mais, ma Tante,
Vous faites bien l'indifférente,
Ce manchon vous vaudra de l'or. »
Vos vers me valent mieux encor.
Avec très peu je vis contente,
Assez propre, jamais pimpante.
Pour le Temple ou pour le Traîneau,
J'ai vieux manchon, chétif manteau.
Pour monter ma frêle machine,
Il me faut très maigre cuisine.
Mais pour repaître mon esprit
Beaucoup à peine me suffit.
Songez-y donc, je vous en prie,
Si d'écrire, il vous prend envie.
Quand vous écrivez à Motier,
Noircissez mieux votre papier.
Dites-en vers, ou bien en prose,
A nos parents la même chose :
Malgré l'hiver et sa rigueur
Je vous aime de tout mon cœur.

P. S. Je vous entends..... quel radotage !
Peut-elle en si pompeux langage,
Nous reproduire sans façon
Vieux mantelet ! plus vieux manchon !
Oh ! passez-moi cette manie,
Elle est le bonheur de ma vie.
César, écoutez le pourquoi
Puis, si vous l'osez, blâmez-moi.

Don de Parrain, manchon aimable !
D'un oncle cher et respectable [1],
Retracez-moi le souvenir
Jusques à mon dernier soupir.
Manteau que j'aime à la folie !
De l'adresse de ma Julie [2]
Monument précieux et beau
Entourez-moi jusqu'au tombeau.

---

[1] Le docteur d'Ivernois.

[2] Julie de Montmollin.

Réponse de César à l'Epître de sa tante Isabelle.

Ma pauvre Muse s'épouvante
Quand elle entend dire à ma tante,
Que pour repaître son esprit,
Beaucoup à peine lui suffit.
Lorsque par hasard je m'amuse
A fabriquer quelque quatrain,
(*Par hasard*, car ma sotte Muse
Le plus souvent n'est pas en train)
Mes vers ne sont pas si faciles
Que les vôtres, ni si coulants :
Il me faut des gens indulgents ;
Malheur aux lecteurs difficiles . . . .
A vous seule appartient le don
(A vous, chez qui l'esprit pétille)
D'unir la rime à la raison,
D'une manière aussi gentille.
Votre Pégase complaisant,
Lorsqu'en main vous prenez la plume,
Vous fournirait bien aisément
De jolis vers tout un volume.
Avec moi, le pauvre cheval
N'a pas, tant s'en faut, cette allure ;
Je lui trouve la bouche dure. . . .
Il faut pourtant tant bien que mal,
Répondre à votre aimable Epître,
Car elle en vaut bien la façon :
Mais commençons par le manchon,
Il mérite bien *son chapitre.*
Je l'ai reçu ; mais sa saison
Grâce aux retards, est écoulée ;
Et le voilà dans son carton,
Jusqu'au retour de la gelée :
A moins que quelque giboulée
Ne le tire de sa prison.
Car lorsque Zéphir dans la plaine
Avertit que nous approchons
Du Printemps à la douce haleine,
Adieu manteaux, adieu manchons.
Sans leur secours, on se promène
Dans les bosquets, sur les coteaux ;
Sans-eux on parcourt les hameaux,

On s'égare sur la colline
Et dans votre vallon charmant,
Où la Reuse va serpentant,
Entre le saule et l'aubépine. . . .
Mais ma muse s'égare aussi ;
Insensiblement elle oublie
Qu'à coup sûr elle vous ennuie,
Et qu'il ne s'agit point ici
De rivière, ni de prairie,
Mais d'un manchon : revenons-y.
Car aussi bien, faut-il vous dire,
Que vous en recevrez le prix,
Montant, en tout, à trois Louis.
Ceci n'est point matière à rire :
Richesse est mon moindre défaut,
Et trois Louis, ne vous déplaise,
Font à ma bourse un rude assaut,
Et la mettent mal à son aise.
Mais quoi ! l'or fait-il le bonheur ?
Je n'en sais rien : mais se restreindre
Et conserver sa bonne humeur,
Vaut cent fois mieux que de se plaindre.

—

Ainsi César, suivant vos pas,
Exerçait sa muse légère ;
Heureux si voulant vous distraire,
Ses vers ne vous ennuyaient pas ;
Trop heureux, s'ils pouvaient vous plaire.

A Neuchâtel le 10 février 1793.

César D'IVERNOIS.

Réplique ou remerciement.

Hélas ! votre tante Isabelle,
Sur son Pégase mal en train,
Est désarçonnée et chancelle
Quand vous venez la lyre en main,
Lui faire défi d'un quatrain :
Ce n'est pas son plus grand chagrin.

J'aime en vous cette noble audace ;
Auprès des neuf Sœurs prenez place,
Jeune favori d'Apollon !
Tandis qu'au fond du beau vallon,
D'un ton plus bas et plus timide,
Prenant la nature pour guide,
Je fais entendre un faible son ;
A vos vers, voyez-moi sourire,
Tandis qu'en secret je soupire
Du sort qui contre moi conspire
Quand je voudrais vous faire don,
Vous m'entendez.... Don du Manchon.

—

Vous savez trop à qui la faute,
N'en parlons plus : la tête haute,
L'on voit aujourd'hui mon vaurien !
Comment?... c'est qu'il se conduit bien.
Il est bon, loyal et sincère ;
Il a recouvré son crédit,
Il a du cœur et de l'esprit.
Oui, si Brunswick le laisse faire ;
Si la paix rendue à la terre,
Et si le destin moins contraire
Favorisait ce fils soumis,
Chez moi pleuvraient nouveaux Louis.
Alors vous verriez votre Tante
Vous aimant bien, vivre contente.

Envoi à Mademoiselle Marianne Guyenet et à ses aimables sœurs.

Marianne est priée de présenter ces couplets à Madame la Lieutenante dans le temps le plus convenable.

—

Courez en poste au Prieuré,
  Petits couplets timides ;
Votre succès est assuré,
  Les grâces sont vos guides.

—

Arlequin aux époux.

1er

Toujours Arlequin sincère
S'exprime d'après son cœur;
De la cour fausse et légère
Il n'a pas l'art séducteur.
Et quand vous l'entendez faire
Des vœux pour votre bonheur,
Toujours Arlequin sincère
S'exprime d'après son cœur.

2me

Que jamais aucun orage,
Ne trouble vos jours heureux!
Que l'amour par plus d'un gage
Resserre encore ces doux nœuds.
Et du temps bravant l'outrage
Puissiez-vous voir vos neveux
Sans que jamais un orage
Ait troublé vos jours heureux.

3me

Arlequin à sa troupe.

Amis, sur le sort de Rose,
N'ayons plus aucun souci,
Que notre cœur s'en repose
Sur l'époux qu'elle a choisi.
Le joug que l'hymen impose
Jamais ne les blessera.
Ils sauront cueillir la rose,
L'épine disparaîtra.

4me

Arlequin à la jeunesse.

Venez, aimable jeunesse!
A l'envi suivez leurs pas;

Dans l'âge de la tendresse
L'hymen est rempli d'appas.
C'est à vous qu'Amour s'adresse
Et ce Dieu vous dit tout bas :
Venez, aimable jeunesse,
A l'envi, suivez leurs pas.

César D'IVERNOIS.

Bouquet à mon neveu César.

Que du bonheur le plus parfait
Ce bouquet soit le doux présage :
C'est de mon cœur le vrai souhait,
Mais César en veut davantage.
De vos vertus, de vos talents,
Marquez le cours de votre vie.
Et puissiez-vous avec le tems
Trouver une femme accomplie.

—

Mériter un tendre retour
De votre adorable Silvie,
Ce n'est pas l'affaire d'un jour
Mais celle de toute la vie.

—

Non, ce n'est point à la tendresse
Qu'il faut livrer vos jeunes ans.
C'est aux talents, à la sagesse
Que vous devez tous vos instants.

—

Pour toucher une âme bien née,
César, il est un sûr moyen :
Faites-vous une renommée,
Alors formez un doux lien.

César d'Ivernois écoutant cette voix de la muse et de l'amitié épousa Mademoiselle de Sandoz-Travers et passa les premières années de son mariage dans le château de son beau-père. C'est là que plus tard il fit, chaque été, de petits séjours, et revint aux plus chers souvenirs de sa longue vie dans un dernier adieu :

Le Château de Travers.

Voilà le frais vallon où jadis ma jeunesse
Au milieu des plaisirs vit ses jours les plus doux ;
Heureux présage, amis ! de ceux qu'en ma vieillesse
Il m'est encor donné d'y passer avec vous.
Beaux lieux ! où j'ai vécu dans l'âge où l'on espère,
Où les biens sont plus grands, les chagrins moins amers,
Si je fus bon époux, si je fus heureux père,
C'est à Travers.

Dans ce riant manoir j'ai trouvé réunies
Et l'antique simplesse et la sainte amitié,
Les talents, les vertus, des enfants, des amies,
Et celle que mon cœur n'a jamais oublié.
Je m'y crois protégé par son ombre chérie,
Et si, malgré les maux, les regrets, les revers,
Je suis tenté, parfois, d'aimer encor la vie
C'est à Travers.

Nous voilà bien loin déjà de notre aïeule, mais c'est à elle qu'est notre dernière pensée. Nous la quittons avec ces paroles attendries de sa fille : « Lorsque ses doigts toujours si laborieux furent engourdis par la maladie « qui la conduisit au tombeau, je trouvai ces lignes avec un bout de dentelle « qu'elle ne put achever :

« Je voulais pour Charlotte en finir un cadeau,
« Mais la parque cruelle a cassé mon fuseau. »

NOTE

J.-J. Rousseau habitait à Motiers-Travers une maison assez isolée et très ancienne. Les deux corps de bâtiments actuels n'en formaient alors qu'un seul avec quelques dépendances rurales adjacentes. Au milieu de ces constructions se trouvait la cour sur laquelle donnait la fenêtre de la chambre occupée par Jean-Jacques. Son ameublement était des plus modestes et lui avait été fourni par un excellent voisin, M. Girardier, « chez lequel, dit Rousseau lui-même, il commença sa pension le 10 juillet 1762, à six écus blancs par mois. » Il a noté aussi quelque part ses divers achats de blé et le jour où il se mit à faire usage de son pain (6 novembre 1762). Son perruquier lui coûtait deux écus neufs par an, et la Gazette, à prendre à la poste depuis le 1 janvier 1763, un écu blanc.

Depuis 40 ans, tout souvenir quelque peu authentique du séjour de Jean-Jacques dans cette demeure, a disparu. Son pupitre, composé de quelques bouts de planches en sapin, a été vendu à un Anglais pour huit livres du pays, et son écritoire à un autre Anglais pour six francs. Mais ses promenades habituelles sont encore nommées : le *Bois de Rousseau*, la *Promenade des Philosophes*, près de Motiers, et dans le voisinage, à Fleurier, le *Chemin du philosophe.*

La *maison de Rousseau* a donné lieu à un rapprochement intéressant. On raconte que l'année 1639, c'est-à-dire 133 ans, presque jour pour jour, avant l'arrivée de Jean-Jacques, cette même maison aurait servi de refuge aux Sœurs de l'Annonciade céleste, parties le six juillet de Pontarlier, fuyant les soldats de Bernard, duc de Saxe-Weimar, et le sac de cette ville. Ces dames laissaient en arrière les Suédois, mais étaient accompagnées par la peste ; elles arrivèrent saines et sauves à Motiers et y passèrent plusieurs jours. Une tradition persistante a toujours désigné la maison en question comme ayant été primitivement *un couvent de religieuses.* Elle était, avec le Prieuré, la seule demeure du village qui pût abriter les Annonciades.

(*Communication de M. le pasteur Perrin, à Motiers.*)

Rousseau faisait beaucoup de visites, mais mangeait assez rarement hors de chez lui, et quand il y consentait, il ne touchait à aucune volaille, ni poulet ni pigeon, s'il se doutait qu'on l'eût tuée à son occasion. Toutefois

cette observation que nous trouvons dans nos *Notes manuscrites,* n'est pas tout à fait conforme à la description que le comte d'Escherny a laissée de ses dîners à la table de Rousseau lui-même : « C'était de succulents légumes, des gigots de mouton, nourris, dans le vallon, de thym, de serpolet, et d'un fumet agréable et parfaitement rôtis. La Reuse nous fournissait des truites saumonées dont elle abonde, et, dans la saison, je n'ai mangé à aucune table de Paris, des cailles et des bécasses comparables à celles qu'on nous apportait, c'étaient des pelotons de graisse; nous ne buvions que des vins du pays, mais ceux de Cortaillod, dans les bonnes années, sont aussi bons que les meilleurs vins de Bourgogne..... Nous mettions plus de suite dans notre appétit que dans nos entretiens.... puis, dissertations sur les plats et les qualités de chaque mets, dignes d'être inscrites au Rocher de Cancale. »

Mme Isabelle Guyenet disait souvent que l'on oubliait ses peines dans la conversation de Rousseau, qui avait un charme infini. Il aimait à raconter et y mettait beaucoup d'entrain. Un jour, en parlant des passions pour les minuties, il contait qu'étant chez un de ses amis, un peu colère sans doute, celui-ci voulait allumer le feu pour le réchauffer et n'y parvenait pas, entassant bois sur bois jusqu'à l'épuisement de sa provision. Alors l'ami plaçant la tête au-dessus du foyer, s'écria : « Eh bien, à présent, fume, fume tant que tu voudras... » Rousseau, la canne en main et par ses gestes, imitait si bien le personnage, qu'on croyait le voir.

Un jour, Jean-Jacques s'était engagé à continuer un sérieux entretien au Prieuré, en acceptant une invitation dont il se réjouissait fort. Tout le monde était réuni et l'on n'attendait plus que lui. Mais on vit paraître à sa place Mlle Le Vasseur avec un billet par lequel Rousseau faisait savoir qu'il ne pouvait venir. Mme Guyenet s'empressa de montrer à la société le joli billet qu'elle venait de recevoir, et on était encore à admirer la grâce et l'esprit que ce grand homme mettait dans les plus petites choses, lorsque Mlle Le Vasseur reparut, de la part de l'auteur, pour redemander le billet. Mme Guyenet craignit d'avoir fait quelque peine à Rousseau, mais elle fut bientôt rassurée par le retour du même billet avec la légère correction d'un seul mot qui, sans rien changer au sens, rendait le style un peu plus agréable à l'oreille.

On sait que vers ses derniers jours de Motiers, le philosophe vivait dans une continuelle agitation et montrait une humeur attristante pour ses amis. Quand il se promenait en compagnie, si les gens en passant, ou devant les maisons les groupes de dentellières à leurs coussins ou métiers, ne le sa-

luaient pas personnellement, il s'en affligeait outre mesure et répétait toujours : « Ce n'est pas moi que l'on salue avec respect, mais ces Messieurs et ces Dames qui m'accompagnent. »

Au dernier moment, il eut encore un *démêlé* avec un commis de la poste, du nom de Jecquier, auquel il écrivit :

« Motiers, 2 septembre 1765.

» Je ne suis pas surpris, Monsieur, qu'un homme de votre sorte ait l'impudence de me redemander une paille dont vous eûtes honte de recevoir le payement lorsqu'on vous l'offrit, vu les fréquentes aumônes de toute espèce dont je comblais votre famille ; mais je suis surpris que vous ayez oublié l'habit et veste qui vous fut remis pour votre fils, et qui paye au moins cinquante fois la dite paille. Lorsqu'il vous plaira de me payer cet habit, nous déduirons le prix de la paille.

» Quant à la Gazette dont, par la même raison, vous receviez ci-devant le payement presque malgré vous, je cesse de la payer, parce que je cesse de la lire, et je cesse de la lire, parce que, non-seulement vous ne me l'envoyez point selon votre devoir, mais que même ni moi, ni personne de ma part, ne peut approcher de votre maison sans être insulté, ce qui me met hors d'état de plus rien recevoir désormais par la poste. » (*Bibliothèque publique de Neuchâtel.*)

LE PRIEURÉ DE MOTIERS

(Avec une planche.)

Le Prieuré a été propriété de l'Etat depuis 1536, époque de sa sécularisation, avec ses dépendances, recette en dîmes, cens fonciers, etc., jusqu'au 6 septembre 1749. A cette date, le gouverneur de la Principauté, Jean de Natalis, le vendit au nom de Frédéric, roi de Prusse, prince de Neuchâtel et Valangin, soit son Conseil d'Etat (moins les droits seigneuriaux et malgré l'opposition du Procureur-général Meuron) à M. Abraham Guyenet, commissaire et receveur des Trois recettes du Val-de-Travers.

En 1779, M. de Perrot obtient les recettes et prend sa pension chez Mme Guyenet-d'Ivernois, au Prieuré, dont il loue les greniers, et plus tard une partie des appartements. Depuis le décès de Mme Guyenet, en 1797 (son mari était mort à l'âge de 40 ans, en 1777), personne de sa famille n'habite plus le Prieuré, et celui-ci est vendu le 8 décembre 1821 par Mme Charlotte née Guyenet, femme de M. le pasteur Vaucher, à M. Charles-Louis Jeanrenaud-Besson, plus tard conseiller d'Etat de la république et canton de Neuchâtel, dont les héritiers, à leur tour, cédèrent toute la propriété, par acte de vente du 8 juillet 1869, à MM. L.-Ed. Mauler, Eugène Mauler et Fritz-L.-Adolphe Cottier, qui y ont installé une fabrique de vins mousseux, et où demeure le dernier de ces messieurs.

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A CERNIER

LE 5 JUILLET 1878.

Le vendredi 5 juillet 1878, le village de Cernier, brillamment décoré, recevait les membres de la Société d'histoire, réunis pour leur 15me assemblée annuelle.

Les sociétaires étaient reçus par les membres du Comité local, et conduits au Cercle où les attendait une collation.

A dix heures, M. le pasteur Ch. Châtelain, président de la Société, ouvre la séance qui a lieu au temple, et on procède à la réception des nouveaux membres suivants :

MM. Louis Reuter,	à Neuchâtel,
Paul Reuter,	»
G. Godet, pasteur,	à Cernier,
Ad. Rhyner,	à la Chaux-de-Fonds,
L. Bourquin, avocat,	»
James Jeanneret-Struver,	»
Maurice Borel, étudiant,	à Neuchâtel,
James-Eugène Bonhôte, étudiant,	»
Alcide Soguel,	à Cernier,
Albert Colomb,	»
Ch.-Ad. Montandon, notaire,	»
Ch.-Fr. d'Epagnier, greffier,	»

H. Tripet, instituteur,	Geneveys-sur-Coffrane.
P. L'Eplattenier, préfet,	à Fontaines,
André Lambert, architecte,	à Neuchâtel,
Alph. Béguin,	à Cernier,
Ch. Vielle,	à la Chaux-de-Fonds,
Ed. Clerc, professeur,	à Neuchâtel,
Adr. Naville, professeur,	»
Ch. Leidecker, étudiant,	»
Ch.-H. Wuillomenet,	à Savagnier,
Ernest L'Eplattenier,	à Valangin,
Ami-Aug. Reymond,	à Cernier,
Dr Girard,	à la Chaux-de-Fonds,
Ed. Droz,	à Cernier,
Léon Perregaux,	»
Numa Guyot,	à Boudevilliers,
Max. Tripet,	à Chézard,
Paul Benoît,	à Fontaines,
Marc Debely,	à Cernier,
Mennerich, pasteur,	à Coffrane.

Sur la proposition du bureau, on choisit Rochefort pour lieu de réunion en 1879, et l'assemblée décide que dorénavant une séance générale d'hiver aura lieu à Neuchâtel, dans laquelle on traitera toutes les questions administratives et financières, à l'exception de la réception des membres et de la nomination du Président et du Comité, qui continueront à avoir lieu dans la séance d'été.

M. Louis Favre, professeur, à Neuchâtel, est nommé président à l'unanimité des suffrages.

Le comité sortant de charge est réélu; il se trouve composé comme suit :

MM. Louis Favre, président; Ch. Châtelain, 1er vice-président; Fd Richard, 2d vice-président et caissier; J.-H. Bonhôte, secrétaire. — Assesseurs : MM. A. Bachelin, Dr Guillaume, A. Daguet, F. Berthoud, L. Dubois-Dubois, E. Desor, Alph. de Coulon, A. de Mandrot, J. Breitmeyer, L. Pernod et Gust. de Pury.

Le Comité est autorisé à s'adjoindre d'autres membres s'il le juge à propos.

Les comptes, présentés par le secrétaire, en l'absence du caissier malade, sont approuvés avec remercîments à M. Gust. de Pury, qui a dû renoncer à ses fonctions pour cause de santé.

COMPTE GÉNÉRAL.

Au 1er janvier 1877, l'actif de la Société consistait :

En un dépôt à la Caisse d'Epargne, s'élevant à	Fr. 2,578 89	
En espèces en caisse pour	» 205 69	
Total du solde actif au 1er janvier 1877. .	Fr. 2,784 58	
Il s'est augmenté en 1877 :		
1° des entrées et cotisations	» 984 —	
2° de l'intérêt du compte de la Caisse d'Epargne	» 95 16	
		Fr. 3,863 74
De laquelle somme, il faut déduire :		
Le montant des dépenses de l'exercice 1877, soit		» 668 29
Le solde au 1er janvier 1878 est de . . .		Fr. 3,195 45

Se décomposant, savoir :

Dépôt à la Caisse d'Epargne	Fr. 2,274 05
Solde en caisse.	» 921 40
	Fr. 3,195 45

* * *

Sur la proposition du Comité, développée et appuyée par M. le professeur Favre, on décide d'accorder une subvention annuelle de 300 fr. au *Musée neuchâtelois*, organe de la Société.

M. le président donne quelques détails sur l'activité du Comité pendant l'année qui vient de s'écouler; cette activité a eu pour principaux objets les fouilles de la Thielle et la conservation des ruines du château de Rochefort. Il annonce la constitution au Val-de-Ruz d'une section de la Société d'histoire.

Ensuite commence le défilé des communications historiques.

M. Châtelain lit un travail fort bien écrit et très intéressant sur Cernier, son origine et son histoire. Il retrace la vie de cette petite communauté, dont le caractère distinctif paraît avoir été de tout temps une énergie un peu âpre pour la défense et l'accroissement de ses droits et avantages. De là sans doute le surnom d'*éperviers* donné aux habitants de Cernier par leurs voisins du Val-de-Ruz, et dont les premiers semblent, d'ailleurs, être assez fiers.

M. Ch.-Eug. Tissot, archiviste, a communiqué à l'assemblée le résultat de ses recherches sur les inscriptions et les signes dont sont ornées les cloches de notre pays.

M. Eugène Soguel-dit-Piquard a lu un travail sur l'administration communale de Cernier au XVIIIe siècle.

M. Cornu, pasteur, a parlé des relations qui ont existé entre les communes de Chézard et Saint-Martin et de Cernier, et en particulier des démêlés ecclésiastiques qui se sont fréquemment élevés entre ces communes, lorsqu'elles faisaient partie de la même paroisse.

M. Reuter, architecte à la Chaux-de-Fonds, a lu un travail intéressant sur l'architecture et la sculpture neuchâteloises.

Cet ouvrage sera publié, et, sur la recommandation du comité, la Société décide qu'elle en acquerra un nombre égal à celui de ses membres, aux conditions conclues entre le comité et l'éditeur. Un exemplaire de cet ouvrage sera ensuite remis gratuitement à chaque sociétaire.

Enfin, M. R. Comtesse, conseiller d'Etat, entretient l'assemblée des faits et gestes de maître Jean Debély, l'énergique compagnon de Farel, qui fut le premier pasteur de Cernier.

D'autres communications de MM. A. Bachelin, Ed. Rott, E. de Pury, etc., attendent leur tour, mais le temps s'enfuit inexorable; le moment est venu de clore la séance officielle et de rendre visite à l'exposition historique installée dans les salles du collége. Cette exposition est vraiment charmante, et fait honneur à ceux qui l'ont organisée. Il n'est pas une maison du Val-de-Ruz qui n'ait été fouillée de la cave au grenier; chaque village a fourni son contingent, depuis l'antique bourg de Valangin jusqu'aux fabriques de Fontainemelon; nous avons été surpris de la quantité de richesses qu'on a réussi à rassembler.

Il aurait fallu des heures pour examiner en détail et étudier avec fruit l'exposition historique de Cernier. Mais la fanfare sonne de nouveau; il faut rejoindre la colonne qui se dirige vers le lieu du banquet. L'emplacement est admirablement choisi au-dessus du village. Au pied de la forêt s'élève une cantine gracieusement décorée, d'où la vue s'étend sur toute la vallée; on aperçoit même un coin du lac et des Alpes. On se presse, on s'assied, et, lorsque la première faim est apaisée, le feu des toasts commence.

On entend successivement MM. A. Daguet, Fr. Soguel, Dr Guillaume, Chopard de Sonvilliers, Dr Roulet, Ed. Besson, vice-président et délégué de la Société d'émulation du Doubs, J.-U. Jurgensen, Rob. Comtesse, G. Godet, Paux, prof., Ch.-Eug. Tissot et Jeunet.

La clôture officielle est prononcée, la fête est terminée, on se sépare en emportant la meilleure impression de ces quelques heures passées dans le nouveau chef-lieu du Val-de-Ruz.

J.-H. Bonhôte.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE CERNIER

ouverte le 5 juillet 1878

à l'occasion de la réunion de la Société cantonale d'histoire.

Par un des rares beaux jours de cette année, le 5 juillet, les amis de l'histoire arrivaient dès le grand matin au village de Cernier, paré pour la circonstance. Un comité local recevait ces hôtes nombreux au Cercle de l'Industrie où les attendait une collation gracieusement offerte.

Avant la séance officielle, on se presse au collège où ont été réunis dans deux salles une foule d'objets d'art et d'industrie, des livres, des manuscrits, des costumes, des armes, etc. Ces documents, rassemblés dans le Val-de-Ruz, sont les témoins et les vestiges de ce passé que nous allons étudier annuellement dans chaque localité du canton. Ici ces souvenirs sont en plus grand nombre, mais ils témoignent moins de leur abondance dans cette partie du pays, que du zèle des personnes dévouées qui les ont réunis pour les offrir à la curiosité publique pendant quelques jours; nous rendons hommage aux organisateurs de cette intéressante partie de la fête.

Voici, un peu pêle-mêle, les principaux objets de cette exposition. Les meubles y figurent en quantité; les bahuts et les coffres sculptés avec armoiries, initiales, dates, cariatides rustiques, étaient en usage dans chaque famille du XVIe à la fin du XVIIe siècle; au XVIIIe nos voisins de la Suisse allemande leur substituent les coffres unis, grossièrement ornés d'arabesques et de fleurs peintes à l'huile: nous trouvons ici tous ces spécimens, depuis le vaste bahut délicatement ouvragé jusqu'à celui de proportion modeste et de sculpture rustique. Le « coussin à ouvrage » était un meuble d'un usage plus général, on s'en sert encore dans quelques localités du canton; comme les bahuts il porte des armoiries, des initiales et des dates; cette fabrication était toute locale et son style est peu recherché; nous ne remarquons ici aucune pièce d'une exécution bien soignée. Un dévidoir en bois blanc, portant la date de 1724, avec personnage comique sculpté sur une de ses faces, nous

prouve que l'ornementation était une nécessité de l'époque pour les objets les plus usuels. Il faut noter encore dans la rubrique des meubles quelques chaises, escabeaux et fauteuils, un « nécessaire à écrire » d'un style si primitif, d'un usage si incommode, que l'on comprend facilement à sa vue que les travaux épistolaires n'étaient point chose aisée pour ses propriétaires. Un coffret minuscule, portant sur un couvercle mobile en lettres gravées en creux l'inscription *Boite pour les toreaux* 1785, serait assurément une énigme indéchiffrable pour les archéologues de l'avenir s'il venait à s'égarer hors des confins du Val-de-Ruz; l'intérieur est divisé en deux compartiments à couvercles sur lesquels on lit: « *Billets à tirer* » « *Billets tirés.* » C'était l'urne destinée à contenir les noms des communiers de Cernier auxquels le tirage au sort devait adjuger l'entretien annuel et gratuit des taureaux.

En face d'une horloge antique à poids en pierre s'étale une pendule de style Louis XV à rocailles en cuivre doré avec chiffres turcs. Est-ce notre pays qui a produit ces élégants spécimens d'industrie? Nous laissons à d'autres le soin de résoudre la question.

L'horlogerie est représentée par plusieurs pièces intéressantes du siècle passé.

L'industrie du fer forgé nous offre ici un fort beau marteau de porte, celui de la maison de commune de Cernier, il date de 1699.

La céramique neuchâteloise du siècle passé, voit ses œuvres disparaître petit à petit; les moyens de chauffage perfectionnés ont remplacé les poêles en faïence blanche à dessins bleus qu'on rencontrait autrefois dans toutes les maisons de nos villages; en voici quelques vestiges, une des « catelles » exposées porte les armes de Valangin avec la date de 1798 et les initiales H. W. — F. Q. — I. S. H. M. (Les deux premières lettres de cette inscription sont entrelacées) S. P.

Comme souvenirs d'une industrie neuchâteloise aujourd'hui disparue, voici une plaque en bois avec dessins en relief, comme ceux des émaux cloisonnés: c'était une empreinte pour l'impression des tissus. Dans son voisinage on voit une pièce en bois gravée destinée à marquer les sacs.

Quelques morceaux d'étoffe, une sacoche et des bijoux nous rappellent le costume de nos ancêtres.

La même salle renferme des restes de la villa romaine découverte à Chézard, des débris de l'énigmatique château de Battoncour, des antiquités de la Bonneville, etc.

Le chaudron dans lequel on chauffait le fer destiné à marquer les condamnés au château de Valangin et le fer lui-même sont des souvenirs qu'on

ne contemple point froidement, à leur aspect on se sent heureux de vivre dans une époque où l'humanité est inscrite dans toutes les lois.

Parmi plusieurs collections de médailles on remarque une pièce noircie de la grosseur d'un écu de cinq francs, avec cette inscription « *Pauvre de Savagnier* », elle est percée dans le haut et se portait au cou avec un lanière; c'est le pendant des *Marques pour les pauvres*, brevet de mendicité de 1663 dont G.-A. Matile a conservé le souvenir par un dessin dans son *Musée historique de Neuchâtel et Valangin.*

Des portraits en buste d'hommes et de femmes se font remarquer par leur belle peinture, malheureusement ils ne portent ni légendes ni indications et l'on ne peut dire s'ils représentent des personnages neuchâtelois. Un portrait de Frédéric II, en buste, nous représente le roi jeune, en riche uniforme brodé.

Les coupes ornées et les sceptres de justice de la bourgeoisie de Valangin appartiennent depuis longtemps au Musée de Neuchâtel. Ne quittons pas cette salle sans mentionner une collection de beaux livres qui nous prouvent que les riches éditions des siècles passés savaient prendre aussi le chemin de nos villages.

Ce qui frappe tout d'abord en entrant dans la seconde salle, ce sont les anciennes bannières de la bourgeoisie de Valangin, propriété du Musée de Neuchâtel, des cuirasses du XVIme siècle et d'anciennes pièces d'artillerie en fer. Ailleurs s'étalent toutes les armes possibles, lances, hallebardes, l'une d'elles porte sur le velours vert, dont sa hampe est garnie, de petites fleurs de lys dorées, d'où l'on peut en conclure qu'elle servit à une garde d'honneur de Henri II d'Orléans. Parmi les autres armes nous remarquons la petite carabine des tirailleurs de la garde à Berlin. Dans un faisceau qui occupe le centre de la salle figurent les carabines et fusils en usage dans nos milices, depuis celui à pierre jusqu'au fusil à aiguille prussien et au « chassepot » français.

Dans les uniformes on remarque surtout l'habit et la casquette d'un sous-officier du bataillon des tirailleurs de la garde à Berlin, et un bonnet à poil des grenadiers du Val-de-Ruz. Le mot n'est ici qu'une figure, car l'antique coiffure a perdu son pelage, et il n'en reste que le cuir façonné en forme de pain de sucre tronçonné en bied sur sa partie postérieure ornée d'une croix blanche sur fond rouge. C'étaient là les célèbres bonnets dont l'achat était si explicitement inscrit aux registres des communes et que celles-ci prêtaient à d'autres « contre finance » et « sans conséquence pour l'avenir. » Notons encore un révolver à pierre, une poire à poudre ouvragée portant cette inscription « *A moi Jacques Aubert 1692,* » des épées et des sabres, des vases

d'étain, des faïences et bien d'autres objets que le temps permit à peine d'étudier. On eut voulu passer là bien des heures, mais la séance ([1]) était grosse de promesses; on se dirigea vers le temple d'où l'on ne sortit qu'à une heure après-midi.

La dernière partie de la réunion était une fête dans la fête: chose nouvelle, innovation délicieuse pour la Société d'histoire, la cantine est élevée dans une clairière de la forêt qui domine le village; on y monte en cortège, précédé de la musique de cuivre de Cernier dont les morceaux variés vont alterner avec les discours et les chants; la solitude jurassienne va retentir pendant plusieurs heures de l'expression de l'amour que nos cœurs portent à la patrie, à l'histoire, au travail, à l'union; les échos répéteront le salut de bienvenue dont on accueillera le député de la Société d'émulation du Doubs, M. Besson, avocat, et les vœux pour Cernier; nos remerciements aux dames, aux comités et à la musique... et les interprêtes de ces pensées sont MM. Daguet, Fréd. Soguel, Dr Guillaume, Chopard, Roulet, Jurgensen, Robert Comtesse, Besson, Godet, l'abbé Jeunet, Paux, Ch.-Eug. Tissot, etc.

L'ombre a déjà voilé la forêt, que le bruit de la fête y retentit encore et accompagne au loin, sur toutes les routes, les acteurs de cette belle journée.

A. BACHELIN.

CERNIER

Discours prononcé à Cernier, par M. Ch. CHATELAIN, pasteur, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 5 juillet 1878.

Appelé, comme président, à vous présenter, selon la coutume suivie depuis l'origine de notre Société, une monographie de la localité qui nous reçoit aujourd'hui, j'ai été, je l'avoue, assez embarrassé au premier abord. Que vous dire, en effet, qui pût vous intéresser, d'une localité qui, dans les siècles passés, n'a joué aucun rôle à part dans l'histoire de notre pays, d'une loca-

([1]) Voir page 175.

lité qui, aux temps dont j'aurais à vous parler, a vécu de la vie toute simple d'un tranquille village agricole, et s'est développée lentement et paisiblement, chaque génération laissant toujours assez à faire à la suivante, d'une localité qui, en un mot, n'a pas eu d'histoire dans le sens que l'on donne à ce mot dans l'adage: « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. » Si encore j'avais à rechercher une origine perdue dans la nuit des temps et sur laquelle de vieux parchemins égarés dans les archives communales viendraient jeter quelques vagues lueurs, ou bien à vous présenter quelques débris romains nous faisant entrevoir à l'endroit où nous sommes toute une civilisation éteinte, ou enfin à vous conduire près de quelque pan de mur sur lequel votre imagination pût élever les tours crénelées d'un château du moyen âge; mais Cernier n'a rien de tout cela à vous montrer, à peine une pierre levée, dans laquelle l'un de nos anciens présidents a cru reconnaître un menhir, le Menhir de la Pouëte-Manche; aussi me suis-je demandé si après être monté à cette tribune pour ouvrir la 15me séance de la Société d'Histoire, je ne ferais pas mieux d'en descendre aussitôt pour laisser place à des travaux plus savants et plus intéressants. Cependant, permettez-moi de ne pas le faire et de vous entretenir quelques instants de Cernier, de Cernier du 16e au 19e siècle. Ce seront des détails forcément décousus que je vous présenterai, quelques épis glanés dans les archives de cette commune et dont la gerbe ne sera pas très bien liée, mais ils pourront du moins, je l'espère, nous faire connaître sous certains côtés la vie publique de ceux dont les restes reposent depuis longtemps autour de l'édifice dans lequel nous sommes réunis.

Le territoire de Cernier, dont le village occupe l'extrémité Sud-Est, s'étend au Nord jusqu'au sommet du chaînon, parallèle au Mont d'Amins, qui sépare le canton de Neuchâtel du Val de St-Imier; il comprend le plateau dit la montagne de Cernier, continuation du plateau des Loges, le Mont d'Amins, la Chaux d'Amins et la Grand'Combe. La population de ce dernier vallon, ou plutôt de cette combe, est actuellement tout à fait bernoise d'origine et de langue; elle l'était déjà, en partie, au commencement du 18e siècle. Quant à la Chaux d'Amins, est-ce le « Gratum apud amens quod vulgo Calcina dicitur » que Renaud de Valangin et son fils Guillaume donnèrent, en même temps que la vallée du Locle, à l'abbaye de Fontaine-André, vers 1150? Dans sa monographie du Locle, l'un de nos anciens présidents, M. L. DuBois-Dubois, place, quoique avec doute, ce domaine près du Locle. Cependant comme la Chaux d'Amins située sur le territoire de Cernier, est, si je ne me trompe, la seule localité de ce nom-là dans notre pays, je serais très-porté à pla-

cer là le pré donné à Fontaine-André, quoique les plus anciennes reconnaissances ne contiennent aucune mention de droits de propriété de l'abbaye dans ce vallon.

L'origine de Cernier, bien que ne pouvant être portée à une époque très-reculée, nous est inconnue. Le nom de Cernier est mentionné pour la première fois dans un acte de 1324, à propos d'une vente de dîmes au Val-de-Ruz faite par Perrod d'Engollon, domzel, et Henri et Perrin frères, seigneurs de Colombier. Cernier y est déjà désigné comme paroisse. Il ne faut chercher à ce village ni une origine gallo-romaine, ni une origine burgonde; son nom indique suffisamment son origine. La forêt descendait primitivement jusqu'au fond de la vallée; un sujet du Comte, un habergeant, à la recherche de terres à cultiver, vint sans doute un jour défricher une portion de cette forêt où les sources d'eau étaient assez abondantes ([1]). Il entoura cette clairière d'une clôture et y bâtit une maison; d'autres suivirent son exemple, et ainsi très probablement est né le village de Cernier. L'existence de la forêt qui l'entourait à l'origine, est rappelée par la dénomination des champs situés à l'Est et à l'Ouest: entre Cernier et Chézard, c'est la Taille; entre Cernier et Fontainemelon, le bois du Pâquier. Les premières maisons furent sans doute bâties dans la partie orientale du village actuel, le long du chemin qui descend de la forêt, sur le cours naturel des sources d'eau. Les plus anciennes constructions existant aujourd'hui ne doivent pas être antérieures au 16e siècle; elles n'offrent du reste rien qui mérite d'attirer l'attention. Une seule, appartenant à M. Jules Veuve-Tripet, mais elle ne date que du 17e siècle, a quelque chose de particulier dans sa construction : le rez-de-chaussée et l'étage sont complètement voûtés dans toute leur étendue. Quelle était l'importance de Cernier au 14e siècle, à l'époque où il est mentionné pour la première fois, nous ne le savons; cependant le fait qu'il y avait déjà là un lieu de culte, indique une certaine population. En 1453, lors de la visite d'Eglise faite par ordre de l'Evêque de Lausanne, Cernier comptait vingt et un feux, c'est-à-dire une centaine d'habitants; il en avait 145 en 1531; trois cents ans plus tard, en 1830, 364, et aujourd'hui sa population s'élève à 1135 âmes.

La condition de ces cent à cent cinquante habitants était celle de tous les autres sujets des seigneurs de Valangin; nous ne trouvons rien qui indique qu'elle fût pire ou meilleure. Aussi n'en parlerons-nous pas, puisque nous ne pourrions répéter que ce qu'ont dit Matile et Chambrier. Notons seulement que ce fut en 1508, que Claude d'Arberg, affranchit les habitants de Cernier

([1]) Elles devaient être encore plus abondantes autrefois qu'actuellement, car un champ au sud de Cernier porte le nom de « Champ du Moulin ».

du droit de rude-bâton, cette expropriation d'alors pour cause d'utilité privée. En 1560, ces habitants payaient annuellement au Comte quatre cent trente émines d'avoine pour les tailles et cent quarante émines d'avoine pour les censes ordinaires. En 1700, Cernier qui comptait cent soixante-un propriétaires, dont soixante-quatorze étaient communiers du lieu, payaient à la Recette de Valangin deux cent soixante-quatre émines de froment et quatre cent soixante-neuf émines d'avoine; plus, d'autres censes et redevances en nature et en argent; ils en payaient en outre aux Eglises de Cernier, de Fontaines et de St-Martin, ainsi que celles dues autrefois à Fontaine-André, au Prieuré du Vaux-Travers, au Chapitre de Neuchâtel et à la Confrérie du St-Esprit, à Neuchâtel.

Chacun connaît le fait attribué par la tradition à Guillemette de Vergy, de la réduction de la demi-dîme pour toute la portion du territoire de Chézard, dont cette comtesse, à l'âge de 80 ans, avait pu faire le tour en un jour et à pied. Il résulte d'une pièce des archives de Cernier qu'une portion au moins du territoire exonéré, les champs nommés « la fin des Vauldes » ne payaient déjà en 1494 que la demi-dîme. Matile ne se trompait donc pas lorsqu'il disait: « nous n'avons aucune raison de douter de ce fait (de l'exonération par circuition), seulement nous serions enclin à le transporter à une époque plus ancienne. » *(Hist. de la Seign. de Val.).* *(A suivre.)*

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite. — Voir la livraison de Juin, page 121.)

C'était de ces petites choses-là que se composait maintenant le bonheur de la pauvre fille, il n'en fallait pas davantage pour illuminer cette existence si modeste et si résignée à laquelle elle s'était accoutumée peu à peu. La santé était revenue avec le travail, les stations que Marguerite faisait au jardin, pour aider Mme Ingold à planter ou à sarcler, combattaient ce que l'air vicié de la maison avait de pernicieux; le soleil, les courses, le vent du lac avaient hâlé son front; la jeunesse triomphait de la maladie; la force de sa race avait

reparu avec l'épreuve, force concentrée, bretonne, et peu apparente, faite de volonté et de patience difficile à lasser.

La mémoire renaissait aussi, les événements qui lui paraissaient si éloignés naguère se rapprochaient d'elle en perdant leur intensité triste; elle sortirait assurément un jour de la situation que le malheur lui avait faite, M. Fauche-Borel et le secrétaire Dardel le lui avaient promis, elle vivait avec cette foi dans l'avenir, et le présent lui paraissait moins amer, presque doux.

Il ne se passait pas de jour sans que le vieux cordonnier ne parlât de ses fils, de Pierre, l'aîné, surtout : c'était un « fameux » garçon, bon ouvrier, comme pas un, et qui en remontrerait à beaucoup. L'affection grandie par l'absence rendait le père d'une loquacité amusante, et Marguerite, qui écoutait avidement ces histoires, se figurait que pas un des seigneurs de Versailles ne pouvait égaler Pierre Ingold le menuisier.

*
* *

Elle fut un peu surprise lorsqu'un jour un grand garçon, portant un sac de soldat sur le dos et un énorme bâton à la main, entra dans la maison en disant: Bonjour père, bonjour mère. Ce n'était point ainsi qu'elle se figurait Pierre, mais il y eut tant d'embrassades et tant de joie au logis que Marguerite se mit à l'unisson et fut heureuse du bonheur de tous. On alla ce soir-là chercher deux bouteilles de « rouge » au Cheval-blanc, et le souper fut d'une gaîté telle que les voisins, qui ne savaient ce qui se passait chez le cordonnier, vinrent tous, les uns après les autres, pour avoir le mot de l'énigme.

— Tiens! c'est toi Pierre, lui disaient-ils, te voilà revenu? Est-ce « à la toute? » Comme il a bonne mine votre garçon, père Ingold. Le cordonnier approuvait d'un mouvement de tête, il trinquait à droite et à gauche, riait aux éclats et passait de temps en temps un doigt entre son œil et ses bésicles pour enlever une larme qui perlait sur sa paupière et lui faisait voir trouble.

« *Nous sommes plis heureux qué Mosié té Péville,* » répétait-il pour répondre aux félicitations.

— « Alors tu as comme ça beaucoup voyagé, disait-on à Pierre. Cette demande donna cours aux récits des aventures; il parla de la guerre, des troupes de la république, du général Bonaparte; il avait été jusqu'à Paris d'où il revenait après avoir travaillé à Toul, à Metz et à Nancy, en compagnie du charpentier François Prince et du serrurier Jean-Jacques Virchaux qui en avait aussi vu de toutes les couleurs; ils étaient revenus ensemble et on aurait du plaisir à les entendre; il mêlait toutes les histoires, passant de l'une à l'autre avec volubilité, parlant alternativement français et allemand, complé-

tant avec un geste énergique le récit des batailles, les coups de sabre et les coups de fusil, les mêlées et les déroutes.

Comme on l'écoutait! tout le monde se taisait, les femmes avaient des mouvements d'effroi, les hommes disaient: — Pas possible! Ah bas! Le cordonnier examinait chacun du regard, et semblait dire: C'est Pierre, c'est mon garçon!

Ce fut bien une des plus amusantes veillées qu'on eût eu de longtemps à St-Blaise, et ceux qui en entendirent parler disaient tous: Si j'avais seulement su, j'y serais bien allé aussi.

Au mot de Paris, Marguerite s'était rapprochée de Mme Ingold: Croyez-vous qu'il ait été à Versailles, lui dit-elle. La mère fit la demande à son fils, qui répondit affirmativement et se mit à décrire le palais, les jardins, les jets d'eau. — « C'est que mademoiselle est de là-bas, continua la mère en désignant Marguerite.

Depuis son arrivée Pierre se demandait qui pouvait être cette jeune fille, il n'avait pas encore trouvé l'occasion de s'en informer. — « Ah vous êtes de Versailles, lui dit-il, y a-t-il longtemps que vous l'avez quitté?

Elle réfléchit un moment et répondit: — « Oui bien longtemps, et retrouvant par un effort le souvenir de son départ elle ajouta: le roi vivait encore.

— Tout est bien changé depuis lors, reprit Pierre, vous n'y reconnaîtriez plus grand'chose, les nobles ont quitté leurs hôtels, on a vendu leurs biens. Il s'arrêta sur un signe de sa mère et reprit après un moment: L'ouvrage n'allait pas bien fort quand je suis parti; c'est comme à Nancy; la guerre n'est pas bonne pour ceux qui travaillent au bâtiment.

* * *

Le lendemain qui était un dimanche, Pierre Ingold, François Prince et Jean-Jacques Virchaux allèrent à l'église vêtus de leurs plus beaux habits; ce dernier avait un gilet rouge qui le fit beaucoup remarquer, les autres portaient fièrement leurs chapeaux à larges ailes relevées; on se montrait les jeunes gens en disant: Ils reviennent de Paris.

L'autorité crut de son devoir de les surveiller et le lieutenant Péter s'informa s'ils n'étaient point Jacobins. Les parents de Prince et de Virchaux déclarèrent que la chose était impossible; quant à Ingold on lui rappela qu'il n'était que toléré dans la commune et que son fils devait « bien se comporter » s'il voulait s'établir au village.

Ce jour-là on visita en corps les parents et les amis, Pierre entrait le dernier dans les maisons en sa qualité d'étranger; malgré cela on lui trouvait

bon air et il fut invité chez le justicier Prince où l'on but « du meilleur ». Comme les cloches sonnaient pour le catéchisme de l'après-midi, les trois amis se levèrent pour s'y rendre : Bah, leur dit-on, vous n'êtes plus des enfants, vous y irez une autre fois. Et l'on entama une nouvelle bouteille et de nouvelles histoires. La tournée chez les amis continua tout le jour, et lorsqu'à la nuit noire, Pierre rentra chez lui tout ému par l'accueil dont il était l'objet et émoustillé par le vin, il se jeta sur une chaise en disant: — C'est égal, il n'y a rien de tel que le pays.

* * *

Il arrivait à point, il fut embauché dès le lendemain, la besogne pressait: Comme ça tu nous resteras tout à fait, dit la mère, je commençais à avoir bien l'ennui de toi; plus cela allait, moins je me faisais à ton absence.

Pierre partait à l'aube et rentrait pour les repas; le soir, il arrosait le jardin en compagnie de Marguerite, d'autres fois il s'asseyait sur le banc devant la maison et racontait au père l'interminable histoire de ses voyages, la manière de travailler, la paie, le prix du pain et du vin; Marguerite le questionnait sur la révolution, sur les horreurs qu'on en racontait.

La jeune fille s'était habituée à cette nature d'ouvrier un peu rude d'extérieur mais cependant douce et sensible, elle aimait à parler avec lui parce que la conversation pouvait sortir du thème ordinaire et que souvent ils riaient tous les deux; lui de son côté, sachant que c'était une fille de ces nobles contre lesquels on avait fait la révolution, se trouvait troublé en sa présence, et la voyant si humble et si bonne, il se reprochait parfois d'avoir crié: Vive la république!

A peu de temps de là l'ouvrier dut interrompre son travail; blessé à la main par un éclat de bois, il s'y forma un abcès douloureux qui le retint plusieurs jours à la maison. La mère passait une partie de son temps auprès de son fils, occupée à lui préparer des bains pour adoucir le mal, à panser la plaie, à l'emmailloter de linges chauds; elle pria un jour Marguerite de l'aider un peu. La jeune fille s'en tira si bien et si facilement que Mme Ingold lui demanda de continuer ses soins. Il s'établit alors entre le malade et Marguerite une de ces intimités d'autant plus douces et plus charmantes qu'elles ont pour raison la reconnaissance et la charité.

Quand Pierre alla mieux il descendit à l'atelier de son père, il s'installait près de la fenêtre et regardait le va et vient de la ruelle; la fièvre l'avait fatigué et amaigri, il paraissait plus souffrant sous la pleine lumière qui arrivait du dehors. Marguerite, tout en travaillant, épiait ses mouvements, et, à la moindre apparence de malaise, elle se levait pour soigner le patient.

Quand il était soulagé et que de nouveau il souriait en la remerciant, elle se remettait à l'ouvrage le cœur gonflé de bonheur; rien ne trahissait ce sentiment qu'elle s'efforçait de cacher. La marquise de Kerkaradec avait regardé avec indifférence les brillants seigneurs de Versailles, transformée par le temps et la souffrance, Marguerite rêvait aujourd'hui de Pierre l'ouvrier menuisier, elle aurait voulu qu'il ne guérît point, car c'était ainsi qu'il lui plaisait le mieux; la force se tempérait par cet affaissement qui le rendait plus doux.

Pierre s'absorbait aussi dans l'affection qu'il éprouvait pour Marguerite; il en oubliait son mal et devenait silencieux. — Je sens bien que je l'aime, se disait-il, mais un beau jour on viendra la réclamer et il ne me restera que les yeux pour pleurer, il vaudrait mieux repartir tout de suite . . . A la douceur de cette amitié se mêlait déjà l'amertume d'un doute.

Avec la convalescence recommença la vie normale, les deux jeunes gens ne se virent plus qu'aux repas et le soir; il y avait cependant un peu plus d'intimité dans leurs relations, ils s'appelaient Pierre et Marguerite et c'était déjà du bonheur que cela. Leur secret ne devait point être caché bien longtemps.

* * *

Les vendanges sont encore aujourd'hui comme une fête des saturnales où l'on prend la liberté de faire impunément bien des sottises et de dire des vérites ou des crudités à son prochain; on travestit son visage, mais on dévoile son cœur.

— Marguerite faisait partie de la troupe des vendangeuses du secrétaire Dardel, Pierre en était un des « brandars. » Une grosse gaîté montait de partout avec le jour empourpré qui s'achevait, les plaisanteries volaient dans l'air entrecoupées par des rires sonores.

— Tiens, voilà la marquise de Carabas, cria un vendangeur en apercevant Marguerite!

— Si c'est tout ce que tu sais dire, c'est pas la peine de parler, riposta Pierre, passe ton chemin.

— Ah tu prends sa défense, tu as envie d'être marquis.

—N'insulte personne, cria Pierre, surtout elle, entends-tu, ou tu auras à faire à moi. Il fit tournoyer dans l'air l'échalas sur lequel il s'appuyait et jeta un regard si fier et si résolu autour de lui que toutes les plaisanteries cessèrent à l'instant. Marguerite heureuse remercia son défenseur par un de ces regards où les femmes savent mettre toute leur âme. Le soir on racontait partout dans le village que le menuisier Ingold s'était battu pour la marquise.

* * *

La série des bals de l'hiver devait commencer sitôt les vendanges terminées; Pierre avait été reçu de la Compagnie des garçons, ce qui était un grand honneur pour un étranger, et sa mère qui était allée porter des souliers à Françoise Gallandre, la fille d'un voisin, lui demanda si elle accepterait peut-être son garçon comme cavalier pour le prochain bal; celle-ci n'ayant pas trop mal accueilli cette proposition, la mère s'empressa d'envoyer son fils faire la demande lui-même. Il s'excusa d'abord, assurant qu'il n'osait pas, que les Gallandre étaient du village et gens fiers, que Françoise refuserait bien sûr. Au fond il craignait de s'engager avec une autre fille, sentant bien qu'il aimait Marguerite; mais comme sa mère insistait il ne voulut pas lui faire de la peine et promit d'aller le lendemain soir.

L'histoire de la vigne était déjà parvenue chez les Gallandre quand Pierre y arriva, aussi fut-il reçu moins bien encore qu'il ne supposait; Françoise, qui n'était point empruntée, le mit vite au fait de ses sentiments à son égard: Tu es seulement bien effronté de me demander, lui dit-elle, tu peux y conduire ta marquise à ton bal, il ne faut pas croire que je manque de cavaliers pour m'y accompagner.

Il n'en attendit pas davantage et rentra à la maison heureux de sa déconvenue, mais un peu confus cependant de son humiliation. Sa mère l'attendait impatiente.

— Eh bien, lui dit-elle, c'est convenu, elle accepte?

— Elle m'a traité comme un chien et m'a dit d'aller au bal avec la marquise.

— Avec la marquise? Tu n'y penses pas. Qu'as-tu répondu?

— Il n'y avait rien à répondre.

Il se retira, craignant une explication; c'était avec Marguerite qu'on l'envoyait au bal, il voulait que sa mère restât sous cette idée.

Ramenant ses prétentions à l'égard de son fils à des proportions plus modestes, Mme Ingold s'en alla dès le lendemain matin chez les Tribolet du « Haut-du-Village; » Ceux-là étaient tout aussi riches que les Gallandre et pas si fiers en leur qualité d'étrangers. Si tôt que la grande Madeleine entendit de quoi il s'agissait, elle se fâcha rouge et répondit que lorsqu'on savait si bien se battre pour les marquises, on ne devait pas inviter d'autres filles.

Ce début un peu cru amena des propos moins aimables, on s'excita de part et d'autre et Mme Ingold finit par dire que pour être si fière il fallait ne rien devoir à personne. Cela mit le feu aux poudres.

— Pour une misérable note de souliers qui ne valaient rien, cria Madeleine.

— Tu étais bien aise de les avoir, insolente, pour aller courir avec les garçons de la Coudre.

Le mot fut plus concluant qu'une poursuite de sautier et la mère Tribolet jeta à la cordonnière l'argent réclamé, celle-ci rentra exaspérée.

Pendant deux jours il y eut du malaise à la maison Ingold, le silence régnait pendant les repas, Marguerite, qui savait par Pierre qu'elle était la cause involontaire de ces ennuis, baissait les yeux en mangeant et craignait de rencontrer le regard de la mère; celle-ci semblait contenir une colère qui devait être d'autant plus terrible qu'elle était lente à éclater; enfin elle rompit ses écluses et déborda avec rage.

— Eh bien oui, s'écria-t-elle en s'adressant à son fils, oui tu iras au bal et tu y conduiras la marquise. C'était la première fois qu'elle se servait de ce mot pour désigner Marguerite, non par ironie, mais parce qu'elle répétait les paroles des Tribolet; Oui tu y iras, car elle les vaut bien, elle vaut même mieux que ces pimbêches, et elle sera plus belle que toutes, quand je devrais lui prêter ma robe de noces.

Le soir de ce jour Pierre et Marguerite s'endormirent grisés de bonheur et d'espérance.

*
* *

Les Ingold ont les tailleuses, disait-on partout, elles font une robe à la marquise, il paraît qu'on lui a envoyé de l'argent et qu'elle va se marier avec le fils. Ces gens-là savaient bien ce qu'ils faisaient en la prenant chez eux, ils ont été plus rusés que nous.

On avait retrouvé une robe de soie blanche à bouquets brochés dans les effets de Marguerite; elle était ample et traînante, on en rapetissa le jupon avec la doublure bleue duquel on confectionna une taille courte et collante; la mère trouva que cela était de bon goût et presque aussi bien que sa robe de noce, un peu jaunie et hors de mode.

(A suivre). A. Bachelin.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(Fin. — Voir la livraison de Juin 1878, page 131.)

1875.

Le 6 février, le bateau à vapeur, le « *Cygne*, » appartenant à la Société fribourgeoise de navigation, vient de subir une réparation notable. Tout le fond de la carène jusqu'à la flottaison a été refait à neuf, avec des tôles ayant de bas en haut, une épaisseur de 8^{mm}, 7^{mm}, 6^{mm} et 5^{mm}. Elle est ainsi presque entièrement renouvelée. — La chaudière, établie en 1868, est à haute pression et condensation; elle est traversée par 100 tubes chauffeurs de 2^{m} de longueur. La surface de chauffe est de 46^{m} carrés. Essayée à 6 atmosphères, on l'autorise à marcher à $4\,^{1}/_{2}$.

Le 19 février, M. Thiébaud, fabricant de chapeaux de paille aux Sablons, à Neuchâtel, met en activité une petite chaudière générateur en cuivre, de la contenance de 5 à 600 litres, construite par M. Grospierre, maître chaudronnier en cette ville. Foyer extérieur; surface de chauffe $1^{m},5$ carré. Pression 5 kil. Elle sert à chauffer les cuves pour le lavage des chapeaux de paille.

Le 5 avril, le permis de marche est accordé à une machine à vapeur demi-locomobile fixe de la Belleta près de Travers, servant à triturer et à broyer la roche bitumineuse. Elle vient d'être réparée par MM. Escher de Zurich, après avoir été endommagée par un incendie. C'est la même qui est mentionnée le 19 avril 1869. Elle a été construite par Chevalier à Paris, en 1868. La pression en marche ne doit pas dépasser 5 atmosphères.

Le 8 mai, même autorisation est donnée à MM. Berger et Cie, fabricants d'absinthe à Couvet, pour une chaudière générateur verticale, système Field, contenant 64 tubes, et dont la surface de chauffe est de plus de 14^{m} carrés. Constructeur Armand Girard, à la Villette, Paris. Timbre 6. Elle sert à chauffer les 12 grands alambics de ce bel établissement et à mettre en jeu une petite machine à vapeur de la force de 4 chevaux, destinée à divers usages et qui sort des ateliers de MM. Wyss et Studer, à Zurich.

Le 17 juin, M. Philippe Suchard, fabricant de chocolat à Serrières, reçoit le permis de marche pour une machine de la force de 4 chevaux, système Hermann Lachapelle, 2 bouilleurs; capacité 765 litres; surface de chauffe 4^m,4 carrés. Pression en marche 6 ½ kil. Quand les eaux sont basses elle fait mouvoir des meules à broyer le cacao.

Le 5 juillet, M. Auguste Krieg, à Lignières, est autorisé à faire usage d'une machine à vapeur demi-locomobile, achetée de rencontre à M. Schneider, mécanicien à la Neuveville. Elle vient de Lyon. Chaudière tubulaire contenant 1000 litres; surface de chauffe 10^m carrés. Timbre 5. Elle actionne les lames d'une scierie, lorsque les eaux du ruisseau sont basses.

Le 10 juillet, l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel reçoit l'autorisation de marche pour sa machine à vapeur qui a été déplacée et dont on a changé la chaudière installée autrefois entre les cornues de distillation. La chaudière est neuve, horizontale, à canon, avec deux réchauffeurs, construite par M. Legay, à Mulhouse; elle est placée dans un local attenant à l'atelier. Capacité 3275 litres; surface de chauffe 19^m carrés, timbre 5. Elle appartient à la première catégorie, et fournit la force motrice à tous les appareils et machines-outils de l'atelier.

Le 10 juillet, le Conseil d'Etat autorise également M. Andreæ, pharmacien à Fleurier, à mettre en activité la chaudière générateur verticale, système Field, à 30 tubes, de la contenance de 700 litres, qu'il a établie dans un local voisin de sa maison pour chauffer des appareils à distiller et actionner une petite machine à vapeur de la force de deux chevaux; surface de chauffe 6^m,25 carrés, timbre 6. Constructeur Armand Girard, à la Villette, Paris.

Le 23 août 1875, un bateau à vapeur, l'*Helvétie*, navigue pour la première fois sur les romantiques bassins du Doubs, des Brenets au Saut. Il est en fer, a 23^m de longueur, 4^m de largeur, 2 hélices; il a été construit à Bordeaux, et naviguait autrefois sur le canal du Rhône au Rhin. La chaudière a une capacité de 1968 litres; surface de chauffe 20^m,25 carrés, timbre 5 atmosphères; force de 12 à 20 chevaux. La machine et la chaudière ont été construites à Lyon, en 1869, par Chevalier et Grenier.

Le 13 novembre, permis de marche accordé à M. Edouard Pernod, fabricant d'absinthe, à Couvet, pour une chaudière générateur neuve, horizontale, avec deux bouilleurs, première catégorie, livrée par la Société anonyme de construction de Dijon. Capacité 7168 litres; surface de chauffe 27^m,4 carrés, timbre 5. Elle est employée à chauffer les alambics de ce magnifique établissement et à donner le mouvement à une petite machine à vapeur de la force de quatre chevaux, utilisée à divers usages pour épargner la main-d'œuvre.

Le 23 novembre, l'usine à gaz de Neuchâtel met en activité une chaudière générateur verticale à deux bouilleurs et foyer intérieur, contenant 5 ou 600 litres; surface de chauffe 3^m carrés; timbre 5. Constructeur M. Legay, à Mulhouse. Elle est établie pour fournir la vapeur à une sorte d'injecteur servant à extraire le gaz des cornues pour obtenir une fabrication plus rapide.

Le 10 décembre, la commune de Boudevilliers a établi dans le moulin à scier et battoir qu'elle possède à Bottes, sur le ruisseau la Sorge, une machine à vapeur de la force de dix à douze chevaux, qui ne marche que quand les eaux sont basses. La chaudière horizontale contenant 3800 litres, et qui est de la première catégorie, a été construite à Rives de Giers, près de Lyon; sa surface de chauffe est de 18^m carrés. Timbre 5. La machine horizontale a été fabriquée à Morges, par M. Louis Golay. L'établissement est loué à M. L'Eplattenier, banquier, aux Geneveys-sur-Coffrane.

1876

Le 22 février, permis de marche accordé à l'atelier de réparation de la gare à la Chaux-de-Fonds, pour sa machine à vapeur dont la chaudière a subi une réparation notable. Le bouilleur a été remplacé dans les ateliers du Central, à Olten. Cette machine, de la force de huit chevaux, est installée depuis 1856. Constructeur C. Kuhn, à Stuttgart. Chaudière horizontale à bouilleur; capacité 3000 litres, surface de chauffe 12^m carrés. Timbre 5. Elle fournit la force motrice aux divers appareils de l'atelier.

Le 8 mai, MM. Quadri frères, ont installé dans la tuilerie mécanique qu'ils possèdent sur la colline au sud du village de Couvet, une machine à vapeur neuve de la force de quinze chevaux, destinée à mettre en jeu leurs nombreux appareils. Chaudière horizontale contenant 5250 litres, première catégorie; surface de chauffe 22^m carrés. Timbre 5. Constructeurs de la chaudière et de la machine: MM. Sulzer frères, à Winterthur.

Le 27 mai, la Société anglaise des asphaltes, représentée par M. Walsh, à Travers, reçoit le permis de marche pour une machine à vapeur établie au fond de la mine, à environ un kilomètre de l'entrée et qui met en jeu une pompe d'épuisement. La chaudière tubulaire contient 1000 litres; la surface de chauffe est de $19^m\ ^1/_2$ carrés. Pression 6 atmosphères. Constructeurs MM. Hayward, Tyler et Cie, à Londres.

Le 20 juin, la machine à vapeur de M. J. Klaus, confiseur et boulanger, au Locle, a subi une réparation notable; l'ancienne chaudière (voir 1er septembre 1870) a été remplacée par une autre plus grande, horizontale, à canon,

avec un réchauffeur; capacité 2390 litres; surface de chauffe 9^{m} carrés; timbre 5 kil. Elle sert plutôt de générateur de vapeur pour la cuisson des sirops, des pâtes pectorales, le chauffage, etc., qui constituent la principale industrie de M. Klaus. Elle met en jeu l'ancienne petite machine à vapeur de la force de quatre chevaux. Constructeurs de la chaudière: MM. Escher, Wyss et Cie, à Zurich.

Le 8 juillet, MM. Gobba et Reymond, à Landeyeux, près de Fontaines, reçoivent le permis de marche pour le puissant appareil à vapeur installé dans la tuilerie mécanique qu'ils viennent de fonder en ce lieu. La chaudière avec bouilleurs et réchauffeur, construite par Faucillon, à Dijon, a une capacité de 6508 litres, une surface de chauffe de 59^{m} carrés, timbre 7 kil., marche à 6. Première catégorie. La machine sort des ateliers de MM. Bosshardt et Uhler, à Dijon, 1876. Force minimum quinze chevaux.

Le 5 septembre, M. Gustave Ulrich, brasseur à la Chaux-de-Fonds, transporte sa machine à vapeur (voir 3 février 1871 — 2 mai 1874) dans le local occupé autrefois par la brasserie de M. Th. Letsché, rue du Collége 8.

Le 2 octobre, autorisation accordée à M. Keller-Gindraux, monteur de boîtes à Fleurier, pour une petite machine à vapeur de la force de deux ou trois chevaux, destinée à mettre en mouvement ses tours. Construite en 1873, à la Coulouvrenière, à Genève, elle a travaillé pendant trois ans dans l'imprimerie Howard et Regamey, à Lausanne, puis a été transportée à Fleurier. Chaudière verticale; capacité 300 litres; surface de chauffe 3^{m},86 carrés; timbre 6. Machine verticale, indépendante.

Le 2 décembre, permis de marche à M. H. Touchon, pour la machine à vapeur, façon locomobile, de la force de six chevaux, établie dans l'usine à scier le sucre qu'il vient de fonder à Fahys. Construite par M. Damey, à Dôle, 1876, elle a été montée et mise en place par M. Arnold Sandoz, ingénieur, propriétaire de l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel. Chaudière horizontale contenant 679 litres; surface de chauffe 7^{m} $^{1}/_{2}$ carrés; timbre 6,5.

En 1876, visite générale des appareils à vapeur du canton de Neuchâtel.

Nombre des	chaudières,	total	58
»	» machines à vapeur,	»	47
»	» bateaux à vapeur,	»	4

18 chaudières de plus qu'en 1874.

Ces chiffres se répartissent comme suit:

	Machines à vapeur.	Générateurs.	Bateaux.
1. District de Neuchâtel . . .	12	8	3
2. » de Boudry	—	1	—
3. » du Val-de-Travers .	7	4 dont 3 avec mach. à vap.	—
4. » du Val-de-Ruz . .	6	—	—
5. » du Locle	4 dont 1 sans emploi.	1	1
6. » de la Chaux-de-Fonds	14 dont 1 sans emploi.	1	—
Total. .	43	15	4

Ce qui représente une force de 430 chevaux pour les machines, et d'environ 100 chevaux pour les bateaux.

1877.

Autorisation accordée:

Le 21 avril, à l'usine à gaz de Neuchâtel, pour un second générateur servant à extraire le gaz des cornues. Chaudière verticale à deux bouilleurs, contenance 270 litres; surface de chauffe 3^{m} carrés; timbre 5,5 kil. Constructeur: M. Legay, à Mulhouse. Avec ces deux appareils, l'usine en a toujours un disponible pour le service des cornues en activité jour et nuit.

3 juillet, à M. Louis Graziano, à la Chaux-de-Fonds, qui établit chez lui pour le service des bains la chaudière générateur de M. Léon Ducommun, teinturier. (Voir 16 mai 1874).

24 décembre, à M. Strüwer, architecte-entrepreneur, à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur de la force de douze chevaux, construite en 1877 par MM. Sulzer frères, à Winterthur. Chaudière horizontale, à foyer intérieur, capacité 4220 litres; surface de chauffe 9^{m},33 carrés; timbre 5. Elle met en jeu les appareils d'un atelier de menuiserie mécanique.

1878.

Autorisation accordée:

Le 18 janvier, à MM. Chavannes et Cie, fabricants de tabac, à Fleurier, pour une petite machine de la force de deux chevaux, servant à couper le tabac; chaudière verticale, contenance 300 litres; surface de chauffe 1^{m},70 carré; timbre 5. Constructeur: Glonai frères, Frankenthal, 1871; fournie par Jülg et Cie, à Bâle, en 1877.

Le 22 mars, à la Compagnie anglaise de la mine d'asphalte, représentée par M. Walsh, à Travers, pour une machine à vapeur de la force de trente-cinq à quarante chevaux, servant à écraser la roche bitumineuse. Chaudière verticale, de première catégorie; capacité 5000 litres; surface de chauffe 25^{m} carrés; timbre 5. La machine est à double cylindre. Constructeur: Marschall sons et Cie, à Gainsborough, Angleterre, 1876.

Le 22 mars, à MM. Leuba frères, au Furcil près de Noiraigue, pour une chaudière générateur servant à fournir de l'eau chaude pour la fabrication du borax. Cette chaudière, construite par MM. A.-D. Marcuard, à Berne, en 1877, est horizontale; sa capacité est de 1030 litres, sa surface de chauffe est de 6^m carrés.

Le 7 juin, à M. Philippe Suchard, fabricant de chocolat, à Serrières, pour une seconde machine à vapeur de la force de dix chevaux, système Hermann Lachapelle, à Paris, construite en 1877; chaudière verticale à six bouilleurs, capacité 1300 litres; surface de chauffe 11^m,2 carrés; timbre 6,5. Cette machine ne travaille que dans les basses eaux de la rivière et sert à broyer le cacao.

Le 11 juin, à la Banque du Locle, représentée par M. LeGras, pour une machine à vapeur de la force de quinze chevaux, construite en 1877 par MM. Escher, Wyss et Cie, à Zurich, et destinée à actionner les divers appareils de l'atelier de laminage d'or, moulin à lavures, etc. La chaudière de première catégorie, contient 6750 litres, sa surface de chauffe est de 25^m carrés; timbre 5 ½. Elle se compose d'un corps antérieur avec foyer intérieur, de deux corps de chaudière et de deux bouilleurs. Le foyer est muni d'un appareil fumivore, le seul qui existe dans le canton et qui paraît donner de bons résultats.

* * *

En terminant cette énumération, je dois faire observer que tous les appareils à vapeur qui y sont inscrits ne sont par demeurés en place, ou en activité; quelques-uns ont été vendus au dehors, d'autres se ressentent de la crise actuelle et chôment en attendant des temps meilleurs. Ce que je me suis proposé, c'est de présenter d'année en année l'accroissement de la force motrice pour suffire à une production industrielle et à un mouvement d'affaires que notre pays n'avait jamais connu antérieurement, et qui lui ont donné pendant un certain temps une prospérité exceptionnelle. L. Favre.

LA COMBE HORY.

(Planche.)

Dans son intéressante notice sur le chancelier Hory, M. F. Chabloz mentionne le chalet dans lequel cet homme d'Etat a passé les dernières années de sa vie. Nous croyons être agréable aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* en

donnant un dessin de cette métairie désignée encore maintenant sous le nom de Combe-Hory. Elle est située à la hauteur de la vallée des Ponts, sur le revers nord de la montagne qui domine Noiraigue et Brot-dessous. C'est la première maison que voit à sa droite le voyageur qui gravit la belle route de Rosières, au moment où, parvenu presque au haut de la rampe, il entre dans une sorte de petit vallon. De là, un dernier lacet le conduit près de Combe-Varin, dans la vallée des Ponts.

Selon M. Chabloz, il existe deux chalets de ce nom: la *Combette-Hory*, située en face de Miéville, un des quartiers de la Sagne, et la *Combe-Hory* du haut de la *Côte*. La Combette est un domaine qui doit avoir appartenu soit à Jonas, soit à Pierre Hory, frères du chancelier, qui habitaient l'un Boudevilliers, l'autre Valangin, soit à leurs fils. Mais on ne peut avoir de doute sur celui qui a servi de demeure à l'illustre exilé, car, après le supplice de sa femme, lorsqu'on voulut le déposséder et s'emparer de sa *montagne*, ce fut le seigneur de Travers, sur les terres duquel était la Combe-Hory, qui tenta cette confiscation. Tandis que la Combette-Hory, comprise dans l'ancien comté de Valangin, aurait été soumise à une autre juridiction.

Le lieu d'exil du chancelier n'était pas une demeure somptueuse, mais un chalet de montagne construit partie en pierre, partie en bois, couvert en bardeaux, et qui ne diffère des anciennes fermes de nos hautes vallées que par le pignon qui regarde le nord au lieu du midi. Cette disposition était commandée par l'inclinaison de la pente à laquelle il est adossé. Un pâturage l'entoure et un peu plus haut commence la forêt; au-dessous est la prairie qui descend jusqu'à la route. L'arbre qu'on aperçoit à gauche du dessin est un pommier, le seul qui existe bien loin à la ronde; il produit des pommes douces qui mûrissent dans les bonnes années et paraît fort âgé; peut-être a-t-il été planté ou greffé par le chancelier Hory. A droite est un grand tilleul qui dans les chaudes journées d'été, donne un bel ombrage et sert d'abri au bétail.

Avant l'établissement de la route actuelle, cette demeure devait être bien isolée, surtout en hiver, car l'ancien chemin, encore existant, de Noiraigue à Combe-Varin, prenait une direction toute différente à l'ouest et allait aboutir vers les *Emposieux*. Cette charrière, vrai casse-cou, est le sentier que prennent les piétons; il coupe la route aux deux tiers de la montée et continue à travers la forêt.

L. F.



Dessiné et autographié par L. Favre. *Lith. du Pénitencier.*

La Combe Hory.

CERNIER

Discours prononcé à Cernier, par M. Ch. CHATELAIN, pasteur, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 5 juillet 1878.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'août 1878, page 182.)

Le comte de Valangin, Jean III, traitant ses sujets avec une excessive rigueur, ceux-ci s'étaient placés sous la protection de Berne. Heureuse de pouvoir s'immiscer légalement dans les affaires intérieures d'une seigneurie qu'elle convoitait depuis longtemps, Berne s'était empressée d'acquiescer à cette demande. En 1475, « en vertu de la singulière faveur et amitié qu'elle portait aux honorables paysans du Vaul-de-Ruz », elle avait fait avec eux un traité, décoré du nom de Combourgeoisie, par lequel elle promettait de les maintenir, protéger et défendre envers et contre tous, les taillables et les mainmortables en étaient seuls exclus; mais comme Berne ne faisait rien pour rien, les honorables paysans du Vaul-de-Ruz devaient payer un tribut annuel de 7 florins d'or du Rhin (fr. 35»20), et dans le cas où ils voulussent plus tard se soustraire à ce protectorat, une dédite de 200 florins. Chacune des communautés de la vallée était chargée à tour de rôle, pendant un certain nombre d'années, de recueillir ce tribut et de le transmettre à Berne sous sa responsabilité.

L'immixtion de Berne dans les affaires de la seigneurie en vertu de cette combourgeoisie et de celle qu'elle avait renouvelée avec Jean d'Arberg quelques années auparavant, se montra en particulier dans les démêlés qui eurent lieu au sujet de la réunion de Valangin au comté de Neuchâtel. Après la mort de Réné de Challant, ses deux filles, Isabelle et Philiberte, se disputèrent sa succession. En 1573, le comte d'Avy, mari d'Isabelle, se fit avec l'appui de Berne, prêter serment de fidélité par les habitants de sa seigneurie. Lorsque plus tard, en 1576, les Trois-Etats de Neuchâtel eurent adjugé Valangin à Philiberte et à son mari, le comte de Torniel, les habitants refusèrent de les reconnaître; c'est en vain que le Comte parcourut solennellement son Etat, accompagné du Procureur-général de Neuchâtel, et convoqua ses nouveaux sujets à Valangin et à Fontaines, « en mye-vaul, » puis à la Sagne, à la Chaux-de-Fonds et au Locle, ceux-ci lui refusèrent leur hommage. Berne qui

avait d'abord soutenu Isabelle dans l'espoir, sans doute, d'acheter de cette femme toujours à court d'argent, la seigneurie de Valangin, voyant qu'elle n'atteignait pas son but, se tourna du côté de Marie de Bourbon, suzeraine de ce comté. N'ayant pu se faire rembourser ni par les Avy, ni par les Torniel, les 40,000 ducats (fr. 460,000) pour lesquels elle avait une hypothèque sur cette terre, Berne en fut mise alors en possession par Marie de Bourbon, puis plus tard conclut avec celle-ci un traité par lequel la Duchesse de Longueville prenait à sa charge toutes les dettes des Challant et s'engageait à donner à Berne la préférence dans le cas où ce fief serait mis en vente.

Mais les sujets d'Isabelle n'avaient pas changé d'opinion comme Berne, ils étaient restés fidèles à la comtesse. L'affection qu'ils avaient pour les Avy qui avaient su gagner leur cœur, le serment prêté au comte en 1573, l'espoir aussi d'obtenir de nouvelles franchises de souverains qui habitaient au-delà des Alpes et qui avaient toujours besoin d'argent, enfin les vieilles rivalités entre Valangin et Neuchâtel qui se perpétuèrent longtemps encore, tout cela explique cette résistance à l'influence de Berne. Parmi les habitants du Val-de-Ruz, les plus zélés en faveur d'Isabelle paraissent avoir été les gens de Cernier. Aussi, déjà en 1579, l'Avoyer et Conseil de la ville de Berne écrivaient-ils « aux maire, gouverneurs et communaulté de la paroisse de Cernier, leurs combourgeois » pour leur exprimer « leurs regrets et leur esbahissement» de ce qu'ils refusent de se soumettre à la duchesse de Longueville, les menaçant, s'ils ne le font, de rompre la combourgeoisie ou d'employer d'autres moyens (6 mars 1579). Ceux-ci ne tinrent compte de ces menaces et restèrent en relations avec la comtesse qui, depuis le Locle où elle séjournait, soutenait leur résistance. Lorsqu'elle était absente, c'était son fils, Réné-Emmanuel de Madrutz qui leur écrivait et les tranquillisait au sujet des agissements de Berne. L'Avoyer et Conseil de la ville de Berne n'en adressaient pas moins « aux honorables, prudents, leurs très chers et féaulx bourgeois de la communaulté de Cernier » l'injonction de réfléchir encore quelques jours, les avertissant qu'ils ne pourront s'en prendre qu'à eux des maux qui en résulteront s'ils continuent à refuser de se soumettre à la duchesse de Longueville (20 mai 1584).

La diète de Baden ayant en novembre 1584 [1] confirmé la sentence de la diète de Soleure de 1576, qui adjugeait à Marie de Bourbon la souveraineté

[1] Boyve indique le 28 et Matile le 24 novembre, comme date de cette diète, mais il résulte d'une lettre de l'ambassadeur D'Amours à la Communauté de Cernier, en date du 22 novembre, que la diète de Baden avait eu lieu la semaine précédente; les dates indiquées par Boyve et par Matile sont donc erronées. Les Recèz des Diètes n'en font pas mention.

et la possession de Valangin, Isabelle se décida enfin à délier ses sujets de leur serment de fidélité et ceux-ci le prêtèrent alors à leur nouvelle souveraine, le 7 décembre de la même année.

*
* *

En 1653, la communauté de Cernier, sur l'ordre de la Seigneurie et en vertu de la combourgeoisie avec Berne, mit sur pied des soldats pour aller au secours de cette ville menacée par la révolte des paysans. Des quatorze soldats qui partirent successivement de Cernier, les uns allèrent à Berne où ils tinrent garnison, d'autres à Neubrück et à Güminen, six autres, des mousquetaires, prirent part au combat d'Herzogenbuchsée ([1]); nous ne savons s'ils y cueillirent beaucoup de lauriers, mais en tout cas, ils en revinrent tous en bonne santé, dit le document qui mentionne le fait. La commune dut entretenir à ses frais ses soldats, auxquels Messieurs de Berne n'allouaient par jour qu'un pain de munition de la valeur d'un batz.

En 1656, sept mousquetaires de Cernier partirent encore pour aller au secours des Bernois « à cause de l'émotion entre eux et les petits cantons, » nous ignorons s'ils se trouvèrent à la bataille de Villmergen.

*
* *

Après la part assez active prise par les habitants de Cernier aux luttes qui précédèrent la réunion de Valangin à la directe, nous ne voyons plus cette localité se préoccuper beaucoup des événements politiques du pays; du moins les archives communales n'en ont-elles conservé que fort peu de traces. Tout ce qui ne touchait pas aux droits et aux franchises de la commune ou de la bourgeoisie de Valangin les laissait assez indifférents. Que leur importait en effet que ce fût tel ou tel souverain qui régnât sur eux, pourvu qu'il maintînt les droits acquis et les laissât s'occuper de leurs affaires locales suivant leurs idées et selon leurs habitudes. La cession de la principauté à Napoléon est le seul fait de ce genre que nous trouvions mentionné dans le journal de la commune, et encore cette mention n'indique-t-elle pas que les habitants de Cernier en aient été fort émus. Voici, en effet, le procès-verbal de la séance où fut annoncé cet événement. « 12 mars 1806. Lecture ayant été faite du rescrit de Sa Majesté le Roi de Prusse par lequel il annonce qu'il remet sa principauté de Neuchâtel et Valangin à Sa Majesté Napoléon, empereur des Français, exhortant les peuples à rester soumis et obéissants et à ne pas s'attirer l'animadversion du nouveau gouvernement sous lequel nous allons être réunis, tous les bourgeois ont fait paraître une entière satisfaction

([1]) Le musée de Cernier possède un boulet provenant de ce combat.

de même qu'à l'égard des avertissements du vertueux conseil de bourgeoisie de rester dans la subordination et la tranquillité. — Passé qu'on suspend d'ouvrir les chemins jusqu'à ce que le temps soit favorable. — Passé que ceux qui ont assisté à l'assemblée ont chacun dix batz. »

* * *

En 1813, lors du passage des Alliés, Cernier vit un soir de décembre arriver dans ses rues paisibles des hôtes inattendus, c'étaient vingt dragons du corps de l'archiduc Jean qui, par un malentendu, avaient pris Cernier pour Serrières où ils devaient être logés. Irrités sans doute de cette course inutile, ces impériaux se mirent à casser les vitres des maisons, à battre le gouverneur, et à réquisitionner du vin, de l'eau-de-vie, etc., menaçant de mettre le feu au village si on ne leur donnait pas tout ce qu'ils demandaient. On les satisfit aussi bien que possible et le lendemain matin on parvint à leur faire comprendre que Cernier et Serrières n'étaient pas la même localité.

Les dépenses que Cernier dut faire pour l'entretien des troupes alliées, s'élevèrent à la somme de 1740 Livres (fr. 2418»60).

Laissant maintenant de côté les relations de Cernier avec le dehors, revenons à sa vie intérieure et communale. La commune a été, chez nous comme ailleurs, le berceau des libertés modernes. Ces petites communes neuchâteloises, qui géraient elles-mêmes leurs affaires, qui prenaient leurs décisions à la majorité des suffrages de leurs membres, et élisaient chaque année leurs autorités locales, ces communes où le vote du plus pauvre avait la même valeur que celui du plus riche, et où chaque communier, quel que fût son rang social, était appelé à l'administration des affaires, représentaient vis-à-vis du principe monarchique le principe démocratique. C'est cette vie communale, à laquelle prenait part chaque habitant de la localité, qui a contribué à donner aux Neuchâtelois cet esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir du souverain, qui est un des côtés distinctifs de leur caractère politique et les a amenés à conquérir et à revendiquer lentement peut-être, sans secousses violentes, mais sans pas en arrière, leurs droits d'hommes libres. Parce que les formules de leurs hommages ou de leurs requêtes au souverain étaient obséquieuses, on en a conclu, souvent trop facilement, au servilisme; mais il suffit d'étudier de près l'histoire de nos communes, pour reconnaître que si nos ancêtres parlaient humblement, ils savaient parfaitement dire non et le dire sans céder. Sans doute cette vie communale a soulevé et entretenu parfois des rivalités mesquines, elle a développé souvent l'esprit de clocher, cet égoïsme local, mais n'oublions pas que cet inconvénient était contreba-

lancé par la nécessité de s'unir aux autres communes et par conséquent de faire plier l'intérêt particulier devant l'intérêt général, lorsqu'il s'agissait de défendre contre le pouvoir du prince les privilèges et les franchises de ces corporations. La commune d'autrefois a fait son temps, comme toute chose qui a rempli le but pour lequel elle existait; elle a été remplacée maintenant par une autre forme d'autonomie locale, plus conforme aux besoins de notre époque; mais rappelons-nous que c'est grâce à ces communes que, gouvernés d'abord par des seigneurs féodaux dont le bon plaisir faisait loi, puis par des princes français qui ne voyaient trop souvent dans leurs sujets que des bourses à exploiter, enfin par des princes prussiens, habitués chez eux à conduire leur peuple comme un régiment, placés en outre à côté d'une république puissante dont les sujets ne disaient pas toujours avec beaucoup d'enthousiasme: « Nous sommes de Berne, » les Neuchâtelois ont pu conquérir et conserver une position infiniment meilleure que celle de beaucoup de populations contemporaines.

Comme toutes les communes, celle de Cernier ouverte à l'origine à toute personne qui venait se domicilier sur son territoire, se ferma de bonne heure dès que des avantages civils et pécuniaires furent attachés à la qualité de membre de la commune. L'agrégation qui était votée par l'assemblée des maîtres de commune, c'est-à-dire des communiers ayant feu à part, était, il est vrai, dans les commencements du moins, facilement accordée; il suffisait pour cela que le postulant habitât la localité, qu'il y possédât une maison ou des terres, ou qu'il exerçât un métier qui lui fournît les moyens de subvenir à l'entretien de sa famille. De là vient que, jusqu'à la fin du 17e siècle, nous retrouvons souvent les mêmes noms de famille parmi les membres des différentes communes du Val-de-Ruz. La finance d'entrée était minime et le nouveau communier entrait immédiatement en jouissance de tous les droits attachés à sa qualité. En 1593, un Jacques Perrod, fabvre, est reçu communier de Cernier, lui et ses hoirs, à condition « qu'il fasse sa résidence personnelle au dict village et communaulté du dict Cernier sa vye durant et nous serve de son mestier de fabvre, autant le poure que le riche, en prenant salaire raisonnable de l'ouvrage qu'il fera. Et si le dict fabvre allait faire sa résidance durant sa vye hors du dict village de Cernier, le présent ouctroy et réception de communaulté sera et demourera cassé et de nulle valeur pour lui et ses hoirs. Et avons faicte la dite réception au dict fabvre de tract spécialle sans aucung entrage, réservé trois cestiers de vin (1) qu'il nous a donné pour le banquet de ceux de nostre dicte communaulté. »

(1) 91 litres.

Les anciennes familles de Cernier actuellement membres de cette commune, se retrouvent déjà comme telles au 15e et au 16e siècle, sauf celle des DeBély qui descend du premier pasteur de Fontaines et Cernier. Les Veuve et les Soguel sont déjà alors les plus nombreux. Quelques familles se sont éteintes, d'autres ont cessé d'être membres de cette commune. Au 15e siècle nous trouvons à Cernier des Perrod et des Coulon.

La révocation de l'Edit de Nantes paraît n'avoir amené ici aucune famille de réfugiés français.

Les assemblées de commune auxquelles devaient prendre part, sous peine d'amende, tous les maîtres de commune, se réunissaient chaque fois qu'il y avait ou une décision à prendre ou un travail à faire en commun. Les membres étaient convoqués « ajournés » par le gouverneur ou par son « consors » le vice-gouverneur. Pour les réunions importantes, qui avaient lieu au poële de la maison de commune, les communiers étaient tenus, si du moins ils avaient été cités la veille, ou le matin pour le soir, de se présenter en vêtements convenables et avec un chapeau. L'ordre, la tranquillité et la décence devaient régner dans ces assemblées; celui qui jurait comme celui qui parlait pendant qu'on demandait « le plus, » étaient punis d'une amende. L'ordre de préséance même était exactement déterminé. En 1726, « il est passé que le justicier Soguel doit être assis près du secrétaire qui est la première place des maîtres de la communauté. Outre les trois qui seront au haut de la première table, ceux qui les suivront doivent être assis l'un d'un côté, l'autre de l'autre, en commençant du côté de la paroy, et ainsi conséquemment pour ceux de la seconde table. » La liberté d'opinion et le droit de proposition n'étaient pas toujours, il est vrai, très entiers. En 1728, « il est passé que l'on doit écrire en édit que personne, soit gouverneur ou maître de commune, n'aye à proposer ny à parler en commune de vendre ny échanger la Prise à l'ours, parce qu'elle fait séparation par devers vent entre la communauté de Cernier et celle de Fontaines, sous peine à celuy qui sera assez hardy de le faire de le mettre hors du conseil de la communauté et estre repris de son serment et encore sera-t-il châtié suivant que la commune en ordonnera. »

Les assemblées ordinaires, qui étaient très fréquentes, avaient lieu tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, devant le four, aux champs, à la forêt, etc., suivant le but pour lequel elles étaient convoquées. Les femmes veuves, ayant feu à part et participant aux répartitions communales, devaient y assister et prendre part aux travaux faits en commun. C'étaient elles qui étaient chargées « d'épancher les ratières » (étendre les taupinières), de monter la

garde pendant le jour lorsque les hommes devaient la monter la nuit, de se tenir à l'issue des chemins aboutissant à la forêt pour avertir les passants lorsqu'on châblait le bois, etc.

A la tête de la commune était, ici comme ailleurs, un gouverneur et un sous-gouverneur, élus pour un an à la majorité des suffrages et astreints à accepter leur nomination. Des infirmités, l'âge avancé ou le payement d'une certaine somme fixée d'après la fortune de l'individu, pouvaient seuls les dispenser de ces fonctions qui étaient gratuites.

L'affermage des revenus publics qui, sous Frédéric-le-Grand, suscita de si grands troubles dans le pays, ne paraît pas avoir, un siècle et demi auparavant, soulevé à Cernier les mêmes craintes quant aux revenus communaux, car en 1617 un marché et accord est passé par devant notaire entre la commune et son gouverneur de l'année, Abraham Soguel, convention par laquelle celui-ci s'engage « de son propre bien particulier à payer et exempter la dicte communaultez de toutes les dettes quelle peult debvoir dès le jour et datte » et à subvenir à toutes les dépenses, de plus il s'engage à faire un banquet à tous les maîtres de la communauté et à donner à chacun un pot de vin et aux femmes veuves à chacune un demi-pot. En retour « la dicte communaultez lui laisse tirer et jouyr pour lui et ses hoirs de tout ce qu'on doit à la dicte communaultez dès le jour et datte. » Cette année-là probablement le budget des travaux publics ne s'éleva pas très-haut.

Parmi les dépenses auxquelles la commune avait à pourvoir, et il faut ajouter à sa louange, a toujours pourvu libéralement [1], se trouvaient les secours accordés aux nécessiteux, soit communiers, soit étrangers. En 1753, on fonda pour l'assistance des pauvres de la commune une Chambre de Charité. Les fonds en furent fournis en partie par la commune, en partie par des collectes faites annuellement chez les particuliers. Une de ces collectes n'ayant par rapporté suffisamment parce que quelques communiers n'avaient pas donné autant que leur fortune le leur permettait, suivant l'opinion de la majorité du moins, la commune ordonna à ses pauvres d'aller mendier régulièrement dans ces familles-là. Ce n'était pourtant là qu'un cas exceptionnel, car la mendicité était depuis longtemps formellement interdite dans le village; en outre, les enfants des assistés étaient tenus de fréquenter régulièrement l'école.

Cernier fut pendant très-longtemps un village à peu près complètement agricole. En 1772, lorsque l'Etat voulait abolir la vaine-pâture, les habitants

[1] En 1749 (année de disette?) la commune décida de nourrir ses communiers pauvres pendant 3 mois.

de Cernier se joignirent à leurs voisins pour protester contre cette mesure. L'un des motifs qu'ils mettaient en avant pour appuyer leur opposition, était que les familles riches de Neuchâtel dont plusieurs possédaient déjà des terres au Val-de-Ruz, n'attendaient que cet affranchissement pour en acheter en grand nombre, et que bientôt « les paysans tomberaient l'un après l'autre et qu'il ne resterait à leurs enfants d'autre parti à prendre que celui de l'émigration ». « Les quelques affranchissements précédents », disait la protestation, « ont déjà amené la décadence de l'agriculture au Val-de-Ruz, par l'exportation de centaines de chars de foin qui sont emmenés chaque année à Neuchâtel et dans le Vignoble. »

L'industrie était peu représentée à Cernier, nous trouvons seulement quelques armuriers, tisserands et graveurs; les forgerons seuls paraissent avoir été assez nombreux jusqu'au milieu du 18e siècle; une requête, présentée en 1761 au Conseil d'Etat pour l'acquisition d'une maison de forge, dit que « la commune n'a jamais eu de forge en propre, par la raison que plusieurs particuliers du lieu étant forgeurs, en avaient chez eux, mais qu'à présent ils sont morts et leurs forges démolies. » La maison mentionnée plus haut possède encore sa forge. L'horlogerie ne s'est introduite que tard à Cernier, nous ignorons à quelle époque, mais dans la première moitié du 18e siècle, nous ne trouvons mentionnés que deux horlogers, et encore leur profession n'était-elle pas très lucrative, car ils devaient recourir à l'assistance de leur commune.

En 1787, Cernier crut avoir trouvé une nouvelle source de revenus dans une mine de charbon qu'un certain Convert prétendait avoir découverte sur le versant de la montagne et qu'il obtint l'autorisation d'exploiter. Cernier en fut naturellement pour ses espérances déçues et pour les dégâts faits dans la forêt par les recherches de Convert [1].

*
* *

La paroisse de Cernier qui, dès l'origine, faisait partie, comme annexe, de celle de Fontaines (elle en a été séparée en 1875 pour former une paroisse distincte), comprenait les trois villages de Cernier, Fontainemelon et Grand-Chézard, c'est ce qui explique la situation de l'église placée à l'extrémité est du village. Le Grand-Chézard en fut séparé en 1754 et réuni à la paroisse de St-Martin, mais ses habitants durent contribuer encore longtemps aux frais du culte de leur ancienne paroisse. Cernier adopta sans doute la réforme

[1] En 1798, la commune de Cernier ayant à réparer une conduite de fontaine, s'informe si les *tuyaux d'asphalte* sont d'usage et combien ils coûtent.

en même temps que Fontaines, c'est-à-dire vers 1531, son premier pasteur fut Jean DeBély, compatriote et ami de Farel; son souvenir est rappelé par le nom donné à un bloc de granit, la Pierre à Maître Jean, situé à mi-chemin entre Cernier et Fontaines, et sur lequel ce pasteur se reposait lorsqu'il venait à l'annexe.

L'église dans laquelle nous sommes réunis, fut construite très probablement dans le 15e siècle, elle était dédiée à Notre-Dame de l'Assomption. Les clefs de voûte du chœur, la seule partie de l'édifice qui soit restée à peu près telle qu'elle était primitivement, portent encore les trois mots: Maria. mater. Dei. Les fenêtres étaient ornées autrefois, dit-on, de vitraux peints, dont il ne reste plus que trois, l'un portant les armoiries de Claude d'Arberg, les deux autres celles de François Rognon et celles de Jonas Boyve, l'auteur des *Annales*, tous deux pasteurs de Fontaines et Cernier (1).

La porte principale de l'église fut restaurée en 1646, et la nef reconstruite en partie en 1734; on démolit alors la sacristie, on refit la muraille nord et on mura les fenêtres qui s'y trouvaient et dont les montants en pierre de taille servirent à l'agrandissement des fenêtres du sud. La tour du temple date de 1775, elle remplaça l'ancienne qui était plus étroite. Les cloches actuelles datent de 1782; la plus grosse succédait à une cloche qui avait été fondue en 1753 dans le cimetière derrière l'église et qui en remplaçait une autre de 1640 (2).

A Cernier, comme dans plusieurs villages du Val-de-Ruz, on ensevelit encore les morts dans le cimetière qui entoure le temple. Nous ne trouvons dans l'intérieur de l'église qu'une seule pierre tombale (3).

Cernier faisant, comme nous l'avons dit, partie de la paroisse de Fontaines, ses habitants payaient les émines de moisson au pasteur de cette paroisse et devaient contribuer à l'entretien de la maison de cure de Fontaines. En 1575, les paroissiens de Cernier, Fontainemelon et Chézard réclamèrent

(1) Ces deux derniers vitraux portent pour inscription, le premier : *François-Anthoine Rognon, Pasteur des églises de Fontaines et de Cernier 1689*; le second : *Jonas Boyve, Pasteur de St-Martin et Doyen de la vénérable Classe de Neufchastel et Vallangin. 1691.*

(2) Cette cloche de 1640, qui pesait 1100 livres environ et avait coûté, en argent, 162 $^1/_2$ livres faibles, portait pour inscription : *Petite j'ay été et plus grosse on m'a faicte pour par un son plus fort convoquer tous fidèles à venir en Sion chanter louanges à Christ, écouter sa parole, implorer son Esprit. Daniel Bonhoste, ministre de ce lieu. Vivez à Christ, vivez à Dieu, ouyr sa voix en ce sainct lieu. Faicte aux dépends de la Paroisse de Cernier. Jean Debely, Jaques Perroud, Jean Abram, Jean Mathey, gouverneurs de la Paroisse de Cernier, le 17me octobre 1640.*

(3) *Icy gist et repose le corps d'honorable Claude Soguel de Cernier, vivant bourgeois et conseiller de Vallangin, agé de 3 vingt 5 ans. 1630.*

auprès d'Isabelle de Challant contre Messire Daniel, leur ministre (1) parce qu'il leur faisait payer une émine de froment là où ceux de Fontaines et Geneveys-sur-Fontaines ne payaient qu'une *raze*. « Le dict ministre, disent-ils, se peut bien contenter à une raze, car sa prébende est assez bonne (2) et que d'ancienneté les dicts trois villages ne payaient qu'une raze. »

La question des réparations et de l'entretien de la maison de cure de Fontaines fut la source d'interminables démêlés avec la Seigneurie et les pasteurs. Les paroissiens de Fontaines et de Cernier prétendaient que ces dépenses devaient être à la charge de l'Etat et des pasteurs, parce que, disaient-ils, la cure avait été construite à l'origine et entretenue par l'abbaye de Fontaine-André, or l'Etat s'étant emparé à la Réformation des biens de cette abbaye, c'était à lui à entretenir la cure; malheureusement pour eux, ils ne pouvaient présenter aucun document probant; c'était en vain qu'ils envoyaient leurs gouverneurs compulser les archives de Cressier où, croyaient-ils, devaient se trouver des pièces concernant Fontaine-André. Aussi l'Etat les condamnait-il chaque fois; ils se soumettaient, faisaient les réparations, en 1601 même ils reconstruisirent complètement la cure, mais chaque fois aussi ils déclaraient que c'était de leur bon vouloir et sans conséquence pour l'avenir.

C'est sans doute cette question de l'entretien de la maison de cure par le pasteur, pour les petites réparations, qui amena le long conflit de la paroisse avec J.-J. Roy, son pasteur de 1757-1787. Les paroissiens se rendirent plusieurs fois auprès du doyen de la Vénérable Classe pour lui demander la déposition de leur conducteur spirituel. Les griefs qu'ils énonçaient contre lui étaient, il est vrai, d'une tout autre nature, ils se plaignaient qu'il prêchât assis, qu'il ne vînt pas faire les prières sur semaine à Cernier, et qu'il voulût contraindre les catéchumènes de ce village à aller au catéchisme à Fontaines, et enfin, accusation qui devait faire plus d'effet à Neuchâtel, d'avoir dit qu'il était capable de faire perdre le pays. (On était à l'époque des troubles occasionnés par les doctrines du pasteur Petitpierre.) Mais sous ces griefs et d'autres qui reviennent à chaque instant dans les procès-verbaux de la commune, on sent qu'il y avait en jeu une question d'argent. Ce pasteur Roy prit enfin, ou dut prendre des suffragants; ceux-ci satisfirent complètement

(1) Les cartulaires des Paroisses du Val-de-Ruz indiquent à cette date Pierre Simonier comme successeur de Jean DeBély et pasteur de Fontaines et Cernier de 1573-1582. Il y a donc là une omission; il faut intercaler entre ces deux pasteurs ce Messire Daniel.

(2) En 1698, dans une requête au gouverneur et au Conseil d'Etat, les paroissiens de Fontaines et Cernier disaient: « La cure de Fontaines est la meilleure de l'Etat, elle a du » revenu non seulement pour entretenir une maison, mais pour enrichir une famille, » aussi est-ce la récompense des anciens pasteurs qui ont vieilli dans le service. »

les paroissiens, car à plusieurs reprises la commune de Cernier leur vota des allocations « en considération de ce qu'ils étaient fort aimés, » mais à la condition que ces dons fussent tenus secrets.

* * *

Nous ignorons à quelle époque remonte l'établissement d'une école à Cernier. Elle dut sans doute, là comme dans la plupart des villages du pays, son origine à la Réformation; mais la première mention que nous trouvions dans les archives de la commune ne remonte qu'à l'année 1649; Daniel Andrié, régent, s'engage à cette date « à tenir l'escole et à bien et fidèlement appren- » dre les enfants tant à lire qua escrire, comme aussy leur apprendre à » prier Dieu tant qu'il luy sera possible et leur continuer à faire dire le caté- » chisme comme par ycy devant et mieux sy possible est, et il promet de faire » et de donner des lesons es enfants tant qu'il pourra deux ou trois sy possible » est et comme par ycy devant. » Il recevait pour salaire six batz de chaque enfant et de la commune vingt-cinq livres faibles (fr. 13»75) et son bois d'affouage. L'école était temporaire, elle durait du 5 novembre au 23 avril et se tenait dans la salle de commune ([1]).

En 1685, l'école devient pour quelque temps permanente. (Elle l'est définitivement à la fin du siècle.) A la lecture et à l'écriture s'ajoutent, comme branches d'enseignement, l'orthographe et l'arithmétique. Le régent doit *les enseigner à ceux qui le désireront et en seront capables, au pauvre* comme au riche, sans rien céler à personne. De plus il était tenu de donner trois fois par semaine, au soleil couchant, des leçons aux adultes qui voudraient y assister. Son salaire était porté à 200 livres faibles (fr. 110). Pour augmenter ses gains, la commune l'autorisait à prendre chez lui, à « manier » quelques pensionnaires, mais à la condition, « qu'ils eussent déjà de l'éducation » et ne fissent point de scandale dans le village.

La nomination du régent était faite pour un an. Le 1er janvier il devait aller présenter ses hommages à l'assemblée de commune à laquelle il adressait un petit discours et dont il recevait en retour une gratification plus ou moins considérable ([2]).

Les relations de Cernier avec les communes voisines ne nous présentent, à l'époque dont nous nous occupons, aucun fait particulier digne d'être mentionné.

([1]) La maison d'éducation actuelle date de 1856.

([2]) Cernier possède actuellement une classe enfantine, quatre classes primaires dont une supérieure avec cours secondaires, et deux écoles de quartier, dont l'une permanente; son budget scolaire s'élève annuellement à plus de 11,000 fr.

Les délimitations de territoire, la mise à gage de quelque pièce de bétail égarée sur le pâturage voisin, l'entretien des charrières et leur ouverture en hiver étaient les principales causes de conflits, qui se terminaient après maintes plaintes et contreplaintes par un accord à l'amiable ou un jugement de l'autorité supérieure. Les rivalités locales venaient parfois aigrir ces différends, mais lorsqu'il s'agissait de défendre contre le souverain les franchises et les libertés communales, tous se trouvaient bientôt d'accord. En 1753 les communes de Cernier, Chézard et St-Martin se plaignirent au conseil d'Etat de ce que les communes d'Engollon et de Fontaines avaient coupé par des fossés les chemins qui conduisaient aux moulins d'Engollon, de Bayerel et de la Borcarderie, ainsi qu'à Neuchâtel. Les justiciers, les pasteurs ainsi que tous ceux qui avaient affaire en ville, disait la plainte, ne pouvaient plus s'y rendre que difficilement. Le conseil d'Etat ordonna naturellement le rétablissement immédiat des chemins.

La sécurité des communications n'était pas encore très-grande au 18e siècle. Des ours et des loups parcouraient les montagnes qui entourent le Val-de-Ruz et la vallée était infestée par des bandes de vagabonds qui y pénétraient par le Pertuis et le Bugnenet. Les voyageurs étaient attaqués dans les forêts, et les maisons isolées pillées. A plusieurs reprises l'Etat dut prendre des mesures énergiques contre ces bandes des malfaiteurs. En septembre 1746, sur l'ordre de la seigneurie, la commune de Cernier ordonna que l'on ferait deux fois la semaine « la chasse des gueux; » en 1749, 16 hommes armés de fusils, d'épées ou de sabres furent envoyés sur tout le territoire communal pour saisir les rôdeurs. On avait déjà dû en 1670 opposer une digue au flot envahissant des mendiants étrangers. Chaque commune reçut l'ordre de les expulser de son territoire, et s'il se trouvait parmi eux des jeunes gens en état de récidive, de les conduire à Neuchâtel pour être expédiés de là à Venise et à Bergame.

Ces chasses aux gueux et aux loups, faisaient sans doute, avec les exercices militaires qui avaient lieu chaque semaine, le dimanche, après le prêche du matin, diversion à la vie assez uniforme de cette époque. Lorsque les milices du district exerçaient ensemble, les soldats de Cernier étaient réunis à ceux de Savagnier, la commune accordait alors à ses officiers une allocation « pour boire un coup honnête » avec leurs compagnons d'armes. La discipline militaire n'était pas encore entrée bien profondément dans les habitudes de nos milices. L'autorité supérieure ayant changé le lieu d'exercices, le gouverneur de Cernier dut lui annoncer que les soldats refusaient d'y aller. La commune s'opposa de même formellement à ce qu'on « mêlât ses hommes par rang de hauteur, » (elle voulait qu'ils fussent placés par rang d'ancienneté) et à ce

qu'on leur imposât un uniforme. Elle consentit, il est vrai, plus tard, à l'achat de cinq bonnets de grenadiers en peau d'ours et autorisa ses soldats à s'en revêtir, mais en déclarant que c'était sans conséquence pour l'avenir.

Sans conséquence pour l'avenir, c'est avec ces mots que je terminerai, avec ces mots que nos pères ajoutaient si souvent à leurs décisions, petites ou grandes, minimes ou graves, lorsqu'elles dérogeaient à d'anciennes idées ou à de vieilles coutumes. « Sans conséquence pour l'avenir, » ils croyaient parfois pouvoir immobiliser le présent lorsque le présent leur donnait ce qu'ils avaient désiré, mais ils ne s'apercevaient pas qu'ils marchaient, qu'ils devaient marcher en avant en vertu de cette loi suprême, divine, qui veut que la plante produise son fruit, que tout ici-bas, le bien comme le mal, ait un jour ou l'autre ses conséquences. Voilà pourquoi, me semble-t-il, nous avons à étudier l'histoire du passé, non pas pour satisfaire une vaine et inutile curiosité, mais pour apprendre à connaître la route que nous devons suivre; et pour cela l'étudier, non pas seulement dans ses traits généraux, dans ses événements importants et grandioses, mais jusque dans ses détails, dans les particularités même de la vie de ceux qui nous ont précédés et dont nous sommes les descendants et les héritiers.

Je m'arrête ici, craignant déjà d'avoir trop oublié qu'un discours, s'il n'est bon, devrait du moins être court, craignant aussi de ne vous avoir présenté que trop de petits faits que beaucoup peut être ont trouvés sans valeur; cependant j'ai une excuse, c'est que je parlais d'un petit coin de la patrie, et vous le savez, on n'est pas toujours bon juge, lorsqu'on parle de ce que l'on aime.

Ch. Chatelain, pasteur.

LA MARQUISE

NOUVELLE.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'août, page 185.)

Il arriva enfin ce bal qui mettait tout en émoi, et les mères autant que les filles. Un fichu de mousseline croisé sur la poitrine et un voile à dentelles sur ses cheveux bruns et flottants, complétèrent la toilette de Marguerite.

La jeune fille pouvait avoir perdu le souvenir du passé, elle avait pu oublier son histoire et sa langue, elle était demeurée marquise par une cer-

taine grâce que le travail et les haillons avaient un moment dissimulée mais qui reparaissait sous les plis de sa robe de soie. C'est ce que chacun remarqua lorsqu'elle entra dans la salle du bal. Modeste, timide même au bras de Pierre, elle dansait avec une aisance et une grâce naturelle que les femmes ne lui pardonnèrent pas, on chuchota à son passage, on éplucha sa toilette, et lorsque d'autres jeunes gens vinrent la prier de danser avec eux, il y eut alors des mécontentements mal dissimulés et même des propos assez durs. Pierre avait offert à Marguerite de se rafraîchir et ils s'étaient installés dans une pièce contiguë à la salle de danse où plusieurs autres garçons étaient déjà réunis. François Prince et Jean-Jacques Virchaux y vinrent aussi, et comme ils s'attardaient un peu auprès d'une bouteille oubliant leurs danseuses, celles-ci vinrent voir ce qu'ils devenaient; elles les trouvèrent tournés vers la marquise à laquelle ils racontaient leurs voyages, et comme elle riait au récit de leurs aventures, elles interpellèrent Marguerite et les garçons si vivement qu'une dispute commença, vraie dispute de village où les éclats de voix tonnaient menaçants au bruit cadencé des cors et de la clarinette. Quand les instruments s'arrêtèrent la dispute se calma, Pierre en profita pour parler à son tour.

— Ceux qui ont à se plaindre de Mademoiselle ou de moi savent où me trouver, dit-il tranquillement, je leur répondrai demain. Il rentra dans la salle de bal en emmenant Marguerite. A partir de ce jour les deux jeunes gens furent fiancés par *l'opinion publique*.

*
* *

Jacob avait servi sept ans pour obtenir Rachel, on suivait encore cette tradition au siècle passé dans nos villages; s'y soustraire eût été une légèreté qui eût déconsidéré les époux. Un événement vint cependant abréger les fiançailles de Pierre; trois ans après le bal que nous venons de raconter, Mme Ingold mourut.

Marguerite était allée annoncer son mariage à M. Fauche-Borel.

— Je savais, lui dit-il, qu'on avait vu des princes épouser des bergères, il fallait cette satanée révolution pour nous montrer des bergers épousant des princesses, et continuant à part lui: Ah! la révolution est plus forte que nous, mais elle trouve son maître aussi et nous aurons peut-être raison de celui-là. — Oui, ma chère enfant, la bonne cause est plus malade que jamais. L'aimez-vous votre berger?

Sur un mouvement de Marguerite il ajouta: Oui, eh bien alors, épousez-vous et soyez heureux, vous aurez au moins quelqu'un pour revendiquer vos droits quand le jour sera venu.

Je suis de ta religion maintenant, avait dit Marguerite à son fiancé, parce que ceux qui la pratiquent ont été bons pour moi, c'est le pasteur seul qui nous bénira. La noce fut gaie, M. Fauche-Borel le seul invité du côté de la mariée, chanta des couplets qui firent rire et pleurer.

*
* *

Quand on apprit la chose en ville et aux environs, ceux qui avaient vu ou entendu parler de la marquise de Kerkaradec n'en crurent pas leurs oreilles. C'est donc possible! disait-on, était-elle réellement marquise?

Elle l'était, mais arrachée au luxe elle avait appris la vie des humbles et y avait trouvé le bonheur, parce que nos sensations sont limitées et que la joie du pauvre et celle du riche sont égales, leur objet seul diffère; s'il faut beaucoup à l'un, peu suffit à l'autre.

Marguerite eût souri, sans doute, si on lui eût dit qu'elle inspirait de la pitié à tant d'inconnus; elle s'appuyait maintenant heureuse et confiante sur le cœur de son mari, sa taille s'était relevée, ses yeux regardaient joyeusement devant elle sans souci de l'avenir. Il n'y avait pas trop d'aisance, il est vrai, dans le logis, mais le travail y amenait le pain quotidien; puis Pierre était bon et dévoué, il avait la force, le courage et le trésor qui les contient tous, comme dit le poète, la jeunesse.

Le duc de Kerkaradec voulait que sa fille transmît son nom à son mari, elle ne lui donna que son titre et Pierre garda le surnom de marquis.

VIII

Pierre portait gaîment, fièrement même, son surnom de marquis, il était heureux et le bonheur avait mis un peu d'assurance dans cette nature humble et cependant forte et vaillante. Certaines plantes végètent parfois avant de s'épanouir, elles attendent le courant fécondant qui doit faire circuler la sève des racines aux extrémités, ce courant avait passé sur Pierre, et c'était plaisir de le voir travailler en chantant les refrains rapportés de son tour d'Allemagne et de France; son patron, qui faisait grand cas de lui, l'envoyait de préférence chez les bonnes pratiques du village pour les réparations.

— Aujourd'hui je suis chez le justicier Dardel, disait-il à sa femme, tu viendras m'y trouver, n'est-ce pas?

Elle répondait avec un petit air de doute et de malignité : On verra. Formule toute neuchâteloise qui n'affirme ni ne refuse, tout en restant dans l'impersonnalité : On verra, répétait Marguerite en souriant, et vite après le départ de son mari, elle s'apprêtait à aller au jardin d'où elle revenait plus

vite encore avec un panier de légumes. En rentrant au village, sous prétexte de demander une clé, elle montait dans la pièce où Pierre travaillait, on n'avait pas besoin de la lui indiquer, elle entendait une voix bien connue qui chantait en rabotant; elle ouvrait doucement la porte, passait furtivement la tête à l'intérieur : Tiens, tu es seul, quel bonheur! disait-elle, et pour mieux voir son mari, pour se repaître de sa vue, elle s'asseyait dans un coin; il souriait aussi de se sentir sous ce tendre regard, et poussait hardiment sa varlope de son bras nu jusqu'au coude; de brillants copeaux, bien unis, bien blancs, longs de plusieurs pieds, sortaient en spirales de l'ouverture des fers.

— Comme c'est joli, disait-elle, on s'en ferait des rubans.

— Tu n'as pas besoin de rubans pour être belle, répondait-il, et après un moment de silence, il ajoutait : Attends un peu, tu vas voir la besogne; de quelques coups de scie, il abattait les angles d'une pièce de bois, et réunissant les morceaux épars autour de lui, il assemblait un soubassement dont le pourtour mortaisé joignait avec une merveilleuse précision.

— Et voilà! criait-il triomphalement; qu'en dis-tu?

Avant que Marguerite ait eu le temps de répondre, il appliquait la pièce contre la muraille : Tiens, puisque tu es là, tu vas m'aider, appuie de ce côté; bien, ça y est, et de quelques vigoureux coups de marteau il clouait la pièce sans bavure. Marguerite admirait l'adresse de Pierre : Comme il travaille bien, se disait-elle, comme cela est beau, et regardant alternativement l'œuvre et l'ouvrier, elle paraissait ravie. Comme elle était fière d'être la femme de cet homme; aurait-elle jamais cru qu'un pareil bonheur l'attendît, elle pauvre et misérable fille; et quelque chose comme un vertige passait en elle et mouillait ses yeux.

— Tiens, j'oubliais de payer mon ouvrier, disait Pierre, et enlaçant la taille de la jeune femme de ce bras vigoureux qui se faisait souple et doux, il appliquait un gros baiser sonore sur la joue rougissante de Marguerite. C'était le ciel ouvert que ce baiser presque volé qui mettait le mari et la femme en face l'un de l'autre avec un trouble d'amants surpris. Et vite elle reprenait son panier : — Je m'oublie ici, au revoir; tu ne rentreras pas tard, Pierre, n'est-ce pas?

Lui la guettait de la fenêtre pour la voir passer dans la rue et lui envoyer encore un signe d'amitié. Que ne ferait-on pas pour cette femme-là! se disait-il.

Marguerite préparait vite le repas du soir, il y avait autour d'elle comme un fluide de bonheur dans lequel elle semblait glisser, et les travaux du ménage, autrefois si pénibles, lui paraissaient maintenant une fête; elle ne comprenait pas comment ses voisines se plaignaient alors qu'elle était si joyeuse.

*
* *

Deux ans après Pierre était établi dans « la boutique » que son patron lui avait remise, il était maître à son tour et deux ouvriers travaillaient sous ses ordres. — Les ouvriers du marquis! c'était à ne pas y croire: Les étrangers ont bien de la chance dans le village, disait-on; ceux qui étaient plus franchement jaloux ajoutaient: Ils sont assez intrigants pour réussir. Quelle était cette intrigue? Pierre était actif, honnête, il ne demandait qu'un modeste salaire et l'ouvrage ne manquait pas, on savait aussi qu'il était bon fils et que son père, qui ne travaillait plus, était on ne peut mieux soigné dans le jeune ménage.

De temps en temps, quand tout était en ordre à la maison, Marguerite s'en allait, suivant son habitude, voir travailler son mari à l'atelier; elle avait maintenant un bel enfant dans les bras, et lorsque les dames le caressaient en passant et en félicitaient la mère, elle ne se sentait pas de joie, sa face, naturellement pâle, se colorait, et ceux qui l'avaient vue mourante, se disaient: Est-il possible qu'elle se soit remontée comme cela, c'est à ne pas y croire. Voir son mari à la besogne était toujours un de ses plus grands plaisirs, aussi ne manquait-elle jamais d'entrer à l'atelier toutes les fois que ses affaires l'amenaient de ce côté ou que ses loisirs lui permettaient de s'y reposer quelques instants. Elle aimait à voir les choses se créer sous la main de Pierre qui abattait gaillardement l'ouvrage d'une manière toute française, un peu brusque et retentissante, qui charmait la jeune femme et stimulait les ouvriers: Je le fais bien exprès, disait-il, cela leur donne du cœur au ventre; il n'y a rien de tel pour les encourager, d'ailleurs l'ouvrage presse, et il indiquait à sa femme à qui il était destiné et à quelle époque il devait être terminé, ce qu'il rapporterait. Ils avaient bien de la chance tout de même, on ne pouvait être plus heureux qu'ils ne l'étaient. Le contentement de l'esprit et le pain quotidien, peu d'ambition, le travail, la jeunesse et, par-dessus tout, l'affection leur donnaient autant de bonheur que peut en contenir l'âme humaine.

* * *

Si nous avions en main la plume des romanciers, nous filerions à Marguerite des jours où les pâles fleurs de sa jeunesse se changeraient en fruits dorés et abondants qui font oublier les alarmes qui précèdent la récolte; les âmes sensibles trouveraient que c'est justice pour la pauvre marquise que nous laisserions ici, tout entière à son bonheur, dans le paisible port de la famille, mais nous devons à la vérité de mener notre récit jusqu'au bout, dussions-nous y retrouver les tristesses des premières pages.

Marguerite n'entendit plus jamais parler de son père, de sa mère, ni de

Mme de Coëtlogon, ni de tout ce qui avait entouré son berceau et flatté les jours de son insouciante jeunesse; maladive plante arrachée au sol de France, elle avait repris racine dans un milieu où rien ne lui eût rappelé son passé si elle en eût conservé la mémoire. Un jour deux officiers du corps des grenadiers d'Oudinot vinrent frapper à la porte de Pierre, on leur avait parlé de la marquise comme d'une compatriote bretonne; naturellement timide elle eut peur de ces étranges visiteurs qui l'interrogèrent comme si elle eût été coupable et qu'on ne revit jamais. L'espoir de retrouver quelques bribes de la fortune de sa femme revenait parfois à l'esprit de Pierre, surtout depuis l'occupation du pays par les troupes françaises, parce que le travail n'allait plus et que les vivres étaient chers; cet espoir ne devait point se réaliser.

Un peu d'argent serait cependant arrivé à point dans l'humble ménage, le père Ingold était mort et son fils avait eu à régler bien des petites dettes, puis le frère de Pierre, qui s'était établi en Allemagne, réclamait maintenant la part de l'héritage paternel, c'est-à-dire la valeur d'un modeste mobilier qu'il fallut évaluer et dont Pierre s'engagea à payer la moitié, ce qui était bien dur. Les frais d'expertise et d'autres papiers coûtèrent cher aussi, parce que cette vilaine prose a toujours eu une grande valeur et qu'on ne peut s'en priver alors qu'on le voudrait bien. Il y avait aussi maintenant plusieurs enfants à élever, il fallait sans cesse de nouvelles culottes pour les garçons qui n'aimaient que les murailles à escalader, les arbres à grimper et qui seraient volontiers rentrés à la maison par les fenêtres sans la crainte des taloches paternelles; il fallait des robes pour les filles que la mère ne pouvait voir négligées, et pour tous de pleines marmites de pommes de terre, plus que le jardin n'en pouvait donner; c'eût été un véritable plaisir que voir disparaître toute cette nourriture dans ces robustes estomacs si le travail n'eût chômé si souvent.

— Je ne sais pas comment nous allons faire, disait le père, quand j'y songe longtemps il me semble que je vais devenir fou.

— Le bon Dieu est juste, répondait Marguerite, il nous aidera.

— Qui sait! répondait Pierre. Les mauvaises idées qu'il avait rapportées de Paris remontaient à la surface de ce cœur oppressé, il s'en allait tout triste. La pauvre femme ne pouvait suffire à tout maintenant; le travail s'accumulait dans son ménage qu'elle négligeait, les enfants, qui avaient été sa joie, étaient aujourd'hui un sujet de tracas; c'est par tant de fissures que s'écoula peu à peu le bonheur.

Quand la gêne était bien grande au logis, Marguerite faisait une tournée chez les pratiques auxquelles elle présentait leur note; c'était de petits comptes arriérés pour une porte de vigne, un raccommodage de chaise, un

carreau de lanterne et autres menues choses, car les gros travaux étaient rares, on ne bâtissait pas, on craignait toujours la guerre et il n'y avait plus de meubles à faire, parce qu'il y avait peu de mariages et que beaucoup de jeunes gens étaient partis pour le bataillon du prince Berthier. Et pour recueillir ce modeste pécule, il fallait aller loin, à la Coudre, au Maley et même jusqu'à Frochaux et Enges. La pauvre marquise était bien heureuse quand elle rapportait quelques batz sur lesquels on ne comptait pas; ce jour-là on riait un peu; Pierre redevenait le mari aimable d'autrefois, on retrouvait les doux épanchements du passé, et ces fleurs inespérées de l'automne avaient un charme qui enivrait un moment et réchauffait leurs cœurs.

*
* *

Quand les choses allaient au plus mal, la marquise (on ne lui donnait plus que ce surnom maintenant), partait pour la ville où son ami Fauche-Borel trouvait moyen d'obliger sa petite protégée, comme il l'appelait toujours; il lui donnait une commande de tablettes pour la librairie, celle d'une armoire ou d'un autre meuble pour la cuisine, il avait soin d'y joindre un peu d'argent comme à-compte. Quand le libraire était absent, car après avoir conspiré contre la révolution, la république et le consulat, il conspirait aujourd'hui contre l'empire, Mme Fauche-Borel parlait adroitement des émigrés et d'une petite somme que son mari avait laissée pour eux, elle priait Marguerite de l'accepter, celle-ci tendait la main en rougissant, mais c'était de bonheur.

Voir venir la misère, la faim... en sentir déjà les cruelles atteintes, et, au moment où l'on désespérait, renaître subitement à l'espoir et au courage, grâce à un secours inattendu, à une aumône, c'était désormais la seule joie promise à ce pauvre ménage.

*
* *

Les années passèrent ainsi avec leurs peines, leurs soucis du lendemain, un jour chassant péniblement l'autre, Pierre et Marguerite arrivèrent à la vieillesse; rien n'illumina plus leur vie qui s'agita dans le cercle étroit des préoccupations de l'estomac, rien ne venait rompre la monotonie de cette existence grise et terreuse comme leurs haillons, rien si ce n'est la douleur, les larmes. Elle en versa de bien amères, la pauvre marquise. Un matin du mois de septembre 1827, allant en ville, au moment où elle passait devant la grille de l'hôtel Fauche-Borel, elle entendit un bruit sourd, puis des cris, elle vit des gens qui couraient et les suivit instinctivement dans le jardin où ils entraient; sur une plate-bande, au milieu de fleurs et d'arbustes fraîchement brisés, gisait le corps d'un homme horriblement défiguré par les bles-

sures et le sang qui couvrait son visage; la marquise le reconnut cependant, c'était M. Fauche-Borel qui venait de mettre fin à ses jours en se jetant par une fenêtre de sa maison. Pauvre victime de l'ingratitude des princes, il avait cherché dans le suicide le remède à ses désillusions et à son désespoir. Ce défenseur de la monarchie qui avait tout sacrifié à une cause qui n'était pas la sienne, qui lui avait donné plus de trente années, qui avait joué sa vie et perdu sa fortune, tombait après la victoire, soldat méconnu et oublié de ceux qu'il avait servis. Seule une malheureuse femme, enfant égaré de la noblesse française, se désolait accroupie dans le jardin, même longtemps après qu'on eût relevé le cadavre.

Pierre vint à l'enterrement et la marquise aussi, elle suivait à grande distance, s'arrêtant pour sangloter, et personne ne comprenait quels liens pouvaient unir la pauvresse au défunt. Abandonné de tous, Fauche-Borel eut au moins cette consolation par delà la tombe, si c'en est une, quelqu'un l'avait pleuré.

*
* *

Dix ans après cet événement, Pierre et Marguerite se trouvaient seuls en face l'un de l'autre; les enfants avaient tous pris leur volée, les garçons comme ouvriers menuisiers, les filles comme servantes; le logis était bien grand maintenant et bien cher surtout, on le quitta pour un plus petit. Il y avait dans une autre ruelle qui conduisait à la maison qu'on appelle encore Gibraltar, et où passe aujourd'hui la grande route, deux pièces contiguës à un rez-de-chaussée, ils s'y installèrent; l'établi eut la plus grande et la meilleure place, et comme il était près de la fenêtre, c'était là-dessus qu'on prenait les repas, et les gens qui passaient dans la ruelle pouvaient voir ce vieux couple à table devant le plus pitoyable des repas contenu dans une soupière de terre rouge; ils mangeaient dans des assiettes d'étain noirci.

Quand une voix amie leur criait : bon appétit, ils répondaient en chœur : à votre service, et le vieux se levait pour préparer un escabeau et ouvrir la porte; quelquefois le passant entrait : Merci, leur disait-il, je viens de dîner, mais si vous voulez nous allons boire un coup, c'est moi qui régale; il s'en allait alors à la « Croix-Blanche » chercher une bouteille de vieux vin rouge et c'était un plaisir que de voir les yeux des vieillards s'illuminer et se mouiller d'attendrissement, la sève de la jeunesse passait un instant dans leurs veines et l'on entendait de bons gros éclats de rire sortir de ce taudis ténébreux. Le marquis levait son verre, et pour rendre hommage à la source de sa joie, il le regardait avec ce sourire débonnaire qu'ont si bien traduit

les peintres flamands : il est bon le vin rouge, disait-il, et, comme si le brave homme eût craint d'être ingrat, il se hâtait d'ajouter : et le blanc aussi!

Ce jour-là les vieux voyaient leur réduit tendu de rose, la marquise trottinait dedans et dehors, et le marquis chantonnait le refrain de la Carmagnole qui était pour lui la plus grande expression de la joie; la marquise reprenait le refrain en branlant la tête.

*
* *

C'est là que se passa la dernière partie de la vie du pauvre couple auquel chaque année amenait une misère de plus. Un autre menuisier s'était établi au village, et l'on ne pouvait plus confier à Pierre un travail important, il était devenu faible et manquait de bois; il trouva cependant une ressource dans une spécialité; il fabriquait des crachoirs, de petits bancs, des règles et des boites en noyer pour serrer les plumes et les crayons; le jeudi, jour de marché, la marquise en chargeait un panier, autant que ses faibles bras pouvaient porter, et elle s'en allait en ville offrir sa marchandise; d'autres fois elle tournait autour du Gymnase allant d'un groupe d'écoliers à un autre, leur tendant humblement ces règles, qu'on appelle encore des carrés; elle était si misérable, son regard était si doux, si suppliant qu'on ne pouvait y résister; les plus espiègles garnements n'osaient rire et beaucoup achetaient à la marchande qui les remerciait avec un salut à la vieille mode, c'est-à-dire par une flexion rapide des genoux. Puis par le froid, le vent ou la pluie, elle retournait péniblement au village, heureuse de rapporter son petit pécule à son mari.

Ah! c'était une vaillante femme que la fille des Kerkaradec; si le sort l'avait dépossédée de l'héritage paternel, il n'avait pu lui enlever l'énergique patience de sa race; le courage lent et obstiné qui sommeillait sous les atours de la marquise de Versailles, s'était réveillé sous les guenilles de la marchande de crachoirs.

On la trouvait toujours disposée à faire la besogne, même la plus ingrate, qu'on venait lui proposer, elle lavait aux lessives, charponnait, récurait, gardait les enfants; c'était le travail et la lutte qui soutenaient cette frêle nature dont la vie semblait toujours vouloir s'échapper et qui résistait aux durs hivers, à la peine, à la faim.

Elle souriait d'un air si débonnaire, elle était si reconnaissante du travail qu'on lui donnait à faire, que chacun aimait à l'employer; mais le lendemain des jours où elle était allée à Neuchâtel, la fatigue l'accablait et les ménagères trouvaient qu'elle ne gagnait pas sa journée, puis elle tremblait, et ce n'était plus maintenant que par charité qu'on la demandait.

La charité a des bornes, il n'y eut bientôt plus de travail pour la pauvre femme, et Pierre gardait le lit depuis plusieurs semaines. Il était vieux aussi et affaissé, il toussait sans s'arrêter, et la marquise s'en allait maintenant chez les voisines leur demander, en grâce, une tasse de lait ou une assiette de soupe. Quelquefois il y avait un « ballon » fumant qui l'attendait, c'était une consolation inespérée que celle-là.

*
* *

Pierre mourut à temps; comme il n'était point du village on parlait de le renvoyer dans sa commune d'origine. Plus d'un vieillard dut subir autrefois cet exil et s'en aller, par la raison qu'il était pauvre, finir misérablement ses jours dans un endroit à lui inconnu et où il ne connaissait personne. Cette peine infligée à la pauvreté eût pu s'appeler celle de l'ennui, pas un n'y résistait.

La marquise suivra de près le marquis, disait-on; l'opinion publique eut une influence sur l'opinion communale et administrative et on toléra à Saint-Blaise la femme de feu Pierre Ingold; sans cette décision, « prise sans conséquence pour l'avenir, » la marquise eut été expédiée à Lauperswyl, un village bernois situé on ne savait où et dont elle était « communière » par son mariage.

*
* *

Quand elle eut bien pleuré le défunt elle reprit un peu courage, tant qu'elle put, mais il n'y en avait plus beaucoup en réserve, elle courbait maintenant la tête et ne sortait qu'à la nuit pour ne pas avoir à parler aux voisins; sollicitée par son fils, marié depuis peu, d'aller demeurer chez lui, elle refusa obstinément, voulant rester là où Pierre était mort et d'où on l'avait emporté au cimetière; puis pourquoi changer maintenant, il fallait aller jusqu'au bout par ces jours qui lui paraissaient si longs.

Un matin qu'elle venait d'ouvrir sa fenêtre elle s'affaissa, les voisins entrèrent et la portèrent sur le grabat qui lui servait de lit; les copeaux de sapin s'échappaient de la paillasse usée. On courut chercher le ministre et le docteur. Celui-ci fit prendre chez lui une bouteille de vin étranger dont quelques gouttes seulement ranimèrent la malade.

Le pasteur était un vieillard aux manières un peu rudes qui aimait à tancer; il reprocha à la marquise de négliger ses devoirs religieux. Elle fit un mouvement d'épaules et lui montra ses haillons jetés sur une chaise, cela voulait dire : faisons-nous ce que nous voulons? les pauvres gens peuvent-ils aller à l'église depuis que les dames se parent pour s'y montrer. Il comprit : Ce n'est

pas une raison, dit-il, il faut s'humilier; puis se ravisant, parce que le mot sonnait mal dans cet intérieur de misère et de souffrance, il ajouta : il faut croire et espérer.

— Le bon Dieu est juste, répondit la marquise.

Le pasteur s'étonna de cette abnégation; alors que tant d'autres étaient mécontents de leur sort heureux, cette victime innocente s'inclinait avec humilité sous les coups de la main divine : Etrange chose que la justice de ce monde, se disait-il, un roi égoïste et corrompu écrase la France sous les impôts et pressure le peuple au bénéfice de courtisanes, c'est un successeur simple et bon, s'il en fut, qui expie pour lui. Les complices des crimes de la royauté ont payé bien chèrement leurs erreurs, mais cette femme, quelle faute a-t-elle commise? pauvre âme débonnaire! Ah si nous pouvions donner à chacun selon ses œuvres! Mais s'effrayant à l'audace de son idée : il faut se soumettre, ajouta-t-il, non la justice n'est point de ce monde!

Un soir la malade ferma doucement les yeux pour toujours; la nouvelle de sa mort ne fut pas même capable de défrayer la curiosité du village. On ne se souvenait plus du jour où elle était arrivée en robe de soie, jeune et souriante sous les dentelles de son capuchon, c'était si loin ce temps-là; un seul de ses fils suivait son cercueil, derrière lui quelques voisins parlant de la vigne et du marché. Au passage du convoi une femme s'écria : « Tiens, c'est la marquise, je la croyais morte depuis longtemps! »

Et la noble fille s'en alla ainsi qu'une pauvresse, à travers l'indifférence de tous, comme si la bonne femme n'eût jamais voulu faire pleurer quelqu'un.

A. Bachelin.

MISCELLANÉES

Ordonnance de René, comte de Challant, concernant les fonctions que doit exercer à la chapelle de St-Nicolas, à Savagnier, le curé Guillaume Gallon (1).

Le dit Curé sera obligé et ses successeurs advenir debvoir faire tout office parochial comment du pretery ascavoir les Dimanches cellebrer les messes parochiales ensemble les commandemens accoutumez parochial, item es

(1) Les Gallons étaient communiers de Savagnier. En 1655, nous trouvons un Abraham Gallon gouverneur de cette commune. Cette famille est éteinte.

faictes solennelles, icy faire l'office solennel comme du pretery le dit curé a faict et qu'il faict à ceux de Dombresson avec lés charges accoustumées des sacrements debvoir exercer en la dicte Esglise et village de Savagnier le grand, Item es faictes icy après suivantes debvoir faire les offices a Icelles requis comme lever les croix le jour de la fête St-Marc et accompagnes les offices estre faict la procession jusques à la fontaine du dict village et il faire l'office requis a iceluy jour; secondement que le dict curé présent et advenir ou son commis debvra et sera entenu venir accompagner les croix et processions du dict Savagnier les 3 jours des Rogations depuis le dict Savagnier jusques au dict Dombresson. 14 juin 1526.

Tiré des archives du Grand-Savagnier.

Ch. Chatelain, pasteur.

VUE PRISE DU PONT DES PETITES BOUCHERIES

A NEUCHATEL. 1844.

(Planche.)

Ce sont les images qui nous conservent le mieux le souvenir des monuments; les générations futures chercheront dans les œuvres de DuBois de Montpéreux, Lory, Moritz, H. Baumann, G. Grisel, etc., ce qu'étaient autrefois nos villes et nos villages.

Nous empruntons aujourd'hui à un zélé collaborateur du *Musée neuchâtelois*, M. C.-F.-L. Marthe, une vue d'un quartier de notre ville en 1844. La construction en bois, à droite, était établie sur le pont des petites Boucheries, disparu après le détournement du Seyon. Les maisons de la rue des Moulins ont été restaurées et élevées, le château ne les domine plus avec la même majesté.

A. Bachelin.





VUE PRISE DU PONT DES PETITS BOUCHERIES à NEUCHATEL (1844)
D'apres C.F.L. MARTHE.



GEORGES QUINCHE [1]

Le Val-de-Ruz ayant été choisi cette année pour la réunion annuelle de la Société neuchâteloise d'histoire, il y a pour elle devoir de piété à accorder quelques instants au souvenir d'un Neuchâtelois de la vieille roche, de l'un des enfants de cette belle partie de notre pays qui lui ont été le plus dévoués, dont la vie entière a été employée à son service, de celui qui de tous en a peut-être le mieux recherché et connu l'histoire.

A ce titre seul, notre Société ne pourrait déjà pas, en un jour pareil, passer sous silence cet homme excellent; mais elle doit plus spécialement encore payer un tribut à sa mémoire, puisque M. Georges Quinche en faisait partie en qualité de membre honoraire, titre qui lui avait été conféré à la suite de la réunion de la Société à Fontaines en 1868.

Georges Quinche naquit à Valangin le 15 octobre 1805, et c'est dans cette toute petite capitale du comté de ce nom, dans cet ancien chef-lieu du Val-de-Ruz, qu'il a passé sa vie entière. A l'ombre des murailles couvertes de lierre de l'antique manoir des seigneurs de la contrée, tout près de l'église collégiale de Claude d'Arberg-Valangin, les souvenirs et les restes du passé, dès son jeune âge, attirèrent son attention, éveillèrent sa curiosité et suscitèrent en lui le désir d'en connaître l'histoire; de même, les allures si originales et si régulièrement ordonnées du jeu des institutions communales et bourgeoisiales, sachant allier la plus grande somme de libertés politiques au plus grand respect de l'autorité et au plus vif attachement au Prince, institutions dont Valangin était l'un des principaux centres, enracinaient en lui l'amour de son pays et développaient un patriotisme du meilleur aloi.

Georges Quinche fut un autodidacte au premier chef. Il n'avait suivi que les écoles du bourg natal, écoles bien dirigées, il est vrai, comme elles l'étaient généralement dans notre pays; si l'on n'y apprenait que les choses les plus essentielles, on les apprenait bien; on en sortait non pas savant,

[1] Cette notice devait être lue à Cernier, à la dernière réunion de la Société d'histoire; mais l'abondance des communications n'a pas permis de la présenter. *(Réd.)*

mais l'esprit ouvert, l'intelligence formée et la mémoire exercée. Muni de ces instruments, le jeune homme désireux d'étendre le cercle de ses connaissances dans une branche spéciale y arrivait sans trop de peine par l'étude privée, la lecture et la réflexion. Beaucoup d'hommes qui ont marqué chez nous n'ont pas procédé différemment.

Il n'était âgé que de vingt ans, lorsqu'en 1825 il fut élu conseiller de la bourgeoisie de Valangin, poste dont il ne fut d'abord revêtu que pendant une année, ayant postulé et obtenu en 1826 les fonctions de sautier de la mairie, qui étaient incompatibles avec les premières. Il y trouvait une humble mais excellente école pour se former à la connaissance et à la pratique de notre droit neuchâtelois. Toutefois son caractère éminemment bon et bienveillant eut souvent à souffrir des rigueurs ordinairement inséparables de l'exercice de ces fonctions (1), qu'il résigna en mars 1833. — L'année suivante, en avril, il était nommé justicier, — il le fut jusqu'à la révolution de 1848, — et peu de mois après, il était élu de nouveau conseiller de bourgeoisie, puis maître-bourgeois de Valangin, et fut maître-bourgeois en chef de 1837 à 1840 et de 1843 à 1846.

Elu membre du Corps législatif en 1833, il en fit partie jusqu'en 1837.

Les fonctions que Georges Quinche a exercées le plus longtemps furent celles de secrétaire de la commune de Valangin et de la commission communale d'éducation, qu'il occupa pendant trente ans, de 1833 à 1863. On peut dire que durant cette longue période, il fut l'âme et la cheville ouvrière de la commune, qu'il administrait avec l'esprit de règle, le bon sens pratique et l'intelligence des affaires qui le distinguaient. Les archives, dédale où il se mouvait à l'aise comme dans un domaine qui lui était familier, furent mises par lui dans un ordre parfait; aussi, d'autres communes du Val-de-Ruz furent-elles heureuses d'avoir recours à lui pour qu'il leur rendît le même service.

Lorsqu'éclata la révolution de 1848, qui détruisait sans retour tout un régime politique que G. Quinche avait intimément aimé et loyalement servi, convaincu que cette alliance étroite d'institutions monarchiques et de libertés démocratiques faisait le bonheur de son pays, il en ressentit une profonde douleur; mais la modération naturelle de son caractère et son besoin de se rendre utile dominaient tellement toute sa conduite, que lorsque le gouvernement de la république l'appela à la charge de conseiller de préfecture et aux fonctions de juge suppléant à la cour d'appel, en juillet et septembre 1848, il se décida à les accepter. Cependant il avait trop présumé de ses

(1) Il lui est arrivé souvent de payer de sa bourse des amendes auxquelles étaient condamnés de pauvres gens.

forces, et il donna sa démission du premier de ces offices le 13 août 1849 et du second le 9 janvier 1850.

Le calice le plus amer qu'il lui restait à vider fut la dissolution de la bourgeoisie de Valangin en 1852. Pour lui, qui en avait été un des chefs les plus populaires et les plus influents, aimé et respecté, en qui l'esprit de cette puissante corporation s'était comme incorporé dans tout ce qu'il avait de plus sérieux et de plus utile, le décret du Grand-Conseil qui l'avait abattue, l'avait frappé du même coup au cœur. Dès lors, il y eut comme un voile de tristesse contenue et d'isolement dont il enveloppa sa vie extérieure, sans pourtant que le fonds de sérieuse sérénité, que ses convictions religieuses avaient placé à la base de sa vie intérieure, en fût altéré. Il se voua encore tout entier pendant onze ans à sa chère commune de Valangin, comme à la dernière survivante de toutes ces anciennes institutions neuchâteloises, auxquelles il avait en quelque sorte attaché le nerf de son existence; puis, en 1863, il rentra entièrement dans la vie privée, ne conservant que les fonctions de correspondant de la Caisse d'épargne et de secrétaire de la Chambre de charité.

Il est mort le 9 mars 1878.

Comme homme public, comme magistrat, Georges Quinche s'est distingué dans les multiples fonctions qu'il a remplies, dans toutes les charges qu'il a occupées, par sa droiture, sa modération, son impartialité, sa bienveillance, son complet désintéressement. Bon nombre d'entre elles étaient gratuites, et les honoraires des autres étaient d'une modicité qui ferait sourire les générations actuelles.

Comme homme privé, il laisse après lui le souvenir d'un homme de bien, toujours prêt à aider chacun de ses lumières, de ses conseils, de sa plume et de sa bourse, quoique sa fortune fût très modeste. Il n'était pas marié; son genre de vie était d'une simplicité austère, son premier abord était un peu froid, cérémonieux, et ce n'était qu'à la longue qu'il se mettait plus à l'aise.

Comme ami de l'histoire neuchâteloise, mais plus particulièrement de l'histoire de Valangin, de cette bourgeoisie, de cette commune, de ce bourg, il a énormément fouillé, recueilli, collectionné, copié; antiquités, monnaies, sceaux, empreintes, gravures, sa chambre était un musée. Il laisse des manuscrits en grand nombre, dont le plus intéressant est sans doute les *Promenades autour de Valangin* [1]. Chose curieuse, cet homme si grave, si

[1] Autres ouvrages de M. G. Quinche : *Glossaire patois de Valangin*, manuscrit donné par l'auteur à la Société d'histoire, et divers récits en patois de Valangin, tels que : *Guillemette de Vergy, Isabelle de Challant, Marie d'Orléans, l'Enfant prodigue*, etc., précieux spécimens d'un idiome qui va disparaître.

sérieux, semblait changer de nature lorsqu'il avait la plume à la main. Tous ses écrits sont empreints d'une sorte d'humour bonhomique, villageois, très personnel, entremêlé de temps en temps d'anecdotes et de saillies d'une gaîté presque folâtre. Comme il recueillait tout, le très accessoire, même l'insignifiant, aussi bien que le principal, il y aurait sans doute dans ces volumineuses collections un choix à faire. Mais il y a là une mine abondante à exploiter.

Enfin, comme chrétien, Georges Quinche avait une foi positive et vivante, qui explique cette vie de labeur désintéressé, de modestie et de dévouement. Et à l'appui, nous ne pouvons mieux terminer cette courte notice que par les lignes suivantes, qu'il écrivait en 1874, dans une sorte de prose rimée dont il affectionnait l'emploi :

« Dieu veuille dans sa bonté m'être favorable,
Lorsqu'arrivera le moment inévitable,
Où, à son Tribunal j'aurai à comparaître,
Pour rendre un compte exact et sans en rien omettre
De toutes les actions de ma longue existence,
Durant laquelle j'eus de vertus l'apparence;
Tandis qu'aux yeux de Celui qui a tout connu
Je mériterais mille fois d'être perdu
Et condamné, si je n'avais pas un Sauveur,
Sans lequel mon triste sort ne serait qu'horreur;
Mais qui, pour son pauvre débiteur insolvable,
A désarmé le bras vengeur et redoutable
Du Dieu, dont les yeux sont trop purs pour voir le mal,
Et qui n'aurait, hélas, pour nous qu'un arrêt fatal,
Qu'il révoque en faveur du pécheur repentant,
Prosterné devant la croix de son divin garant.
Ah! c'est bien là mon seul et unique refuge,
Pour comparaître sans crainte devant mon juge.
Puisqu'il a charitablement payé pour moi,
Je puis attendre avec confiance et sans effroi
Le sort qui m'est réservé pour l'éternité,
Grâces à mon Sauveur à jamais adoré.
De mon cœur attendri, Jésus, reçois l'hommage.
Pour te bénir il faudrait un divin langage;
En prenant tout sur toi tu m'as tout pardonné,
Et devant tant d'amour je reste prosterné. »

De tels sentiments expliquent une telle vie.

Paix soit à la cendre de ce vieux Neuchâtelois, de ce citoyen dévoué, de cet homme de bien.

Ed. de Pury.

L'ÉCOLE DE PAROISSE DE SAINT-AUBIN

Nous l'avons déjà dit ([1]), c'est à la Réforme qu'il faut faire remonter la fondation de nos écoles, à la campagne du moins. Les Réformateurs s'appliquèrent à créer une école dans chaque paroisse. De son côté, le Conseil d'Etat les appuya fortement dans leurs efforts.

Ainsi, un arrêté ou ordonnance du 25 juillet 1553, s'exprimait comme suit relativement à la question scolaire: « Comme il y aurait grand danger à ce que les maîtres d'école sèment des erreurs contre l'Evangile ou fassent perdre leur temps aux enfants par leur ignorance ou nonchalance, ou qu'étant vicieux ils ne les remplissent de vices, il est expédient que nul ne soit admis en cette charge que premièrement il ne soit examiné de sa foi et de son savoir et qu'on n'ait témoignage de sa foi. »

C'est le 20 septembre 1531, dit-on, qu'eut lieu à la Béroche la votation qui prononça en faveur de la Réforme. Cependant ce n'est pas à 1531 qu'on peut faire remonter la fondation de l'école de Paroisse; il s'écoula une trentaine d'années encore avant que la Béroche eût son école.

Nous savons, par un procès que le seigneur de Gorgier avait avec ses sujets, qu'en 1554 ceux-ci réclamaient la fondation d'une école, mais sans succès.

Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Gorgier, ayant sécularisé les biens d'église et obligeant les Bérochaux à lui payer les dîmes et cens dus à la cure de St-Aubin, ses sujets s'y refusaient en disant que « jamais, ni eux, ni « leurs pères n'avaient été astreints à payer au collateur de la cure, bichets « de moisson, corvées de charrue, et encore moins la dîme des nouveaux-nés, « ni autres choses dues à la dite cure, sauf la dîme du curé ([2]): aussi ne

([1]) *Musée neuchâtelois,* 1872, page 259, l'*Ecole de Motiers.*

([2]) « Chaque preud'homme qui a attelage doit 2 gerbes de blé au curé; s'il n'a qu'une bête, il doit 1 bichet; ceux qui n'en ont point lui doivent 4 deniers lausannois. » (*Charte de la Béroche.*)

« s'opposent-ils pas à payer au prédicant ce qui lui est dû, tant pour sa « nourriture *que pour dresser écoles* et pour faire aumônes. »

Les Bérochaux furent condamnés à reconnaître Lancelot comme collateur de la cure et à lui payer, en cette qualité, les cens, dîmes, rentes, prémices, corvées, etc. Ils furent donc dans la nécessité de laisser là l'idée de fonder une école, jusqu'en 1566, année où ils réussirent, avec l'appui des républiques de Berne et de Fribourg, à acheter de l'abbaye de St-Maurice en Valais, tous les droits de cette dernière sur la cure de St-Aubin, soit les biens d'église, pour 200 écus d'or (valant chacun L. 5, 4 s.). Entre autres clauses, l'acte d'acquisition portait que « *sur le revenu de la dite cure, il serait « pris une honnête, suffisante, annuelle et perpétuelle pension* (traitement), « *pour la nourriture et l'entretien d'un homme idoine, suffisant et savant, qui « tiendrait école à St-Aubin, pour l'enseignement et l'instruction de la jeu- « nesse, enfants des paysans et autres qui y seront envoyés.* »

C'est à teneur de cette disposition que fut fondée l'école de Paroisse, c'est la clause qui a permis à cette école de vivre et de traverser les siècles pour arriver jusqu'à nous. Car il faut remarquer que la disposition en question établissait en 1566 la *gratuité* de l'instruction, la gratuité, c'est-à-dire un principe que beaucoup d'Etats ont encore à introduire dans leur ménage scolaire.

C'est un fait important à noter, parce qu'il nous montre que le régime scolaire de la Paroisse, mis en regard avec ce qui existait ailleurs dans le pays, a eu quelque chose de tout spécial, que la jeunesse de la Béroche était au bénéfice de circonstances exceptionnellement favorables, qui lui permettaient de pousser, *sans frais aucuns*, son instruction aussi loin qu'il était possible de le faire alors. — En est-il de même aujourd'hui ?

Cependant l'école de Paroisse ne fut pas établie du jour au lendemain. L'acte d'acquisition des biens d'église ayant été attaqué par le seigneur de Gorgier comme entaché d'illégalité, l'affaire fut soumise à un tribunal arbitral qui mit les Bérochaux définitivement en possession de tout ce qui dépendait de l'église de St-Aubin, dans la seigneurie de Gorgier et dans la métralie de Provence, moyennant le paiement de 100 écus d'or. Quelques mois plus tard, par un acte (en date du 28 mars 1567) destiné à fixer ce qui formerait la prébende ou traitement du pasteur de St-Aubin, les paroissiens décidèrent « que le ministre G. Henry serait tenu de prendre sur sa prébende « et de délivrer annuellement au maître d'école que les Bérochaux *continue- « raient* à St-Aubin, pour l'enseignement de la jeunesse et pour servir au dit « ministre quand besoin serait, 3 coupes de froment, 9 coupes de moitié

« blé, 3 coupes d'orgée, mesure d'Estavayer ([1]), 1 muid de vin, mesure de « Neuchâtel ([2]), 15 florins, monnaie de Neuchâtel (60 batz) et une parcelle du « jardin de la cure ; le traitement en grain était payable le jour de la St-Mar- « tin, celui en vin en temps de pleines vendanges, en vin bon, sain, net et « refait *(vin vieux)*, et l'argent en quatre termes égaux à partir de la St-Jean. »

Pour se faire une idée de ce qu'était ce traitement, on doit comparer les prix des denrées remises en paiement au régent de paroisse en 1567, avec le prix moyen de ces mêmes denrées aujourd'hui, en tenant compte de la différence des mesures. Or, cela équivaudrait à fr. 350 de notre monnaie. Mais il faut remarquer que les céréales, par un concours de circonstances qu'il est inutile d'énumérer ici, sont celui des objets nécessaires à la subsistance qui a le moins augmenté de prix (il a simplement doublé) ([3]).

Donc en 1567, il y avait une école établie à St-Aubin ; elle recevait sur ses bancs les enfants des villages de Gorgier et Chez-le-Bart, St-Aubin, Sauges, Fresens et Montalchez. Nous ne savons rien de cette école pour le XVIe siècle, sinon qu'elle donna lieu à des démêlés entre les paroissiens et leur seigneur Claude fils de Lancelot, la plus profonde mésintelligence régnant entre celui-ci et ses sujets. Claude reprochait aux Bérochaux que bien qu'ils eussent pris l'engagement d'établir une école à St-Aubin aussitôt après l'acquisition des biens de cure, la Paroisse avait été quelque temps sans en avoir une, et que plus tard, lorsque la Vénérable Classe avait nommé et envoyé un maître d'école à St-Aubin, il n'avait pas été payé comme il en avait été ordonné.

([1]) La coupe égalait 4 quarterons.

([2]) Le muid, 192 pots anciens.

([3]) Pour établir le prix exact de l'argent à cette époque, il faut savoir que, à la Béroche :

Une vache se vendait	160 batz.	
Une paire de bœufs	320 »	
Un porc	32 »	
Un setier (20 pots actuels) vin rouge,	12 »	Il n'y avait eu que très peu de vendange et le vin était très cher.
Un setier » vin blanc vieux,	10 »	
Une gerle de vendange	24 »	
Une émine de moitié blé	12 »	
Une émine d'avoine	6 »	
Un fromage de Gruyère, à Neuchâtel	10 »	
Un dîner à l'auberge	1 »	
Une paire de souliers ordinaires	4 »	
Une paire de souliers forts	6 »	
Une aune de toile pour draps de lits	2 »	
Une journée de maçon	$1^2/_3$ »	
» de tailleur	2 »	(sans nourriture, en été).

(D'après les comptes des seigneurs de Gorgier).

Remarquons que c'était la Classe des Pasteurs qui avait la haute direction des écoles et la surveillance des instituteurs. Dans une ordonnance du 27 juillet 1564, elle disait: « Tous les ans, au temps le plus propre, certains « ministres seront élus par la Classe pour aller visiter les paroisses; ces visi- « teurs étant arrivés en l'église, le peuple sera retenu et interrogé de la vie « du maître d'école, en son absence, et lui au réciproque des devoirs du « peuple... Car il est très nécessaire qu'en chaque paroisse il y ait un maître « d'école auquel il soit donné un salaire médiocre, pour enseigner la jeunesse « en la crainte de Dieu et à lire et à écrire; il serait bon aussi qu'il y eût « une maîtresse d'école pour les filles, là où cela pourra se faire. »

La Classe élut d'abord comme régent de Paroisse maître *Etienne Chalier,* protestant français réfugié. Originaire de Mende (Lozère), il était, en août 1565, maître d'école à Valangin et subissait des examens avec les deux frères Besson, Jérémie et Esaïe, fils de Pierre Besson, pasteur à Boudry; ils reçurent tous les trois l'imposition des mains, selon l'usage, le 23 août. Au mois de mai 1566, il obtint de la Classe la permission de quitter l'école de Valangin et d'aller à Genève, pour y étudier pendant l'été, promettant de revenir lorsque la Classe le rappellerait. Il est, en effet, inscrit dans le « Livre du Recteur», de Genève, page 14, sous le nom de « *Stephanus Chalerius, diocesis mimatensis.* » Il n'y passa que l'été; en automne, il revint pour être suffragant du pasteur de St-Martin, Pierre Simonier, qui, par décision de la Classe, du 1er novembre, dut lui donner pour son traitement « demi-muid de froment, « deux pots de beurre et un fromage de neuf livres, à condition qu'il prêche- « rait alternativement à St-Martin avec le dit maître Pierre, d'ici à la St-George « prochainement venant. » Il ne resta cependant que deux mois à St-Martin. Le 2 janvier 1567, Jérémie Besson ayant été élu diacre et maître d'école à Valangin, Etienne Chalier fut nommé pour le remplacer comme maître d'école à Boudry. Peu après le 23 juin 1567, c'est-à-dire aussitôt que l'acquisition des biens de cure eut été régularisée, la Classe envoya à St-Aubin le régent de Boudry.

Mais cinq ans après, en août 1572, la Classe désigna maître Chalier pour l'école de Môtiers; cependant il n'y alla pas et resta à St-Aubin.

A la date du 1er jeudi de novembre 1579, le registre de la Classe contient ce qui suit:

« Le frère de Corcelles, Mre Jaques Fathon, a fait son rapport de la visite « de St-Aubin, touchant la pension du ministre et l'eschole et le temple et « le cimetière mal entretenus: le peuple se contente du pasteur et ils pro- « mettent de mieux entretenir le temple et le cimetière; et quant à l'eschole, « ils s'excusent sur leur povreté, ayant admodié le bien *(d'église)* pour 18 ans

« à un d'Estavayer. On en doit parler à M. le Gouverneur et à M. de Gorgier. »

A la suite de cette visite et d'une conférence infructueuse avec le Gouverneur de l'Etat, maître Chalier « étant pour lors assez mal entretenu, moitié « par le ministre, moitié par les paroissiens » quitta St-Aubin où il ne pouvait plus vivre et s'en alla outre lac, à Constantine, où on l'avait appelé.

Le registre de la Classe contient la mention suivante (7 janvier 1580): « Quant à l'école de St-Aubin, sur la requête faite par M. de Gorgier, de « maître *Jehan de L'espine* pour être là maître d'école, qu'on le lui octroye « par condition telle qu'on parlera à M. le Gouverneur et au Conseil *(d'Etat)* « à ce que, devant que de le remuer du lieu où il est, il fasse établir pension « suffisante pour son entretenement. »

La requête de la Classe fut efficace, car à la date du 18 février 1580, on trouve cette note dans les manuels du Conseil d'Etat:

« Sur la journée qui a été assignée aux gouverneurs de la Paroisse de « Gorgier, ils sont venus répondre sur le mandement de Mgr le Gouverneur « *en la saisie des biens de l'église de St-Aubin*, pour les fautes qu'on leur avait « fait entendre qu'ils avaient faites, de n'avoir bâti l'église et le cimetière (à « l'entour), de n'avoir payé la pension du ministre et de ne nourrir un maître « d'école pour instruire la jeunesse: entre autres choses ils ont répondu « qu'ils ne pensent pas que leur ministre ait eu l'occasion de se plaindre ou « qu'il se soit plaint, et qu'ils s'offrent de satisfaire à ce qui est contenu en « leur lettre d'acquis *(des biens d'église)*.

« Sur quoi il a été arrêté que l'on s'informera plus amplement de ce qui « est de ce fait en soi, pour en connaître la vérité, aussi le droit qu'ils avaient « à faire le dit acquis, et les conditions du dit acquis par lesquelles ils se « sont obligés; pour par après en ordonner. »

Cet examen fut-il défavorable aux Bérochaux ou ceux-ci craignirent-ils de voir remettre en question l'achat des biens fait de l'Abbaye de St-Maurice? Toujours est-il que le traitement de Jean de L'Epine fut porté à 64 émines de moitié blé, 2 muids de vin fait, 40 batz (soit L. 203 au lieu de L. 170 d'abord fixées) et une maison suffisante tant pour sa demeure que pour tenir école.

Le 4 mai 1581, Mre Huguenin Cloye, maître d'école à Bevaix, avait été élu maître d'école à Auvernier; mais comme il se trouva qu'il « ne savait pas chanter, » la Classe, dans son assemblée suivante du mois de juin, fut obligée de le changer; elle l'élut pour St-Aubin et nomma Jean de L'Epine à Auvernier.

Le poste d'instituteur à cette époque n'était qu'un acheminement à celui de pasteur. Le 5 juillet 1582, à l'instance de Mre Guillaume Henry, ministre à

St-Aubin, il était décidé en Classe « qu'on baillerait à Mre Huguenin, son maître d'école, à traiter le texte ordinaire des *Actes* et qu'en après il serait examiné des principaux points de la doctrine chrétienne. » En août, suivant ce qui avait été dit que le maître d'école de St-Aubin traiterait le texte et serait examiné pour savoir s'il était propre pour servir de diacre au dit lieu, la Classe l'appela « là où étant oui, il n'a été connu capable pour la dite charge; « par quoi il a été conclu qu'il doit encore demeurer en blanc. »

Le 3 octobre 1583, *Andrien Coulin* fut élu maître d'école à St-Aubin-le-Lac. Mais le 5 novembre suivant, la Classe, considérant que le dit Coulin s'était distrait de l'école de St-Aubin, pour servir un particulier, pourvoit à la dite école par le moyen d'*André Billodz*, de Mostier au Vauxtravers, « lequel ne fut non plus content des Bérochaux. »

Ces fréquents changements, très nuisibles à la bonne marche de l'école, provenaient d'abord du faible traitement du régent, ensuite de l'inimitié existant entre le seigneur de Gorgier et ses sujets; il suffisait qu'un maître d'école convînt à Claude III, pour qu'il déplût aux Bérochaux et vice-versâ. Comme les gens de la Paroisse avaient, pour vingt ans, remis à bail à Jean de Vevey, d'Estavayer, les biens qu'ils avaient acquis de l'abbaye de St-Maurice, — sous la condition qu'il prendrait à sa charge toutes leurs dettes (et elles étaient importantes), — J. de Vevey les avait sous-loués au seigneur de Gorgier. De là des démêlés pour le paiement de la prébende du pasteur et du traitement du régent d'école que Claude III avait augmenté de son chef. Ces démêlés ne purent se terminer que par arrêté du Conseil d'Etat. Les Bérochaux furent condamnés à rembourser à leur seigneur ce qu'il avait délivré en plus aux régents de Paroisse, durant les années 1580 à 1585: après qu'on eut coté au prix de la vente et de l'abri de ces années-là, le grain et le vin qui avaient été délivrés par Claude aux maîtres d'école (1), le tout montait à L. 445 $^1/_2$, c'est-à-dire que le baron de Gorgier avait augmenté de L. 74 $^1/_4$ en moyenne le traitement annuel du régent.

L'arrêté du Conseil d'Etat ne réglait pas seulement le passé, mais l'avenir. « Afin, portait-il, qu'il y ait ordre à l'avenir, au fait de la dite pension, d'autorité souveraine, nous ordonnons que les Paroissiens de St-Aubin seront tenus de recevoir pour maître d'école, celui qui aura été élu par la Classe, accepté et confirmé par nous, le Gouverneur *(de l'Etat)* au nom de S. A., et par le baron de Gorgier, lequel, soit qu'il veuille être présent, soit qu'il y envoie un de ses officiers, établira avec ses sujets, à l'amiable, une pension au maî-

(1) « Le 1er d'avril 1585, j'ai donné à maître André Billiod, une paire de souliers doublés » chevillés; pour ce, 20 gros. » (Comptes de Claude III.)

tre d'école, tant en blé et en vin qu'en argent, afin qu'il ait le moyen de s'entretenir et qu'il puisse tant mieux vaquer à l'exercice de sa charge et enseigner la jeunesse à la crainte de Dieu et aux bonnes mœurs; — nous réservant néanmoins qu'au cas où il y ait plainte sur l'insuffisance de cette pension, de pouvoir l'accroître ou diminuer. »

D'après cet ordre, le dit maître d'école devait être présenté au gouverneur de l'Etat et au seigneur de Gorgier, par la Classe, après bonne inquisition de sa vie, doctrine et suffisance, et après avoir signé et approuvé la doctrine contenue au catéchisme et en l'ordonnance de 1564. Il faisait serment au châtelain de vivre saintement et paisiblement, et d'exercer fidèlement sa charge. Il était censuré aux censures générales par la Compagnie des ministres. Si le cas advenait qu'il fût question de le déposer, il en devait être avisé par la Classe; et s'il était jugé indigne de continuer en sa charge, il devait être déclaré au châtelain, afin que celui-ci pût prononcer sa déposition; puis il devait être procédé à une nouvelle élection.

Mais estimant leurs droits lésés, les Bérochaux s'adressèrent à LL. EE. de Berne avec lesquelles ils avaient un traité de combourgeoisie (depuis 1561): « Nous avons pris un maître d'école, auquel nous avons constitué une honnête pension, après nous être enquis de ce que les maîtres d'école peuvent avoir pour s'entretenir, laquelle nous avons payée à tous ceux qui ont été reçus; et nous n'entendons pas que notre baron, *ni autres*, puissent établir et *constituer pension à notre maître d'école; c'est* un droit qui nous appartient comme collateurs de l'église de St-Aubin; et nous n'avons voulu avouer la pension faite par notre baron, pour les mauvaises conséquences qui en pourraient résulter; car si un maître d'école venait à lui plaire, il aurait la disposition de notre propre bien à sa volonté. Si le lieu n'a pas été pourvu ordinairement d'un régent, ç'a été la faute des maîtres d'école qui n'ont pas voulu se contenter de l'honnête pension par nous établie; mais dorénavant il s'en trouvera bien qui seront capables et qui s'en contenteront. »

Sur cela Berne écrivit au gouverneur du Comté: « Vous avez déclaré que nos combourgeois de St-Aubin seront tenus de recevoir tous les maîtres d'école qui leur seront donnés et présentés par les ministres de la Classe de Neuchâtel, et que le seigneur de Gorgier devra lui payer pension, vous réservant le pouvoir de l'accroître ou diminuer à plaisir; c'est chose que nous trouvons non-seulement contraire à l'acquisition que nos dits bourgeois ont faite de la collature de leur église, mais encore au droit de patronage que nous avons dessus, à cause de notre évêché de Lausanne, vu que cet acquis leur attribue cette faculté et les oblige d'ordonner cette pension, afin d'entretenir le régent d'école à enseigner la jeunesse. — Nous vous prions de laisser

les Communes jouir de leur acquisition, qu'elles puissent librement choisir leurs régents d'école, et établir telle pension qu'elles aient le moyen de continuer: à condition que ces régents soient présentés aux ministres de la Classe de Neuchâtel, pour y être examinés et confirmés, s'ils sont trouvés capables. »

Les désirs de la République de Berne étaient des ordres à cette époque. Le gouverneur Vallier s'entendit en conséquence avec la Classe. Dès lors ce n'est plus que par exception que le nom du régent de St-Aubin apparaît dans les registres de cette dernière. Les candidats au poste de régent de paroisse furent nommés par les six gouverneurs de Communes, après un examen public dans le temple, auquel procédait le pasteur, en présence des Anciens d'Eglise et de l'officier de la seigneurie (le châtelain ou son lieutenant). Le premier élu d'après ce mode, fut maître *Jean Suchant*, en 1586. Mais deux ans plus tard, le 21 mars 1588, il passait régent à Auvernier; il fut remplacé par maître *Henry*, de Cortaillod (peut-être un fils du ministre Guillaume Henry).

A partir de ce moment, les tiraillements cessèrent. Au reste il faut remarquer qu'à cette même époque, les Bérochaux étaient en graves démêlés avec la Classe, relativement à cette collature acquise par eux et qui leur donnait le droit, croyaient-ils, d'élire leurs pasteurs. A la mort de G. Henry, la Classe ayant voulu leur imposer Claude Berthoud, les Bérochaux le refusèrent obstinément « pour avoir tenu des propos piquants sur leur compte; » et il fallut admettre Antoine Royet, réfugié français que les Paroissiens avaient en grande affection: « Le 5 novembre 1583, les gouverneurs de la Perroisse de Gorgier, assistés de maître Antoine Royet, leur pasteur, sont venus *(en Conseil d'Etat)* pour regard de l'offense qu'ils ont faite publiquement en l'église pour empêcher maître Claude Berthoud, de monter en chaire, pour prêcher la parole de Dieu, et de ne vouloir recevoir la sainte cène de sa main, confessant avoir offensé et donné scandale, se soumettant à la déclaration de nous, etc.; Ordonnons qu'en premier lieu, les gouverneurs et le dit peuple demanderont pardon à Dieu, dimanche prochain, de l'offense et scandale à l'église de Dieu qu'ils ont faits, secondement à Madame, à la seigneurie et autres qu'ils pourraient avoir offensés et paieront entre les mains de la seigneurie 50 livres faibles [1]. »

Lorsque la Classe envoya Royet au Locle, les Bérochaux refusèrent de recevoir son remplaçant : « Quand le ministre Jaquet leur fut présenté, suivant élection de la Classe et confirmation de Madame (*la Princesse*) ainsi qu'au

(1) Manuel du Conseil d'Etat.

baron de Gorgier, par un ministre et conseiller d'Etat, en l'église même de St-Aubin, un jour de dimanche, le baron l'agréa, pour ce qui le concernait; mais ses sujets ne voulurent point le recevoir, au mépris de la dite élection et confirmation, et nonobstant toutes et amiables remontrances de recevoir le dit maître G. Jaquet qui est homme de bien et craignant Dieu, de bonne doctrine et érudition, capable et suffisant à la dite charge, ils se sont affectionnés de plus fort, jusqu'à déclarer opiniâtrement qu'ils ne le voulaient recevoir. »

Le procureur général les ayant cités en Conseil d'Etat, pour être punis et châtiés « comme rebelles, désobéissants et infracteurs de police » les Bérochaux s'adressèrent à Berne qui intervint encore (1). — Maître Bernard Gélieu fut élu.

« En générale tenue le 26 juin 1588: pour l'égard de maître Bernard Gélieu, nouvellement introduit à St-Aubin-le-Lac par élection, quelque réserve que lui puissent avoir faite les Paroissiens d'illec, pour lui vouloir retrancher de la pension accoutumée aux deux précédents, lui a été conseillé, pour bien de paix, de lâcher deux muids de moitié blé et un muid de vin, pour le maître d'école, et non plus outre. Et sera-ce seulement jusques à la fin de l'administration de M. le Baron *des biens achetés de l'abbaye de St-Maurice.* Là où la dite prébende devra être réintégrée, soit pour le ministre élu, ou bien pour son successeur (2). »

(A suivre). FRITZ CHABLOZ.

UN PROCÈS POUR CAUSE DE BLASPHÈME

EN 1702.

Autrefois il n'existait dans le canton de Neuchâtel ni constitution politique, ni code pénal, ni recueil de lois, œuvres de législateurs ou de jurisconsultes éminents, fruits de laborieuses discussions. Des us et coutumes remontant à diverses époques et des ordonnances rendues suivant les cas, formaient la règle qui servait aux juges à connaître des délits et à les réprimer.

(1) Archives de la Béroche.

(2) Registres de la Classe.

Parmi les délits, on en comptait d'une classe toute spéciale que nos mœurs plus larges en certaines matières et un sentiment de tolérance bien compris ont cru devoir supprimer : ceux qui sous la dénomination générale de *blasphèmes* attentaient à la Divinité, n'étaient pas considérés comme les moins graves. Le pouvoir, tout en ayant pour premier principe de créer parmi les masses une obéissance passive et une soumission absolue, avait eu soin d'édicter de nombreuses ordonnances dont le but était d'assurer un état au moins apparent de piétisme et de stricte moralité. Il avait sous ce rapport, dans le clergé, un auxiliaire puissant; car celui-ci, ami lui-même de la domination, savait qu'en secondant le pouvoir temporel il en serait soutenu à son tour et que leur influence mutuelle se maintiendrait forte et respectée à l'aide des pénalités nombreuses qui atteignaient les plus infimes contraventions. C'est pour cette raison que, jusqu'en 1848, la Vénérable Classe a exercé dans le pays une autorité considérable.

J'ai dit que les attentats contre la Divinité étaient l'objet des préoccupations de nos anciens gouvernants qui promulguaient à cet effet des règles extrêmement sévères. Pour les juger sainement, il faut avant tout tenir compte des idées et des mœurs de l'époque et du grand rôle que jouait la religion dans toutes les transactions politiques et sociales.

Peu après la Réformation, soit en 1539, la Chambre consistoriale de Valangin rendit des ordonnances pour prévenir certains faits délictueux et immoraux : le blasphème n'était pas oublié comme on va le voir :

« Touchant le blasphème il est ordonné que tous hommes et femmes, jeunes et vieux, prenant en vain le saint nom de Dieu en leur bouche, jurant par le sang, corps et plaies, chair, ou qui le renient ou autrement le blasphèment, que iceux soient entenus de se jeter à terre et icelle baiser. Et tous ceux qui orront tels blasphèmes seront entenus de les amonester à cela faire et si tels blasphémateurs donnent paroles injurieuses et ne veulent baiser terre, iceux doivent être mis en prison, puis après baiser terre et donner 60 sols de ban; et ils pourraient aussi faire de si gros blasphèmes qu'ils seraient châtiés plus rigoureusement. »

Les ordonnances ecclésiastiques rendues sous Jeanne de Hochberg en 1542 et les constitutions ecclésiastiques publiées en 1553 sous le gouverneur J. de Bonstetten, reproduisent les dispositions ci-dessus en des termes à peu près identiques.

Plus tard, un mandement de 1594 voulut préciser davantage les délits visés antérieurement, et pour mieux éclairer la conscience des juges il s'attacha aux détails que voici :

« Que nul de quelque qualité qu'il soit n'ait à jurer sa foi, son âme, saints ou saintes, ou proférer jurements profanes ni se donner soi-même, ni un autre au diable, ou faire imprécations à l'encontre de quelqu'un, de *chancre*, *peste*, *fièvre*, ou autre chose, et que nul n'ait à jurer le saint et sacré nom de Dieu .... que nul n'ait à déguiser de jurements ou blasphèmes comme ceux qui disent *ma figua* ou *ma figue*, *morbleu*, *sambleu*, *corbleu*, etc. »

Ce mandement fut confirmé le 7 avril 1630, à l'instance de la Compagnie des pasteurs ([1]).

On le voit, des formules qui de nos jours sont d'un usage fréquent et courent les rues sans que personne y prenne garde, comme de dire: ma figue! ma foi! morbleu! etc., tombaient sous le coup des arrêts *de la justice* dont l'indulgence n'était pas jadis la vertu principale.

On comprend que des dispositions d'une nature aussi draconienne, à une époque où l'instruction et une belle éducation n'étaient l'apanage que de quelques privilégiés et où les mœurs étaient âpres et rudes, devaient trouver une application fréquente et donner une besogne suivie aux diverses Cours de justice du pays.

Les archives judiciaires de Valangin nous ont conservé entre autres une cause d'une certaine importance et qui par son originalité m'a paru valoir la peine d'être relatée. Le fait s'était passé à la maison de ville de Valangin et le prévenu était un nommé David Tissot-Vougeux, de Fontaines, justicier, et, paraît-il, chirurgien ou simplement rebouteur.

La cause fut introduite par une plainte portée tout au long dans le registre du Consistoire seigneurial, à la date du 2 septembre 1702 : en voici la citation textuelle : c'est le greffier qui parle :

Mesdits Sieurs du Consistoire Seigneurial m'ont donné l'ordre d'écrire à Monsieur Gaudot, ministre à Fontaines, la lettre suivante qu'ils m'ont eux-mesmes dictée :

Monsieur,

Monsieur le maire de Valangin ayant aujourd'hui fait entendre à Messieurs du vénérable consistoire seigneurial dud. lieu, qu'il a reçu ordre de prendre des informations contre le s[r] justicier Tissot, vostre paroissien, touchant de certains propos blasphématoires qu'il doit avoir proféré ; cette affaire parroissant importante à mesdits sieurs du consistoire seigneurial, ils espèrent que vous n'admettrez pas le d. s[r] Tissot à la communion avant la vérification du fait. C'est ce que ces Messieurs m'ont ordonné de vous écrire et de vous faire en mesme temps leurs complimens. Je vous asseure en particulier de mes respects et suis, avec soumission,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Valengin le 2 septembre 1702. » P. DUCOMMUN.

([1]) Pour toutes ces citations, voir *Boyve Ann.*, aux dates indiquées.

Cette pièce nous montre qu'un des moyens préventifs contre un accusé avant tout prononcé de jugement, consistait à le priver de la communion et à le mettre sous une espèce d'interdit: le procédé, inique en lui-même puisqu'il faisait d'emblée du prévenu un coupable, portait coup en lui créant une situation exceptionnelle que l'opinion publique jugeait très-sévèrement.

La plainte fut suivie de l'effet voulu, comme nous l'apprennent les manuels du Conseil d'Etat, à la date du 12 septembre 1702, en ces termes :

Sur ce que le Sieur Chambrier, mayre de Vallengin ([1]), a dit être chargé par le consistoire du dit lieu de représenter touchant certains discours impies et blasphématoires qu'on dit avoir été tenus par le justicier Tissot-Vougeux, de Fontaines, après avoir délibéré il a été dit que le dit sieur maire demandera par connaissance de justice de pouvoir faire enqueste et déposer des tesmoins en secret.

A l'audience civile du lendemain le maire en nantit à son tour les juges de la manière suivante:

Mondit sieur le mayre a représenté que Monseigneur le Gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat luy donnèrent hier avis qu'il leur seroit venu à notice que le sieur justicier Tissot, de Fontaine, en parlant il y a quelques jours de la cure qu'il avoit faite en la personne d'un certain Jonas Girard-Bille, se seroit tant oublié que de dire que ce miracle estoit aussi grand que ceux que nostre Seigneur Jésus-Christ faisoit du tems qu'il estoit sur la terre, paroles qui ne doivent pas être proférées par la bouche d'un chrestien, puisqu'on ne sauroit parler avec assés de respect et de soumission de la très sainte Divinité. C'est le sujet pour lequel mon dit sieur le maire receu ordre de Messieurs du Conseil d'Etat de faire déposer les témoins qui estoyent présens lorsque le d. sieur Tissot deut proférer ces paroles blasphématoires demandant à cet effet par connoissance de justice, que lesd. témoins que pour ce sujet il a icy fait citer soient entendu.

Sur cela s'est levé de sa place de juge le sieur justicier et maître-bourgeois Andrié et ayant demandé parlier ([2]), il a conjointement avec le sieur justicier et maître-bourgeois Besson représenté que comme il s'aperçoit que les informations que Monsieur le maire veut prendre par ordre de la Seigneurie vont et se font dans le secret et contre la franchise contre un bourgeois de Valangin, pour ce sujet lesd. sieurs maîtres-bourgeois au nom de la Bourgeoisie font proteste à ce que telles informations et sentences qui se rendront, ne puissent en façon ni manière que ce soit donner atteinte ni préjudicier aux droits et franchises de la Bourgeoisie, non plus que tout ce qui pourroit se faire après que les témoins auront été entendu, d'autant que c'est contre un bourgeois de Valangin qui est même justicier.

A esté connu que lad. proteste sera rédigée sur le manuel de la justice.

Mondit sieur le maire a contreprotesté contre lad. proteste, disant que ce qu'il

([1]) Benoit de Chambrier, nommé le 26 novembre 1689.

([2]) Personne chargée de porter la parole au nom d'une autre.

demande ne peut point préjudicier aux franchises de la Bourgeoisie, ne demandant rien icy que de juste et de raisonnable.

Connu aussi que lad. contreproteste doit être rédigée comme dessus.

Ensuite de quoy mondit sieur le maire persistant à faire déposer lesd. témoins par connoissance de justice, mesd. sieurs de la justice ayant eu avis par ensemble ont donné par sentence que, se trouvant en petit nombre [1], ils renvoyent à donner leur déclaration à une autre fois.

L'on remarque par la citation qui précède que le maire avait nettement articulé les faits du délit et cité la personne coupable; il s'agissait d'un simple propos de cabaret, d'une fanfaronnade par laquelle à propos d'une jambe remise ou de côtes raccommodées, un particulier, membre de la cour de justice, se vantait en plein cabaret d'être supérieur à Jésus-Christ. Mais il avait pour lui d'être un personnage, un des collègues de messieurs du tribunal dont il avait apparemment su gagner les sympathies; de plus il était bourgeois de Valangin, et il s'agissait d'empêcher en sa personne une atteinte à leurs franchises, dont tous les bourgeois étaient particulièrement jaloux: c'est ce qui serait arrivé par l'autorisation d'enquêtes secrètes, et sans que le prévenu fût entendu; de là l'incident de protestation et de contre-protestation et finalement un refus de connaissance juridique sous la raison ou peut-être mieux le prétexte que les juges n'étaient pas suffisamment nombreux à l'audience; ils tenaient sans doute à gagner du temps.

Cette décision constituait un échec pour le maire de Valangin; cependant il ne se tint pas pour battu et résolut de poursuivre hardiment le personnage incriminé; aussi trois jours après, dans une audience plus revêtue, puisque quatorze justiciers étaient présents, car l'affaire avait déjà eu un certain retentissement, il renouvela sa demande, mais cette fois d'une manière plus vague et en évitant avec soin de désigner le prévenu par son nom:

Monsieur le maire, dit le registre, a proposé qu'il seroit venu à notice à la Seigneurie que *quelqu'un* auroit été si mal avisé que de proférer des discours impies, attroces et profanes contre la très sainte Divinité: que sur cela il a receu ordre de Messieurs du Conseil d'Etat de faire et former une enqueste générale afin de vérifier qui peut s'estre tant oublié que de tenir de semblables discours, c'est pourquoy mond. sieur le maire demande par connoissance de justice que cette enqueste soit formée et marquée sur le manuel de la justice.

Le procédé ne manquait pas d'habileté; néanmoins la même opposition se produisit de la part des maîtres-bourgeois Andrié et Besson, assistés du commissaire Lépée, qui se levant déclarèrent:

(1) Ils étaient au nombre de sept.

Qu'ils s'opposoient à ce que lad. enqueste fut dressée pour raison que cela tendroit à donner atteinte aux franchises de la Bourgeoisie, si on faisoit une enqueste générale et secrette contre un bourgeois de Valangin, au lieu de le poursuivre par demande en justice afin de pouvoir se défendre.

Et, au lieu d'imiter la réserve évidemment calculée de leur supérieur, ils ajoutent :

Qu'on connoît assés la personne qui est soupçonnée d'avoir proféré les susdits discours, puisque Monsieur le maire la nomma déjà mécredy dernier, lorsqu'il voulut faire déposer des témoins contr'elle et que sur cela Messieurs de la justice, qui se trouvèrent pour lors en petit nombre, renvoyèrent cette affaire à une autre fois, outre que le sieur justicier Tissot qui est cette personne soupçonnée a dit qu'il estoit content qu'on luy forma demande et d'indiquer luy même les témoins pourveu qu'on agisse contre luy par les voies ordinaires et de droit.

Le maire réplique et développe sa thèse pour arriver à ses fins :

Des enquestes de cette nature sont autorisées tous les jours même pour des cas infiniment moindres : pour celui-ci qui est de la dernière conséquence puisqu'il y va de la gloire de Dieu qu'on est d'obligâon d'avancer de tout son possible, et quant à la demande ici présentée, elle ne touche en rien aux droits et franchises de la Bourgeoisie que la Seigneurie n'a pas l'intention d'enfreindre en quoi que ce soit.

Cette déclaration ne satisfait pas les opposants qui persistent, en sorte que le tribunal appelé à se prononcer sur l'incident, sentence :

Que d'autant que le prétendu accusé est assés connu et qu'il s'attend déjà à estre recherché, que mesme il en a parlé à des personnes de considération et qu'il a témoigné estre content qu'on luy forme demande et d'indiquer luy mesme les témoins pourvu qu'il soit présent et qu'on agisse contre luy par les voies ordinaires et accoutumées : d'ailleurs puisque cette affaire a déjà fait bruit en public et qu'elle a mesme été portée devant le consistoire, pour ces considérations mesd. sieurs de la justice ne trouvent pas qu'il y ait de la nécessité de faire lad. enqueste et ils prient Monsieur le maire de former demande à la personne en question, s'il trouve à propos de la poursuivre plus outre, afin que cette personne étant présente quand on agira contre elle, elle puisse récuser les témoins qu'on admettra pour ce fait, si elle en a de justes et valables raisons.

Priant monsieur le maire de croire que messieurs de la justice n'ont rien tant à cœur que d'avancer l'honneur et la gloire de Dieu.

Dans le registre, ces deux dernières lignes sont barrées par deux traits obliques et en marge est la mention suivante : « Les sieurs Soguel et Petremand n'en ont pas jugé. »

De pareils traits d'indépendance, dont on s'étonne lorsqu'on connaît les usages d'autrefois, n'étaient pas rares dans la magistrature neuchâteloise et

surtout dans la cour de justice de Valangin; le pouvoir avait tant de fois cherché à commettre des empiètements contre les droits et les franchises de la Bourgeoisie dont la puissance devait naturellement lui porter ombrage, que celle-ci, par l'organe de ses représentants, déployait toute l'énergie voulue pour résister aux idées dominatrices de messieurs du château.

(A suivre). Ch.-Eug. Tissot.

LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS
A NEUCHATEL

Notice historique par le Dr GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1878, page 137.)

Quoique la ville de Neuchâtel possédât plusieurs médecins et chirurgiens distingués, les mèges et les charlatans étaient nombreux, et ces derniers visitaient régulièrement les foires de Neuchâtel et vendaient leurs « *remèdes infaillibles.* » Quelques-uns de ces médecins nomades avaient fait des études sérieuses, et en parcourant les pays, en pratiquant la médecine d'une manière ambulante, ils ne faisaient que suivre l'exemple donné par les médecins du moyen âge. Quelques annonces tirées de la *Feuille d'Avis* de 1769 et 1770 nous donneront une idée du style et de la couleur du charlatanisme de l'époque. Ces annonces ne diffèrent pas beaucoup de celles des charlatans actuels. Dans tous les âges on se servira toujours du même langage lorsqu'on s'adressera à la crédulité des gens ignorants. On comprend aussi que cette industrie fut une de celles qui s'empressèrent de profiter des moyens de réclame qu'offrait la *Feuille d'Avis de Neuchâtel.*

Un certain Ducloud offrait à vendre en 1769:

— « L'*Essence merveilleuse,* célèbre stomachique. C'est un bon dissolvant, préservatif et corroborant; efficace pour dégager l'estomach et les intestins; guérit la phthisie, fièvres, défaillances, toux invétérées, dissenteries, etc. Prix 20 sols cour. ou 32 sols de France. »

— « Le *baume de vie*. L'un des plus excellents remèdes généraux que la médecine ait découvert, pour fortifier l'estomach, réparer les esprits vitaux, empêcher les obstructions de la rate et du foie, évacuer les humeurs acres et scorbutiques, guérir les plaies externes, etc. Prix 15 sols cour. ou 25 sols de France. »

— « Le *baume universel cordial,* spécialement propre à liquéfier le sang, fortifier la tête, guérir les maux de dents et de poitrine, plaies internes, abcès, faire sortir les vers, la pierre et la gravelle, excellent pour la brûlure, etc. Prix 12 sols cour. ou 20 sols de France. »

— « L'*essence anglaise de rhubarbe,* doux et précieux purgatif, spécial dans l'hydropisie, jaunisse, mélancolie, etc. Elle résout les obstructions dures, dissipe les humeurs gluantes et scorbutiques, etc. Convient aux personnes sédentaires. Prix 12 sols cour. ou 20 sols de France. »

— « L'emplâtre du sieur Pitara pour la guérison des vapeurs particulières aux femmes, n'est point de ces remèdes de mode, dont la vogue fugitive et précaire passe avec la curiosité du moment et l'attrait de la nouveauté. Un très grand nombre de guérisons opérées par cet utile topique, en ont constaté les bons effets et jamais ils n'ont varié. Tous les papiers publics ont parlé de ce remède avec éloge, parce qu'il est tout à la fois facile, innocent, peu dispendieux. Ainsi nous ne répéterons point ce que nous en avons déjà dit. Le prix de l'emplâtre est toujours fixé à L. 6. Il peut se conserver 10 ans, et s'envoyer dans une simple lettre, dont le port, comme celui de l'argent, est à la charge du demandeur. Le Sr Pitara demeure à présent Rue et Faubourg St-Martin près de la Grille à Paris (1769). »

A leur tour les médecins suisses et neuchâtelois offraient leurs remèdes au public.

Les « *remèdes secrets* » de cette époque provenaient en grande partie de l'Angleterre, ainsi que l'indiquent les annonces suivantes :

— « On trouve chez M. P.-L. Convert, marchand épicier à la Grand'rue, outre les articles de son commerce :

Le grand élixir pour le cœur et l'estomac du Dr Stongthon, dans la plus exacte préparation.

La teinture noire pour guérir le mal de dents ; et la teinture rouge pour les conserver, aussi bien que des brosses pour leur usage.

Les tablettes pectorales et stomachales.

L'essence volatile d'ambre gris ou eau de Luce, le véritable taffetas d'Angleterre, pour les coupures, brûlures et autres blessures.

L'eau de perle pour le teint, pour enlever les taches de la peau et les verrues.

L'emplâtre écossais pour les cors aux pieds.

Tous ces articles viennent directement d'Angleterre. »

— « Un marchand de Berne, recommande les remèdes anglais suivants: La tinctura confortativa concentrata.

Pulvis prolificus — L. 3, 10 s. la bout.
Pillulae restaurantes — L. 2, 10 s. la boite.

Il promet que les personnes dont la santé se trouve altérée par les excès du vin et de tout autre genre obtiendront la guérison.

Cependant les Suisses savaient aussi exploiter la crédulité publique. Témoin l'annonce suivante:

— « Le fameux et bien renommé *médecin* Jean-Joseph Rohrer, natif du louable canton d'Underwald, (lequel a été bien examiné par de très doctes professeurs de l'université de Vienne en Autriche, aussi bien que de la faculté de médecine des louables villes et cantons de Berne, de Zurich et de Fribourg en Suisse) donne avis qu'il restera encore quinze jours dans cette ville. Ce médecin possède l'art de guérir, selon sa méthode, toutes sortes de maladies, tant intérieures qu'extérieures, par le moyen d'un grand nombre de secrets, sans la connaissance desquels plusieurs maladies resteraient incurables. Il offre au public: 1° Une poudre très subtile qui a la vertu admirable de faire cesser sur-le-champ la douleur des dents, sans les arracher. — 2° Le Baume turquesque qui a la vertu merveilleuse de guérir les plaies coupées ou percées, calmant très promptement les inflamations de gangrène; il guérit aussi les enfants privés de la faculté de marcher, de même que l'ancien décroissement des membres, leur clochement, crampe et rhumatisme, les vieux maux de reins, l'ardeur de l'urine; les anciens catarres, appaisant la colique dans l'espace d'un quart heure, et fortifiant l'estomac d'une manière merveilleuse; la demi-once du dit baume coûte 5 batz. — 3° Une teinture helvétique très efficace pour la purification du sang, guérissant immanquablement et à fond toute gâle et rogne, le sang scorbutique, les vieilles plaies du corps, le ver dormant, les lépreux et les maladies vénériennes, sans salivation. Outre ce que dessus, il guérit, avec ses secrets, tous les maux de crampes, convulsions, suffocations de la matrice, toutes les maladies de poitrine, rhumes, toux, difficulté de respirer, la pulmonie, la phthisie, etc. Il enlève les tâches de mine, l'eau jaune aux membres; il guérit de plus les faiblesse de l'estomac, les vieilles constipations du corps, l'épilepsie, à moins qu'elle ne soit de naissance; l'hydropisie, le scorbut, avec une eau très subtile, les cors aux pieds et la fièvre froide. Il a aussi une certaine poudre pour blanchir les dents et raccomplir les gencives, comme aussi une eau subtile pour embellir la peau du visage et en ôter les lentilles sans douleur.

Il est logé à l'Ecu-blanc. »

Une semaine plus tard on lisait dans la *Feuille d'Avis:*

— « Le sieur *J. Rohrer médecin*, donne avis qu'il restera encore ici la semaine prochaine, d'où il partira pour parcourir la Comté. »

S'il existait alors comme de nos jours des charlatans, il y avait aussi des médecins consciencieux qui croyaient à l'efficacité des remèdes qu'ils offraient en vente au public. A cette époque, du reste, la croyance à la vertu souveraine des substances pharmaceutiques était universellement partagée par les membres du corps médical. Dans la catégorie des médecins estimés de notre pays était David-Pierre Morthier, dont le souvenir est resté en honneur dans le Val-de-Ruz. Nous trouvons dans la Feuille d'Avis de 1769 l'annonce suivante :

— « Le Sr David-Pierre Morthier, médecin à Dombresson au Val-de-Ruz, ayant appris, il y a déjà un assez bon nombre d'années, d'un illustre savant, à composer un excellent baume appelé le Baume sympathique oriental et ne l'ayant pas voulu d'abord annoncer que s'il n'en eut fait lui-même l'épreuve ; par l'expérience qu'il en a fait en différents cas, il a remarqué que le dit baume est très profitable pour plusieurs indispositions du corps humain et principalement pour toutes douleurs froides, matières gluantes et visqueuses, fluxions, enflûres aux jointures et autres semblables. On peut s'en servir avec fruit pour la sciatique, le rhumatisme, les nerfs affaiblis et même retirés, pour toutes sortes de plaies, rétention d'urine, l'asthme, points de côté, la surdité et plusieurs autres maux provenant de causes froides que l'on ne spécifie ici crainte d'ennuyer les lecteurs et que l'on trouvera décrites dans l'imprimé joint au dit baume. Il offre aussi un thé composé d'herbes, de fleurs et de racines très rares et qu'il prépare aussi lui-même. Celui-ci purifie la masse du sang, dégage la poitrine des glaires les plus tenaces, fortifie l'estomac, chasse les vents et charrie doucement par les urines ; on peut s'en servir comme du thé ordinaire ; le paquet coûte 2 piécettes.

(Dépôt chez Matthieu, apothicaire).

NB. Les phioles du baume aussi bien que les paquets de son thé seront cachetés de son cachet, qui est l'empreinte d'un mortier, pour que le tout ne soit contrefait. »

Après les médecins venaient les dentistes.

— « M. Pelletier, maître chirurgien dentiste, élève de feu M. Capron dentiste de S. M. le roi de France, membre de l'académie de chirurgie de Besançon, pensionné de la dite ville et y résidant pour l'ordinaire, doit arriver à Neuchâtel dimanche 5 de ce mois et loger chez M. Petitpierre, lieutenant de la garde. Il se flatte que tous Messieurs et Dames qui voudront bien l'honorer de

leur confiance seront très satisfaits. On trouvera chez lui des éponges fines préparées, de même que des racines aussi préparées pour la bouche, des opiats, poudres, eaux, liqueurs et élixirs propres pour la conservation et guérison des gensives et des dents qu'il nettoie, plombe et tire parfaitement; il les arrache autant que faire se peut aux jeunes gens quand elles sont mal arrangées, pose dans la dernière perfection toutes sortes de dents artificielles et donne tous les secours du conseil et de la main qui sont nécessaires pour embellir les dents et remédier aux maladies de la bouche. Il est toujours prêt à se rendre auprès des personnes qui ont besoin de lui, à telle heure que ce soit; et pour pouvoir le faire plus exactement, il les prie de lui envoyer sur une carte l'heure de leur commodité. »

— « Mallier *dentiste*, avertit que quelques malintentionnés ont répandu le bruit, qu'il demandait 1 écu neuf pour limer une dent, et qu'il se contente de ce qu'ils lui donneront suivant leurs moyens; traitera les pauvres gratis. »

— « Le Sr *Mallier, dentiste,* annonce qu'il s'est fixé pour toujours à Neuchâtel. Il avertit qu'il se renferme dans sa sphère et ne se borne exactement qu'à l'utilité et l'ornement de la bouche. Il a une pastille pour appaiser les maux de dents. Il promet de guérir *gratis* les pauvres nécessiteux. »

— « Le Sr Valance, *chirurgien dentiste,* à Lyon, après avoir pratiqué l'art de la chirurgie plusieurs années, dans les principales universités de France, ayant choisi la partie de la dentition, qu'il a exercée plusieurs années sous les yeux du Sr Louis Lécluze, chirurgien dentiste de Monseig. le duc de Villars, gouverneur de Provence, donne avis qu'il tire adroitement les dents, racines et chicots, nétoye proprement la bouche, plombe solidement les dents cariées, après toutes fois en avoir détruit la carie, sépare celles qui, étant cariées, peuvent gâter et carier les autres, remet au niveau celles qui penchent en dedans ou en dehors de la bouche, égalisent celles qui surpassent les autres par leur longueur et sans les ébranler aucunement, met des dents artificielles très ressemblantes aux naturelles, avec lesquelles on mange aussi bien qu'avec les naturelles. On trouve chez lui tous les remèdes pour les maladies de la bouche, et pour entretenir la blancheur des dents. Il est logé aux 13 Cantons. »

Citons, pour terminer cette catégorie d'annonces, les avis suivants:

— « Le Sr *Vigiral,* de Clermont en Auvergne, offre ses services pour enlever très adroitement et sans douleur les *cors de pieds* avec leurs racines. Il distribue aussi l'emplâtre pour les guérir radicalement. Il loge à la Galère. »

— « Derwin, serrurier, à Colombier, fait des bandages d'acier pour les hernies, 2 écus neufs, et un louis neuf pour hernie double. »

— « La femme Schmidt habitant Serrières, s'offre à faire passer le ver solitaire. »

— « Chez l'apothicaire Matthieu on vend l'emplâtre de feu Mlle Tribolet. » (Cet emplâtre est encore estimé de nos jours).

— « A St-Aubin, on recueille des herbes pour la préparation de l'eau de mère et de l'eau d'arquebuzade. »

— « Jaques Gourtzler vend du petit-lait tout frais, depuis 4 $^1/_2$ à 7 heures du matin, à la Croix-du-marché. »

— « Il offre aussi *sucre de lait* fabriqué dans les meilleures alpes de berne. L. 80 le quintal, (Voir *Journal helvét.* art. sucre de lait).

— « On offre à vendre : 26 à 30 bouteilles d'*eaux minérales de Spa.* »

— « Du *Petit-lait* à la Croix-du-Marché, à 6 crutz le pot. »

— « On demande, chaque jour, demi pot de *lait de chèvre* pour un enfant.

— « Le public est averti que ceux qui souhaitent de prendre du *petit-lait*, pourront commencer lundi prochain (4 juin 1769). »

(La fin prochainement.)

ANCIENNE VUE DU CHATEAU DE COLOMBIER

(Planche.)

Cette vue, dessinée dans les premières années de ce siècle, a été prise depuis l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la cour de l'arsenal. La forme générale du corps de bâtiment de droite a peu changé, tandis que celui de gauche a été complètement modifié par l'adjonction de la caserne. On aperçoit sur le même côté l'ancien temple démoli en 1828.

A. BACHELIN.





Ancienne vue du Château de Colombier.

Dessin de A. Vouga d'après Isabelle de Gélieu.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

LÉOPOLD ROBERT

1794-1835

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1877, p. 269)

Quoique né à la Chaux-de-Fonds, l'artiste était originaire du Locle, et l'on comprend que cette localité ait tenu à voir ce fait mentionné par l'inscription de son tombeau. Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. H.-E. Sandoz à M. Paul de Meuron, secrétaire de la Société des Amis des Arts de Neuchâtel.

Locle, 12 Mai 1875.

« . . . Me serait-il permis, Monsieur, de vous dire que nous verrions avec plaisir que justice nous soit faite à l'égard du Locle, lorsqu'il s'agira de l'inscription à mettre sur ce mausolée et que l'on inscrira « *Léopold Robert, du Locle, né à la Chaux-de-Fonds,* » et pour lever tous les doutes sur la commune de Robert, je prends la liberté de vous relever son acte d'origine inscrit au registre n° 5, folio 609 du livre des communiers du Locle et conçu de la manière suivante :

« *N° 1334. Le 27 août 1831, il a été délivré un acte d'origine à Monsieur Louis-Léopold Robert, peintre et graveur, fils de feu Abram-Louis Robert, né en 1794, bourgeois de Valangin, domicilié à Rome.* »

« Du reste, Monsieur, vous savez que dans son testament Léopold Robert dit : « Je lègue à la Chambre de charité de ma commune du Locle et à l'établissement des jeunes filles de la Chaux-de-Fonds,» etc. Toute sa famille est aussi inscrite à ce même folio, et il n'a pour commune que celle du Locle. Il en est de même pour Alexandre Calame que certains biographes font passer pour Genevois.

« Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un certain nombre de localités savent fort bien nous renvoyer nos communiers malheureux, lorsque nous devons les assister, et que pour toutes ces familles notre Chambre de charité dépense en moyenne 33,000 francs par an, chiffre qui est plutôt dépassé et qui a même atteint la somme de 50,000 francs, et lorsque, de temps en temps, il se trouve quelques-uns de nos ressortissants qui se distinguent, dès-lors ils ne seraient plus du Locle ? N'est-il pas bon de rectifier ces erreurs si répandues pourtant, quand l'occasion s'en présente. »

L'observation formulée par M. H.-E. Sandoz est fort judicieuse et nous nous faisons un devoir de la consigner ici; l'origine de l'artiste ne sera cependant pas indiquée sur son tombeau qui portera seulement cette inscription :

A LEOPOLD ROBERT

SES AMIS.

1794—1835.

Nous donnons ci-après la liste des pièces gravées et lithographiées par et d'après Léopold Robert.

Gravures de Léopold Robert.

Athalie interrogeant Joas. — Petite gravure, vers 1811.

Marie d'Orléans, duchesse de Nemours. — Gravure d'après celle de Drevet, inachevée. 1811.

Scène du déluge d'après Gérard. — Petite gravure. 1813.

Concours de gravure en 1814.

Portrait de Madame David d'après L. David. 1815.

Concours de gravure en 1816.

Portrait de Fréderic-Guillaume III d'après Gérard. — Petite gravure. — Répétition plus petite de ce portrait pour l'*Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*, par Sandoz-Rollin.

Jacques-Louis de Pourtalès d'après Boilly. — Cette gravure a été publiée de nouveau ces dernières années par la *Société des Amis des Arts* et donnée en lot aux sociétaires.

Toutes ces pièces sont pour la plupart assez rares aujourd'hui.

Lithographies par Léopold Robert.

L'Improvisateur. — *La Prédiction.* — *Le Repos du pâtre.* — *La Mère italienne*, qui a paru plus tard sous le titre de *Environs de Rome*, — *Une Suissesse.* — *Bergère suisse avec un enfant.* — *Brigand napolitain.* C'est celui qui a été reproduit précédemment (voir *Musée neuchâtelois*, janvier 1876).

On peut ajouter les douze planches lithographiées en collaboration par le prince Napoléon, la princesse Charlotte sa femme et L. Robert qui en dessinait les figures. Ces pièces ont été imprimées par la lithographie Salucci.

Gravures et lithographies d'après Léopold Robert.

Deux pèlerines. Léop. Robert pinx, 1823. Aurèle Robert del. et sculps. 1827. Petite pièce.

Pifferari. — Petite pièce gravée, sans signature et sans légende, attribuée à Léopold Robert; elle rappelle un peu la manière de Granet. Des pifferari

jouent sous une voûte à la lumière d'une lanterne. Composition en hauteur.

Un brigand et sa femme. Léopold Robert pinx. Maurin del. Bonnemaison dirext. Imp. lith. de Villain. — Planche folio; composition en hauteur. Un brigand à manteau apprête son fusil pour protéger sa femme et son enfant réfugiés dans le creux d'un arbre; le brigand fait face au spectateur.

Les Moissonneurs dans les Marais Pontins. — Petite gravure de P. Mercuri, la plus belle qui ait été exécutée d'après Robert, a été publiée par le journal l'*Artiste.* Des épreuves de cette pièce, rares aujourd'hui, se sont vendues 600 francs.

Les Moissonneurs. — Gravure au pointillé par Desclaux, 1844. 23 centimètres sur 26. Editée par Goupil et Vibert. Sur papier blanc, 8 francs, sur Chine, 12 fr. Epreuves d'artistes, 60 francs.

Les Moissonneurs. — Gravure à l'aqua-tinte par Z. Prévost. 81 centimètres sur 54. C'est la plus grande et la plus connue, belle exécution colorée et vigoureuse. Editée par Goupil. 60 francs.

Les Moissonneurs. — Petite gravure au trait par Joubert, 1852. Accompagne la *Notice* de Delécluze sur Léopold Robert.

Les Moissonneurs. — Gravée par Gautier. Imprimerie Goupil et Cie. Publiée par Goupil. Grande pièce en noir, un peu dure et molle dans certains parties. 52 centimètres sur 32. Prix 10 fr. sur blanc.

Les Moissonneurs. — A. Varin sc. 1845. A Paris, chez l'auteur, quai des Orfèvres, nº 56. Pièce de moyenne grandeur, gravée au burin, blonde, un peu à la manière allemande.

Les Moissonneurs. — Lith. par Duriez. Publié par Goupil et Vibert. Publié par Jeannin, 1845.

Die Schnitter. L. Robert. Ed. Schuler sc., Carlsruhe im Kunst-Verlag. — Pièce minuscule finement gravée.

Les Moissonneurs, par Léopold Robert. — Chromolithographie fol., publiée par le *Magasin des Demoiselles*, Paris.

Les Moissonneurs. — Lith. par Lafosse. Imp. par Lemercier. Paris, Eug. Jouy, éditeur. Planche double folio.

Les Moissonneurs dans les Marais Pontins. — *Los Segadores en los Marsales Pontinos.* — Grande lith. grossière, signée « Napon Thomas. » Paris, Veuve Gosselin, éditeur, Imp. R. St-Jaques, 1871.

Rœmische Ernte. — Lith. incolore. Verlag von W. Mœser, Berlin.

Les Moissonneurs. — Grandes figures lithographiées par Emile Lasalle. Pièces double-folio sur papier teinté rehaussé de blanc, publiées par Jeannin et par Goupil et Vibert, de 1843 à 1844; elles ont été exécutées comme modèles de dessin et rendent avec charme les beaux types de cette toile. *La femme*

à l'enfant, celle qui occupe le sommet de la composition. — *Le conducteur des buffles — Glaneuse — Moissonneur avec faucille — Femme à la cruche — Joueur de cornemuse — Moissonneuse assise — Moissonneur apprêtant les tentes — Le conducteur du chariot. — Moissonneuse chantant et portant du maïs — Moissonneurs* de l'arrière-plan — *Vieillard* assis sur le chariot.

Les Moissonneurs. — Planches folio, lithographiées par Pingot. Massard et Combette, éditeurs, à Paris, 1852. *Le Conducteur du chariot — Le Vieillard assis.*

Le retour de la fête de la Madone de l'Arc, à Naples. — Gravure de Z. Prévost, — à la manière noire rehaussée de burin. 54 centimètres de hauteur, 81 centimètres de largeur. Prix 60 fr. Edité par Goupil et Cie., à Paris.

La fête de la Madone de l'Arc. — Gravure d'Emile-Pierre Pichard, d'après Léopold Robert (Salon de 1852). 16 centimètres de hauteur, 23 centimètres de largeur. Prix 8 fr. sur papier blanc, 12 fr. sur papier de Chine, 24 fr. sur papier de Chine avant la lettre. Edité par Goupil et Cie., à Paris.

La fête de la Madone de l'Arc. — Gravure en noir par Gautier. Hauteur 35 centimètres, largeur 52 centimètres. Prix 10 fr. Edité par Goupil et Cie., à Paris.

Fête de la Madone de l'Arc, à Naples. — Lithographie par Duriez. Publiée par Jeannin. Publiée par Goupil et Vibert, 1845. Pièce double-folio avec teinte, d'une exécution un peu molle et pâle.

Fête de la Madone de l'Arc. — Lithographie par Lafosse. Imp. par Lemercier. Paris, Eug. Jouy, éditeur. Pièce folio.

La fête de la Madone de l'Arc, par Léopold Robert. — Chromolithographie folio, publiée par le *Magasin des Demoiselles*, Paris.

Fête de la Madone de l'Arc. — Planche grand folio, lithographiée par Emile Lassalle, 1844; représentant deux jeunes gens avec des instruments de musique.

La fête de la Madone de l'arc. — Petite gravure au trait par Joubert, accompagne la *Notice* de Delécluze sur Léopold Robert, 1852.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Gravure de Z. Prévost, à la manière noire rehaussée de burin. Hauteur 54 centimètres, largeur 81 centimètres. Prix 60 fr. sur papier blanc, 80 fr. sur papier de Chine avant la lettre. Edité par Goupil, à Paris.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Gravure au burin de Victor Desclaux. Hauteur 16 centimètres, largeur 23 centimètres. Prix 8 fr., épreuves sur papier de Chine 12 fr. et 24 fr. Edité par Goupil et Vibert, à Paris, 1844.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Gravé par Gautier. Imprimerie Goupil et Cie. Publié par Goupil. Grande pièce en noir qui rend bien l'original, mais avec un peu de froideur. Hauteur 35 centimètres, largeur 52 centimètres. Prix 10 fr.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Lithographie par Duriez, publié par Jeannin. Publié par Goupil et Vibert, 1846.

Les Pêcheurs de l'Adriatique. — Première et deuxième composition. Petite pièce gravée par Joubert, qui accompagne la *Notice* de Delécluze sur Léopold Robert, 1852.

L'improvisateur napolitain. — Gravure de Z. Prévost, à la manière noire rehaussée de burin. Hauteur 54 centimètres, largeur 81 centimètres. Prix 60 fr. sur papier blanc, 80 fr. sur papier de Chine avant la lettre. Edité par Goupil, à Paris.

L'Improvisateur napolitain. — Gravure au burin de Victor Desclaux. Hauteur 16 centimètres, largeur 23 centimètres. Prix 8 fr., épreuves sur papier de Chine 12 fr. et 24 fr. Edité par Goupil et Vibert, à Paris, 1853.

L'Improvisateur napolitain. — Gravé par Gautier. Imprimerie Goupil et Cie. Publié par Goupil. Gravure en noir. Hauteur 35 centimètres, largeur 52. Prix 10 fr.

L'Improvisateur napolitain. — Lithographie par Duriez. Publié par Goupil et Vibert. Publié par Jeannin. Impr. Lemercier. Pièce double-folio, imprimée à deux teintes, 1845. Un peu pâle et froide.

La Famille affligée. — Gravure à la manière noire rehaussée de burin, par Z. Prévost.

La Famille affligée.—Lithographies grand folio, par Emile Lassalle, avec teintes, 1844. *La femme pleurant. — Le vieillard et le jeune homme.* — Publié par Jeannin. Publié par Goupil.

La Vedova. — Gravure de Mandel, à Berlin. Impr. de Chardon aîné. Belle pièce folio. Edité par Goupil et Vibert. Elle fut exposée au Salon de 1845 sous le titre: *La femme du pêcheur.*

Italienne pleurant sur les ruines de sa maison. — Lithographie double-folio, avec teinte par Emile Lassalle, 1844. Edité par Goupil et Vibert, à Paris.

La Pélerine. — Pièce moyenne, lithographiée vers 1830. Belliard del. Impr. lith. de Delpech, Paris.

Procida. — Grande lithographie folio. Hermann Eichens sculp. E. Altmayer impr., 1846. Le tableau, peint en 1824, représente une jeune fille de l'île de Procida, assise de profil à gauche, sa main droite s'appuie sur un tambourin posé sur le genou, le bras gauche en avant sur la jambe, la tête de face. La figure est coupée par le cadre au-dessous du genou plié.

Le Repos maternel. — Lithographie par Soulange-Teissier, 1844. Clément, éditeur, à Paris.

Pêcheur vénitien. — Lithographie aux deux crayons. Goupil, éditeur, à Paris.

Deux jeunes filles napolitaines se parant pour une fête champêtre. — Grande

pièce lithographiée par Ch.-Aug. Schuler, à Strasbourg. Le tableau exécuté en 1833, acheté par M. Deu, fut lithographié aux frais de la Société des Amis des Arts de Strasbourg, pour ses membres, ainsi que l'indique la légende. 1835—1836.

La Fuite en Egypte. — Eau-forte, grand in-4°. A. F. L. exc. Elle représente la toile ébauchée qui fait partie de la collection du Musée de Neuchâtel, mais l'artiste n'a pas rendu le vague de cette toile inachevée.

Jeune grec aiguisant son poignard. — Gravure en noir, que nous croyons être de Jazet.

La bibliothèque nationale des estampes, à Paris, conserve dans les volumes qui renferment l'œuvre de Léopold Robert, vingt-cinq eaux-fortes numérotées de format in-8° signées L. R., que l'on attribue à Léopold Robert; elles représentent des bateliers et des pêcheurs, rien n'indique que ces petites pièces soient de lui, elles nous paraissent être d'un artiste allemand, peut-être de Riedel.

Nous ne donnons pas ici l'indication d'innombrables vignettes, lithographies, gravures sur bois représentant des tableaux de Robert et qu'on trouve dans les *Magazine*, les Albums, et les publications illustrées de tous les pays, à partir de 1830, plusieurs sont cependant intéressantes; il faut citer dans ce nombre celles de la *Notice* sur Robert, dans l'*Histoire des peintres,* par Charles Blanc.

Le nombre relativement considérable de toutes ces pièces, prouve la popularité de l'œuvre du peintre. Qui eût osé dire au grand David que les héros de ses pages héroïques passeraient un jour et que les paysans de son élève Robert résisteraient au temps. Que sont devenus les dieux, les génies, les prophètes des Abel, des Pujol, des Caminade, des Drolling, des Gérard, des Girodet-Trioson et de tous ceux qui, suivant le drapeau du maître, sacrifièrent au goût académique. Que regardons-nous aujourd'hui parmi les œuvres de ces hommes de talent; quelles choses trouvent grâce à nos yeux épris de verité? Celles précisément, pour lesquelles ils crurent déroger à ce qu'on appelait le grand art, leurs portraits et les scènes historiques de leur temps.

Quoique entachées du style impérial, les toiles de Léopold Robert ne passeront point, parce que leurs personnages sont beaux et vrais, parce que l'on y cherchera toujours l'Italie de la première partie de notre siècle; le peintre des *Moissonneurs* pressentait le précepte des maîtres contemporains: « Soyez de votre époque ».

(A suivre). A. BACHELIN.

UN PROCÈS POUR CAUSE DE BLASPHÈME

EN 1702.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Octobre, p. 235.)

Informé de l'incident, le conseil d'Etat, dans sa séance du 26 septembre, comprit qu'il ne pouvait abandonner un des siens dans une circonstance aussi grave et que le moment était venu d'agir d'autorité; il décide alors « d'ordonner au sieur maire de faire venir en conseil d'Etat les justiciers qui ont rendu lad. sentence afin de dire les raisons d'un pareil jugement. Et d'autant que le justicier Andrié, moderne maître-bourgeois du dit Valengin, fit une proteste qu'on trouve irrégulière sur l'instance que fit le dit sieur maire afin d'obtenir lad. enqueste, il devra aussi comparoitre avec lesd. justiciers. [1] »

Le 10 octobre, en conformité de l'arrêt précédent, les justiciers de Valangin qui avaient refusé au maire de Chambrier d'autoriser l'enquête, comparurent devant le conseil d'Etat:

On leur a demandé raison de ce refus et après les avoir entendus on leur a déclaré qu'on ne les trouvoit nullement fondés d'avoir agy de la manière qu'ils ont fait et on les a exhorté de prendre mieux garde à l'avenir sur leur conduite dans les jugements qu'ils rendront lorsqu'il s'agira d'enquestes pour des cas particuliers et aussi attroces que celuy dont il s'agit. Sur quoy après les avoir fait retirer on a ensuite ordonné aud. sieur mayre de faire citer par devoir et serment tous ceux de ladite justice qui pourront juger de ce fait et de leur demander de nouveau par connoissance de pouvoir faire enqueste pour prouver qui c'est qui a proféré les paroles impies et blasphématoires qui ont été raportées à la Seigneurie [2].

Cette leçon devait être suivie d'un effet immédiat: le maire tenait à prendre sa revanche. Le 14 octobre, il expose devant la cour qu'il avait de nouveau reçu l'ordre de dresser des enquêtes et de faire déposer des témoins « pour

[1] Manuel du Conseil d'Etat du 26 septembre 1702.

[2] Manuel du Conseil d'Etat du 10 octobre 1702.

prouver quelle est la personne qui a tenu des discours profanes et impies contre la sainte Divinité. Et pour cet effet il produit l'ordre qu'il en a, signé par Monseigneur le gouverneur en date du 10 du présent mois d'octobre; en conformité duquel ordre mon dit sieur le maire a demandé par connoissance de justice de faire la dite enqueste. »

La scène change, les protestations tombent : par crainte évidente d'aggraver le conflit ou d'encourir une destitution qui n'eût pas manqué d'intervenir après la sévère et sèche exhortation suivie de menace qu'ils avaient reçue au château quelques jours auparavant, messieurs de la justice font leur peccavi :

Ayant eu avis par ensemble, ils donnent par sentence qu'*ayant fait réflexion* à l'attrocité du fait en question qui va contre la *très sainte Divinité*, pour ces considérations ils connoissent que cette enqueste peut se faire et que monsieur le maire peut faire déposer des témoins pour ce sujet, *sans préjudice pourtant de la franchise.*

Ces derniers mots démontrent quelles étaient encore les préoccupations des juges, ils les avaient suffisamment développées dans les audiences antérieures; mais, aujourd'hui, toute protestation quelconque ne pouvait avoir d'autre valeur que sur le papier; le maire le savait bien et, résolu de marcher de l'avant, il ne comptait pas en faire un bien grand cas. Effectivement et sans perdre un moment « il a admis à témoins les sieurs Joseph Cordier, notaire, Henry Besson, maître-bourgeois, David Girard, commissaire, le jeune, tous trois justiciers, et Pierre Ducommun, greffier substitué de cette justice, lesquels après la traite qui leur a été faite et le serment qu'ils ont receu ont tous promis de donner leur déposition par écrit, à la réserve dudit sieur Cordier qui a dit avoir entendu dire à plusieurs personnes que le sieur justicier Tissot disoit qu'il avoit fait un miracle aussi grand que ceux que nostre seigneur Jésus-Christ faisoit pendant qu'il estoit en ce monde, *mais il ne l'a pas entendu dire aud. sieur Tissot.* »

Dans l'audience du 21 octobre « par extraordinaire en chambre close », les quatre témoins ci-dessus, y compris le justicier Cordier déjà entendu dans la précédente séance, remettent sur l'affaire leurs dépositions écrites, closes et cachetées, auxquelles se joint ensuite celle du juré Maumary, « Ces dépositions, dit le registre, contiennent : (Voir la liasse :) »

J'ai cherché avec une minutieuse attention dans les liasses, tant des pièces civiles que des pièces criminelles de l'année 1702, les témoignages rendus par ces divers témoins: j'aurais été curieux de m'assurer si leurs déclarations étaient concordantes et si le fait à la charge du pauvre justicier s'était simplement borné à la parole malencontreuse prononcée dans un moment d'amour-propre flatté. Mais toutes ces pièces font absolument défaut, de même

que toutes les autres de ce procès sans exception; il ne m'a pas été possible d'en retrouver la trace. Je ne puis donc que mentionner cette regrettable lacune en l'expliquant par l'hypothèse que voici. Le procès terminé et sa condamnation purgée, le justicier Tissot aura pris ses mesures pour faire disparaître ces pièces, et sans aucun doute ses collègues appelés bien malgré eux à témoigner contre lui, se seront prêtés de grand cœur à cette manœuvre de concert avec le greffier. Nos anciennes archives judiciaires ne manquent pas d'exemples de pareilles soustractions lorsqu'il s'agit de certains personnages ayant tout intérêt à détruire des preuves écrites qui pouvaient porter préjudice à leur réputation et à celle de leur famille. M. Chabloz cite ce fait dans son ouvrage sur *les Sorcières neuchâteloises:* nombre de procédures ont été anéanties après coup pour les raisons énumérées ci-dessus. Dans les causes criminelles du Val-de-Travers il se trouve à diverses reprises des lacunes de plusieurs années, sans que le tribunal ait été appelé à fonctionner, d'où l'on peut admettre que le même procédé avait aussi trouvé son application dans d'autres parties du pays.

Quoi qu'il en soit, dans sa séance du 23 octobre, le conseil d'Etat au vu des témoignages rendus, ordonne au maire de Chambrier de demander à la justice un décret de prise de corps contre l'inculpé « et de le faire conduire ès prisons du château de Vallengin, pour ensuite être procédé plus outre contre luy. »

Le surlendemain, le décret est demandé à la justice qui l'accorde dans les termes suivants:

Messieurs de la justice ayant veu en chambre de consultation les ordres de la Seigneurie dont monsieur le maire a esté chargé et examiné les dépositions des témoins qui ont été admis touchant ce fait, par lesquelles il se conste que le justicier Tissot s'est inconsidérément et malheureusement oublié jusques au point de proférer des paroles impies, blasphématoires et prophanes (*sic*), qui ne peuvent procéder que d'un fond de vanité et d'une (*sic*) détestable orgueil, en voulant en quelque façon se comparer à la très sainte Divinité, ont donné par connoissance que le dit juré Tissot peut et doit estre saisy au corps et conduit aux prisons fortes de S. A. S. dans son château de Vallengin, pour estre plus outre procédé contre luy, dans l'espérance pourtant que led. Tissot pourra pour lors apporter ses exceptions légitimes sur les dépositions des témoins admis pour ce fait.

Il paraît que devant le bruit occasionné par toute cette affaire et surtout à cause de la pénalité en perspective, l'inculpé avait jugé à propos de prendre le large. C'est ce qui explique pourquoi le registre judiciaire ne mentionne nullement son interrogatoire, mais sans en indiquer la raison; elle se trouve portée au manuel du conseil d'Etat à la date du 22 novembre comme suit:

Sur les très humbles supplications faites à Monseigneur le Gouverneur par les parents du justicier Tissot, de Fontaines, et la lettre que luy même luy a écrite aux fins de luy accorder un sauf conduit pour venir se justifier de ce dont il est accusé *et qui cause son éloignement,* après avoir délibéré il a été dit qu'on accorde au dit justicier Tissot un sauf conduit de quatre jours qui commencera lundy prochain et finira le jeudy suivant, pour se pouvoir présenter en Conseil d'Etat mardy prochain et y alléguer les raisons qu'il croira faire pour sa justification. En conséquence de quoy, nous ordonnons à tous les officiers de cet Etat de laisser aller et venir dans cet Etat le dit Tissot, pendant les dits quatre jours sans l'inquiéter.

Le 28 novembre, muni de ce sauf-conduit, il se présente au conseil accompagné d'une partie de ses parents et « suplie que la sentence rendue contre luy par la justice de Valengin soit révoquée et qu'il soit ordonné en mesme tems au sieur maire dudit lieu de cesser toutes poursuites contre luy, ou que si on ne peut luy accorder les fins de sa demande, il luy soit permis de faire un recolement des témoins qui ont été ouïs contre luy afin qu'il les fasse expliquer sur bien des choses contenues dans leurs dépositions » et conclut par demander à cette intention une prolongation de son sauf-conduit pour le terme de huit jours. Le conseil d'Etat lui accorde les conclusions de sa demande.

Le 5 décembre, le justicier se constitue prisonnier; le maire fait procéder à la confrontation des témoins avec l'accusé; malheureusement le registre se borne à citer le fait sans en mentionner les détails ni en narrer les incidents; puis et selon l'usage, c'est à dire sans même avoir donné à l'accusé un défenseur pour plaider sa cause, attendrir ses juges et tâcher d'obtenir d'eux au moins ce que nous appelons des circonstances atténuantes,

Il exhorte sérieusement le tribunal d'infliger aud. Tissot une peine proportionnée à la grandeur de sa faute.

Sur quoy Messieurs de la justice ayant imploré le secours de Dieu et ouy les dépositions des témoins et leur confrontation en présence dud. Tissot qui a confessé d'avoir proféré les paroles en question sous l'explication qu'il y a apportée tant verbalement que par un écrit qu'il a produit [1], mesdits sieurs les justiciers considérant que nonobstant qu'il soit difficile de pénétrer dans quel esprit ni dans quelle pensée led. Tissot a proféré ces paroles, cependant comme on ne doit jamais parler de la Divinité qu'en des termes très respectueux et dans une profonde vénération, toutes comparaisons faites de sa Divine Majesté avec l'homme qui n'est que néant, sont odieuses et détestables; ils trouvent que led. Tissot s'est malheureusement et inconsidérément oublié en proférant ces paroles impies et profanes, pour cet effet ils le condamnent à six jours de prison au pain et à l'eau. Et comme ces paroles ont esté proférées en public, dans la maison de ville de Valangin, le dit Tissot sera tenu de

[1] Cet écrit ne se trouve pas non plus dans la liasse des pièces probantes.

paroître en pleine justice et là demander pardon à Dieu à deux genoux et ensuite baiser la terre, en témoignage d'une profonde humiliation devant le grand Dieu qu'il a offencé. Et de plus, ils le condamnent aux frais survenus à la recherche de cette affaire, sauf en tout la grâce de Monseigneur le Gouverneur qui représente Son Altesse Sérénissime dans cet Etat.

Cette sentence avait été rendue par le lieuteuant et les jurés Perret, Maridor, Pétremand, Evard, Bourquin, Perregaux, Mathey, Sanfin, Jacot, D. et J. Gretillat, Jeanfavre, Lorimier et Guyot.

Le 9 décembre, elle reçut son exécution.

Le juré David Tissot-Vougeux ayant esté amené depuis le château, a fait le devoir en justice conformément à la sentence rendue contre luy, Monseigneur le Gouverneur luy ayant fait grâce de deux jours de prison appert de l'arrêt porté au pied de la sentence dont du tout a esté fait lecture.

Après lequel devoir rendu à deux genoux par le dit, il a ensuite prêté le serment d'urphède accoutumé par attouchement au sceptre de justice.

Après l'humiliation restait la carte à payer; elle s'éleva à la somme de L. 456 $^1/_2$ (fr. 255»65) somme considérable pour cette époque.

Par le serment d'urphède, le condamné prenait l'engagement formel et solennel de ne jamais chercher à tirer vengeance, ni des témoins qui l'avaient chargé ni des juges qui l'avaient condamné.

Telle est cette procédure qui, au point de vue de nos idées modernes, laisse aprés elle une pénible impression. En effet, voilà un honnête homme, du moins doit-on le considérer comme tel puisqu'il remplissait les hautes fonctions de justicier, qui après avoir guéri un malade et fait une cure remarquable pour l'époque, en prend occasion de satisfaire une puérile vanité; dans une auberge en prenant un verre de vin, il se vante d'avoir fait un miracle aussi grand que ceux de Jésus-Christ. Vite des empressés et, sans aucun doute, des jaloux et des envieux vont colporter le propos et en nantir l'autorité, et celle-ci sans le moindre égard au service rendu à un homme dangereusement malade, poursuit avec acharnement l'imprudent personnage et lui inflige une punition que de plus graves méfaits ne lui auraient pas attirée.

Les mœurs ont bien changé depuis la condamnation du justicier Tissot; de nos jours un propos comme le sien, tenu en plein cabaret, attirerait à peine à son auteur une observation bienveillante ou une légère réprimande.

Cette histoire nous offre encore un autre enseignement; elle nous montre l'attachement profond de nos pères pour leurs droits et leurs franchises, leurs efforts pour les mettre à l'abri de tout empiètement et les velléités d'indépendance de certains juges quand ils estimaient que l'autorité centrale abusait

de ses pouvoirs. Nous y trouvons enfin un exemple frappant des moyens mis en œuvre pour contraindre, dans certains cas, les défenseurs de la justice et de la loi à rendre, non plus des arrêts mais des services sous peine de déchéance.

Il paraît pourtant qu'une aussi sévère condamnation ne causa pas de tache à la réputation du justicier Tissot, car il continua à remplir des emplois publics et son nom se trouve sur la cloche de la bourgeoisie de Valangin, avec celui des autres maîtres-bourgeois qui fonctionnaient en l'an de grâce 1710.

Ch.-Eug. TISSOT.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE NOTRE PAYS

VERS 1769

Par le colonel Abram de PURY, conseiller d'Etat.

Les pages suivantes sont détachées d'un « Mémoire sur l'aménagement des forêts de la bourgeoisie », présenté aux conseils de la ville de Neuchâtel en 1769, par Abram de Pury (1). Sans être forestier de profession, cet homme remarquable à plus d'un titre, avait mis à profit ses lectures et les observations qu'il avait faites durant ses voyages dans plusieurs parties de l'Europe; en sylviculture, il était incontestablement chez nous à la tête du progrès. C'était en outre un bon citoyen, au sens droit, au cœur sain.

Son mémoire de 78 pages traite d'abord des forêts en général, de la nature du sol, des essences que le sol comporte, puis il s'occupe d'une manière spéciale de chacune de ces essences: sapins, chênes, hêtres, sans oublier le châtaignier et le noyer. Il propose même un plan d'améliorations à apporter dans cette partie du grand marais du Seeland, naguère encore propriété de la commune de Neuchâtel, et qu'on nommait le *Chablais* ou *Rondet*. Enfin un dernier chapitre est consacré aux domaines des *Joux*.

Si ce mémoire ne contenait que des matières aussi spéciales, nous ne lui aurions fait aucun emprunt, malgré l'intérêt historique qui s'y rattache; car l'économie forestière a progressé depuis un siècle et, suivant le témoignage

(1) L'auteur des *Lettres au cousin David;* il occupe un des premiers rangs parmi les écrivains neuchâtelois du siècle dernier.

d'un homme du métier, qui tient cependant Ab. de Pury en grande estime, certaines méthodes d'exploitation conseillées par l'auteur ont été abandonnées, d'autres, qu'il condamne, sont encore en usage, et rendent de bons services. Ainsi, on ne tient plus à cantonner chaque essence à part, et l'on se garde d'expulser le hêtre de tous les bons sols.

Mais, outre cette partie spéciale, le mémoire se termine par une *conclusion*, où quittant ce terrain restreint, il aborde des questions plus générales et peu à peu se laisse entraîner à faire un tableau curieux de la situation économique de notre pays, et des mœurs de ses concitoyens. Il accompagne ce tableau de réflexions qui ne sont pas sans actualité. Il y a quelques années, ses idées auraient fait sourire même les pessimistes tant elles auraient paru exagérées; aujourd'hui les événements leur donnent en partie raison et on ne peut s'empêcher de reconnaître la clairvoyance de l'auteur. L'invasion de l'industrie de *luxe*, comme il l'appelle, lui donne des inquiétudes à cause de son peu de stabilité et des habitudes de dépense que la prospérité entraîne inévitablement à sa suite. Le déclin qu'il prévoyait est malheureusement arrivé; la fabrication des dentelles et des toiles peintes, qui a fait entrer tant de capitaux dans notre pays, a disparu; l'horlogerie est sérieusement menacée, mais la charrue reste, seulement elle reste aux mains de ceux qui sont venus du dehors cultiver la terre abandonnée par ses anciens propriétaires. Il en est de même de la plupart des professions manuelles, en particulier de celles du bâtiment; elles ont passé à des étrangers qui font fortune. Habitants d'un sol pauvre, nous avons oublié que les sources de la richesse ne sont stables que dans une terre féconde exploitée par des bras intelligents et infatigables. Aucune concurrence ne peut prévaloir contre la production du pain, du vin, de la viande, de la laine, du coton, du fer, du bois, du charbon. Mais, lorsque, privé de tout cela, on ne peut compter que sur l'adresse de ses doigts, on devrait s'attendre à rencontrer tôt ou tard des rivaux, aussi intelligents, aussi habiles, qui entrent à leur tour dans le courant des affaires et en détournent une partie à leur profit. La conclusion du vieux colonel sera aussi la nôtre, tout n'est pas perdu si nous conservons la bonne foi, la simplicité, l'économie, l'amour du travail; un peuple est toujours assez riche s'il reste moral et s'il sait établir un juste équilibre entre ses ressources et ses désirs.

Nous laissons maintenant la parole à Abram de Pury :

* *

Si, parmi les productions de la nature, le bois est l'une des plus nécessaires à l'homme, et si une sage prévoyance est inséparable d'une bonne administration, il semble que les forêts sont dignes d'intéresser l'attention publique, et

d'obtenir enfin dans ce pays une régie vigilante, trop négligée jusqu'à présent. Exercée avec intelligence, cette régie porterait ses regards vers une jouissance durable, en considérant à la fois le présent et l'avenir. Les besoins du moment ne lui feraient jamais perdre de vue les besoins des générations suivantes, et ses soins prévoyants prépareraient ainsi d'âge en âge des forêts, les unes naissantes, les autres en valeur, toutes en bon état, et véritablement précieuses.

Les forêts de la ville de Neuchâtel, une fois soumises au régime dont elles sont si facilement susceptibles, pourraient produire avec le temps un revenu annuel et considérable, tant par les coupes réglées du bois de chauffage, que par la vente du chêne et du sapin pour équarrisage, planches, engins et futailles.

De là naîtrait un autre avantage bien intéressant pour les citoyens, celui de ramener le prix du bois de toute espèce à un taux plus modique : ce prix augmente chaque jour au grand étonnement des étrangers qui, voyant le pays couvert de bois, se persuadent que nos forêts sont réellement boisées. Cette cherté doit ses progrès à une chose toute simple : la consommation augmente et le bois diminue; nous brûlons la chandelle par les deux bouts, expression vulgaire qui ne peut-être appliquée plus à propos.

Si les propriétés terriennes du public, chez les différentes nations, sont ordinairement les plus mal tenues, ainsi que je l'ai déjà fait observer en commençant, c'est un malheur pour l'Etat que la plus grande partie des forêts soient possédées par des corporations. Il serait donc bien satisfaisant, ce me semble, pour la ville de Neuchâtel, si, après avoir adopté de sages mesures, son exemple excitait par imitation une meilleure économie dans les forêts du pays, et contribuait à prévenir le mal funeste qui nous menace. Car c'est une maxime en politique que les pays de montagnes n'ont pas d'ennemi plus redoutable que le défaut de bois, et que si les défrichements, les extirpations peuplent et vivifient les contrées montagneuses, auparavant à l'état de forêts inhabitées, ces mêmes défrichements, poussés trop loin, détruisent immanquablement le fruit des premiers travaux.

Il est facile de concevoir en effet, comment par des défrichements successifs les héritages s'étendent, les colons se multiplient sur un sol couvert de bois : tel était encore au XIVme siècle celui de la plus grande partie de nos vallées et des hauteurs qui les dominent. On conçoit également qu'à mesure que ces coupes de bois à plein, ces abattis par extirpation, présentent le plus touchant spectacle, des hommes, des familles florissantes s'établissant à la place d'un bois inutile et désert; on a pu se persuader bonnement, d'âge en âge, que les forêts étaient inépuisables et que le bois ne manquerait jamais. Cependant sa diminution doit avoir un terme, au delà duquel le péril commence.

Il est un point d'équilibre entre les forêts restantes et la consommation.

Lorsque celle-ci l'emporte, la cherté se fait sentir, va en augmentant, et ses progrès annoncent une disette plus ou moins prochaine. Or, dans les montagnes, la disette du bois devient la cause de l'émigration. Il n'en est pas des pays élevés et montagneux comme des pays de plaines; ceux-ci sont dispensés, pour la plupart, de calculer leurs propres ressources en bois; il peut leur être amené de loin sur des routes aisées, par les rivières ou par la mer. Dans les pays de montagnes, d'un accès difficile, on consomme le bois indigène; l'âpreté du climat en fait employer davantage et il ne se reproduit que très lentement. Le bois descend de lui-même des montagnes, mais il n'y monte pas volontiers.

Bien des gens, je le sais, trouveront outré mon langage. Je me souviens que deux hommes d'un mérite distingué, qui avaient blanchi tous deux dans l'exercice des premières dignités de l'Etat et dont je vénérerai toujours la mémoire, furent étonnés que, jeune encore, j'eusse le coup d'œil des vieillards, que l'on accuse de voir tout en noir. Mon opinion leur paraissait mal fondée et formellement contredite par l'exemple du Locle et de la Chaux-de-Fonds, où on ne cesse de construire de vastes maisons et de faire une consommation considérable de bois de toute espèce, malgré le peu de forêts que les défrichements ont conservées dans cette contrée. Ils inféraient de là qu'il ne fallait pas une grande étendue de forêts pour balancer la consommation, et ils concluaient que ce pays était bien éloigné de perdre l'équilibre à cet égard, puisque la plupart des autres parties de l'Etat étaient bien plus abondantes en bois que celle-là, où cependant on en consommait le plus. Cette objection était frappante, mais comme elle était fondée sur des faits qui pouvaient n'être pas exempts d'erreur, j'eus la curiosité d'aller sur les lieux vérifier ces faits, observer et m'instruire.

Les deux villages du Locle et de la Chaux-de-Fonds, ou plutôt ces florissantes bourgades offrent, je l'avoue, un spectacle étonnant, un vrai prestige de féerie bien propres à éblouir ceux qui ne considèrent que les surfaces. Mais si ce peuple industrieux, intéressant et aimable excita d'abord mon admiration, cette première impression tout agréable, se convertit bientôt en un sentiment pénible, lorsqu'en observant cette brillante prospérité, j'aperçus tant de mobilité dans ses causes et tant d'inconvénients dans ses effets. Quoiqu'il en soit, et pour répondre à l'objection qui m'a été faite, il me paraît que l'exemple du Locle et de la Chaux-de-Fonds, loin de détruire mon opinion, lui sert bien plutôt de corollaire.

Il est très vrai que ces deux districts ont peu de forêts, et que néanmoins la consommation y est énorme. Mais il est également vrai que la plus grande partie du bois tant de construction que de chauffage, est importée par des

étrangers voisins limitrophes. Ceci m'a été attesté par les habitants mêmes. Or, à chaque instant, et par des causes de plus d'une sorte, la Franche-Comté comme l'Evêché de Bâle peuvent cesser de fournir du bois. Et dans ce cas, je le demande, croit-on que la petite étendue des propres forêts de la contrée pût suffire longtemps aux besoins d'un peuple nombreux dont l'étonnante industrie fait entrer beaucoup d'argent, je le veux, mais en même temps un luxe cancéreux qui multiplie la consommation en tous genres, et décuple celle du bois en particulier.

Car, il n'en est pas d'un peuple à la fois marchand et artisan, comme d'un peuple agricole et pasteur. Si, à l'exemple de leurs pères, les habitants du Locle et de la Chaux-de-Fonds avaient conservé la simplicité qui règne encore au Val-de-Ruz et à la Sagne, je crois que, malgré les extirpations trop étendues déjà, la contrée posséderait, peut-être, encore assez de bois pour ses besoins, si les forêts étaient bien tenues, et si pour les ménages on faisait usage de la tourbe que l'on trouverait, à coup sûr, en abondance dans plusieurs parties des Eplatures.

Il est à-propos d'observer que l'équilibre entre la production et la consommation, résulte moins de l'étendue des forêts que de leur bon état, et surtout de la quantité des colons. L'homme champêtre consomme peu de bois; de la tourbe, des broussailles, du bois mort suffisent pour son chauffage; il réserve les arbres en valeur pour rebâtir sa maison et tire parti des plantes *superflues ou qui périclitent. Mais, lorsqu'au sommet du Jura, des villages se* transforment en villes, que le commerce et les arts y font abonder le numéraire, que l'aisance y multiplie les besoins, et que des mœurs consommatrices ont fait disparaître cette simplicité primitive qui semblait inséparable du local, on comprend, sans effort, que de pareils colons consomment beaucoup de bois et que, perchés à cette hauteur, des émigrations successives seront les effets immanquables des premiers symptômes de la disette du bois.

Cette observation me conduit naturellement vers un objet important, et qui, je m'assure, ne paraîtra pas un hors d'œuvre à ceux qui considèrent le fond et non la superficie des choses. Chacun parle *population* aujourd'hui; ce mot, sans contredit, présente une idée bien intéressante; mais il m'a paru que dans son application, l'on prend assez souvent l'ombre pour le corps. Ce pays, dit-on, est très peuplé; rien n'est plus certain, si l'on peut compter sur la fidélité des dénombrements qui sont faits chaque année assez légèrement. D'après les dernières tabelles, la population de l'état aurait augmenté de $^1/_6$ depuis le dénombrement soigneusement exécuté sous le prince Henri II en 1657. En sorte qu'aujourd'hui elle donnerait un résultat de plus de 1100 âmes par lieue carrée, tandis que celle de toute la France, répartie en lieues carrées,

ne donne pas 500 âmes. La population de ce pays paraîtra plus étonnante encore, si l'on considère l'aridité de notre sol en général, les gorges, les rochers inhabitables, qui occupent une partie de la surface, et la vaste étendue des terrains que l'on honore du nom de forêts. Une pareille population occasionne une grande consommation de bois; mais il importe surtout de remarquer que c'est bien moins le nombre des habitants que la qualité actuelle de la plupart d'entr'eux qui influe sur cette consommation. J'en ai déjà dit, tout à l'heure, un mot en passant, je vais le développer.

Dans les commencements de ce siècle, il n'y avait ni marchands, ni artisans de luxe dans nos campagnes, surtout dans les vallées et les montagnes. Ce peuple, toutefois, industrieux et actif dans tous les temps, savait mettre à profit les longs intervalles que l'âpreté du climat ne permet pas d'employer à l'agriculture. La plupart des individus exerçaient les métiers les plus nécessaires, les plus utiles chez les hommes en société, métiers par cela même les plus estimables; les maçons entre autres, ainsi que les charpentiers abondaient alors, mais ils ne cessaient pas d'être colons cultivateurs. Ces hommes laborieux, après avoir ensemencé leurs terres, allaient par essaims exercer leur profession soit dans la partie basse du pays, soit à dix et vingt lieues chez nos voisins qui voyaient arriver avec plaisir les *hirondelles de la Comté*, dénomination qui n'était que flatteuse. A la fois ouvriers infatigables et colons dignes d'estime, ils se réservaient dans leur entreprise la liberté de revenir deux fois à leur foyer, durant la campagne, dans la saison des foins et dans celle de la moisson. Ils ne rentraient tout à fait qu'à la fin du mois de novembre, toujours avec de l'argent comptant gagné rondement à la sueur de leur front.

Il est bien aisé de juger que de pareils colons ne dégradaient pas leurs forêts, et que leur consommation, à cet égard, était celle de l'homme champêtre. *(A suivre.)*

L'ÉCOLE DE PAROISSE DE SAINT-AUBIN

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre, p. 227.)

Mais revenons à l'école. — Aucun enfant, fille ou garçon, ne pouvait être reçu à la sainte cène qu'il n'eût été examiné par le pasteur (quelques anciens étant présents), et jugé suffisamment instruit pour « s'éprouver soi-

même; » à cet effet, les enfants de l'école étaient présentés au catéchisme précédant la cène, pour être interrogés publiquement; ils devaient pouvoir rendre raison de leur foi, à l'âge de douze ans pour le moins. Les pères et les mères étaient invités à être soigneux de faire instruire leurs enfants; ceux qui ne le faisaient pas, étaient admonestés ou censurés ou même renvoyés au magistrat. — Un arrêté-mandement du 6 décembre 1594 ordonnait « à tous pères d'enseigner et tenir en discipline leurs enfants et famille, les admonestant souvent, les reprenant et les corrigeant quand ils auraient failli, afin qu'ils leur donnassent crainte et les amenassent à amendement; — surtout qu'ils fussent diligents de les envoyer à l'école pour apprendre la crainte de Dieu et les bonnes sciences, sans les laisser vagabonder çà et là. »

Maître *Jean Canoret* avait succédé à maître Henry.

Les Bérochaux ne paraissent pas avoir procédé à leurs choix d'instituteurs avec le soin le plus scrupuleux, au moins si l'on en juge par les mentions suivantes tirées des registres de la Classe.

« 5 novembre 1607. A été advisé que Mons[r] le Baron *(de Gorgier)* sera averti que ceux de Gorgier ont arrêté un certain passant et inconnu, pour enseigner leurs enfants, — afin qu'il commande aux dits de Gorgier, ses sujets, de congédier ce coureur; sinon Monsieur le Gouverneur en doit être averti.

« En la générale de décembre 1608. A été arrêté et résolu qu'on fera ici venir, le jeudi suivant, M. *Daniel Marchand*, maître d'école de St-Aubin, avec sa femme, pour savoir d'eux s'ils sont mari et femme, parce que ci-devant le dit Marchand a affirmé par plusieurs fois, étant maître d'école au Locle, au pasteur du lieu, qu'il n'était pas marié; ce qu'aussi il a affirmé devant cette Compagnie, qui a estimé et trouvé bon de savoir la vérité de ce fait, pour y adviser selon raison. — Lequel jour, si possible, M. Gélieu se trouvera aussi en l'assemblée.

« 2 février 1609. Le maître d'école de St-Aubin, nommé Daniel Marchand, de Montbelliard, ayant été ci-devant déposé, pour avoir trop impudemment et par plusieurs fois menti non seulement à des ministres en particulier, mais en l'assemblée générale d'iceux ministres, a été toutefois rétabli en sa charge, à la requête de plusieurs et spécialement du pasteur du dit lieu et des paroissiens qui voyaient que leur jeunesse perdait son temps; — ayant donc, la Classe, égard à ces raisons et à la repentance du dit Marchand, et spécialement craignant que sa femme ne retournât au bourbier duquel elle avait été tirée, ont accordé aux susdits paroissiens leur requête, et laissé le dit Marchand à leur école, pour enseigner leur jeunesse; aux conditions qu'il viendra en cette Compagnie et mettra les genoux à terre, criera merci à Dieu, et se comportera ci-après si bien qu'il ne baillera aucune occasion de plainte,

et qu'à la première faute qu'il fera il se tiendra pour déposé et indigne d'exercer telle charge, en ces comtés ni ailleurs, ce que lui-même signera sur le livre de la Classe.

«La générale de mars n'ayant pu être tenue en son jour ordinaire, à cause du temps fâcheux qui ne permit aux ministres se pouvoir trouver ensemble, fut remise au 16 du dit mois, en laquelle le susdit maître d'école de St-Aubin satisfit à l'arrêt de la Classe, et à ce qu'il avait été condamné à cause de ses lourdes fautes, comme il appert plus amplement par l'écrit mis au livre de la Classe signé de sa propre main. » — Cet écrit ne se trouve plus (1).

A la date du 4 juillet 1611, le registre de la Classe porte: « Maître Denis Demelays, de Genève, a été élu pour maître d'école à St-Aubin ». Mais le 26 mars 1612 déjà, il est désigné pour être « principal maistre d'escole en la ville de Neufchastel. » — Un fait qui prouve une fois de plus que les fonctions d'instituteur n'étaient qu'un acheminement à celles de pasteur, c'est que ce Demelays devint pasteur de Bévilard et Sornetan, au Val de Tavannes, en 1619.

Le 30 octobre 1617, maître *Joseph Vuisard* était élu comme maître d'école à St-Aubin, et la Classe chargeait M. Bisard, juré du colloque et pasteur de Bevaix, de le présenter le dimanche suivant à la paroisse.

Jusqu'alors les régents de paroisse avaient été des étrangers, non seulement à la localité mais le plus souvent au pays. Après Vuisard, les six gouverneurs (qui formaient Commission d'éducation pour les cinq villages), sous la présidence du châtelain assistant de droit aux délibérations des Communes, élurent maître *Guillaume Pernet*, de Montalchez. Nous ignorons la date de sa nomination, mais il y était déjà en 1638 et y resta jusqu'en 1663, année où il demanda son congé, disant qu'il était atteint des infirmités de l'âge. Il fut remplacé par maître *Jaques Bourquin*, de Gorgier, fils d'Abram-Henri, juré, qui resta vingt-huit ans à la tête de l'école de paroisse.

En 1691, Bourquin était devenu âgé; comme il refusait de donner sa démission, les gouverneurs des Communes, André Bourquin, Jean Junier, Etienne Junier, André Pierre-Humbert, Jean Banderet et Henri Pernet, vinrent déclarer en la maison de cure que, quoique satisfaits du service de maître Bourquin, ils étaient décidés à le remercier et à lui donner congé. Le ministre Rougemont voulut s'opposer à cette mesure et protesta, mais sans succès: le Comité d'éducation nomma régent de paroisse, maître *Jean-François Braillard*, jusque-là *régent de Gorgier*.

C'est la première mention d'écoles communales. A cette époque, c'est-à-dire à la fin du XVII[e] siècle, Vernéaz même avait son régent temporaire; il

(1) Nous tenons ces renseignements, pris dans les archives de la Classe, de l'obligeance de M. le pasteur Gagnebin.

recevait 15 livres ou 60 batz par hiver, dame Marguerite de Buren ayant donné à cette Commune, un fonds dont les intérêts devaient servir à fournir ce traitement. La population de la Béroche s'étant accrue, le local de l'école de paroisse n'avait plus suffi.

Maître Braillard fut vingt ans régent de paroisse. En 1711, il fut remplacé par maître *David Pierre-Humbert;* son examen ayant été jugé faible, il ne fut nommé que lorsqu'il eut promis de se fortifier de plus en plus dans la connaissance de la *religion*, de la *musique* et de l'*écriture*.

Voici le programme que lui fut imposé :

« L'école du matin commencera à 7 heures, la seconde à 10 heures, et la troisième à 2 heures jusqu'à 5. Durant le classe du matin, le régent fera dire à ses écoliers leurs leçons, et leur enseignera les principes de la religion chrétienne et les prières; à la seconde, il les fera écrire et chanter les louanges de Dieu; à la troisième, il fera leurs leçons suivant leur capacité et dictera des thèmes pour l'orthographe. »

En 1727 maître *Jean Collier* fut nommé régent de paroisse; maître *Pierre Pernet* lui succéda; il mourut en 1757. Maître *Jean-Pierre Barbezat* le remplaça jusqu'en 1788.

En ce moment, le traitement du régent de paroisse était de 126 francs, plus 72 quarterons de blé, 24 d'orgée, 200 pots environ de vin blanc à prendre en moût, les fruits des arbres du cimetière, une chenevière, un jardin potager et une maison pour son logement et pour l'école. — En échange il devait :

a) enseigner à l'école, du 1er novembre au 1er avril, de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures de l'après midi, — et du 1er avril au 1er novembre, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures;

b) lire la Parole de Dieu tous les dimanches matin et les prières quand il en était requis;

c) tenir le registre mortuaire;

d) maintenir l'église propre, sonner les cloches, gouverner avec intelligence l'horloge de la tour et en huiler les rouages (il lui était délivré $^1/_2$ pot d'huile d'olive pour cela).

Il ne pouvait pas faire de la chambre de l'école un *poile* de ménage. Sa femme ou sa servante ne devaient point être introduites dans l'école, à moins que la femme du régent ne fût en état de donner quelques instructions aux enfants. — Le régent devait s'abstenir de fonctions non relatives à sa vocation, surtout ne jamais assister, à la justice du lieu, une personne plaidant contre un Bérochau, ni lui donner aucun conseil, ni faire aucun libelle ou requête au Conseil d'Etat contre qui que ce fût de la Paroisse. — Le régent devait être

docile et respectueux envers M. le pasteur et suivre ses ordres lorsqu'il s'agirait de services spirituels.

II

Qu'était l'école de paroisse aux temps où nous sommes parvenus, soit au commencement du XIXe siècle?

Les enfants pouvaient fréquenter l'école pendant toute l'année (tandis que les écoles communales n'étaient que temporaires); ils y étaient envoyés jusqu'à l'âge de leur première communion, au moins l'hiver; car lorsque les écoles communales se fermaient, les bancs de l'école de paroisse étaient envahis par une volée de bambins avec lesquels il fallait que le régent usât autant du tablier de *bonne* que de la férule du magister.

Les plus jeunes épelaient, les autres répétaient sous la direction de moniteurs les *passages* qu'ils devaient réciter le lendemain, les plus avancés apprenaient à lire dans les *histoires de la Bible* par Hubner et dans le *Nouveau Testament.* C'était au moyen du catéchisme d'Osterwald et du recueil de passages encore en usage aujourd'hui, que les moins avancés faisaient des mémorisations; les autres apprenaient l'*histoire de Bible* et quelques-uns la grammaire. Le manuel de grammaire ([1]) avait une préface dans laquelle l'auteur, le régent Jacot s'exprimait ainsi:

« *Malgré que le public ait déjà un grand nombre de grammaires entre les mains, je me suis néanmoins proposé de donner celle-ci, qui, tout en travaillant pour mon utilité, le sera vraiment pour celle de tous ceux qui ont du goût pour les principes de l'orthographe françoise.* »

Ce spécimen peut donner une idée du français que l'on apprenait aux écoles et avec un pareil manuel. — Pour l'enseignement de l'orthographe, on dictait des thèmes tirés des *Réflexions d'Osterwald:* le maître donnait quelques règles usuelles combinées avec celles du manuel, et faisait procéder à une espèce d'analyse du thème. Toutes les explications étaient données en patois, cela va sans dire; on ne parlait à peu près que patois à l'école. — L'écriture était la branche d'enseignement la mieux soignée, celle à laquelle on consacrait le plus de temps, comme au reste dans tout le pays. — Quant à l'arithmétique, les écoliers de paroisse apprenaient les quatre règles simples et les fractions simples et complexes; les habiles poussaient jusqu'à la règle de trois et d'intérêt avec quelques calculs d'arpentage. — Enfin le chant consistait dans l'étude des psaumes à quatre parties, « suite de cris aigus

([1]) *Nouveau système de l'orthographe françoise,* par H.-F. Jacot, instituteur, au Locle. — Pontarlier, 1805.

et monotones que, sans l'habitude que nous en avons, je doute que nous puissions supporter et qui donne bien plus l'idée d'un chant de sauvages que d'un hymne chrétien (1). »

(A suivre.) FRITZ CHABLOZ.

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

I

De 1406 à 1531, extraites de la « Mairie de Neuchâtel », *par Sam. de Chambrier et de l'*« Indigénat helvétique ».

1406. Première trace d'armes à feu dans le canton. Avant cette date l'arme unique des Neuchâtelois était, paraît-il, l'*arbalète*, mais leur union plus particulière avec les Suisses amena dès lors quelques changements dans leurs armes et habitudes militaires. — Le militaire bourgeois devient distinct de celui du seigneur, ensuite d'un traité entre la république de Berne et la ville de Neuchâtel, ce qui n'empêchait pas de prendre en ville une bonne partie des officiers qui commandaient dans le reste du pays.

1415. On trouve déjà des Neuchâtelois dans les troupes suisses.

1437. Première trace de coulevrines dans le pays.

1444. Neuchâtel fournit soixante hommes à l'armée bernoise qui envahit l'Etat de Zurich. Cinquante Neuchâtelois se trouvaient à la bataille de Saint-Jaques. L'uniforme des troupes de l'Etat dut être rouge et jaune, soit les couleurs du seigneur.

1445. Les Neuchâtelois étaient avec les Bernois au siége de Rheinfeld.

1446. Berne demande trente hommes à Neuchâtel pour aller au secours de Mulhouse.

1468. Des Neuchâtelois faisaient partie du secours envoyé à la ville de Schaffhouse menacée par Sigismond, duc d'Autriche; il y avait un coulevrinier, douze arbalétriers, dix lanciers et des insarmes.

(1) *Mémoire sur les écoles de campagne*, par Villemin. — Neuchâtel, 1811.

1476. La bataille de Grandson, où étaient des Neuchâtelois, amena de notables changements dans l'armement des Suisses. La ville de Neuchâtel eut dès-lors son maître d'artillerie.

1499. Les grandes épées qui se suspendaient derrière le dos, sont remplacées par des haches meurtrières.

1513. Plusieurs corps de Neuchâtelois se rendent à Dijon avec les Suisses; ils combattirent à Novarre dans cette même année, et à Marignan les 13 et 14 septembre 1515.

1515. Le duc de Milan payait à ces soldats suisses la haute solde de $10^1/_2$ gros (48 centimes).

1531. Neuchâtel fournit cent cinquante hommes à Berne à l'occasion de la guerre civile provoquée par la réforme religieuse. Comme de coutume la ville fournit son contingent spécial.

II

De 1628 à 1730, extraites des Mandements de Seigneurie déposés aux Archives de l'Etat.

1628, 28 avril. Le gouvernement étant informé que depuis quelque temps des troupes de gens de guerre se voient sur les frontières de la Suisse, et voulant être prêt, à teneur des alliances, à se porter au secours des Confédérés, ordonne la levée d'une compagnie de trois cents hommes pour être à la disposition de LL. EE. de Berne. La baronie du Val-de-Travers fournira cent hommes au dit corps et à cet effet le châtelain du dit lieu choisira les plus idoines et capables, et parmi eux un sergent expérimenté et digne d'une telle charge. Le rôle sera prêt dans la huitaine et ordre sera donné aux communes de former pour cette fois un fonds bastant pour l'entretien des hommes qu'elles fourniront durant l'espace de trois mois.

1629, 4 juin. Défense aux sujets et habitants d'aller en guerre à moins d'une autorisation spéciale du Prince. Ordre en même temps de faire une visite générale des hommes en état de porter les armes dans la châtellenie de Boudry, ainsi que de leurs armes, assortiments et munition, d'en dresser le rôle et d'en faire prompte relation. Quant à ceux qui font partie de la compagnie destinée au secours dû aux Magn. S. de Berne, leur enjoindre spécialement de se pourvoir d'armes, poudre, plomb, mèches et autres assortiments requis; ordonner également aux communes et corporations de se pourvoir des mêmes objets pour mettre en magasin, et d'argent.

1629, 4 juin. Même mandement adressé au capitaine de Valangin pour les hommes de son ressort.

1630, 6 février. Considérant qu'il importe de retenir dans l'Etat les hommes capables de le défendre au besoin, le gouverneur et lieutenant général fait défense expresse à tout sujet ou habitant de s'engager, enrôler ou tirer en guerre, sous aucun prétexte et avec qui que ce soit, autre que colonels ou capitaines nommés et choisis en cette Souveraineté. En même temps défense est faite aux capitaines et autres officiers étrangers de soudoyer ou distraire les sujets et habitants, sous peine d'être saisis, eux et leurs biens, au profit de Son Altesse. Enjoint en outre aux sujets et habitants de se pourvoir des assortiments et des munitions nécessaires pour être toujours prêts à marcher au premier signal.

1632, 6 mars. Malgré les mandements précédents défendant de s'enrôler et d'aller en guerre avec des capitaines étrangers, le gouverneur voyant que ces abus commencent à reprendre pied, au mépris de toute autorité et que par là l'Etat se diminue d'hommes capables, tant à la tuition d'icelui qu'au recrutement des compagnies de milices, fait de nouveau défense expresse aux sujets et habitants de la Souveraineté d'aller en guerre sans permission et passeport, sous les mêmes peines que précédemment. — Ce mandement prend spécialement en considération les nombreux bruits de guerre, troubles et submersions d'Etats qui rendent les précautions de jour en jour plus urgentes. *(A suivre).*

CROQUIS D'APRÈS ROSE D'OSTERVALD

(Planche.)

Le nom de Rose d'Osterwald est connu déjà des lecteurs du *Musée*, c'est la fille de J.-F. d'Osterwald, l'éditeur, le cartographe, l'artiste, l'infatigable travailleur dont nous avons étudié la vie (voir 1877, mars, avril, mai, juin); éprise du beau, elle aussi, elle étudia la peinture et ses débuts faisaient augurer un brillant avenir, que la mort arrêta avant son éclosion.

Le croquis que nous donnons ici fera comprendre la nature de son talent aimable et facile; c'est un motif peint à Brienz, mis en scène avec un vrai sens du pittoresque. Nous étudierons prochainement la vie et les ouvrages de Rose d'Osterwald.

A. Bachelin.



A BRIENZ

Croquis d'après Rose d'Osterwald

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

CH.-ROD. WEIBEL-COMTESSE

1796-1856

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1878, p. 247.)

On ne se doute pas aujourd'hui de l'influence qu'imprima au goût des arts et à la vulgarisation de l'histoire nationale l'*Album de la Suisse pittoresque;* publié à Neuchâtel de 1836 à 1845, il précédait l'*Album de la Suisse romane*, édité à Genève, et le *Schweizerischer Bilderkalender* par M. Disteli de Soleure; est-ce peut-être l'*Album de la Suisse pittoresque* qui donna naissance à ces publications? nous n'osons l'affirmer, mais ce qui est certain, c'est qu'il fut un des premiers livres populaires à images représentant des scènes de notre histoire, les sites les plus intéressants des Alpes et du Jura, des costumes, des portraits, etc.; publié en français et en allemand, il se répandit assez promptement et non sans succès; plus d'un de nos lecteurs se souviendra du charme que lui firent goûter ces dessins tous empruntés à la patrie suisse. Rendons hommage à l'auteur, travailleur modeste, qui ne recueillit pas de son vivant la récompense qu'il méritait.

Charles-Rodolphe Weibel, né à Berne le 7 février 1796, était originaire de Mühlberg dans le district de Laupen. Nous manquons absolument de renseignements sur les études de ses premières années, mais il est à supposer qu'il s'adonna de bonne heure à des travaux artistiques. Freudenberger, Kœnig, Aberli avaient su réveiller le sentiment du beau, et leurs nombreuses scènes répandues par la gravure et plus tard par la lithographie, devaient créer bien des imitateurs. Nous ne croyons pas nous tromper, et l'étude de son œuvre le prouve hautement, en disant que, jeune encore, C.-R. Weibel fut épris de la vue des beautés qui resplendissaient autour de lui; sans doute il eut, comme beaucoup, le désir d'être peintre, mais soit que des raisons

particulières l'en aient empêché, soit qu'il voulût se créer une vocation moins précaire, il se voua au dessin sur pierre qu'il étudia à Mulhouse dans l'atelier lithographique d'Engelmann.

L'hiver de 1829 à 1830 fut des plus rigoureux, le lac de Neuchâtel gelait au mois de février, un grand nombre de personnes passèrent à pied sur l'autre rive; l'espace compris entre l'ancien môle, la place du marché et l'Evole devint le théatre des patineurs et le rendez-vous des curieux; M. Prince-Wittnauer eut l'heureuse idée de conserver le souvenir de ce fait par une planche lithographiée; il s'adressa pour cela à C.-R. Weibel qui se trouvait en ce moment à Concise et qui se chargea de ce travail.

Neuchâtel en février 1830 (le lac gelé) est une pièce justement populaire qui rend avec sincérité les divertissements auxquels se livrent les habitants de notre ville sur la glace. Une autre vue prise du même point a aussi été dessinée sur pierre par A. Doudiet.

Le succès obtenu par l'artiste l'engagea à venir se fixer à Neuchâtel où l'appelait M. Prince-Wittnauer; celui-ci lui céda l'atelier lithographique dont il était directeur; C.-R. Weibel venait d'épouser dans le canton de Vaud, une Neuchâteloise, Mlle Comtesse; il prit alors le nom de Weibel-Comtese sous lequel il est connu comme dessinateur et comme éditeur.

Les têtes de notes, les étiquettes, les cartes d'adresse et les prospectus qui nous inondent aujourd'hui étaient alors un luxe et l'on comprend que ses débuts furent difficiles, surtout à côté de la concurrence que faisait au nouveau venu le « lithographe du roi » Gagnebin, dont l'atelier, situé à l'Ecluse, était voisin de celui de Weibel-Comtesse établi aux Bercles. Mais les travaux artistiques allaient lui ouvrir un horizon un peu plus vaste et, petit à petit, donner carrière à ses aspirations trop longtemps contenues.

Les événements politiques de 1831 lui fournirent les motifs de plusieurs compositions satiriques qui sortirent de son atelier, sinon de son crayon. Ces pièces au nombre de cinq ne sont pas signées. Depuis ce moment il publie successivement l'*Entrée de Son Exellence M. le général de Pfuel à son retour de la Chaux-de-Fonds* le 24 décembre 1831, — G. Schinz del. — *Fête du roi, célébrée au Mail* le 3 août 1832. Moritz del. — *Fête au Mail,* 3 août 1832, attribuée à F.-W. Moritz fils. — *Assemblée de générale bourgeoisie tenue à Valangin* le 1er juillet 1834 par A. Doudiet.

Quand l'effervescence causée par les événements de 1831 fut calmée, Weibel-Comtesse, qui ne pouvait oublier qu'il était Suisse, laissa de côté les scènes d'actualité et, regardant en arrière, trouva dans les pages de notre histoire des motifs plus sérieux et plus émouvants. W. Moritz père, composa et dessina pour lui plusieurs scènes qu'il reproduisit sur pierre, *Werner Stauffacher*

animé par sa femme à sauver la liberté de sa patrie. Grande planche, double folio, qui eut son succès. Ce thème dramatique, traité plusieurs fois déjà, est rendu avec un peu de froideur et son exécution laisse à désirer, on sent que l'artiste n'est pas à la hauteur d'un pareil sujet. On peut faire le même reproche à *Aloïs Reding et les milices de Schwytz prêtant le serment de vivre libres ou de mourir*, scène épique, s'il en fut, qui n'en est pas moins traitée avec talent. — *La ville de Zug devient suisse*, est une composition d'un arrangement plus heureux, à laquelle il faut cependant reprocher l'inexactitude des costumes qu'elle partage avec le plus grand nombre des pages historiques représentées à cette époque. *Le serment des trois Suisses*, composition lithographiée, en hauteur, eut aussi son succès.

Parmi les pièces originales de Weibel-Comtesse on doit citer les *Bergers d'Oberhasli*, pièce folio, en hauteur, avec *l'Orage* comme pendant; *la Place du tir fédéral à Beaulieu près de Lausanne* en juillet 1836; grande pièce folio éditée par le Bazar vaudois à Lausanne; cette dernière est surtout remarquable par son exactitude, ce qui est la principale qualité des œuvres de ce genre.

La tête du Christ dessinée d'après le tableau original du Guide, de grandeur naturelle, est un morceau très habile qui rend avec vérité l'expression douloureuse du martyr.

Les presses lithographiques comme les presses d'imprimerie ne peuvent pas chômer, Weibel-Comtesse le comprenait et il s'ingénia à les faire fonctionner sans relâche; à côté des travaux cités il publia *les dernières paroles de notre Seigneur Jésus-Christ*, grande pièce folio où le Christ en croix occupe le centre d'une page entourée de ses paroles sacramentelles gravées avec plusieurs genres de lettres; composition dans le goût de 1830, avec paraphes d'écriture par J.-H. Schäfer. Il publia aussi l'*Album du jeune dessinateur*, un recueil de tous les genres d'écriture, lettres ornées, un abécédaire et une quantité d'images, vignettes, etc.

L'apparition du *Magasin pittoresque* avait causé une grande impression dans le monde artistique et littéraire; comme toutes les natures actives, Weibel-Comtesse, pressé du besoin de produire, eut l'idée de créer pour la Suisse un recueil du même genre destiné à réunir ses sites et les scènes les plus intéressantes de son histoire; en 1836 paraissait sa première livraison, format in-4°, composée de 8 pages d'impression et contenant deux planches lithographiées, le *Château de Gessler*, au-dessus de Kussnacht, le *Combat du Speicher*, un dessin d'histoire naturelle l'*Ours brun*, le portrait de *Léonard Thurneiser* et trois vignettes intercalées dans le texte soigneusement imprimé par Petitpierre et Prince; l'impression lithographique de ces dessins nécessitait un double tirage.

On sait qu'à cette époque la presse neuchâteloise ne jouissait pas de toute la liberté qu'elle a conquise aujourd'hui, l'éditeur dut demander au Conseil d'Etat l'autorisation de publier son *Album* qui fut l'objet de l'arrêté suivant:

Du 18 août 1835.

Sur la requête du Sieur Weibel-Comtesse, lithographe à Neuchâtel, priant le Conseil de le dispenser des astrictions auxquels (sic) sont assujettis les éditeurs de journaux à teneur de la loi sur la presse, pour la publication d'un ouvrage intitulé *Album de la Suisse pittoresque* qui paraîtra par livraisons et dont le contenu ne comprendra que des notices historiques ou d'histoire naturelle, des descriptions, etc., le tout formant le texte d'une collection de dessins lithographiques, l'exposant joignant à sa requête la première livraison du dit ouvrage: Entendu le rapport du Département de Justice et Police et délibéré, le Conseil arrête: qu'il n'y a pas lieu à appliquer à l'ouvrage dont il s'agit les dispositions de la loi sur la presse relatives aux journaux et écrits périodiques pour aussi longtemps que l'exposant se conformera aux termes de sa requête et de son prospectus.

« . . . Un pays pareillement situé, disait l'auteur dans son avant-propos, doit évidemment avoir une nature, une physionomie toute particulière et très originale; et c'est bien là le cas de la Suisse. C'est aux Alpes qu'elle doit ses mœurs, ses traditions, son histoire, ses institutions et cette innombrable quantité des sites qui font l'admiration de milliers d'étrangers. . . . Un grand nombre d'ouvrages ont été publiés sur la Suisse, mais presque tous ces recueils, malgré la manière pompeuse en laquelle ils sont annoncés, sont des produits de l'étranger, des compilations faites sans discernement: chaque page le dénote, chaque page est entachée de fautes et d'erreurs, partout, on y trouve des faits, des notions et des descriptions erronées. D'habiles artistes ont parcouru notre patrie, ils ont fait en quelques jours ce qui exigerait un travail de plusieurs années, ils ont produit des dessins intéressants et variés, il est vrai, ils ont donné des preuves de goût et de talent, mais non pas, le plus souvent du moins, des preuves d'exactitude; car c'est en vain qu'on cherche dans leurs productions la fidélité qui doit caractériser de pareils ouvrages, là où la nature n'a nul besoin d'être embellie par le talent de l'artiste.

« *L'Album de la Suisse pittoresque* n'a point la prétention de vouloir égaler en élégance fastueuse quelques-uns de ces ouvrages étrangers; son but est de livrer au public une production, non-seulement intéressante et amusante, mais surtout utile, un ouvrage consciencieux, un récit naïf de ce que notre patrie, si longtemps crainte et honorée, présente de plus saillant dans son histoire et dans ses mœurs, une peinture vraie et fidèle des sites nombreux et remarquables dont la vaste chaîne des Alpes nous offre sur tous les points une inépuisable collection. »

Le recueil tint bien consciencieusement les promesses du prospectus; il suffit pour s'en convaincre de citer quelques titres de ses nombreuses planches. *La nuit du massacre à Zurich*, 24—25 février 1530; — *le Château Majoria à Sion; — le mort de Wart*, émouvante composition où la veuve de l'assas-

sin de l'empereur Albert pleure sous le cadavre de son mari exposé sur la roue; — *la tour St-Michel à Payerne; — la sortie de l'Aar au lac de Brienz*; — *le Wellhorn et le Wetterhorn; — le château de Rotzberg*, dans la nuit du dernier jour de l'an 1307; — *l'Ochistein*, étrange et pittoresque rocher sur la route de la Grimsel; — *Neuchâtel* jusqu'au XIIIe et XIVe siècle (plan); — *le retour de la bataille de Laupen*, scène patriotique à laquelle on peut cependant reprocher l'inexactitude des costumes; — *jeune fille d'Unterwalden*, intéressant costume qui n'est plus qu'un souvenir aujourd'hui; — *l'Avoyer Wengi* arrêtant l'effusion du sang confédéré par son héroïsme; — *Tell* refusant de saluer le chapeau de Gessler; — *le lac de Lauenen; — maison des environs d'Interlaken; — conspiration à Lucerne; — costumes de Schwyz; — Wolfenschiess; — faucheur des Alpes; — costume d'Uri; — le lac d'Oberalp; — costume d'Oberhasli; — la fontaine de St-Meinrad* sur l'Etzel au bord d'une route ombragée de sapins; — *Giornico; — Goldau* après l'éboulement du Rossberg; — *le Seigneur de Wildenbourg; — la chute de l'Aar à la Handeck; — costumes d'Appenzell; — les brodeuses à Appenzell*, composition intime et vraie; — *l'abbaye d'Einsiedeln; — les Autrichiens dans l'Engadine*, épisode de la guerre de Souabe où la femme du village de Schlins met en fuite par sa présence d'esprit un parti autrichien; — *Valangin, — costumes de Fribourg; — les chasseurs de chamois; — les femmes d'Appenzell à la bataille du Stoss*, couvertes de blouses de bergers elles marchent à l'ennemi; — *la grande horloge à Berne; — le Wildkirchlein* dans le canton d'Appenzell, rendu avec une finesse d'exécution supérieure aux premières planches de l'album; — *le château de Vanel; — les Suisses à Yverdon*, etc.

Ces planches au moment de leur apparition eurent un véritable succès, elles développèrent le goût des beautés naturelles et celui des voyages, elles charmèrent la jeunesse surtout et plus d'un peintre est sorti de cet intéressant recueil.

Il est toujours fort difficile de déterminer et d'indiquer la valeur relative d'un artiste; on peut cependant dire que Weibel-Comtesse n'a pas une manière originale à laquelle on puisse le reconnaître, qu'il est de son époque, c'est-à-dire qu'il voit les choses comme les peintres qui florissaient au moment où il commença à étudier; il met les sites en scène avec un certain talent, il recherche les vues de préférence à des motifs pittoresques; son dessin, un peu petit, rend avec précision les montagnes, les glaciers qui forment les fonds de ses paysages; les premiers plans sont en général froids, académiques, construits comme des coulisses de théâtre; il craint l'imprévu et n'est pas frappé par l'accent particulier à la nature qu'il représente; les proportions restreintes de ses planches lithographiées contribuent un peu à

diminuer la grandeur de ses sites. Mais il faut le dire aussi, l'artiste travaille pour un public dont l'idéal ne s'élève point encore bien haut et qui préfère la vignette agréable à toute autre chose, il le sait si bien que dans la quatrième année de la publication de l'*Album de la Suisse pittoresque* (1845) il en encadre les planches dans des entourages plus ou moins heureux, tirés avec une teinte, et qui n'ajoutent rien à leur valeur. Cette manière était du reste à la mode (voir le *Magasin universel* 1839, l'*Album neuchâtelois* de Nicolet et Thez 1840, etc.).

Et malgré les côtés faibles de cette œuvre, nous ne pouvons feuilleter aujourd'hui sans émotion ces pages qui parlèrent les premières de la patrie suisse dans notre pays, et dans lesquelles nous éprouvions l'avant-goût des impressions que la nature alpestre devait éveiller en nous. Ce n'est même pas sans une certaine admiration, que beaucoup comprendront, que nous revoyons ces vues de sites, de villes, de monuments aujourd'hui bouleversés ou détruits par l'impitoyable main du temps. Et quand on saura la vie de ce modeste travailleur, s'en allant à pied, le sac au dos, dessiner bien au loin les motifs qu'il reproduisait ensuite sur pierre, puis écrire lui-même, dans une langue qui n'était point la sienne, les nombreux articles qui accompagnent ses planches, on s'attristera à l'idée que ce labeur, loin de conduire l'artiste, sinon à la fortune, ne lui ait pas même donné cette « médiocrité dorée » que désirait le poète.

L'Album de la Suisse pittoresque paraissait aussi en allemand sous le titre *Die Schweiz historisch, naturhistorisch u. malerisch Dargestellt;* elle était imprimée à Berne par C.-A. Jenni. Cette publication était une véritable peine pour Weibel-Comtesse; le succès des premiers jours s'était éteint, elle arriva à ne pas couvrir les frais considérables qu'elle nécessitait. L'art pour l'art est une chimère que peu seulement peuvent réaliser, l'auteur-éditeur s'arrêta au milieu de la quatrième année de la publication de l'*Album* (1845) que reprirent MM. Convert et Heinzely à la Chaux-de-Fonds. La suite de l'ouvrage ne répondit pas à ses commencements; l'infériorité des planches se fit vivement remarquer et les éditeurs abandonnèrent cette publication avec le quatrième volume.

Le travail excessif de Weibel-Comtesse altéra ses forces, sa santé et son courage; il succomba dans la lutte qu'il soutenait pour la cause du beau, de l'art et des lettres. La récompense de nos peines n'est pas toujours de ce monde, la foi du travailleur peut seule lui faire trouver moins amères les amertumes de la défaite.

Dans un autre temps et un autre milieu, entouré d'un public plus sensible aux jouissances artistiques, il eût sans doute atteint à un succès qu'il désirait, assurément plus pour sa famille que pour lui. Pendant plusieurs années il

partagea son temps entre la direction de son atelier et l'enseignement du dessin dans les écoles publiques de notre ville. Il mourait le 25 juin 1856 pendant un séjour qu'il faisait à Chamounix.

La plupart de ses études et dessins ont disparu, plusieurs représentaient des sites, des villes, des monuments et auraient un réel intérêt aujourd'hui. M. Ch. Weibel, son fils, possède deux aquarelles, la *Vallée du Rhône*, et une grande vue représentant *le Wetterhorn, le Wellhorn et le glacier de Rosenlaui;* sa manière précise, un peu sèche, ne rend pas parfaitement le mystère dont l'Alpe sait toujours se voiler à sa base ou à son sommet; ce sont les deux seules pièces originales que nous conaissions de lui et notre jugement ne pourrait être absolu.

Beaucoup, avec nous, rendront hommage à cet artiste dont l'œuvre eut son influence bienfaisante chez nous et dépassa même au loin les limites de sa patrie d'adoption.

(A suivre.) A. BACHELIN.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE NOTRE PAYS

VERS 1769

Par le colonel Abram de PURY, conseiller d'Etat.

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre, p. 258.)

Aujourd'hui, tout a changé de face. Dans une grande partie de l'Etat, loin de fournir comme autrefois des maçons et des charpentiers à nos voisins, nous commençons à en manquer nous-mêmes. Plus de journaliers; les champs et les vignes trouvent à peine des bras pour les travailler. Je connais des villages où le nombre des charrues a diminué de moitié depuis 1746. Sans les métayers étrangers, une partie de nos propriétés en montagne resteraient en friche. En échange, tout fourmille de marchands et d'ouvriers à l'usage des fabriques d'indiennes, de dentelles, ou des différentes parties de l'horlogerie. Dans un grand nombre de villages peu de paysans, beaucoup de Messieurs. Combien d'héritages d'une petite étendue, mais sur chacun desquels un sage

laboureur, à la fois maçon et charpentier, vivait gaîment avec une nombreuse famille, qui ne présente maintenant que de maigres prairies ou de tristes pâturages, avec les ruines d'un grande nombre de maisons rasées. J'en pourrais compter plus de 20 dans les seuls environs de la chaumière que j'habite, durant les chaleurs de l'été, sur les montagnes du Val-de-Travers.

Que sont devenus les colons de tant d'habitations abandonnées? Les enfants en renonçant à l'état de leurs pères se sont entassés successivement dans les villages; tous veulent être fabricants de montres ou d'indiennes. Que résulte-t-il de cette fatale transformation? Un échange très désavantageux pour l'état.

Je m'exprime ici d'après le sentiment d'un homme habile et respectable. Il observait, en parlant de cette multitude d'ouvriers, qui par milliers désertent et dédaignent le très honorable mais pénible travail de la terre, et préfèrent une profession plus lucrative en apparence et surtout plus commode, il observait, dis-je, que ces corps frêles et dégénérés, des mœurs licencieuses et les autres vices qui procèdent du luxe, ne tarderaient pas à remplacer les corps sains et robustes, les mœurs religieuses et châtiées, la simplicité frugale et modeste des anciens laboureurs. La vérité de cette observation n'est déjà que trop sensible; elle me frappe chaque fois que parcourant sur le Jura les contrées voisines de mon ermitage, je compare les mœurs des montagnards qui ont sagement conservé leur premier état, avec celles qui règnent dans les lieux où l'horlogerie et les indiennes font abonder leurs ouvriers. Divers montagnards, mes voisins, entraînés par le torrent, destinaient leurs enfants à des professions de ce genre; je leur conseillai d'en faire des maçons ou des charpentiers laboureurs; quelques-uns m'ont écouté et ne s'en repentent pas.

En appliquant maintenant les effets de cette transformation à ma matière principale, je ne craindrai pas de répéter qu'il en résulte une consommation de bois de tous genres, dix fois plus considérable. Actuellement cinq ou six fabriques de toiles peintes consomment, elles seules, plus de bois qu'il n'en faudrait pour le chauffage de 4 à 500 chefs de familles agricoles, et cette consommation tout énorme qu'elle est, ne regarde que la fabrication et non les ouvriers qui, la plupart, ont feu et lieu dans les environs. Les progrès du luxe que le commerce et les arts amènent à leur suite, ont tellement multiplié les cheminées de chambre, même dans les villages, qu'il y en a cent peut-être d'allumées aujourd'hui pour une où l'on faisait du feu, au commencement du siècle. Je me borne à ces deux indications entre vingt autres que je pourrais citer, toutes à l'appui de mon assertion.

Les préconiseurs du commerce et des arts de luxe, et les enthousiastes de notre population ne seront pas, à coup sûr, de mon avis; ils avanceront leurs arguments ordinaires tirés de l'abondance du numéraire, de l'aisance

générale qui en résulte, des grandes fortunes qui se multiplient, de l'accroissement de la population, preuve de la prospérité de l'état, en sorte que la cherté du bois ne mérite aucune attention, vu que la circulation des espèces que produisent le commerce et les arts fournira toujours assez d'argent pour le payer, etc.

Je réponds aux premiers que si les fortunes de quelques individus étaient la preuve des avantages résultant pour l'état des divers genres d'arts et de commerce introduits dans le pays depuis 50 ans, je devrais en chanter les louanges plus que personne, puisque, les bras croisés, et seulement pour avoir fourni quelques fonds à une fabrique d'indiennes, mon argent a travaillé avec un succès si étonnant qu'il me paraît à peine croyable.

Mais, certes, comme citoyen, et moins encore comme membre de l'administration de l'état, je ne m'aviserai pas de juger une question politique interne d'après mes circonstances particulières. L'intérêt public est toute autre chose que l'intérêt individuel; celui-ci doit toujours être subordonné à celui-là: doctrine élémentaire qui est le fondement de toute société, mais que les maximes mercantiles semblent méconnaître; car ceux d'entre les marchands et artistes pour qui le luxe et ses redoutables progrès sont la source de leur gain, s'inquiètent peu du sort de la multitude; ils s'occupent de tout autre bilan que de celui de l'état, et tant qu'ils gagnent de l'argent, ils trouvent que tout est sur le meilleur pied possible dans le pays; la cherté du bois leur paraît une bagatelle, et la crainte d'en manquer un fantôme.

En m'exprimant de la sorte, je ne pense pas à déprimer le commerce et les arts en général; personne au contraire, ne prise, ne vénère plus que moi les genres de commerce et les arts et métiers qui procurent à la société une foule d'objets d'autant plus utiles et agréables qu'ils sont véritablement nécessaires. Les négociants, les artisans de ce genre me paraissent si dignes d'estime, que ceux-là qui se distinguent devraient, à mon avis, jouir de certains honneurs publics. Ainsi donc, je réponds uniquement ici à ces louangeurs qui célèbrent sans distinction les merveilles du commerce et des arts, qui chantent sans cesse les artistes et jamais les artisans, et dont les éloges fanatiques regardent précisément cette gangrène que j'appelle *industrie de luxe :* j'entends par ce mot les branches du commerce et les arts dont la principale destination consiste à fournir sans cesse de nouveaux aliments au luxe, qui fleurissent à proportion de son accroissement et qui trouvent leur bien particulier dans le mal général.

L'industrie de luxe, il est vrai, fait circuler beaucoup d'argent dans ce pays, mais, quoi qu'en disent les louangeurs de cette circulation, je suis bien éloigné de penser qu'il en résulte une plus grande aisance générale dans l'Etat. Les

individus qui ont des denrées à vendre en tirent un meilleur parti, je le veux; et à mesure que les négociants se multiplient ou qu'ils étendent leur commerce, les rentiers, les corporations ont la facilité de placer de plus grosses sommes sous leurs yeux; l'intérêt à 4 p. % leur est payé régulièrement; moyen très commode, sans doute, trop commode quelquefois. Mais que ces avantages sont payés chèrement par l'énorme accroissemeut du prix de la main d'œuvre, du salaire des journaliers, du bois et de la plupart des comestibles! renchérissement qui est tout à la charge de la multitude.

Que l'on interroge à la ville et à la campagne ceux à qui l'industrie de luxe est étrangère, qui ne sont ni marchands ni faiseurs de dentelles, de montres ou d'indiennes, tous attesteront que dans les mêmes circonstances d'état et de fortune, ils étaient d'une bonne moitié plus à leur aise il y a trente ans. Que l'on interroge surtout ces familles anciennes et honorables qui, depuis longtemps, ont si bien mérité de la patrie pour leurs services soutenus; elles diront que leurs rentes plus que suffisantes avant les progrès rapides et rongeurs de l'industrie de luxe, peuvent à peine faire face, aujourd'hui que le prix de la plupart des choses nécessaires à la vie hausse progressivement et d'une manière effrayante.

Loin donc, que l'industrie de luxe et l'abondant numéraire qu'elle fait circuler répandent une plus grande aisance générale parmi nous, comme bien des gens, échos les uns des autres, l'assurent sur parole d'autrui, l'on sait assez qu'à l'exception de quelques matadors marchands, fabricants ou artistes, qui, plus habiles ou plus heureux amassent de l'argent, des milliers d'ouvriers ne sont pas plus à leur aise au bout de l'année, quoique leur gain journalier soit plus considérable que celui qui procéderait de la charrue, de la hache ou du marteau. La facilité du gain facilite la dépense; des besoins qu'ils auraient ignorés leur deviennent habituels: ouvriers du luxe, ils en sont les premières victimes.

Et sans parler de plusieurs désastres opérés sous nos yeux par les mêmes genres d'industries qui conduisent quelques-uns à la richesse, les observateurs politiques, ceux-là même qui sont le plus favorables à l'industrie de luxe, conviennent que les états républicains ou mixtes n'ont pas de plus cruels ennemis que le luxe et ses ateliers, et ils ne les admettent que dans les grandes monarchies, admission qu'ils appuient de raisons, à mon avis, bien frivoles, et notoirement démenties par l'histoire des plus puissants empires.

Ceci me rapelle qu'en 1755 un homme de poids, bien instruit des intérêts des divers états de l'Europe et qui a été, dès lors, ministre d'état en France, me témoigna son extrême surprise de ce que dans une partie de la Suisse, notamment à Zurich, Bâle, St-Gall, Neuchâtel et Genève, on se vouait à l'in-

dustrie de luxe. Il demanda s'il était vrai qu'à Zurich et à Bâle les principaux de l'état fussent à la tête des ateliers, ne comprenant pas qu'une nation réputée sage ne craignît point les funestes suites d'une introduction tôt ou tard destructive de la prospérité républicaine. Il ajouta ces mots: « Colbert eût travaillé bien plus sûrement aux vrais intérêts de la France s'il se fût attaché à faire fleurir l'agriculture, au lieu d'arracher cent mille paires de bras au travail de la terre pour les vouer à des ateliers de luxe. Mais Colbert dut penser et agir ainsi sous un règne qui fut celui des brillantes erreurs. »

Maintenant, que dire d'un petit état mixte de la Suisse, cantonné dans les montagnes du Jura, qui par ses circonstances physiques et politiques n'a de vraies et solides ressources que dans la modération et la frugalité de ses habitants, et que l'on voit aujourd'hui couvert de clinquant, asservi par le luxe à mille besoins factices, dont la consommation, énorme déjà, s'accroît chaque jour; qui, par là, se met de plus en plus dans la dépendance de ses voisins, libres de l'affamer, et dont la surface, au lieu de charrues, n'offrira bientôt que des ateliers de luxe, comme s'il avait du pain de reste? Je me borne à répéter le mot que dit en plein parlement, sur un sujet analogue, le célèbre Anglais Pitt, comte de Chatam: « On ne voit nulle part autant de misères et de vices qu'autour des grosses fortunes individuelles. »

. . . .

Il paraîtra peut-être étrange qu'à propos des forêts de la ville de Neuchâtel, *je disserte si longuement sur des questions qui m'écartent de mon* sujet. Toutefois, il m'a paru que pour rendre plus sensibles les symptômes qui nous menacent d'une disette de bois, il était nécessaire de rechercher les causes de l'excessive consommation que nous faisons de ce précieux produit. Car si la moderne introduction de l'industrie de luxe a métamorphosé la vocation et les mœurs d'une bonne partie des habitants de ce pays et si elle influe sur sa population quant au nombre et à l'espèce, il est facile d'apprécier les effets qui résultent d'une pareille cause.

Différentes vallées comparées entr'elles serviront à prouver ce que j'avance. Dans le Val-de-Ruz et la Sagne, les forêts ne sont pas soumises à une meilleure régie que dans le reste de l'état, mais elles sont généralement moins dégarnies, ensorte qu'aussi longtemps que ce peuple agriculteur et, comme tel, peu consommateur, conservera son heureuse simplicité et ne s'adonnera pas à l'industrie de luxe, les forêts de ces deux vallées pourront suffire aux besoins de leurs colons, pourvu que l'on renonce à toute extirpation nouvelle, et à l'exportation du bois en planches hors de l'état.

Le Val-de-Travers offre un spectacle bien différent, car tandis que la charrue y tombe de plus en plus dans le discrédit, et qu'en échange l'horlogerie

et les dentelles y font abonder les marchands et les ouvriers, les forêts se dégarnissent à vue d'œil. Leur dépérissement est si sensible, que cette agréable vallée sera probablement des premières à ressentir les cruels effets de la rareté du bois. On ne fait nulle part un abus plus criant du commerce des planches et autre bois de scie. L'esprit mercantile gagne toutes les têtes; une nouvelle classe de marchands fait ouvertement ce commerce destructeur sans nul égard pour les mandements; c'est maintenant un objet de spéculation: de nouveaux moulins à scier ont été construits à cet usage, et la religion du serment n'est plus un frein pour empêcher de transporter hors du district le bois que la plupart des communautés tirent annuellement de leurs forêts pour le remettre soit en don, ou à un prix modique, soit par enchères aux membres de la corporation. La quantité de planches, liteaux et autres bois de scie qui sortent sans cesse de la vallée est incroyable. Une bonne partie est versée dans les cantons de Berne et de Fribourg. Ces républiques, plus sages que nous, voient avec plaisir entrer notre bois, à mesure qu'elles ont la prudence d'interdire la sortie du leur. Un pareil trafic, si contraire aux règles de la plus commune police, est avantageux, sans doute, pour le moment, aux individus qui l'exercent, mais il est ruineux pour l'état. Et, s'il était vrai, comme le prétendent certains bourgeois de Valangin, que la pleine liberté de ce fatal commerce fait partie de leurs franchises; s'il était vrai que l'autorité d'un gouvernement vraiment paternel ne pût pas arrêter un abus qui intéresse, plus qu'on ne le croit, le salut de l'état, certes une pareille franchise serait le présent le plus funeste que les Seigneurs de Valangin eussent pu faire à leurs sujets.

Tout à l'heure, j'ai dit en passant, que la plupart des communautés distribuent annuellement du bois aux individus qui les composent, sous l'engagement solennel de n'en point distraire hors du district. Cette règle est sage, sans doute; mais outre qu'en bien des lieux l'engagement est mal observé, et que par la pernicieuse coutume de *jardiner* les forêts, ces distributions occasionnent chaque année la perte d'une foule de plantes brisées par la chute et la sortie des sapins abattus, il serait plus sage encore que les corporations, propriétaires d'une si grande étendue de forêts, les soignassent si bien que tout en conservant des *réserves* suffisantes pour faire face à des événements malheureux, chacune d'elles pût, sans inconvénient, non-seulement continuer les distributions annuelles, mais de temps en temps faire des coupes au profit de la bourse commune. Ce serait une ressource précieuse que la plupart pourraient se procurer, si elles consentaient à adopter les procédés simples, faciles, indiqués dans cet écrit pour chaque genre de forêt.

Tandis que la rareté du bois de toute espèce devient sensible, on aura droit de s'étonner que les extirpations puissent encore avoir lieu. Malheureusement, il n'est rien de plus vrai. On extirpe dans ce pays, on détruit, non d'inutiles broussailles, mais des forêts en valeur non pour les renouveler, mais pour les anéantir, comme si le bois surabondait. Diverses communautés coupent des cantons de forêts pour les convertir en de misérables pâturages communs; vieille et funeste maladie aussi ancrée dans nos campagnes que la peste l'est en Turquie. Dans le Val-de-Ruz même, je connais une communauté qui vient de détruire un vaste et beau canton de sapins pour en livrer le sol à ses bestiaux. Grand nombre de particuliers diminuent l'étendue de leurs forêts, les uns pour faire de l'argent, vu le haut prix du bois, les autres pour augmenter la pâture du bétail, à la grande satisfaction des métayers, tandis qu'il vaudrait beaucoup mieux rendre aux forêts une partie de ces tristes communs. Ce terrain mis en *deffend* (1) offrirait bientôt, au lieu d'un chétif herbage, la riche reproduction d'un bois nouveau.

C'est ainsi que par tous les côtés possibles, nous nous hâtons d'atteindre le fatal équilibre dont j'ai parlé tantôt. Il est évident que l'état actuel des choses et notre manière de faire accéléreront cette critique époque, si l'on ne prend pas, sans délai, le parti salutaire de soigner les forêts avec toute l'attention qu'exige leur importance. Nous n'avons pas un moment à perdre, le remède est dans nos mains.

Bien que cet écrit soit très défectueux, je n'hésite pas à le présenter au Conseil; il voudra bien le recevoir comme un tribut du zèle que tout citoyen doit s'empresser d'acquitter lorsqu'une tâche lui est imposée. Si je m'étais borné à considérer uniquement les domaines de la ville de Neuchâtel, j'aurais évité des longueurs, mais je ne pouvais rester insensible et muet à l'égard de ceux de l'état en général. Une patrie intéressante, le coin peut-être le plus fortuné du globe, le séjour de la liberté, de la paix et du bonheur méritait bien que je donnasse l'essor à mon souci. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à m'occuper de cette question : le chancelier Georges de Montmollin, cet homme d'état supérieur, a dit dans l'avant-propos de la 2e partie de ses Mémoires politiques : « J'ai grande peur que ce pays ne périsse un jour par défaut de bois (2).»

L. F.

(1) A ban, c'est-à-dire que l'entrée du bétail y serait interdite.

(2) Nous devons la communication de ce manuscrit à l'obligeance de M. Ed. de Pury-Marval.

(Notes de la Réd.)

L'ÉCOLE DE PAROISSE DE SAINT-AUBIN

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre, p. 263.)

L'école de paroisse continuait à être dirigée par une Commission d'éducation composée des six gouverneurs des Communes, sous la présidence du Châtelain ou à défaut de son lieutenant. Vaumarcus et Vernéaz ayant été réunis en 1812 à la paroisse de St-Aubin (ces Communes appartenaient avant cela à celle de Concise), elles obtinrent le droit d'user du temple et du cimetière, contre le paiement d'une petite somme annuelle, et tacitement celui d'envoyer leurs enfants à l'école de paroisse et plus tard de participer à son administration. La Commission d'éducation fut dès lors (et jusqu'à aujourd'hui) composée de neuf membres.

Les élèves qui voulaient fréquenter l'école de paroisse n'étaient astreints à aucun minimum d'instruction : y venait qui le trouvait bon. Et si l'école de paroisse n'avait pas été gratuite, nul doute qu'elle n'eût été tout à fait délaissée au profit des écoles de communes qui se tenaient sur le même pied et qui même lui étaient parfois supérieures.

Ce qui nuisait aux écoles de ce temps, c'est que ceux qui les dirigeaient cherchaient en général à tout rapporter à la religion, et l'instruction, pour beaucoup de gens, paraissait n'être que le moyen de former des hommes religieux.

Citons par exemple un mémoire répondant à la question : *Quelle serait la meilleure manière d'instituer les écoles de campagne pour remplir le but de leur fondation?* — mémoire recommandable, selon le pasteur Chaillet, par l'excellence des intentions, l'unité des vues, l'originalité de plusieurs idées et une connaissance réfléchie et profonde de l'état et des mœurs des gens de la campagne. Voici son opinion sur l'enseignement de l'écriture (1811) :

« Nous ne l'envisageons pas comme d'une utilité générale au village : nous pensons même que les inconvénients de ce genre d'instruction l'emportent, pour le commun des villageois, sur les avantages qui peuvent en résulter.

« Le paysan peut abuser de l'écriture. On se plaint souvent dans les villages que ceux qui savent écrire font des notes, s'ils sont dans l'aisance, établissent des comptes à l'ignorant qui, dans son indigence, est forcé de recourir aux premiers pour emprunter du numéraire ou acheter d'eux quelques denrées. Le paysan instruit abuse alors facilement de l'inaptitude de ceux qui ont recours à lui; il enfle ses comptes, il nie ce qu'il a reçu, soit en totalité, soit en partie. Si l'écrivain est un tavernier, et s'il n'a pas de la délicatesse, l'abus qu'il fait de son talent est encore plus dangereux; car, dans l'ivresse, le paysan occupé tout entier du plaisir de se livrer à cet excès, ne compte pas ce qu'il demande ; il reçoit et ne s'embarrasse point alors de ce qu'on lui comptera et qu'on lui fera payer quelque jour, en prenant pour base des demandes, les notes faites contre lui.

« Un autre danger de l'écriture, tel que l'on en voit chaque jour de tristes effets au village, c'est qu'elle facilite au paysan les engagements qu'il est porté à contracter. On connaît l'attrait du vin pour tout villageois; il en est peu dont on n'obtienne ce que l'on désire, en favorisant ce penchant général. Un paysan a-t-il besoin de trouver une caution pour une somme qu'il emprunte? Il choisit celui de ses concitoyens dont les ressources peuvent rassurer le prêteur; il mène le premier au cabaret; là, commencent les protestations d'amitié et les offres de service, les confidences qui semblent naître de l'abandon le plus entier; et lorsque la liqueur ajoute à la vivacité de ses sentiments, l'adroit paysan propose à son convive de signer un cautionnement que celui-ci n'est plus en état de refuser. On a du papier et tous les moyens de lier sans retour le complaisant buveur, et l'acte est signé sans examen. C'est ainsi que des faits semblables et souvent réitérés ruinent fréquemment des familles, et que la douleur et les regrets sont le seul dédommagement que le facile signataire recueille de ses engagements funestes.

« Enfin l'écriture tourne encore souvent en piége au villageois auquel il est facile de faire signer ce qu'on veut. Le paysan ne lit pas facilement l'écriture à la main; cette lecture fatigue son intelligence. Lorsqu'il s'agit de conclure un marché ou de s'engager par un compromis, l'on va au cabaret : celui qui sait écrire, qui est aussi fréquemment le plus adroit, trace les conditions du marché; et parmi les pots et les verres, l'on n'y regarde pas de près. Le paysan signe sans qu'on lui lise le marché ou seulement sur une lecture rapide faite par l'écrivain ; on s'en rapporte à sa bonne foi, car encore ici la confiance est entière. Il en est de même du compromis; le villageois qui doit se lier ne demande pas qu'on lui relise les conditions arrêtées ; il ne les lit

pas lui-même; tout cela fatigue ses yeux ou sa conception: il boit, il signe et tout est dit.

« Tels sont quelques-uns des dangers de l'écriture. Nous nous bornons à ceux-ci qui sont pris dans la nature des choses. Que l'on réfléchisse mûrement sur ce que nous venons de dire et que l'on décide lequel vaut le mieux : ou d'enseigner l'écriture à tous les paysans, ou de se borner à ceux dont le caractère annonce assez d'intégrité pour que cet art puisse leur être utile sans exposer leurs concitoyens aux dangers que nous avons décrits. »

Après lecture de pareilles doctrines, peut-on encore s'étonner de ce que nos aïeux n'aient pas eu, en principe, une très-haute idée des écoles et de leur utilité?

Au commencement de 1824, le besoin d'une réforme dans l'école de Paroisse se faisait tellement sentir, que la Commission d'éducation décida (le 24 avril) qu'on prierait M. Courvoisier de donner sa démission, comme on l'avait fait en 1691 pour le régent Bourquin. Selon le fonctionnaire que l'on parviendrait à nommer, il y aurait lieu de voir quels changements on introduirait dans les rouages de l'école et de les fixer par l'adoption d'un règlement. — De même qu'en 1691, le pasteur protesta contre ces décisions de la Commission d'éducation et s'adressa à la Classe. Il réclamait pour lui la présidence de la Commission, en lieu et place du Châtelain ou du lieutenant, et demandait que les membres de la Commission d'éducation ne fussent plus les gouverneurs des Communes, mais les anciens *d'église* : première trace dans nos affaires scolaires de l'antagonisme de l'élément laïque et de l'élément ecclésiastique.

La Classe envoya des délégués à St-Aubin. Mais les demandes de M. le pasteur Vaucher furent écartées et l'ancienne Commission d'éducation maintenue sous la présidence du lieutenant Guinchard; il était entendu cependant que le pasteur pouvait visiter l'école et qu'il présiderait les examens annuels comme d'ancienneté.

Bientôt la Commission nommait régent de paroisse M. *Gonet* et mettait l'ancien instituteur au bénéfice d'une pension viagère de 4 louis d'or. M. Gonet était un maître distingué, l'école s'en ressentit immédiatement. Mais pour qu'une classe chemine bien, il faut, à côté de l'instituteur, une bonne Commission d'éducation. M. le lieutenant Guinchard avait plusieurs des qualités du pédagogue. Le 12 novembre 1825, la Commission décidait sur sa proposition, que l'école de paroisse serait composée de garçons âgés de douze ans au moins tirés des écoles communales, à la suite des examens annuels faits à la fin de l'hiver, examens dans lesquels on indiquerait les élèves ayant le degré d'instruction requis pour faire partie de l'école de paroisse, laquelle

passait ainsi au rang d'école supérieure. Cette décision reçut son exécution de la part des Communes, car le 26 mars 1826, on trouve indiqués comme promus des écoles communales à l'école de paroisse, 74 garçons et 49 filles.

Cette promotion de *filles* à l'école de paroisse était le résultat d'une innovation proposée par le lieutenant Guinchard et à demi admise par la Commission d'éducation. Dans la séance du 7 décembre 1825, le président avait proposé l'admission à l'école de paroisse, des filles ayant les connaissances requises. Il y eut des objections à cette manière de voir; car la décision prise, au lieu de revêtir une forme positive, porta : qu'on s'en tiendrait pour le moment au règlement mentionnant que l'école de paroisse était établie spécialement pour les jeunes garçons; — que cependant, si l'expérience justifiait, que pendant l'été ou même au commencement du printemps le régent n'avait pas assez d'élèves pour l'occuper suffisamment, le Comité d'éducation aviserait au moyen d'utiliser convenablement son temps.

Lorsqu'on constate que les listes de promotion portaient les noms de 74 garçons, on se demande comment il venait à la pensée de la Commission que l'instituteur pût avoir des loisirs. Mais il faut rappeler un fait important dans l'organisation de l'école de paroisse; nous avons dit qu'elle était permanente dès son origine (1567 au moins); seulement l'année scolaire était coupée en deux semestres, l'un commençant en novembre pour finir en mars, l'autre comprenant le reste de l'année. Or, l'examen ayant lieu à la fin du semestre d'hiver, à la même époque que l'examen des écoles communales, beaucoup d'élèves de l'école de paroisse suivaient l'exemple des enfants des écoles de communes, et ne rentraient en classe qu'aux premières neiges, — l'instruction étant *gratuite* à l'école de paroisse, mais la fréquentation demeurant *facultative*.

Ce fait nous explique comment, à côté d'un registre matricule portant le nom de plus de 100 écoliers, on pouvait encore songer à en créer un comptant 49 écolières.

Cependant il paraît que malgré les défections du printemps, il y eut réellement encombrement dans l'école de paroisse, en cette année 1826. On sait que habituellement balai neuf balaie bien; la décision sur les promotions avait versé de la vie dans l'école. Au moins le 5 août, la Commune de St-Aubin annonçait-elle à la Commission d'éducation de paroisse qu'elle avait décidé d'ouvrir chez elle une école particulière, et qu'elle était disposée à laisser participer à l'instruction qu'on y donnerait, la jeunesse de toute la paroisse pendant les mois où il n'y a pas d'écoles dans les Communes.

Par ces décisions, le régime scolaire de la Béroche se trouvait, à cette époque, être celui-ci :

En hiver, des écoles de communes, mixtes, appelées aussi *petites écoles;* — au-dessus d'elles et recrutée chez elles, une école de paroisse, ou *grande école*, à St-Aubin, pour les garçons seulement;

En été, à St-Aubin, une école inférieure mixte destinée à tous les enfants de la paroisse, payée par la Commune de St-Aubin; — de plus une école supérieure mixte, payée par la caisse de paroisse.

Cette idée d'établir une école mixte supérieure n'avait pas plu à tout le monde et l'école de paroisse avait des détracteurs. On se fera une idée de ce que ces derniers pouvaient objecter à l'existence d'une école mixte, par ces lignes sur l'éducation des filles, tirées du mémoire dont nous avons déjà cité l'opinion quant à l'enseignement de l'écriture:

« Au village, comme chez les peuples qui ne sont pas civilisés, les enfants des deux sexes vivent ensemble dans une familiarité qui a quelquefois de fâcheuses conséquences. Ceci regarde plus particulièrement les filles. Accoutumées dès la naissance à vivre avec leurs parents dans une chambre ordinairement assez petite, à les suivre presque dans toutes leurs actions que rien ne dérobe à leur vue; confondues plutôt qu'élevées avec leurs frères, vivant à tous égards sans contrainte, rien ne les distingue en ceci des animaux: la décence est incessamment blessée. Comment des filles qui, dès leur bas âge, n'ont connu d'autre loi que les impulsions de la nature, dont le voile de la pudeur n'a jamais couvert les yeux, concevront-elles ce que la décence exige de leur sexe? Comment la modestie, cette fleur qui ajoute tant de charmes à la beauté, colorera-t-elle des joues que rien n'a jamais fait rougir? Comment enfin des bouches accoutumées dans leur gaîté à proférer, sans scrupule, les plus grossières obscénités, dans un idiôme dissonnant *(le patois!)* seront-elles retenues par la crainte de s'avilir en s'abandonnant à de semblables propos? . . .

« Telle est, dans bien des villages, la turpitude générale et les dangereux effets qui en résultent relativement à la jeunesse. Osons proposer des moyens d'arriver à une réforme indispensable pour frapper de mort des abus aussi criants:

. . . .

« 3° Il faut séparer les enfants des deux sexes, dès l'âge où naît la connaissance, et aussi promptement que la demeure de leurs parents peut le permettre, en évitant de les laisser habiter trop longtemps la même chambre que ceux-ci.

« 4° Il importe de donner aux filles, des femmes pour institutrices, dès le plus bas âge, plutôt que de confier leur éducation à des régents. L'éducation

des filles n'exige pas, comme nous l'avons dit, le même degré d'étendue que celle des garçons. Ainsi l'écriture ne paraît pas aussi nécessaire aux filles de la campagne qu'aux garçons; on pencherait même à croire qu'elle entraîne, pour les premières, plus d'inconvénient que d'utilité. Il ne s'agit pas de faire des jeunes paysannes des savantes, ni de les mettre en état d'entretenir des correspondances dont le danger est plus apparent que les avantages qui pourraient en résulter. Il suffit qu'une fille sache lire correctement. C'est tout ce qu'il en faut pour le plus grand nombre : il suffit qu'elle apprenne son catéchisme et qu'elle soit en état de suivre le chant des psaumes. C'est à cela que doit se borner son éducation pour ce qui concerne l'instruction proprement dite. »

L'opposition se manifesta, à la fin de l'hiver 1827-28, par une proposition des Communes de Montalchez, Fresens et Sauges, celle de revenir à l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire de permettre l'entrée de l'école de paroisse, en été aux jeunes enfants qui avaient été envoyés l'année précédente à l'école communale de St-Aubin. Dans la séance du 28 mars, la Commission d'éducation examina la chose, et, sur la proposition de son président, l'admit. De sorte qu'à la rentrée du semestre d'été, l'école de paroisse se rouvrit aux aînés et aux cadets, et que le régent de paroisse dut redescendre en partie au rôle de bonne d'enfants.

Un des vices de l'organisation scolaire de la Béroche, c'est que la Commission d'éducation de paroisse n'avait aucune influence sur les Commissions d'éducation communales (bien qu'il semble que le poste de gouverneurs de communes pût en donner à ses membres individuellement). Si bien que les Commissions communales qui auraient dû agir de concert avec la Commission de paroisse, ne faisaient rien pour soutenir celle-ci, comme le constatait le lieutenant Guinchard, dans la séance du 12 novembre 1829, et que même quelques-unes agissaient dans le sens contraire.

Aussi ne faut-il pas être étonné si, en 1830, l'instituteur offrait sa démission et cela après un examen qui venait de donner de très beaux résultats. M. *Justin Gretillat*, régent de Gorgier et très bon instituteur aussi, fut appelé à le remplacer. Durant sa tenue, soit de 1830 à 1837, il ne se passe aucun changement notable dans le régime scolaire de la Béroche. Les mêmes obstacles renaissent; ils sont surmontés avec la même peine; chaque année la liste des filles capables de suivre la *grande école*, est dressée dans chacune des Communes ; tous les ans, les garçons, petits et grands, envahissent le local de paroisse et les filles sont renvoyées jusqu'à ce que le flot retiré permette de les recevoir.

En 1837, M. Gretillat fut nommé instituteur à la Chaux-de-Fonds. Ce changement de personnel en perspective parut à M. Guinchard le moment favorable pour réviser le règlement de l'école de paroisse, et pour mettre fin une bonne fois à cet état de choses qui chaque année empêchait d'admettre les filles à l'enseignement primaire supérieur.

Le Comité discuta et admit un projet qui posait en principe :

a) parallèlement à l'école supérieure pour les garçons, la création d'une école pour les filles de douze ans au moins, ayant les connaissances requises;

b) la permanence de cette école;

c) la gratuité de l'instruction jusqu'à l'âge de la première communion;

d) enfin, la direction de l'école supérieure des filles par une institutrice (ce qui devait clore la bouche à beaucoup des crieurs), le régent de paroisse ne donnant plus qu'une heure de leçons par jour aux filles.

Comme il ne s'agissait pas d'une révision de règlement pure et simple, mais de la création d'un établissement scolaire pour lequel il fallait un budget spécial, l'affaire devait être soumise aux Communes. Celles-ci nommèrent une commission de huit membres (un par Commune) pour examiner ce projet.

Cette commission se montra favorable à l'idée de créer une école de paroisse pour les filles. Elle aurait même voulu aller plus loin, c'est-à-dire faire des deux écoles des garçons et des filles de paroisse, une école réellement supérieure : « Il serait même à désirer, disait-elle en son rapport, que l'école constituée avec des enfants de tous les degrés n'existât plus, ce qui aurait lieu si les Communes pouvaient prolonger leurs écoles toute l'année; mais comme il ne semble guère probable d'autant obtenir, il est urgent du moins de faire ses efforts pour diminuer le mal de tout son pouvoir; *dans son principe l'école de paroisse doit être une école supérieure*, et ce n'est que par force qu'elle consent à être un certain temps la remplaçante de nos écoles communales. »

Le rapport fut soumis aux assemblées générales de Communes. St-Aubin vota la première l'innovation. La Commune de Sauges adopta aussi le projet à l'unanimité. Gorgier, que le désir d'avoir chez elle une école de filles avait d'abord empêché d'adhérer aux conclusions du rapport, s'y rattache après une seconde délibération et son vote compte pour deux voix. Mais Frésens et Montalchez s'abstinrent, prétextant leur éloignement de St-Aubin : prétexte égoïste. Les opposants à la création d'une école de filles s'armaient aussi du texte de l'acte d'acquisition des biens d'église, et affirmaient que cet acte n'ordonnait l'entretien que d'un régent de paroisse : c'est vrai, mais l'acte de 1566 ne pouvait tout prévoir; ainsi il consacre l'institution d'un seul pasteur à St-Aubin, et cependant nous en avons deux depuis plus de trente ans.

L'affaire en resta là, car le 2 mai 1837, dans une assemblée de la Commission d'éducation où l'on examinait les papiers des postulants à l'école de paroisse (garçons), avant de procéder à l'examen, la discussion du règlement ayant été remise sur le tapis, on prit connaissance des délibérations des Communes. « Or, dit le procès-verbal, comme elles se trouvent *partagées* dans leur opinion (Vaumarcus et Vernéaz se seraient donc aussi prononcées négativement?) le Comité a suspendu toute délibération *de sa part* jusqu'à nouvel ordre, pour prendre la séance destinée à l'examen et au concours fixé à ce jour, et dont l'heure est arrivée. »

L'examen a lieu sous la présidence du pasteur Guyenet, comme c'était l'usage. M. J.-L. Pingeon est nommé et il entre en fonctions, l'école restant constituée sur les anciennes bases, c'est-à-dire inférieure en été.

Le projet d'école supérieure est ainsi enterré et M. Guinchard rentre sous sa tente, fatigué de voir ses intentions si peu ou si mal comprises par ses concitoyens. Il n'y a point de séance de la Commission d'éducation jusqu'au 7 novembre 1837, c'est-à-dire jusqu'au moment où il s'agit de fixer l'entrée du semestre d'hiver ou de l'*école d'hiver*, et c'est M. le suffragant Guyenet qui préside.

Dès lors M. Guinchard n'assiste plus aux séances comme lui en donnent le droit ses fonctions de remplaçant du Châtelain. Si le 9 septembre 1844 il y reparaît, c'est pour remettre la présidence de la Commission d'éducation à M. le pasteur Bersot. Cependant il profite de cette occasion pour demander que la question de la création d'une école supérieure des filles soit reprise. Sans doute mis au courant des faits, M. Bersot répond en exprimant le vœu « de voir *des* écoles de filles s'établir avec plus de succès dans la paroisse de St-Aubin. »... Et l'idée Guinchard fut définitivement abandonnée, au moins jusqu'à nos jours, où il a été question de réorganiser l'école de paroisse, Gorgier ayant entre autres décidé sa transformation en école secondaire.

F. C.

MILICES NEUCHATELOISES

1845

(avec une planche.)

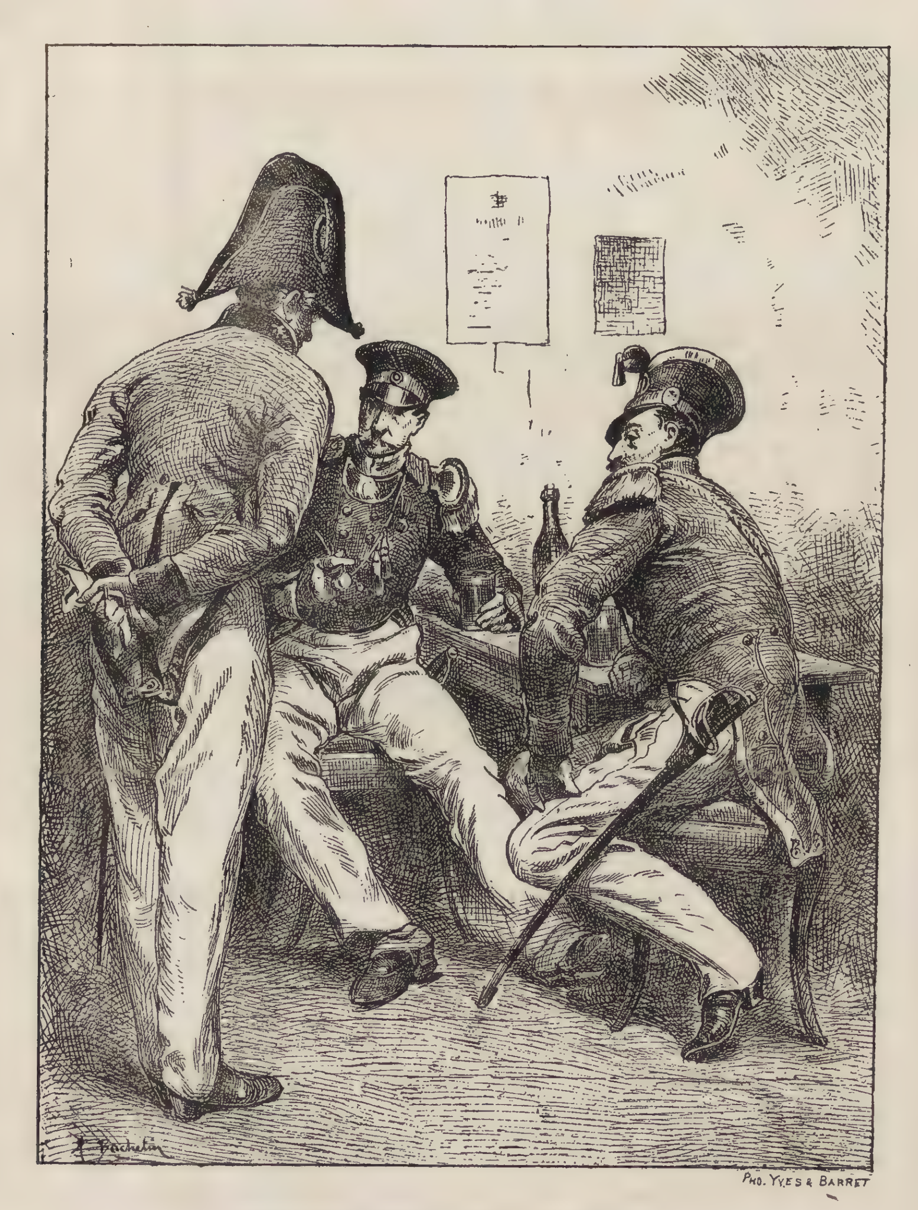
L'époque des uniformes que nous reproduisons est trop près de nous pour que nous écrivions l'histoire des milices qui les portaient, et cependant rien de cette belle tenue ne subsiste aujourd'hui; à ces uniformes, un peu français et un peu prussiens, a succédé la période du haut képi et de la tunique, puis celle du képi actuel et de la tunique courte avec brides remplaçant l'épaulette et le hausse-col comme signe distinctif des grades.

En 1845 les milices neuchâteloises étaient à l'apogée du costume ; nous laissons de côté la question pratique : il est évident qu'en donnant à notre armée un uniforme monochrome; en supprimant les coiffures évasées, les épaulettes et le hausse-col, on en diminuait le prestige. Beaucoup de nos lecteurs se souviendront encore de la belle tenue de nos officiers, dans l'uniforme d'été surtout, alors que le pantalon de coutil blanc tranchait si agréablement avec l'habit bleu de roi de l'infanterie et de l'artillerie; le shako galonné d'argent, le cordon vert de la cornette, les parements rouges des manches égayaient encore cet ensemble brillant déjà.

Les médecins portaient l'habit gris bleu clair à parements de velours noir et ornements d'or, leur chapeau, comme celui des officiers supérieurs, était de mode française; la casquette plate à bord rouge et à visière venait de Prusse où elle est encore portée en petite tenue.

A l'époque dont nous parlons, la mode des têtes rasées de la Restauration tombait en désuétude et l'homme reprenait celle plus mâle de la moustache; il fallait un peu de roideur, presque de la fierté pour bien revêtir ces habits serrés qui accusaient les formes, et limitaient la liberté des mouvements; nous pouvons dire qu'ils furent portés avec beaucoup d'élégance.

A. Bachelin.



MILICES NEUCHATELOISES 1845.

Chirurgien (grande tenue). Officiers de chasseurs (petite et grande tenue d'été).

Dessin de A. Bachelin.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XV (ANNÉE 1878)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME







